

Bulletin du Conseil communal

N° 18



Lausanne

Séance du 21 avril 2015 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 21 avril 2015

18^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 21 avril 2015, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Jacques Pernet, président

Sommaire

Ordre du jour	1031
Première partie	1038
Communications	
Ouverture de la séance	1038
Absence de M. le municipal Grégoire Junod, Logement et sécurité publique, à la séance du 21 avril 2015	1038
Anniversaire de M. André Gebhardt, de M. Jean-Luc Chollet et de M ^{me} Françoise Longchamp.....	1039
Demandes d'urgence de la Municipalité concernant le Rapport-Préavis N° 2014/53 et les Préavis N°s 2015/05, 2015/10, 2014/61 et 2015/18.....	1039
Ouverture d'un compte d'attente de CHF 340 000.– pour financer les études nécessaires à l'agrandissement du Collège de l'Eglantine.....	1040
Réponse à la pétition de Corbaz Monique, Corbaz Pierre et consorts : « Non aux démolitions – oui au maintien de la mixité sociale »	1041
Réponse à la pétition du Collectif Gare : « Non aux démolitions hâtives des quartiers de la Gare ».....	1042
Nouveau logiciel de gestion immobilière (GIMMO) : ouverture d'un compte d'attente	1043
Communications – Dépôts	
Question écrite de M. Benoît Gaillard : « Respect de la législation sur les marchés publics par la société TRIDEL S.A. »	1044
Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Infrastructures cyclables à Lausanne : pour un Plan Vélo ».....	1044
Interpellation de M. Philipp Stauber : « L'affectation du site de la Tuilière-Sud à la construction du nouveau stade de football prive-t-elle la Ville de 100 millions de rentrées en droits de superficie ? ».....	1044
Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Lausanne Jardins 2014 : les graines vont-elles germer avec les deniers récoltés ? ».....	1044
Interpellation de M. Philipp Stauber : « Esquisse d'un plan B pour les matchs du Lausanne Sports en <i>Challenge League</i> ».....	1045
Interpellation de M ^{me} Anna Zürcher : « Une Fête des écoles, une Fête du Bois et des visites des institutions lausannoises pour tous les enfants scolarisés à Lausanne »	1045
Interpellation de M ^{me} Sophie Michaud Gigon : « Pollution de l'air : quelles mesures pour la santé des Lausannoises et Lausannois ? ».....	1045
Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Produire du vin ou interdire sa consommation, il faut choisir ! ».....	1045
Interpellation urgente de M. Guy Gaudard et consorts : « Quelle gestion de l'adaptation des taxes au SEL ? ».....	1045

Interpellation urgente de M. Denis Corboz et consorts : « Coût de location du Métropole, quid des ensembles régionaux ? ».....	1046
Questions orales	1046
Interventions municipales en faveur de l'économie locale. Réponse au postulat Fabrice Ghelfi « Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé » au postulat Elisabeth Müller « Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne » au postulat Hildbrand et Gaudard « Economie lausannoise : forces et faiblesses, développements et rendement fiscal » au postulat Julien Sansonnens « Vers un soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) » et à la pétition du Conseil des jeunes « Ready to start up - Mise à disposition de la part de la Ville d'une dizaine de bureaux pour des jeunes lausannois souhaitant démarrer leur propre entreprise »	
Rapport-préavis N° 2014/53 du 18 septembre 2014	1051
Rapport.....	1110
Discussion	1114
Centre sportif de Praz-Séchaud. Mise en conformité et homologation du terrain de football. Remplacement du terrain en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique. Remplacement de l'éclairage	
Préavis N° 2015/05 du 15 janvier 2015.....	1118
Rapport.....	1123
Discussion	1124
Tour de Sauvabelin – Travaux d'entretien et amélioration de la structure	
Préavis N° 2015/10 du 5 février 2015	1126
Rapport.....	1133
Discussion	1138
Plan partiel d'affectation « Beau-Rivage » concernant les terrains compris entre le quai de Belgique, la place du Général-Guisan, l'avenue des Oscherins, le chemin de Beau-Rivage, la limite sud des parcelles N^{os} 5449, 5450, 5451, 7477, 5453 et la limite ouest des parcelles N^{os} 5612 et 1352. Abrogation partielle du plan d'extension N° 629 du 12 septembre 1986. Abrogation du plan d'extension N° 629 annexe 2 du 12 septembre 1986	
Préavis N° 2014/61 du 9 octobre 2014.....	1139
Rapport.....	1148
Discussion	1154
Postulat de M^{me} Anna Zürcher : Les poubelles rotent, les Lausannois toussent ! Pour un vrai plan d'action en faveur des rues plus propres »	
Rapport.....	1158
Discussion	1161

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

- R53. Postulat de M^{me} Anna Zürcher : « Les poubelles rotent, les Lausannois toussent ! Pour un vrai plan d'action en faveur de rues plus propres ». (TRX). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- R56. Préavis N° 2014/61 : Plan partiel d'affectation « Beau-Rivage » concernant les terrains compris entre le quai de Belgique, la place du Général-Guisan, l'avenue des Oscherins, le chemin de Beau-Rivage, la limite sud des parcelles N^{os} 5449, 5450, 5451, 7477, 5453 et la limite ouest des parcelles N^{os} 5612 et 1352. Abrogation partielle du plan d'extension N° 629 du 12 septembre 1986. Abrogation du plan d'extension N° 629 annexe 2 du 12 septembre 1986. (TRX). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- R60. Pétition de M^{me} Florence Borel et consorts (34 sign.) : « Pour plus de sécurité pour les élèves du collège de Saint-Roch ». (EJCS, TRX, LSP). COMMISSION DES PETITIONS (ANNE-LISE ICHTERS).
- R61. Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois ». (FIPAV). VALERY BEAUD.
- R62. Rapport-préavis N° 2014/40 : Réponse au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz « Revêtements routiers silencieux : l'environnement et la qualité de vie à Lausanne y gagnent ». (TRX). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R63. Postulat de M. Philippe Mivelaz : « Quartiers lausannois : préserver ou laisser démolir ? Préserver le patrimoine bâti pour la diversité sociale et l'identité des quartiers ». (TRX). MAURICE CALAME.
- R66. Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour une stratégie participative d'adaptation aux changements climatiques ». (AGC, TRX, FIPAV, SiL, SIPP). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.
- R67. Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et consorts : « Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers ! » (SIPP, LSP, EJCS, FIPAV, AGC). ELIANE AUBERT.
- R73. Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Cohabitation entre piétons et cyclistes : du respect et de l'audace ». (TRX, LSP). JOHANN DUPUIS.
- R74. Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude du 'budget participatif' à Lausanne ». (FIPAV). THERESE DE MEURON.
- R75. Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Rue de Genève 85... et après ». (LSP). PIERRE OBERSON.
- R76. Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (AGC). JEAN-MARIE CHAITEMS.
- R79. Rapport-préavis N° 2014/80 : Réponse au postulat de M. Stéphane Michel « Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne ». (TRX). LAURENT REBEAUD.
- R81. Motion de M. Hadrien Buclin : « Un 'reçu' pour limiter les contrôles policiers au faciès ». (LSP). CLAUDE NICOLE GRIN.

- R82. Rapport-préavis N° 2014/35 : Réponse de la Municipalité au postulat Évelyne Knecht « Pour du logement social partagé ». (EJCS, LSP). MYRELE KNECHT.
- R83. Postulat de M. Daniel Bürgin : « Pour un filtre Internet à la source ». (SiL, AGC). GILLES MEYSTRE.
- R84. Postulat de M. Vincent Rossi : « Déchets compostables : sortir du borbier ». (TRX). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R85. Préavis N° 2014/58 : Aliénation des parcelles 102, 107 ainsi que de la parcelle 399 nouvellement créée, suite à la division de la parcelle 107 en deux bien-fonds distincts, sises au lieu-dit « Vers chez les Rod » sur la commune de Ropraz. (LSP). ANDRE GEBHARDT.
- R86. Rapport-préavis N° 2014/53 : Interventions municipales en faveur de l'économie locale. Réponse à quatre initiatives (Fabrice Ghelfi ; Élisabeth Müller ; Pierre-Antoine Hildbrand ; Julien Sansonnens) et une pétition (Conseil des jeunes). (AGC). ALAIN HUBLER.
- R87. Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Planification des logements d'utilité publique ». (LSP). ROLAND PHILIPPOZ.
- R88. Rapport-préavis N° 2014/76 : Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts « Centre du village de Vers-chez-les-Blanc. Modification de la zone de restructuration ». Réponse à la pétition de M. Dominique Gabella « Pétition au Conseil communal de Lausanne des propriétaires et habitants de la zone foraine des Râpes (Vers-chez-les-Blanc–Montblesson–Chalet-à-Gobet) ». (TRX). ANDRE GEBHARDT.
- R89. Rapport-préavis N° 2014/82 : Développement du réseau TL. Réponse à quatre initiatives (Yves-André Cavin ; Évelyne Knecht ; Élisabeth Müller ; Denis Corboz) et deux pétitions (Jean-Pierre Marti ; Marie Morier-Genoud). (AGC). GIAMPIERO TREZZINI.
- R90. Préavis N° 2015/5 : Centre sportif de Praz-Séchaud. Mise en conformité et homologation du terrain de football. Remplacement du terrain en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique. Remplacement de l'éclairage. (SIPP). PHILIPPE MIVELAZ.
- R91. Préavis N° 2015/10 : Tour de Sauvabelin. Travaux d'entretien et amélioration de la structure. (FIPAV, TRX). THANH-MY TRAN-NHU.
- R92. Rapport-préavis N° 2015/18 : Léman 2030. Crédit d'études. Deuxième volet des études du « Pôle Gare ». Étude du projet de construction du sous-sol de la place de la Gare. Concours et communication. Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts (TRX). PHILIPP STAUBER.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI38. Postulat de M. Hadrien Buclin : « Pour une entreprise communale de construction et de rénovation des bâtiments ». (17^e/31.3.15). DISCUSSION PREALABLE.
- INI39. Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la possibilité de réduire de nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs W.-C. à la disposition du public. (17^e/31.3.15). DISCUSSION PREALABLE.
- INI40. Motion de M. Philipp Stauber et consorts : « Pour un remplacement partiel des annuités automatiques des employés communaux par des augmentations au mérite, dans un premier temps pour les revenus AVS supérieurs à 84'600 francs (revenu

AVS maximum déterminant au 1^{er} janvier 2015) ». (17^e/31.3.15). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT37. Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Baisse d'impôt massive pour les entreprises : qu'y perd Lausanne ? » (14^e/6.5.14) [FIPAV/19.2.15]. DISCUSSION.
- INT39. Interpellation de M. David Payot : « Lausanne hors zone TISA ? » (11^e/20.1.15) [AGC/19.2.15]. DISCUSSION.
- INT42. Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « Autorisation de prolonger l'ouverture des clubs au-delà de l'heure de police : des décisions arbitraires ? » (5^e/28.10.14) [SIPP/5.3.15]. DISCUSSION.
- INT43. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Mesures d'éloignement : quelle application, quel bilan ? » (9^e/9.12.14) [LSP, EJCS/5.3.15]. DISCUSSION.
- INT44. Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Comment la Ville de Lausanne défend-elle ses intérêts auprès de la Berne fédérale ? » (14^e/17.2.15) [AGC/12.3.15]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Carré ou pas ? » (9^e/9.12.14) [SIPP/12.3.15]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de M^{me} Elisabeth Müller : « La Municipalité dispose-t-elle d'un plan B pour le grand stade d'athlétisme ? » (11^e/20.1.15) [SIPP, TRX/19.3.15]. DISCUSSION.
- INT48. Interpellation de M. Philippe Clivaz : « La Sallaz en chantier, j'en suis fort aise, eh bien attendez maintenant ! » (14^e/17.2.15) [TRX/19.3.15]. DISCUSSION.
- INT49. Interpellation de M. Robert Joosten : « Trois passages piétons dangereux à la place Chauderon ». (14^e/17.2.15) [TRX/19.3.15]. DISCUSSION.
- INT50. Interpellation de M. Pierre Oberson : « Ouverture d'un carré musulman oui mais ? » (14^e/17.2.15) [SIPP/12.3.15]. DISCUSSION.
- INT51. Interpellation de M. Philipp Stauber et consorts : « Un chèque de CHF 20 millions avant juin 2015 : sauvetage ou naufrage annoncé du théâtre de Beaulieu ? » (16^e/17.3.15) [AGC/26.3.15]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 19.5 (18 h et 20 h 30), 2.6 (18 h et 20 h 30), 16.6 (18 h et 20 h 30) et 17.6 (19 h 30), 30.6 (18 h et 20 h 30), 25.8 (de 18 h à 20 h), 8.9 (18 h et 20 h 30), 22.9 (18 h et 20 h 30), 6.10 (18 h et 20 h 30), 27.10 (18 h et 20 h 30), 10.11 (18 h et 20 h 30), 24.11 (18 h et 20 h 30), 8.12 (18 h et 20 h 30) et 9.12 (19 h 30).

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL :

Le président : *Jacques Pernet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.

- 4.2.14 Postulat de M. David Payot : « Adaptation des loyers aux taux hypothécaires : et si Lausanne montrait l'exemple ? » (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 17.6.14 Rapport-préavis N° 2014/29 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ». (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 9.9.14 Rapport-préavis N° 2014/43 : Réponse au postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières ». Réponse à la pétition au Conseil communal de M. Luigi Maistrello et consorts : « Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières à Lausanne ». (TRX). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 28.10.14 Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Habitat au cœur de la ville, Lausanne doit faire mieux ! » (TRX, LSP). YVAN SALZMANN.
- 28.10.14 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux ». (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (GILLES MEYSTRE).
- 11.11.14 Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Des mini-caméras pour les policiers lausannois ! » (LSP). DENIS CORBOZ.
- 9.12.14 Préavis N° 2014/67 : Métamorphose. Dissolution du groupe consultatif et de suivi du projet Métamorphose (GCAS) et création d'un groupe de concertation. (SiL, TRX). DAVID PAYOT.
- 9.12.14 Préavis N° 2014/71 : Plan partiel d'affectation « Cour Camarès ». Modification partielle des plans d'extension N° 576 du 11 juin 1976 et N° 597 du 28 novembre 1980. Acte de vente-emption et servitude pour le couloir à faune. Convention avec les promoteurs pour l'équipement des terrains. Étude de l'impact sur l'environnement. (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (VALERY BEAUD, VICE-PRESIDENT).
- 9.12.14 Rapport-préavis N° 2014/72 : Intentions municipales en matière de politique régionale. Réponse à deux motions (Fabrice Ghelfi ; Axel Marion). (AGC, TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY, PRESIDENTE).
- 9.12.14 Postulat de M^{me} Maria Velasco : « Pour une place Centrale conviviale et accueillante ». (TRX). NICOLE GRABER.
- 9.12.14 Rapport-préavis N° 2014/75 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin « Pour une information officielle à tous les habitants de la commune de Lausanne concernant leurs droits de locataires ». (LSP). DENIS CORBOZ
- 9.12.14 Rapport-préavis N° 2014/77 : Réponse au postulat de M. Julien Sansonnens « Antennes de téléphonie mobile : le principe de précaution doit s'appliquer ». (TRX). CHARLES-DENIS PERRIN.
- 20.1.15 Pétition du PDC Lausanne et consorts : « Stop à la pénurie de places de crèches à Lausanne ! » (EJCS). COMMISSION DES PETITIONS (ANNA ZÜRCHER).
- 17.2.15 Postulat de M. Yves Ferrari et consorts : « LAT : penser globalement, agir localement ». (TRX, LSP). THERESE DE MEURON.
- 17.2.15 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques ». Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour un accès libre aux données informatiques publiques ». (AGC). ALAIN HUBLER.
- 17.2.15 Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de

- l'Agglomération Lausanne-Morges. (AGC). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 17.2.15 Rapport-préavis N° 2014/83 : Politique de sécurité publique. Réponses à neuf initiatives (Fabrice Ghelfi ; Natacha Litzistorf Spina ; Pierre Oberson ; Jean-Luc Laurent ; Mathieu Blanc ; Rebecca Ruiz ; Nkiko Nsengimana) et cinq pétitions (habitants et commerçants du quartier Maupas–Chauderon ; habitants et usagers du quartier de St-Roch ; Éric Oberti ; UDC section Lausanne ; Andreia Barata). (LSP, AGC, SIPP, TRX, EJCS, FIPAV, SiL). BENOIT GAILLARD.
- 17.2.15 Préavis N° 2014/84 : Chemin du Chasseron 6. Levée de la servitude « Genre et hauteur des constructions ID 007-2000/001332 » grevant la parcelle 1012 du chemin du Chasseron 6 en faveur des parcelles 16 et 17 du chemin de la Vallombreuse 10, propriétés de la Commune de Lausanne. (LSP). FABRICE MOSCHENI.
- 17.2.15 Postulat de M. Yves Adam : « Culture-passions ». Postulat de M. Philippe Clivaz : « Valorisation, signalisation, communication : Lausanne pôle culturel ». Postulat de M. Denis Corboz : « Musée de l'Art Brut ». Postulat de M. Denis Corboz : « Accès et médiation culturelle ». Postulat de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques ». Postulat de M^{me} Sarah Neumann : « Une étude sur les publics de la culture » (AGC). Rapport-préavis N° 2015/1 : Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponses à onze initiatives (Grégoire Junod ; Gilles Meystre ; Claire Attinger ; Françoise Longchamp ; Évelyne Knecht ; Rebecca Ruiz ; Myriam Tétaz ; Philippe Clivaz ; Pierre-Antoine Hildbrand), deux interpellations (Françoise Longchamp ; Yves Adam) et une pétition (POP Jeunesses popistes). (AGC, EJCS). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 17.2.15 Rapport-préavis N° 2015/2 : Bien-être au travail et gestion des absences. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin. (AGC). CAROLINE ALVAREZ HENRY.
- 17.2.15 Rapport-préavis N° 2015/3 : La politique familiale conduite par la Ville de Lausanne. Réponse au postulat de M. Axel Marion. (EJCS). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 17.2.15 Rapport-préavis N° 2015/4 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin « Pour un contrôle plus systématique des loyers par la Ville ». (LSP). ANDRE MACH.
- 17.2.15 Rapport-préavis N° 2015/6 : Plan partiel d'affectation Parc éolien « EolJorat » secteur sud. Zone spéciale selon l'article 50a, lettre b LATC et zone agricole selon l'article 52 LATC. Abrogation partielle du plan d'extension N° 600 du 28 novembre 1980. Études d'impact sur l'environnement. Constitution de droits distincts et permanents de superficie conditionnels. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin. (TRX, SiL, FIPAV, LSP). DANIEL DUBAS.
- 17.2.15 Préavis N° 2015/7 : Modification du règlement de la taxe de séjour. (AGC). GILLES MEYSTRE.
- 17.2.15 Préavis N° 2015/9 : Fondation Pro Habitat Lausanne. Démolition et reconstruction de trois immeubles de logements à loyers subventionnés, d'un parking souterrain et d'un abri PCi, sis au chemin de Montelly 34 à 44. Octroi des aides publiques prévues par la loi du 9 septembre 1975 sur le logement. (LSP). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- 17.2.15 Motion de M^{me} Natacha Litzistorf : « Pour que Lausanne brigue la distinction Fair Trade Town ». (AGC, FIPAV). PHILIPP STAUBER.
- 17.2.15 Postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts : « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois ». (FIPAV). VALERY BEAUD.

- 3.3.15 Préavis N° 2015/11 : Règlement général de police de la commune de Lausanne (RGP). Introduction d'un article précisant les modalités de la facturation des prestations du Corps de police. (LSP). DAVID PAYOT.
- 17.3.15 Préavis N° 2015/12 : Augmentation de CHF 32'500'000.– du capital-actions de la SILL – Société Immobilière Lausannoise pour le Logement SA. (LSP). LAURENT REBEAUD.
- 17.3.15 Préavis N° 2015/13 : Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM). Modifications concernant les horaires de ventes et de livraisons d'alcool. (SIPP). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- 31.3.15 Postulat de M. Yves Ferrari : « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). JEAN MEYLAN.
- 31.3.15 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche. » (LSP). ALBERT GRAF.
- 31.3.15 Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Lausanne amie des enfants à Beaulieu ». (LSP, EJCS, TRX, FIPAV). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- 31.3.15 Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour un usage payant de certains W.-C. publics ». (TRX). MARIA VELASCO.
- 31.3.15 Préavis N° 2015/14 : Projet de construction de 2 bâtiments répondant au concept de « Société à 2000 watts », comprenant 70 logements subventionnés, une résidence hôtelière pour étudiants de 90 chambres, des locaux d'activités et un parking souterrain de 39 places, sis avenue de Sévelin 10, 12, 14a, 14b et 16. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant 4424 m² de la parcelle N° 885, en faveur d'une propriété par étages constituée de deux lots appartenant à la Coopérative Le Logement Idéal (LI) et à la Fondation Maisons pour Etudiants Lausanne (FMEL). Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la Coopérative Le Logement Idéal. (LSP, EJCS). ALAIN HUBLER.
- 31.3.15 Préavis N° 2015/15 : Métamorphose. Plaines-du-Loup. Demande de crédit pour les études des plans partiels d'affectation (PPA) 2,3 et 4. (TRX). PHILIPPE MIVELAZ.
- 31.3.15 Préavis N° 2015/16 : Plan partiel d'affectation au lieu-dit « Chalet-à-Matthey » concernant le terrain compris entre la route du Jorat et les parcelles N^{os} 15131 et 15642. Abrogation partielle du plan d'extension N° 603 du 28 novembre 1980. (TRX). JEAN-LUC CHOLLET.
- 21.4.15 Préavis N° 2015/17 : Projet de construction de 12 bâtiments « Minergie-P-Eco[®] », comprenant 88 logements, 3 zones d'activité, 2 chambres d'amis, 2 salles communes, un parking souterrain de 84 places et 23 places extérieures, sis chemin du Chalet-de-Pra-Roman. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle N° 15'323 en faveur de la Coopérative de l'habitat associatif – CODHA. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la CODHA. Acquisition de parts sociales de la CODHA par la Ville de Lausanne. (LSP). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- 21.4.15 Rapport-préavis N° 2015/19 : Octroi d'un cautionnement et d'une subvention d'amortissement à la Fondation de Beaulieu. Réponses à deux interpellations (Gilles Meystre ; Nicolas Gillard) (AGC). NKIKO NSENGIMANA.
- 21.4.15 Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Une solution à l'inquiétude des travailleuses du sexe ». (LSP). BERTRAND PICARD.
- 21.4.15 Rapport-préavis N° 2015/20 : Métamorphose. Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf « Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance ». (TRX, AGC, FIPAV, SIPP, LSP). ALAIN HUBLER.

21.4.15 Préavis N° 2015/21 : Politique municipale en matière de protection des eaux. Plan directeur de protection des eaux. Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux. Amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration à la Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoises (STEP de Vidy), création d'une société anonyme pour la réalisation des nouvelles chaînes de traitement et l'exploitation de la STEP, octroi d'un droit distinct et permanent de superficie et d'un cautionnement solidaire. Agrandissement des locaux du laboratoire d'eauservice et achat de nouveaux appareils. (TRX). THANH-MY TRAN-NHU.

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 9.12.14 Interpellation de M. Denis Corboz et consorts : « Parcelles CFF à Lausanne : une valorisation maximale ? » (9^e/9.12.14) [LSP, TRX]. DISCUSSION.
- 20.1.15 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « AFJD – Association pour la formation des jeunes danseurs : culture ou formation ? » (11^e/20.1.15) [AGC]. DISCUSSION.
- 20.1.15 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Un pas en avant, deux pas en arrière ; le besoin de sécurité concerne également la police lausannoise ». (11^e/20.1.15) [LSP]. DISCUSSION.
- 20.1.15 Interpellation de M^{me} Myrèle Knecht : « La Fondation City Management est-elle vraiment efficace dans sa forme, ses statuts et son fonctionnement actuels pour faire face aux problèmes du petit commerce indépendant (commerce de détail, commerce particulier ou artisanat) et de sa place dans la ville de Lausanne, tel qu'il se pose actuellement ? » (11^e/20.1.15) [AGC, LSP]. DISCUSSION.
- 17.2.15 Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron sur la réorganisation du Service des assurances sociales (SAS). (14^e/17.2.15) [SIPP]. DISCUSSION.
- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) (SIPP, LSP). DISCUSSION.
- 17.2.15 Interpellation de M. Johan Pain et consorts : « 'Libérer l'espace public' lausannois de la pollution visuelle de l'affichage publicitaire ». (14^e/17.2.15) [TRX]. DISCUSSION.
- 17.2.15 Interpellation de M. Vincent Rossi : « Comment va la maison de paille ? » (14^e/17.2.15) [FIPAV, TRX]. DISCUSSION.
- 3.3.15 Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « L'Orangerie peut-elle être aussi accessible aux Lausannois-e-s ? » (15^e/3.3.15) [LSP, AGC]. DISCUSSION.
- 3.3.15 Interpellation de M. Vincent Rossi : « Le dégel de la géothermie à Lavey ? » (15^e/3.3.15) [SiL]. DISCUSSION.
- 17.3.15 Interpellation de M. Vincent Rossi : « De l'énergie pour la biométhanisation lausannoise ». (16^e/17.3.15) [SiL]. DISCUSSION.
- 31.3.15 Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Confort et sécurité des piétons-pendulaires à la place de la gare ». (17^e/31.3.15) [TRX]. DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Raphaël Abbet, Laurianne Bovet, Muriel Chenaux Mesnier, Philippe Clivaz, Romain Felli, André Gebhardt, Jean-Pascal Gendre, Anne-Lise Ichters, Henri Klunge, Evelyne Knecht, Natacha Litzistorf Spina, Gilles Meystre, Vincent Mottier, Pierre Oberson, Pierre-Yves Oppikofer, Charles-Denis Perrin, Janine Resplendino, Francisco Ruiz.

Membres présents 82

Membres absents excusés 18

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance

Le président : – J'ouvre cette séance avec une petite phrase, comme d'habitude : « Le projet est le brouillon de l'avenir. Parfois, il faut à l'avenir des centaines de brouillons », signé Jules Renard.

Les micros ont de nouveaux embouts, qui ont été collés. Nous vous remercions de bien les choyer et de ne pas tirer dessus ou les tripatouiller pour éviter qu'ils se décollent.

Communication

Absence de M. le municipal Grégoire Junod, Logement et sécurité publique, à la séance du 21 avril 2015

Monsieur le président du Conseil communal,

Cher M. Pernet,

M. Grégoire Junod, conseiller municipal en charge du logement et de la sécurité publique, vous prie de bien vouloir excuser son absence en tout cas à la 1^{ère} séance, retenu par la manifestation altermondialiste des matières premières.

Nous ne pouvons malheureusement pas vous dire encore s'il arrivera à vous rejoindre pour la 2^{ème} séance, cela dépendant de la tournure de ce rassemblement.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous adressons nos plus cordiaux messages.

Marilou Rossier, assistante de direction de M. le conseiller municipal Grégoire Junod

Communication

Anniversaire de M. André Gebhardt, de M. Jean-Luc Chollet et de M^{me} Françoise Longchamp

Le président : – Nous avons la chance d’avoir deux personnes qui fêtent leur anniversaire aujourd’hui : M. André Gebhardt, qui s’est excusé, et M. Jean-Luc Chollet. (*Applaudissements.*)

J’anticipe un peu : demain, M^{me} Françoise Longchamp fêtera également son anniversaire. (*Applaudissements.*)

Communication

Demandes d’urgence de la Municipalité concernant le Rapport-Préavis N° 2014/53 et les Préavis N°s 2015/05, 2015/10, 2014/61 et 2015/18

Lausanne, le 27 mars 2015

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes d’urgence suivantes pour la séance du Conseil communal des 21 et 28 avril et 5 mai 2015.

- **Rapport-préavis 2014/53** : Interventions municipales en faveur de l’économie locale

Motif : Le préavis comprend un certain nombre de mesures destinées à être mises en œuvre en 2015 déjà. Face aux incertitudes économiques croissantes, il apparaît important que le dispositif d’appui puisse débiter aussi rapidement que possible, notamment en ce qui concerne le soutien que Lausanne veut apporter à différentes institutions. C’est par exemple le cas en ce qui concerne la Fondation micro-crédit solidaire. Un soutien accru de la Ville doit ensuite être mis en œuvre par les institutions concernées, ce qui demande un certain délai. Il est donc important que les décisions d’intervention découlant du préavis puissent commencer à être mises en œuvre à court terme.

- **Préavis 2015/5** : Centre sportif de Praz-Séchaud

Motif : Afin de pouvoir profiter de la pause hivernale prévue dans le calendrier des compétitions et entraînements, ceci dans l’objectif de mettre la nouvelle surface de jeu à disposition pour la reprise au mois de février 2016, il importe de débiter les travaux dès la fin de l’été 2015 et, partant, de pouvoir finaliser les procédures d’adjudications et d’organisation dans les meilleurs délais.

- **Préavis 2015/10** : Tour de Sauvabelin

Motif : Les investigations entreprises depuis deux ans montrent une situation certes sous contrôle, mais néanmoins préoccupante. La Tour de Sauvabelin fait l’objet d’une surveillance permanente depuis le constat des dégradations qu’elle subit à cause de détails constructifs inadéquats. Tous les ingénieurs qui sont intervenus durant la phase d’expertise se disent incapables de prévoir l’évolution de celles-ci mais ils sont unanimes pour affirmer qu’une augmentation de ces dégradations pourrait nous conduire à fermer l’accès à la Tour en cas d’un tel constat. Cette hypothèse pourrait même conduire à la sécurisation complète du site sur un périmètre d’une centaine de mètres de rayon, ce que la Municipalité ne souhaite pas. Comme les travaux de réfection ne peuvent se faire que pendant la belle saison et de préférence durant les vacances scolaires (moins de fréquentation), la Municipalité considère qu’il est prudent et opportun de procéder aux travaux de sécurisation durant l’été 2015, d’où la demande d’urgence.

- **Préavis 2014/61** : Plan partiel d'affectation « Beau-Rivage »

Motif : La révision de ce PPA a débuté en mai 2011. La mise à l'enquête a été effectuée en janvier-février 2014 ne suscitant qu'une seule intervention des Verts lausannois à laquelle il a pu être répondu à satisfaction. L'urgence est demandée afin de permettre rapidement au maître d'ouvrage de pouvoir avancer dans son projet.

- **Préavis 2015/18** : Léman 2030 - crédit d'études - 2^e volet des études du « Pôle Gare » - Etude du projet de construction du sous-sol de la pl. de la Gare - Concours et communication

Motif : Le calendrier du projet est fixé par les CFF et l'Office fédéral des transports. Le calendrier du projet doit voir certains accords concernant le financement du projet se concrétiser, en particulier les études du projet de construction et de la phase des appels d'offres. Ces accords doivent pouvoir être signés au plus tard en juin 2015.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Communication

Ouverture d'un compte d'attente de CHF 340 000.- pour financer les études nécessaires à l'agrandissement du Collège de l'Eglantine

Lausanne, le 30 mars 2015

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 6 février 2014, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de CHF 350'000.-, pour conduire les études préalables nécessaires au développement de quelques sites scolaires, en particulier ceux de : Vers-chez-les-Blanc, Sallaz-Les Fiches, Eglantine, Béthusy et Belvédère-Croix-Rouges. Il s'agissait aussi d'en connaître précisément les conséquences financières. Aux sites prévus, il a fallu ajouter ceux de Montoie et de Chandieu, en raison d'une croissance de la démographie scolaire particulièrement aiguë au sud de la Ville.

Les études prévues ont pu être menées, sauf en ce qui concerne le bâtiment de l'Eglantine. Dans un premier temps, le Service des écoles primaires et secondaires ainsi que le Service d'architecture avaient imaginé rehausser et assainir l'école existante. Ces travaux, qui auraient dû se terminer pour la rentrée scolaire d'août 2016, n'ont pas pu se concrétiser, eu égard à une disposition du plan général d'affectation (PGA), concernant les hauteurs, qu'il a finalement été impossible d'éviter.

Les services ont dès lors travaillé sur une autre variante permettant d'augmenter le nombre de locaux et d'ainsi répondre à l'augmentation de la démographie scolaire. Des pavillons modulaires, autorisant la mise à disposition de six classes supplémentaires et d'un APEMS de 36 places, pourraient prendre place sur l'espace occupé actuellement par ceux déjà existants. Suite à l'étude préliminaire, le Service d'architecture a estimé les coûts globaux des travaux d'agrandissement du collège entre CHF 4.2 et 4.5 millions.

Le compte d'attente de 2014 ne permet pas de financer les honoraires des mandataires (architectes, ingénieurs civils, ingénieurs CVSE et spécialistes) chargés du développement de l'étude spécifique sur le site de l'Eglantine, selon les étapes suivantes :

- adaptation de la variante retenue au programme ajusté par les services utilisateurs (école et APEMS) ;
- développement du projet et du dossier de demande d'autorisation de construire ;
- établissement du devis général et préparation des appels d'offres.

Le déroulement des opérations est planifié comme suit :

- 03.2015 : ouverture compte d'attente de CHF 340'000.- ;
- 12.2015 : sortie du préavis pour la demande de crédit d'investissement ;
- 05.2016 : début des travaux pour l'agrandissement du collège ;
- 08.2017 : mise en service de l'agrandissement du collège.

Les dépenses du compte d'attente seront balancées ultérieurement sur le crédit d'investissement (crédit d'ouvrage) qui sera demandé au Conseil communal par voie de préavis à fin 2015.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été soumise à l'appréciation de votre Commission des finances, qui a donné son accord le 18 mars 2015.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente communication, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Communication

Réponse à la pétition de Corbaz Monique, Corbaz Pierre et consorts : « Non aux démolitions – oui au maintien de la mixité sociale »

Lausanne, le 2 avril 2015

Madame, Monsieur,

Le 11 septembre 2012, vous avez déposé une pétition au Conseil communal qui avait pour objet le refus de la démolition des bâtiments concernés par le projet d'agrandissement de la gare, plus précisément ceux situés au chemin des Epinettes et à la rue du Simplon à Lausanne. Les pétitionnaires craignent que ces démolitions mettent en péril le tissu relationnel et citoyen de tout le quartier « sous-gare » par la disparition de ces appartements à loyers acceptables.

Lors de la séance de la Commission des pétitions du 6 novembre 2012, celle-ci décidait à l'unanimité de renvoyer ladite pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Après analyse, la Municipalité peut vous apporter les éléments de réponse suivants : en encourageant le report modal vers les transports publics et en portant une attention particulière à l'accessibilité à la Gare pour la mobilité douce, ce projet s'inscrit dans les buts de la mobilité durable ainsi que ceux de la protection de l'environnement. Le développement de planifications urbaines sectorielles garantira une mixité sociale et fonctionnelle dans les quartiers voisins, en conformité avec les objectifs sociaux et économiques du développement durable.

En outre, plusieurs mesures, auxquelles la Municipalité a largement contribué, ont été prises :

- le projet d'agrandissement de la Gare de Lausanne a été optimisé et a ainsi permis de limiter les démolitions à 54 logements en lieu et place de la centaine envisagés au début ;
- la Ville a signé en août 2012 une convention avec les CFF et l'Association des riverains de la gare de Lausanne (ARGL). Elle prévoit des mesures d'indemnisation et relogement essentiellement à la charge des CFF. La Ville de Lausanne a toutefois largement contribué à la bourse au logement et a surtout proposé, via plusieurs projets immobiliers dans le quartier sous-gare, des solutions concrètes de relogement en collaboration avec des propriétaires privés. Au 31 décembre 2014, une moitié des locataires concernés ont pu être relogés ;
- enfin, la Ville de Lausanne a exigé des CFF qu'au moins une partie des logements détruits soit compensée par la mise à disposition dans le secteur des Epinettes de logements contrôlés à loyer abordable. La même exigence a été formulée s'agissant d'un futur plan de quartier qui pourrait voir le jour à l'est de la gare (En Rasude).

En complément, par un partenariat avec les gérances et les propriétaires privés, par le biais d'indemnisations (frais de relogement, différences de loyer), des cas particuliers ont été pris en compte (bénéficiaires AVS, AI, aide sociale). Les locataires des locaux commerciaux ont été ou seront également indemnisés.

L'ensemble de ces dispositions participe, dès la signature de la convention, à soutenir les différents locataires dans leur recherche de nouveau lieu de vie et à préserver la cohésion sociale par la mixité des activités qui se déploiera dans le périmètre élargi du Pôle Gare.

En vous remerciant de prendre bonne note de la présente, et en vous priant de bien vouloir en transmettre copie aux cosignataires, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique : *Florence Germond*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Communication

Réponse à la pétition du Collectif Gare : « Non aux démolitions hâtives des quartiers de la Gare »

Lausanne, le 2 avril 2015

Madame, Monsieur,

Le 5 juin 2012, votre Collectif demandait, par voie de pétition au Conseil communal, un moratoire immédiat sur toutes les démolitions envisagées et programmées dans les quartiers de la Gare jusqu'à ce que soit pris en compte l'avis des citoyens.

Lors de la séance de la Commission des pétitions du 25 septembre 2012, celle-ci décidait à l'unanimité de renvoyer ladite pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Dans le cadre de la démolition des logements liés à l'agrandissement de la Gare, plusieurs mesures, auxquelles la Municipalité a largement contribué, ont été prises :

- le projet d'agrandissement de la Gare de Lausanne a été optimisé et a ainsi permis de limiter les démolitions à 54 logements en lieu et place de la centaine envisagés au début ;
- la Ville a signé en août 2012 une convention avec les CFF et l'Association des riverains de la gare de Lausanne (ARGL). Elle prévoit des mesures d'indemnisation et relogement essentiellement à la charge des CFF. La Ville de Lausanne a toutefois largement contribué

à la bourse au logement et a surtout proposé, via plusieurs projets immobiliers dans le quartier sous-gare, des solutions concrètes de relogement en collaboration avec des propriétaires privés. Au 31 décembre 2014, une moitié des locataires concernés ont pu être relogés ;

- enfin, la Ville de Lausanne a exigé des CFF qu’au moins une partie des logements détruits soit compensée par la mise à disposition dans le secteur des Epinettes de logements contrôlés à loyer abordable. La même exigence a été formulée s’agissant d’un futur plan de quartier qui pourrait voir le jour à l’est de la gare (En Rasude).

En complément, par un partenariat avec les gérances et les propriétaires privés, par le biais d’indemnités (frais de relogement, différences de loyer), des cas particuliers ont été pris en compte (bénéficiaires AVS, AI, aide sociale). Les locataires des locaux commerciaux ont été ou seront également indemnisés.

Dans le contexte spécifique du projet d’agrandissement de la Gare, la Ville de Lausanne et les CFF ont développé des partenariats avec des régisseurs ainsi que des promoteurs. Cela concerne entre autres les extensions de logements En Contigny et Voltaire. Par ailleurs, les CFF développent et vont concrétiser des opérations immobilières pour du logement aux Epinettes ainsi que proche de la Halte de Malley notamment. Les futures études de réaffectation des immeubles CFF à l’avenue de la Gare, qui seront libérés à partir de 2020, offriront également des potentialités de déploiement de logements proche de la Gare et du centre-ville.

En vous remerciant de prendre bonne note de la présente communication, et en vous priant de bien vouloir en transmettre copie aux cosignataires, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique : *Florence Germond*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Communication

Nouveau logiciel de gestion immobilière (GIMMO) : ouverture d’un compte d’attente

Lausanne, le 13 avril 2015

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 26 février 2015, la Municipalité a approuvé l’ouverture d’un compte d’attente de CHF 70’000.- pour couvrir les dépenses nécessaires à la réalisation d’études préliminaires en vue de la mise en forme du projet cité sous rubrique. Ce projet figure au plan des investissements publié en septembre 2014 pour les années 2015 à 2018 en tant que crédit à voter et il est porté actuellement par les services suivants :

- Service du logement et des gérances (SLG) pour CHF 500’000.- dans les objets multiservices sous l’intitulé « Renouvellement du logiciel de gestion des données immobilières » ;
- Service social de Lausanne (SSL) pour CHF 200’000.- sous l’intitulé « Renouvellement du logiciel de gestion du parc de logements ».

En effet, les deux services concernés souhaitent déposer un préavis en commun pour un montant total de CHF 700’000.-.

Les prestations de services prévues sur ce compte d’attente permettront de couvrir les différents frais qu’induiront l’étude de ce projet, la réalisation d’un cahier des charges

décrivant les besoins agrégés des deux services SLG et SSL et la sélection de l'adjudicataire du préavis.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision a été communiquée à la Commission des finances, qui l'a approuvée à l'unanimité lors de sa séance du 13 mars 2015. Le montant de ce compte d'attente sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement qui sera soumis ultérieurement à votre Conseil, en 2016.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Benoît Gaillard : « Respect de la législation sur les marchés publics par la société TRIDEL S.A. »

Lausanne, le 21 avril 2015

(Signé) *Benoît Gaillard*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Infrastructures cyclables à Lausanne : pour un Plan Vélo »

Lausanne, le 27 mars 2015

(Signé) *Vincent Rossi et 7 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Philipp Stauber : « L'affectation du site de la Tuilière-Sud à la construction du nouveau stade de football prive-t-elle la Ville de 100 millions de rentrées en droits de superficie ? »

Lausanne, le 13 avril 2015

(Signé) *Philipp Stauber*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Lausanne Jardins 2014 : les graines vont-elles germer avec les deniers récoltés ? »

Lausanne, le 14 avril 2015

(Signé) *Jean-Daniel Henchoz*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Philipp Stauber : « Esquisse d'un plan B pour les matchs du Lausanne Sports en *Challenge League* »

Lausanne, le 17 avril 2015

(Signé) *Philipp Stauber*

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Anna Zürcher : « Une Fête des écoles, une Fête du Bois et des visites des institutions lausannoises pour tous les enfants scolarisés à Lausanne »

Lausanne, le 20 avril 2015

(Signé) *Anna Zürcher*

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « Pollution de l'air : quelles mesures pour la santé des Lausannoises et Lausannois ? »

Lausanne, le 15 avril 2015

(Signé) *Sophie Michaud Gigon*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Produire du vin ou interdire sa consommation, il faut choisir ! »

Lausanne, le 21 avril 2015

(Signé) *Claude-Alain Voiblet et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Guy Gaudard et consorts : « Quelle gestion de l'adaptation des taxes au SEL ? »

Lausanne, le 21 avril 2015

(Signé) *Guy Gaudard et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Denis Corboz et consorts : « Coût de location du Métropole, quid des ensembles régionaux ? »

Lausanne, le 21 avril 2015

(Signé) *Denis Corboz et 5 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Questions orales

Question

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – Récemment, j'ai eu l'occasion de faire la visite de l'exposition organisée par Visarte intitulée « Sculptures & Costures » dans l'enceinte du parc Mon-Repos. Sur la trentaine de pièces – plus de trente œuvres –, toutes ne se prêteraient pas, loin de là, à une acquisition et à une situation pérenne dans le parc, mais peut-être que c'est le cas de certaines d'entre elles. Est-ce que cette possibilité pourrait être envisagée ? Et, si oui, à quelles conditions ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Les acquisitions passent par le Fonds des arts plastiques, sauf lorsque c'est la Municipalité qui commande l'œuvre. Dans la situation actuelle, et en attendant la révision du règlement qu'on vous propose dans le préavis culture, ce Fonds des arts plastiques est géré directement par le chef de service et par un certain nombre de spécialistes. On peut leur faire des suggestions pour qu'ils examinent si l'une ou l'autre de ces œuvres pourrait être acquise dans le cadre de leurs moyens. Si vous avez quelque chose que vous trouvez particulièrement intéressant, il faut nous le dire, parce qu'il y a plus d'une œuvre à Mon Repos. On peut en tout cas examiner cette éventualité, mais c'est le Fonds des arts plastiques qui prendra une décision, le cas échéant.

Question

M. Albert Graf (UDC) : – Ma question concerne l'immeuble à la rue Pré-du-Marché 1 - rue Neuve 2, à Lausanne. Le 22 septembre 2010, on a dû traiter en urgence le premier préavis pour augmenter le plafond du compte d'attente. Le 19 décembre 2013, le montant de rénovation a été adapté. Le tenancier a reçu son congé le 1^{er} août de l'année passée. Selon le préavis 2013/64, l'ouverture du chantier était en octobre 2014, et la fin du chantier en novembre 2015. Mais je ne vois toujours pas de travaux. Est-ce que vous avez des explications ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – En l'absence de M. Junod, qui suit le dossier de très près, je ne peux évidemment pas vous donner toutes les motivations et les conditions. On n'a en tout cas jamais entendu parler en Municipalité d'une non-réalisation de ces travaux. Cela avait été envisagé il y a trois ans, et c'est pourquoi cela a traîné aussi longtemps ; mais ce n'est plus le cas maintenant. Nous allons lui transmettre votre question et il vous dira – oralement, dans le cadre du Conseil, ou par écrit – ce qu'il en est exactement. En tout cas, il n'y a pas d'intention connue par le reste de la Municipalité de ne pas effectuer ces travaux.

Question

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – A l'occasion du centième anniversaire de l'installation du CIO, événement que je salue, bien entendu, la Municipalité s'est empressée de rebaptiser les arrêts du m2 et des bus à Ouchy. Pourrait-elle faire preuve du même dynamisme en mettant en marche très rapidement la navette Haldimand-CIO-Bourdonnette ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Il y avait un manque de clarté sur la nature de la question, mais la navette, c'est incontestablement du ressort de celui qui vous parle. La décision de principe est prise et elle a été annoncée publiquement dans le cadre du 100^e. Bien sûr, la commission du Conseil communal qui examinait les réponses, notamment à la pétition de la Bourdonnette, a clairement accepté le principe d'une navette en présence des pétitionnaires, ce qui, pour nous, a été déterminant pour pouvoir aller de l'avant. Donc, dans cette optique, nous avons les contacts les plus rapides possible avec les tl pour avancer. On devrait nous soumettre un projet d'ici quelques semaines. Manifestement, avec les complications qu'il y a, il n'est pas possible – et c'est ce qu'on a annoncé – de la mettre en service pour décembre 2015. Par contre, il est prévu de la mettre en service à l'horaire de décembre 2016.

Question

M^{me} Diane Wild (PLR) : – Ma question s'adresse à M. le syndic. Au mois de juin, nous voterons sur la redevance radiotélévision. M. Olivier Français s'est déjà engagé pour la loi fédérale qui allège la facture des ménages. J'aurai aimé connaître la position de la Municipalité au vu de l'importance de la RTS à Lausanne.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Comme vous le savez, celui qui vous parle était dans la conférence de presse initiale de M^{me} Leuthard, donc il connaît aussi vaguement le sujet. Il se trouve que la Municipalité a décidé de soutenir ladite révision de la loi, puisqu'elle était unanime sur cet objet. Bien sûr, nous l'avons déjà fait savoir à la conférence de presse de M^{me} Leuthard. Je ne sais plus si l'on a déjà envoyé un communiqué de presse pour le préciser à nouveau, mais on le fera encore savoir à quelques reprises, vraisemblablement d'ici mi-juin.

Question

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Ma question concerne le Plan directeur communal et s'adresse donc à M. le municipal des travaux. Pourrait-il nous donner le calendrier des différentes étapes prévues de consultation du projet de PDCOM, en particulier à quel moment la consultation des groupes politiques et des associations est prévue ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Le dossier est à l'enquête préalable auprès de l'Etat. Légalement, il a trois mois pour répondre. L'Etat nous a répondu à la fin des trois mois qu'il avait du retard sans nous donner de délai – on a l'habitude. Donc, aujourd'hui, on est en *stand-by*, on attend les réflexions profondes de l'Etat sur notre projet.

Je peux vous rassurer, puisque tous les partis politiques étaient présents dans les réflexions et ont eu régulièrement l'information des décisions de la Municipalité : on a quasiment envoyé le dossier qui vous a été soumis lors des différentes étapes de réflexion sur ce projet. Donc, formellement, nous attendons le résultat de l'Etat avant de diffuser ces documents relativement importants. Si les partis politiques désirent une consultation spécifique en l'état, il n'y a aucun problème, mais vu l'ampleur du document, il est préférable d'avoir le leader du Plan directeur pour vous donner la structure du document, puisqu'il est composé de quatre parties ; c'est un peu comme le Plan directeur lausannois sur le plateau de la Blécherette, que vous avez accepté ; il est structuré de la même manière : il y a les décisions stratégiques, qui feront l'objet d'une décision du Conseil communal, et il y a les documents qui complètent, avec les mesures proposées.

Vu la complexité de l'objet, on propose toujours de vous donner une table des matières un peu plus complexe que de simplement vous envoyer le document. On est vraiment à votre disposition, pour ceux qui le désirent. En l'état du dossier, sous réserve des réflexions de l'Etat sur notre objet, qui était présent lors de la démarche participative, on attend peu de remarques. Mais il y a sans doute une lecture juridique attentive en cours pour que ce Plan directeur soit en conformité avec les options de l'Etat. L'Etat fait également la révision du

Plan directeur cantonal. Je pense donc qu'il doit y avoir une lecture assez attentive de ce dossier, plus particulièrement du dossier sur l'aménagement du territoire.

Question

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Lors de notre séance du 17 mars dernier, nous évoquions l'exploitation non conforme de l'aéroport de la Blécherette durant l'année 2014. A cette occasion, il a été fait mention de nuisances sonores, bien évidemment, mais également de sécurité, particulièrement en lien avec les nombreux vols d'écologie.

Jeudi dernier, ce qui devait arriver arriva : un avion-école s'est écrasé peu après le décollage, fort heureusement sans faire de victimes. Heureusement également, cet avion a décollé en direction du nord. Je rappelle ici qu'en 2014, seuls un tiers des avions ont décollé vers le nord, deux tiers décollant directement sur la ville et vers le sud. Si celui-ci avait décollé vers le sud, on vous laisse imaginer ce que cela aurait pu donner.

Cela dit, nous souhaitons poser la question suivante à la Municipalité. Est-ce que la Municipalité prévoit de rencontrer la direction de l'aéroport pour qu'elle prenne des mesures permettant d'assurer la sécurité de la population lausannoise, notamment la suppression des vols d'écologie de la Blécherette ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je rappelle que la surveillance et l'activité aérienne sont de la responsabilité de la Confédération, de l'Office fédéral de l'aviation civile. En l'état, le rapport nous sera transmis ; il nous expliquera pourquoi il y a eu cet accident. Est-ce dû au vent ? Il faut savoir que la problématique d'un décollage contre le vent, c'est-à-dire sur le secteur bise, avec des rafales, peut provoquer des effets, ce qui est beaucoup moins le cas avec les décollages sur la ville, car le vent est beaucoup plus calme, sauf, bien sûr, quand il y a le bornand. Je ne suis pas un spécialiste et, de toute façon, même si je l'étais, je ne serais pas autorisé à répondre à cette question.

On suit avec attention tous les incidents de cet aéroport, dont celui-ci, qui a été reporté par la presse. Et nous sommes en relation, non pas avec l'exploitant, mais avec l'autorité de surveillance, puisque c'est l'autorité de surveillance qui peut nous dire s'il y a des mesures spécifiques de sécurité à ordonner. Ce n'est pas non plus nous qui les ordonnerons, mais, bien sûr, l'Office fédéral de l'aviation civile.

Question

M. Philipp Stauber (UDC) : – J'atterris immédiatement sans accident à la *Feuille des avis officiels* du 14 avril, dans la section Prescriptions-restrictions spéciales concernant le trafic routier. Je crois que ma question s'adresse à M. Français, mais je ne suis pas tout à fait sûr. Dans cette *Feuille des avis officiels*, je lis qu'il y a huit entrées qui concernent la place du Nord, la place du Vallon, la rue du Vallon et, je crois, l'avenue Louis-Vulliemin – je n'en suis pas certain. Peut-être qu'on peut m'expliquer exactement ce que cela signifie, ce que l'on essaye d'obtenir. En tout cas, il y a une entrée sur la suppression de huit places de parc payantes et d'une place de livraison à la place du Nord. Je suppose que les habitants aimeraient probablement maintenir ces places de parc, d'où ma question : ces mesures répondent-elles à une nécessité ? Et à la demande de qui ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Il y a une réflexion, une démarche participative avec les habitants du Vallon en particulier, dans laquelle plusieurs demandes ont fait l'objet d'analyses et de décisions avec les habitants. La première, c'est la restructuration du réseau routier. La deuxième, c'est l'évolution du patrimoine lausannois et de la densification, plus particulièrement sur le site de l'ancienne usine d'incinération du Vallon. En termes de mobilité, vous avez souvent parlé de ce dossier : la liaison depuis le centre de ce quartier en direction du m2, et nous avons répondu positivement, puisque c'est une mesure du PALM 2012. La finalité de ces études est d'améliorer la mobilité urbaine sur ce quartier et de

le relier au m2. Une mesure préalable avait été mise en place, soit un bus qui passe maintenant à proximité.

Concernant la mobilité du trafic individuel, il y a plusieurs problèmes. Par exemple, les poids lourds sont trop nombreux, car on a déplacé le centre de logistique. Il y a eu une grosse diminution, il reste quelques poids lourds qui transitent par la ville pour aller aux ateliers et aux magasins de la Ville, mais la route de contournement de la Sallaz permet un délestage de ces camions.

Il reste encore le trafic de transit qui pose problème. On a fait des comptages il y a deux ans et, à peu près à cette période, juste avant l'été, une conduite a cassé – la conduite du Calvaire. D'ailleurs, vous avez subi quelques dégâts, puisqu'au début du Conseil communal, il y avait un peu d'eau par ici ; en effet, tout le réservoir du Calvaire s'est vidé avec cette fuite. Cet accident, très important, a occasionné une fermeture de la route pendant trois mois. On a ainsi pu faire des essais grandeur nature sur les conséquences de la fermeture de cette route. On a vu que le report de trafic est très marginal. On pouvait donc finaliser cette étude, non pas par de la théorie, mais par la réalité. Et nous avons proposé, il y a maintenant une année, la fermeture définitive de cette route devant la Bossette.

Il y a aussi le problème du statut de cette route : est-ce une route interdite à toute circulation ? Est-ce qu'il y aura quelques passages ? Il y aura un accès à toutes les propriétés privées dans ce quartier. Par contre, nous supprimons huit places de parc, dont cinq sont déplacées sur une autre rue ; c'est une mesure complémentaire. Donc, on supprime exactement 3 places de parc. Cela allégera aussi l'avenue Vulliemin, puisqu'il y aura moins de voitures qui y transiteront. Je ne vous cache pas que les habitants s'en réjouissent, puisque c'est une zone de « délestage », de loin pas programmée par rapport au Plan directeur. Cette mesure sera effective l'automne prochain seulement, puisqu'il y aura des travaux liés au chauffage à distance d'un bâtiment, ce qui nécessitera la fermeture d'une route connexe à celle que vous avez citée. C'est une mesure effective attendue et demandée par les habitants, qui a fait l'objet d'une très large concertation sur la base de comptages réels par un bureau d'études, et non pas irréels, c'est-à-dire théoriques. Cette mesure est fortement attendue par cette partie de ville.

Question

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Le cahier des charges qui encadre le concours pour le site de Rovéréaz est très ambitieux et beaucoup de gens, ou de groupes, ont déjà indiqué leur intérêt. Certains ont d'ailleurs contacté des conseillers communaux. Dans ce contexte, j'aimerais poser la question suivante : comment la Municipalité entend-elle privilégier, pour Rovéréaz, un projet fort, aussi bien qu'innovant et véritablement écologique ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipal, Finances et patrimoine vert : – Vaste sujet ! Grâce au préavis et aux intentions que vous nous avez fixées, nous espérons pouvoir répondre aux objectifs que vient de rappeler M^{me} Sophie Michaud Gigon. En effet, ce document de réflexion issu d'un groupe de l'Université m'est aussi parvenu par voie indirecte ; cela aurait été intéressant de le recevoir par voie directe.

Il présente des concepts très novateurs, par exemple la permaculture, qui est un système qui permet aux écosystèmes de se régénérer et de régénérer la nourriture de la façon la plus naturelle possible. Je ne connais pas en détail ces modes de fonctionnement, mais de tels projets seront examinés avec une totale bienveillance, puisque les objectifs que la Municipalité vous a proposés, et que vous avez adoptés visent à promouvoir une agriculture biologique et de proximité sur le domaine de Rovéréaz. J'ai donc envie de dire que qui peut le plus, peut le moins. Donc, si un projet encore plus novateur est déposé et qu'il répond aux critères, nous l'examinerons avec bienveillance, sur la base de ce critère, sachant qu'il doit répondre aussi à d'autres critères en termes de qualité paysagère, puisqu'il s'agit d'un site

exceptionnel, à préserver, ou en termes de projets pédagogiques ; enfin, il devra aussi répondre, dans la mesure du possible, aux autres critères qui ont été définis et que vous connaissez.

Il faudra dans ce cas pouvoir travailler sur une labellisation certifiant que le projet est de qualité, puisqu'à ma connaissance, il n'existe pas de certification en matière de permaculture. Nous allons donc travailler sur ces critères en vue de vous présenter le meilleur projet possible.

Question

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Ma question s'adresse à M. Pidoux. Il y a quelques jours, nous apprenons par la presse que le financier Martin Ebner avait pris une participation dans Alpiq à hauteur de 60 millions. Ce financier a une réputation sulfureuse, puisqu'il s'est fait connaître dans les années précédentes pour ses raids boursiers contre des entreprises en difficulté, notamment Alusuisse, dans laquelle il avait pris une participation avant de la revendre à l'étranger. D'où ma question : y a-t-il du souci à se faire concernant une éventuelle déstabilisation d'Alpiq par ce financier pour les collectivités publiques qui y ont des intérêts prépondérants ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Comme on l'a rappelé à de nombreuses reprises, l'actionnariat d'Alpiq est très majoritairement, directement ou indirectement, en mains publiques. En ce qui concerne la participation suisse, il y a l'actionnaire principal, EOS à 31 %, et il y a, pour une part à peu près équivalente, des actionnaires alémaniques, qui sont toujours liés à des collectivités publiques, pour un montant équivalent à celui de la participation d'EOS, c'est-à-dire, en tout, 62 %. A cela s'ajoute encore la participation de 25 % d'EDF. Ces trois actionnaires forment ce que l'on appelle les actionnaires de référence, liés par des conventions d'actionnaires, qui sont des outils classiques dans le domaine des sociétés énergétiques.

Plus de 85 % de l'actionnariat d'Alpiq est lié par des conventions d'actionnaires. Dans ce sens, ce que l'on appelle le flottant – les 15 % restants – a évidemment une importance sur la cotation de l'action Alpiq. Par contre, il n'a pas d'incidence sur la gouvernance de la société. Nous avons été, comme vous, informés par la presse de l'intérêt de M. Ebner pour Alpiq. Il faut dire que M. Ebner avait déjà été intéressé par Alpiq, puis plus, et puis, il l'est de nouveau. On n'a pas à s'inquiéter particulièrement pour Alpiq dans ces circonstances. On pourrait dire que lorsqu'un spéculateur motivé à ce point par l'appétit du lucre achète des actions d'Alpiq, c'est que, probablement, il anticipe un actuel plus bas qui sera suivi de plus haut dans la cotation d'Alpiq. Je ne sais pas dans quelle mesure M. Ebner envisage cela ou souhaite provoquer cela, mais, pour l'instant, le cours de l'action d'Alpiq est assez stable, autour de 80 francs, ce qui n'est évidemment pas très haut par rapport à ce que l'action a connu. Mais cela ne pose pas de problème pour l'instant.

Interventions municipales en faveur de l'économie locale

Réponse

au postulat Fabrice Ghelfi « Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé »

au postulat Elisabeth Müller « Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne »

au postulat Hildbrand et Gaudard « Economie lausannoise : forces et faiblesses, développements et rendement fiscal »

au postulat Julien Sansonnens « Vers un soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) »

et à la pétition du Conseil des jeunes « Ready to start up - Mise à disposition de la part de la Ville d'une dizaine de bureaux pour des jeunes lausannois souhaitant démarrer leur propre entreprise »

Rapport-préavis N° 2014/53 du 18 septembre 2014

Administration générale et culture

Objet du rapport-préavis

Par ce rapport-préavis, la Municipalité prend acte de l'intérêt et de la préoccupation récurrente de votre Conseil au sujet de l'activité économique à Lausanne, formule ses remarques sur ces questions et propose des actions en réponse aux interventions suivantes :

- postulat Fabrice Ghelfi « *Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé* »¹ ;
- postulat Elisabeth Müller « *Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne* »² ;
- postulat Hildebrand et Gaudard « *Economie lausannoise : forces et faiblesses, développements et rendement fiscal* »³ ;
- postulat Julien Sansonnens « *Vers un soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire (ESS)* »⁴ ;
- et pétition du Conseil des jeunes « *Ready to start up - Mise à disposition de la part de la Ville d'une dizaine de bureaux pour des jeunes lausannois souhaitant démarrer leur propre entreprise* »⁵.

La Municipalité veut aussi faire état des limites de l'action d'une commune, fût-elle de grande taille, en matière d'intervention économique. Eu égard du principe de subsidiarité, elle propose à votre Conseil des mesures de soutien en faveur de la Fondation pour l'innovation technologique (FIT), de la Fondation Microcrédit Solidaire Suisse (MSS), de la Fondation iD Jeunes, de l'encouragement aux entreprises formatrices et aux entreprises engagées pour le développement durable dans les branches du commerce de détail, de l'hôtellerie et de la restauration.

Table des matières

[Supprimée]

1. Aperçu de l'économie lausannoise

Ce rapport-préavis porte sur des questions suscitées de manière récurrente par la vie économique lausannoise. Un portrait de la situation tel qu'il ressort que l'examen des données statistiques disponibles sur l'arc d'une vingtaine d'années en est un préambule nécessaire. Ces données font d'abord apparaître l'accentuation du caractère polycentrique de l'agglomération lausannoise : fonction résidentielle plutôt aisée à l'Est ; fonctions tertiaire et

¹ 14^{ème} séance du Conseil communal du mardi 13 avril 2010 - 1^{ère} partie.

² 7^{ème} séance du Conseil communal du mardi 8 décembre 2009 - 1^{ère} partie.

³ 1^{ère} séance du Conseil communal du mardi 10 septembre 2013.

⁴ 6^{ème} séance du CC du mardi 8 novembre 2011 - 1^{ère} partie.

⁵ 10^{ème} séance du CC du mardi 17 janvier 2012 - 1^{ère} partie.

résidentielle mixte à Lausanne ; fonctions industrielle, résidentielle plutôt populaire et de formation & recherche à l'Ouest ; fonctions résidentielle et industrielle au Nord.

Bien que le rôle de Lausanne comme cœur d'agglomération urbaine subsiste, un déplacement du centre gravitationnel des activités s'observe, catalysé par l'essor de l'EPFL et par la transformation du tissu démographique et économique des communes de l'Ouest. Cette évolution a pour corollaire une certaine tendance à l'accroissement de la fonction résidentielle de Lausanne qu'il s'agira de vérifier lorsque les données détaillées du recensement fédéral des entreprises de 2011 seront disponibles.

Lausanne est incontestablement devenue un lieu de choix pour les opportunités économiques d'investissement et de développement qu'elle offre grâce au nombre historiquement exceptionnel des grands projets d'équipement annoncés (tram Ouest-centre et axes forts, m3, extension du pôle gare (projets CFF, Mobimo, MCBA), stades sportifs, CHUV, Biopôle, éco-quartiers des Plaines-du-loup et des Près-de-Vidy), mais aussi par sa situation concurrentielle comme lieu central proche de la Suisse alémanique ; comme pôle à l'échelle nationale et internationale dans le secteur de l'éducation supérieure (EPFL, UNIL, IMD, EHL) ; comme lieu de grandissante importance dans le secteur de la santé ; comme capitale olympique et site mondialement privilégié par les réseaux administratifs du sport international ; comme siège de grandes sociétés de renommée internationale ; et, partant, comme premier centre cantonal du tourisme de congrès et d'affaires.

Si l'on considère le périmètre du Grand Lausanne, le développement économique et démographique observé durant les vingt dernières années s'avère ainsi comparable à celui des autres grandes villes suisses. Le découpage institutionnel du territoire n'est toutefois pas sans conséquences, notamment financières, pour Lausanne en tant que commune. Considérée dans cette limite, Lausanne se distingue par sa modeste croissance de l'emploi qui contraste avec celle, vigoureuse, de Genève et Zurich.

Les conséquences du phénomène de l'étalement urbain qui s'est produit à partir de la fin des années '60 se mesurent par l'érosion du poids relatif de Lausanne dans le total cantonal. Peu prononcée sur le plan démographique, la diminution de la part lausannoise dans les recettes fiscales a été plus forte, notamment pour les personnes physiques (les personnes morales, naturellement plus concentrées dans les grands centres urbains, tendent à atténuer cette tendance). La démographie explique cette évolution. En l'espace d'une vingtaine d'années, Lausanne a connu une augmentation d'intensité imprévue du nombre de ses habitants, nourrie principalement par les ressortissants étrangers.

Certes, la tendance au retour en ville qui s'observe depuis quelques années est notamment le fait d'une population de catégorie socioprofessionnelle supérieure sensible aux problématiques environnementales. Par endroits, une mutation sociodémographique de l'habitat s'observe où ces groupes sociaux, volontiers utilisateurs des transports publics, au mode de vie citadin consommateur de loisirs culturels, d'espaces verts et de commerce local, investissent des portions du territoire « à haute valeur ajoutée » entraînant une augmentation de la rente foncière et une transformation du bâti.

Toutefois, la part de cette population parmi les nouveaux arrivants reste limitée. La ville continue de jouer son rôle de porte d'entrée pour une population, souvent d'origine étrangère (mais aussi, dans le cas de Lausanne, de type étudiantin), de formation professionnelle modeste, poussée à chercher du travail en Suisse par les mauvaises conditions économiques des pays d'origine. C'est une population à faible capacité contributive dont les besoins en prestations sociales peuvent parfois peser sur la collectivité.

Toujours plus cosmopolite, la population lausannoise doit dès lors faire face à un risque accru de fragilisation devant les exigences du monde du travail. Un nombre élevé de demandeurs d'emploi, au demeurant caractéristique des grands centres urbains ; un nombre grandissant de personnes émergeant aux budgets sociaux ; une part importante d'habitants résidant dans des logements subventionnés (Lausanne concentre sur son territoire un nombre de logements subventionnés largement supérieur au poids de sa population dans le total cantonal) : tous ces

facteurs concourent à consolider une visible faiblesse de la capacité contributive de la population lausannoise. Le comparatif régional et cantonal révèle une proportion frappante de situations fiscalement modestes, voire précaires, à Lausanne, alors que son rôle de ville-centre génère les charges par habitant les plus élevées du canton, des charges nécessaires pour assurer les équipements culturels et sportifs qu'elle accueille, mais aussi pour financer des prestations sociales à sa population au revenu modeste.

Malgré les nombreux éléments positifs rappelés plus haut, Lausanne semble avoir comparativement moins profité sur le plan fiscal et financier de la forte expansion économique vaudoise des vingt dernières années. Dans un contexte de report de charges de la Confédération vers les cantons et de ces derniers vers les communes, assumant plus que d'autres communes limitrophes l'accueil de couches modestes de population, confrontée à de fortes charges par habitant et à la faiblesse de son assiette fiscale, Lausanne n'a pas manqué de connaître l'aggravation de son endettement.

A ces éléments s'ajoutent des tendances spécifiques à certains pans de l'activité économique, tout particulièrement le commerce de détail, ressenties de manière très vive par les acteurs économiques qui en vivent et par la population, notamment dans les quartiers hors du centre-ville. La problématique du commerce en ville n'est toutefois pas nouvelle ni spécifique à Lausanne. Elle s'inscrit plutôt dans un contexte supra-communal qui, depuis de nombreuses années déjà, a vu la multiplication des centres commerciaux périphériques, l'évolution des pratiques d'achat, la pression sur les marges des petits commerces indépendants et l'augmentation de la rente foncière au centre des villes. Elle soulève des questions difficiles qui touchent, d'un côté, aux désirs des habitants de vivre dans des quartiers conviviaux dotés d'une offre commerciale diversifiée et de proximité, et, de l'autre, aux contraintes qui s'imposent aux commerçants eux-mêmes, par exemple, en rapport à la rente foncière ou l'accessibilité de leurs enseignes. Les interventions souvent demandées aux pouvoirs publics pour promouvoir le commerce indépendant dans les quartiers soulèvent par ailleurs des questions de compétence institutionnelle, de mise en cause implicite des principes d'égalité de traitement et de distorsion de la concurrence auxquels les autorités ne peuvent pas déroger.

La problématique des activités dites industrielles et artisanales n'est pas plus facile. Bien que beaucoup considèrent souhaitable le maintien de ces activités dans les villes, les nuisances qu'elles génèrent sont perçues par d'autres comme incompatibles avec la qualité de vie qu'ils s'attendent à avoir dans leur lieu d'habitation. Les activités traditionnellement qualifiées de secteur secondaire sont d'ailleurs devenues rares en ville, la rente foncière élevée en proximité du centre pesant sur la rentabilité d'activités qui nécessitent plus d'espace que d'autres et qui tendent par conséquent à se déplacer vers l'extérieur. C'est donc à l'échelle de l'agglomération urbaine – les zones foraines de Lausanne, le couloir de Vernand, la Blécherette, notamment sont inscrites dans ce cadre - que des opportunités de localisation devraient être trouvées. Sans évoquer la question de l'autonomie communale et de la gouvernance d'agglomération, il reste que la question des coûts d'opportunité se pose dans ce cadre aussi pour des affectations gourmandes en espace et souvent fiscalement peu séduisantes.

Les éléments reproduits en annexe documentent les indications de cette section. Des graphiques et des tableaux, couvrant la période de 1990 à aujourd'hui, présentent des données de référence sur la population, l'emploi et le logement ainsi que sur la richesse économique globale et les finances publiques lausannoises. Un deuxième choix de cartes thématiques et de tableaux illustre la situation de Lausanne dans le cadre cantonal et régional. Une troisième série de cartes et tableaux fait état de la situation au sein du territoire communale. Enfin, un choix de graphiques montre l'évolution séculaire du logement à Lausanne.

2. Les démarches municipales en faveur de l'économie depuis une quinzaine d'années

Les fluctuations de la conjoncture suscitent des préoccupations récurrentes parmi les élus soucieux d'en réduire l'impact sur les travailleurs, notamment les moins armés devant les exigences croissantes du marché du travail. Dans le sillage du grand creux économique des

années '90 et du pic du chômage de 1997, la Municipalité avait été saisie par plusieurs interventions de votre Conseil à ce sujet (voir rapport-préavis 1999/101). Il était question en particulier :

- de la politique de la Municipalité en matière de promotion économique (Motion de Meuron) ;
- de la création de Monsieur ou Madame Entreprises (motion Tillmanns) ;
- de la création d'une entreprise publique de promotion économique et de création d'entreprises à vocation sociale (motions Cornut et Maillard) ;
- de moyens d'intervention rapide en faveur des entreprises (motion Perrin) ;
- de mesures à prendre pour enrayer la diminution de la population lausannoise et, par conséquence, la réduction de l'assiette fiscale (motion Braun).

Les réponses à ces interventions s'inspiraient de l'esprit de leur temps et s'appuyaient, entre autre, sur l'encouragement à la création d'entreprise préconisée par de nombreux observateurs de la vie économique régionale. Les démarches de la Municipalité s'inscrivaient aussi dans la mutation de la conception jusqu'alors prédominante dans le canton de Vaud selon laquelle l'Etat n'avait pas à s'immiscer dans la vie économique des entreprises, sauf en limitant ses éventuelles lourdeurs ou entraves administratives. Votre Conseil approuvait alors une série de propositions en ce sens :

- l'adhésion à Capital Proximité Vaud et à Genilem (organismes d'aide à la création, à l'accompagnement ou à la transmission d'entreprises) ;
- la création d'un prix annuel « entreprise » de la Ville de Lausanne de 50'000.- (devenu depuis le Trophée PERL de Lausanne Région) ;
- l'allocation d'un crédit de 500'000.- destiné à promouvoir la création d'entreprises et à soutenir les entreprises innovantes (fonds de capital-risque).

Deux ans plus tard, en complément aux dispositions précédentes, la Municipalité proposait à votre Conseil d'adhérer à la Fondation ASECE – Georges Aegler (aujourd'hui Fondation Microcrédit Solidaire Suisse (MSS)), en y apportant un capital de 250'000.- francs destiné à financer des prêts à des personnes qui, par la création d'une petite entreprise, visent l'indépendance économique mais qui n'ont pas à cette fin accès au crédit bancaire usuel (rapport-préavis 2001/215).

Sur le plan de l'organisation, eu égard aux questions qui se posaient déjà sur l'opportunité d'instaurer des dispositifs du type « guichet unique », la Municipalité mandatait la Haute Ecole de Gestion du Canton de Vaud (HEG) pour rechercher les voies et les moyens de coordination de l'action des services communaux accomplissant des prestations directement ou indirectement liées à l'activité économique locale ou régionale.

L'analyse effectuée par la HEG encourageait l'administration à mettre en place des procédures afin que les sollicitations reçues en matière d'activité économique pouvaient, indépendamment du lieu d'entrée, soient traitées selon une même systématique et jugées avec les mêmes critères. Si l'expérience a montré par la suite que les sollicitations continuaient de parvenir à l'administration par des voies diverses, le traitement et le suivi des dossiers allaient néanmoins se faire d'entente entre un nombre réduit d'interlocuteurs, en particulier la Direction des Travaux, la Commission immobilière et le Service du développement de la Ville et de la communication (alors SEGREG, Service des études générales et des relations extérieures). L'expérience allait aussi montrer que la notion de « guichet unique », séduisante dans l'idée, n'était pas dans la pratique une garantie de plus grande efficacité, dans plusieurs cas le service « d'entrée » qui aurait dû transmettre la sollicitation au « guichet unique » aurait vu le dossier lui revenir rapidement comme relevant d'emblée de sa compétence.

Encore deux années après, en 2005, votre Conseil adoptait le 6^{ème} volet de l'Agenda 21, consacré à l'économie (rapport-préavis N° 2005/53), qui prévoyait d'autres mesures d'encouragement de l'activité économique. Le règlement du fonds du développement durable était complété par des dispositions d'aide à la formation professionnelle des jeunes lausannois et d'aide pour l'implantation d'entreprises sur le territoire lausannois. La Municipalité était par ailleurs autorisée :

- à finaliser une étude visant à définir les termes d'un marketing urbain pour Lausanne (en réponse à une motion Bourquin) ;
- à soutenir pour 50'000.- par an, durant six ans, la Fondation pour l'innovation technologique (FIT), organe de soutien aux projets entrepreneuriaux à caractère technologique et innovant ;
- à utiliser 500'000.- francs pour faciliter l'implantation d'entreprises sur le territoire lausannois ;
- à engager 400'000.- francs pour un projet destiné à proposer des places de préapprentissage ;
- à engager 90'000.- francs pour financer, en partenariat avec la Société industrielle et commerciale de Lausanne et environs (SIC), le prix pour l'encouragement à la formation professionnelle ;
- à engager 30'000 francs pour soutenir le projet Swiss Design Center, pépinière de jeunes entreprises en phase de démarrage dans le domaine du design industriel.

L'année suivante encore, confrontée par les associations faïtières de commerçants fortement préoccupées par l'érosion de l'emploi dans le commerce de détail et par le délaissement des membres de leurs associations, la Municipalité entrait en matière sur le principe d'un prélèvement obligatoire destiné à financer des actions de promotion du commerce lausannois. Par le préavis N° 2006/51, la Fondation City Management voyait le jour ouvrant un chapitre mouvementé des relations entre la commune et les groupements de commerçants. Cette initiative allait se conclure sur le plan réglementaire à la fin 2009 par l'abrogation de la taxe éponyme (préavis 2009/33). Le contentieux avec l'association des opposants à la taxe donnait lieu au postulat Elisabeth Müller « *Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne* » dont il sera question par la suite.

D'autres dispositifs témoignent de l'intérêt que la commune porte depuis longtemps aux problèmes d'insertion dans le monde du travail et de l'entreprise. Tout d'abord, l'unité ETSL (bureau des emplois temporaires subventionnés), rattachée au Service du travail, organise des mesures d'insertion pour des personnes au bénéfice de l'assurance chômage, de l'assurance invalidité ou de l'aide sociale. Ce sont ainsi plus de 1'200 personnes par année qui participent à l'un des programmes d'ETSL.

Ensuite, la Fondation Lausannoise d'Aide par le Travail (FLAT), instituée en 1978, s'adresse aux personnes dont le domicile principal se trouve sur le territoire communal. Elle vise à faciliter l'insertion professionnelle par le financement d'une formation ou des frais liés à l'exercice d'une profession.

Finalement, la Ville de Lausanne soutient depuis de nombreuses années, à travers ses subventions, des entités qui œuvrent également en faveur de l'emploi.

3. Bilan de ces démarches municipales

La multiplication des interventions de votre Conseil et des démarches entreprises par la Municipalité témoigne de l'intérêt récurrent de la collectivité pour l'implication active des autorités locales dans les questions économiques. Sans conteste, ces initiatives ont contribué à aiguïser l'action municipale en l'incitant à rechercher, à son niveau de compétence institutionnelle, des formes d'intervention adaptées aux conditions changeantes de la vie économique.

Quant à l'impact de ces efforts, il s'avère certain et précieux pour l'expérience d'une administration publique par définition peu rompue, sinon en théorie du moins en pratique, au champ de l'entreprise privée. Les retombées ne sont toutefois pas explicitement quantifiables en termes de conservation ou création d'emploi. Sans doute, grâce à ces efforts, des dizaines de personnes ont travaillé de manière indépendante durant un certain temps hors du cadre salarial des entreprises privées ou des entités publiques.

Les mesures d'encouragement à la création d'entreprise, toutefois, ont montré à l'administration communale que les politiques volontaristes restent confrontées aux conditions propres à la démographie des entreprises, à savoir celles d'une redoutable mortalité juvénile. Les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS) montrent que, tout type d'activité confondu, 5 entreprises sur 10 n'existent plus 5 années après leur démarrage. La réalité peut s'avérer encore plus cruelle lorsque l'on cible les « start-up » issues des démarches d'innovation et des transferts technologiques parrainés par les « business angels » ou par les hautes écoles dans un esprit « bottom-up » ou « top-down », c'est selon.

A l'instar d'initiatives analogues, sur la dizaine de projets d'entreprise qui, parmi la centaine de dossiers examinés, ont fait l'objet d'un soutien par le fonds de capital-risque que Lausanne avait instauré en 2001⁶, plus aucune n'est active aujourd'hui : soit parce que la sélection des candidats n'avait pas été suffisamment impitoyable ; soit parce que d'excellents chercheurs académiques ne font pas de bons commerciaux ; soit parce que le projet arrivait juste un peu trop tôt pour des débouchés pas encore tout à fait mûrs ; soit parce qu'il arrivait juste un peu trop tard sur des débouchés déjà grappillés ; soit parce que l'estimation du marché potentiel n'était que virtuelle (un marché toujours chiffré à des centaines de millions, voire à des milliards, dans presque tous les « business plans » rédigés en copie conforme au modèle standard, pour se leurrer et/ou impressionner les investisseurs du « premier tour de table », à savoir les trois « f » - d'après la blague des initiés - « family, friends and fools ») alors que la réalité n'en valait que la partie congrue ; soit parce que le projet était conçu du côté de l'offre pour une demande *de facto* inexistante de clients fantomatiques : et ainsi de suite pour les autres lignes du catalogue que doit connaître toute collectivité consciente que la science et l'art du succès entrepreneurial s'élaborent dans la culture de l'essai et de l'erreur.

Les choses sont plus réjouissantes, par exemple, en ce qui concerne les participants du Trophée Perl de Lausanne Région, encore que les faibles ressources disponibles empêchent de tenir à jour un véritable suivi des centaines de sociétés, jeunes et moins jeunes, qui se sont portées candidates à cette récompense depuis les débuts du concours. Les choses sont encore plus positives pour les quelques interventions consenties pour emporter des décisions d'implantation de grandes sociétés.

Ces expériences ont toutes livré des parcelles d'expérience. Parmi les enseignements qu'il faut en tirer, il y a, sans surprise, ceux du bon sens. « *Small is beautiful* » (la culture d'entreprise, y compris dans le secteur public, se développe par une multitude de petites initiatives dont toutes ne sont pas appelées à devenir pérennes). « *Size matters* » (la taille compte et il faut de la masse critique : si au bout de 10 ans il ne reste rien de 10 projets d'entreprise, pour que l'initiative fasse réellement du sens, il faudrait les moyens d'en soutenir beaucoup plus, ou alors il faudrait consacrer à d'autres buts ceux dont on dispose). « *Pareto avait raison* » (80 % des efforts n'aboutissent qu'à 20 % de résultats).

Est-ce pour autant qu'il faudrait renoncer à de nouvelles démarches ? Certainement pas : Pareto avait bien raison, mais il est important de persévérer car on ne sait jamais à l'avance quel est le 20 % de l'effort qui assurera le 80 % des retombées (et le 80 % de l'effort qui génère le 20 % des retombées ne veut pas savoir que le rapport coût/bénéfice lui est si peu favorable).

⁶ Lausanne Région a depuis repris, en l'adaptant, cette initiative. Son « *Fonds Capital Développement* » est destiné à soutenir, par des prêts sans intérêts d'un montant maximal de 50'000 francs, les entreprises situées dans les communes membres de Lausanne Région. Actuellement, trois prêts sont en cours de remboursement.

4. Préoccupations récentes et principes de l'intervention municipale

La crise financière de 2007-2009, avec la recrudescence du taux de chômage qui s'en est suivie, n'a pas manqué de susciter des interrogations. Au cœur de ces réactions, aussi cycliquement que les fluctuations de la conjoncture, la question a resurgi de savoir quoi faire pour combattre le chômage et améliorer la situation de l'emploi. Le problème n'est pas nouveau. Le lexique l'est en revanche. Comme il y a quelques années il était partout question de « new public management », expression d'obsolescence rapide aujourd'hui pratiquement disparue du vocabulaire ambiant, la voie conceptuelle maîtresse est actuellement aménagée par les allées du « partenariat public privé » dont une littérature nourrie, d'un côté, en tisse les louanges (le partage des risques permet des réalisations « win-win » que les carences de la capacité d'investissement du secteur public ne permettent pas d'autofinancer) et, de l'autre, en fait la critique (la prise de risque par les entreprises privées, dont le but est le profit, est financée par le contribuable et augmente le coût final des réalisations ou en diminue la qualité).

Au demeurant, les constats en matière économique n'ont pas changé. Les causes de la hausse du taux de chômage de 2009-2010 ont été supra-communales, supra-cantoniales et même supra-nationales. Les solutions, à supposer avec optimisme qu'il en existe en théorie et qu'elles soient applicables dans la réalité, paraîtraient logiquement devoir être dessinées à la même échelle. Dans notre pays, probablement le plus important remède à la crise récente a été le fait d'une instance légalement autonome du pouvoir étatique, la Banque nationale suisse, qui a agi sur un élément crucial de l'interface entre l'économie nationale et l'économie internationale, la monnaie, par le biais de la fixation d'un taux de change plancher du franc suisse par rapport à l'euro.

A l'échelle locale, le principal constat quantitatif au sujet du marché du travail est le suivant : le socle d'incompressibilité du chômage a augmenté depuis 1995 pour s'inscrire autour de la moyenne sur vingt ans d'un taux des demandeurs d'emploi à 9 % (toute personne inscrite à l'Office régional du placement, y compris mais pas uniquement les bénéficiaires des dispositions de la loi sur l'assurance-chômage, soit environ 6'000 individus). L'amplitude des fluctuations autour de cette moyenne s'est en même temps réduite par rapport aux années '90. On note que, mesurée sur cet indicateur, la productivité des interventions consenties par le passé par la collectivité locale n'aura été au mieux que faible, au pire insignifiante ou, de manière moins pessimiste, marginale. S'il est toujours possible d'argumenter que, en leur absence, le socle du chômage incompressible aurait pu s'avérer plus important, le poids des facteurs globaux reste écrasant.

Il est encore plus compliqué de démêler les relations de cause à effet entre la situation économique et son impact sur les bénéficiaires des dispositifs d'aide sociale. Les montants consacrés à ce but sont en croissance constante depuis une quinzaine d'année, à un rythme plus ou moins intense mais qui ne semble pas uniquement déterminé par la conjoncture. La réinsertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale relève de la problématique du chômage structurel, à savoir du décalage entre la qualification des personnes à celle recherchée par les employeurs, problème qui relève de questions de formation qui ne sont que marginalement de compétence des autorités communales.

Les initiatives communales opèrent sans doute utilement. Leur portée demeure toutefois capillaire et d'étendue insuffisante pour apporter un changement décisif sur la condition d'une catégorie de population qui a de plus en plus de difficulté à satisfaire les exigences du marché du travail. De surcroît, les villes, Lausanne parmi elles, jouent naturellement le rôle de port d'entrée pour les ressortissants d'origine étrangère au profil socioprofessionnel modeste qui viennent chercher en Suisse des opportunités de travail rares dans leur pays. Proportionnellement significatifs dans le total de la population, ces groupes sociaux sont plus que d'autres exposés au risque de devoir recourir aux prestations sociales. Si on ajoute à ce contexte des efforts répartis de manière fort inégalitaire entre les communes en matière d'offre de logement à loyer modéré ou subventionné, le problème assume des dimensions

dépassant la capacité d'intervention de la collectivité locale qui ne peut, au mieux, que s'efforcer d'en limiter les conséquences.

Au vu du bilan dressé plus haut de l'expérience gagnée durant les quinze dernières années en matière de pratique communale en faveur de l'économie, il faut donc avoir conscience du cadre et des limites de l'intervention possible pour une collectivité locale. La Municipalité tient à rappeler ici les principes et les conditions de ses engagements.

L'administration communale peut intervenir dans les limites de ses possibilités par subsidiarité avec les dispositifs engagés par les autres niveaux de notre Etat fédéral. C'est par exemple en ce sens que les démarches de promotion économique *stricto sensu* sont confiées à l'office compétent de Lausanne Région. La Ville ne disposant pas des ressources ni de l'étendue territoriale pertinente pour des interventions sectorielles, elle fait donc appel, lorsqu'opportun, au dispositif cantonal de financement instauré par la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). La LADE donne à l'Etat les moyens de soutenir, de manière ciblée et subsidiaire, des projets régionaux issus d'initiatives locales et préavisés par un organisme régional reconnu.

La Municipalité souligne que la situation économique locale est fondamentalement tributaire du contexte conjoncturel national et international, qui dépasse très largement les possibilités d'influence d'une commune même de grande taille. La marge d'influence qu'elle peut avoir sur une des données macroéconomiques par excellence, le taux de chômage (et encore moins le taux d'intérêt), reste quantitativement infime, bien que ses efforts puissent avoir de l'effectivité dans un certain nombre de cas individuels.

La Municipalité peut donc intervenir à son échelle de compétence par des apports qui viennent compléter les efforts consentis par des entités dotées de plus amples disponibilités et, surtout, dont le champ d'action, soit-il cantonal ou fédéral, est d'une taille compatible avec le fonctionnement d'un marché entrepreneurial qui dépasse largement les limites communales. Dans cette optique, la Municipalité décide des engagements de la commune en examinant notamment si les interventions qui lui sont proposées ont des chances de produire un impact véritable sur la réalité, mais aussi en veillant à établir clairement qui est responsable de quoi et en appréciant l'envergure de l'engagement financier nécessaire à la lumière des résultats escomptés.

Au-delà de ces indications de portée générale, les sections suivantes apportent des éléments plus circonstanciés sur des pans spécifiques de l'activité économique et sur les enjeux particuliers qui en découlent.

5. L'innovation et la création d'entreprise

La thématique de l'innovation resurgit régulièrement en lien, d'une part, avec la question de l'encouragement à la création d'entreprise et, de l'autre, avec les promesses ou les espoirs suscités par certaines branches de la technologie.

Dans ce domaine, la Ville de Lausanne s'est engagée dès la première heure avec l'Etat de Vaud lors de la constitution de **la société Biopôle SA** chargée de la valorisation du pôle de développement de Vennes. Avec ses quelque 80'000 m², le Biopôle est un parc d'envergure conséquente, dédié aux sciences de la vie et à la biotechnologie. De nombreuses sociétés, petites ou grandes, y sont déjà implantées. Le site continue son développement pour proposer des surfaces de qualité aux acteurs des sciences de la vie. Une modification du plan cantonal d'affectation régissant l'aménagement du site a été élaborée pour offrir plus d'opportunités de développement de ce lieu idéalement situé.

A la fin 2014, Biopôle SA aura investi 12 millions dans l'équipement des infrastructures de routes et réseaux, la construction des bâtiments étant financée par l'investissement privé conformément au modèle de développement suivi à ce jour par Biopôle SA. Sur ces terrains de 77'000 m², 6 bâtiments ont été construits pour l'équivalent de 32'000 m² de surface de plancher (sbp). Environ 100'000 m² supplémentaires de sbp restent disponibles pour le développement du site qui accueille à ce jour 45 sociétés employant 350 personnes. Le site

est aussi le siège romand du groupe CSS (400-500 emplois). Le projet Aquatis (anciennement AcquaEcopôle) permettra d'offrir sur le site, dès 2015, une image forte à l'entrée de Lausanne par la création d'un aquarium-musée consacré au thème de l'eau, avec une cinquantaine de biotopes et bassins d'eau douce, assorti d'une cafétéria-restaurant, une boutique, des salles de conférences et d'expositions temporaires. Le Vivarium de Lausanne intégrera cette structure apportant un complément d'attractivité fort appréciable. Un deuxième bâtiment hébergera un hôtel trois étoiles de 131 chambres, un centre médical d'urgence et des magasins de proximité.

Pour sa part, l'**EPFL** opère très activement dans le domaine de la création d'entreprise grâce à ses instances apparentées, tout particulièrement la « Fondation du Parc Scientifique sur le site de l'EPFL à Ecublens » (PSE) créée le 14 février 1991. Sa mission est de faciliter le transfert de technologie entre les Hautes Ecoles et l'économie privée, en particulier par la création de « start-up » issues des Hautes Ecoles ou exploitant des technologies des établissements universitaires. Le PSE est composé de 4 bâtiments de 4 étages pour une surface locative de 14'000 m², auxquels s'ajoute une zone « Incubateur » destinée aux créateurs d'entreprises durant la première phase de leur projet. Le CHUV est aussi actif dans ce domaine par le biais d'InnoPACTT, un support financier destiné à promouvoir l'innovation et la création de « spin-off ». Avec ce support, le PACTT (le bureau de transfert de technologie UNIL-CHUV créé en 2000) veut encourager les chercheurs qui ont une idée novatrice à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale.

La Municipalité observe donc que beaucoup est entrepris en la matière. Elle estime toutefois opportun de continuer à apporter sa contribution en privilégiant un engagement inscrit dans la continuité, à savoir, le soutien à **la Fondation pour l'innovation technologique (FIT)**. Cette fondation apporte son soutien aux projets entrepreneuriaux à caractère technologique et innovant. Depuis sa création en octobre 1994, elle a examiné près de 200 projets et a accordé 130 prêts à 107 entreprises pour un montant total de plus de 14 millions de francs, avec un taux de défaillance de l'ordre de 10 %. A ce jour, 80 entreprises sont toujours en activité et génèrent un volume d'emploi de l'ordre de 600 places hautement qualifiées. Une vingtaine parmi ces entreprises figure dans le « Top 100 » 2013 des meilleures start-up de Suisse.

La FIT bénéficie par ailleurs du soutien financier accordé par la Banque Cantonale Vaudoise, Bobst SA, le CHUV, la Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie, Debiopharm Group, l'EPFL, l'Etat de Vaud, la Fondation de famille Sandoz, Ineos Holdings SA, Swissquote Bank SA et la Ville de Lausanne. L'Etat de Vaud et la Banque Cantonale Vaudoise ont récemment consenti un accroissement substantiel de leur apport dans le cadre du projet Innovaud, plateforme de soutien à l'innovation lancée par l'Etat de Vaud ainsi que par les milieux économiques et scientifiques du canton en 2013 pour concrétiser le potentiel de création entrepreneuriale vaudoise.

L'intérêt direct de la Ville et des SiL à soutenir l'activité de la FIT s'inscrit parmi les relations que la Municipalité cherche à promouvoir avec les Hautes écoles de la place lausannoise, en particulier avec l'EPFL. Ce réseau d'excellence dans la formation et la recherche constitue un des pôles cruciaux de l'attractivité de Lausanne, de sa région et de l'Arc lémanique. Sa présence et son essor génèrent des retombées inestimables pour la prospérité de la ville et pour son avenir. La FIT apporte sa pierre à cet édifice en promouvant le transfert technologique dans des domaines incontournables de l'innovation et de l'économie du futur, par exemple, dans le médical et la santé, dans la technologie de l'information, dans l'énergie.

C'est en ce sens que l'Etat de Vaud et la BCV ont créé, en 2013, l'Association InnoVaud, plateforme de promotion de l'innovation dans le canton, en augmentant substantiellement leur soutien financier. L'objectif est la valorisation économique de l'innovation et la création d'emplois à caractères technologique. Dans ce cadre, deux nouveaux outils de soutien ont été développés en complément de l'instrument d'origine de la FIT.

- 1^{er} stade, avant la création formelle de l'entreprise, pour consolider le projet entrepreneurial :
FIT GRANT, soutien de 100'000.- par projet, sous forme de bourse à un porteur rattaché à une Haute école sur le territoire vaudois (EPFL, HEIG-VD, UNIL/CHUV).
- 2^{ème} stade, prototypage du produit, durant la première année d'existence de la société :
FIT Seed, soit le concept traditionnel de la FIT de prêt sans intérêt de 100'000.- par projet.
- 3^{ème} stade, développement commercial et capitalisation privée :
FIT Early, soutien de 300'000.- à 500'000.- par entreprise, sous forme de prêt avec intérêt sans garantie personnelle.

Pour les SiL, en particulier, l'intérêt consiste à s'impliquer dans un réseau lui permettant d'accéder aux informations les plus directes sur le développement d'un potentiel technologique utile pour ses activités. C'est à la fois comme outil d'encouragement à la création d'entreprises et d'emplois à haute valeur ajoutée, et comme plateforme d'opportunités de collaboration entre les SiL et les start-ups actives dans l'énergie que l'implication de la Ville dans la FIT trouve sa justification.

Pour illustration, voici la liste des projets qui ont bénéficié du soutien de la FIT et qui ont un intérêt direct pour les activités des SiL.

- *HT Ceramix SA*, qui fournira les piles à combustible pour le nouveau quartier à l'avenue de Morges (projet Sirius).
- *EnAirys Powertech SA*, développement et production d'un procédé de stockage d'énergie hydropneumatique efficace (HyPES) avec des convertisseurs électroniques de puissance. Les SiL ont un projet en cours pour évaluer cette solution de stockage pour l'énergie photovoltaïque.
- *Lumartix SA*, active dans le développement, la production et la commercialisation de la technologie plasma pour l'éclairage notamment public.
- *Sensima Inspection Sàrl*, active dans le développement de robots pour ausculter les conduites des barrages hydroélectriques.
- *eSMART Technologies Sàrl*, qui propose des solutions domotiques complètes pour transformer une maison/bâtiment traditionnel en une maison/bâtiment intelligent et écologique sans rénovation (projet en cours avec les SiL).
- *Proxipel Sàrl*, qui propose une chaîne complète de production de pellets à partir de biomasse sur un train remorque.
- *Stignergy SA*, qui propose un système de gestion intelligent des appels de puissance des consommateurs d'électricité.

Eu égard de la pertinence de l'action de la FIT mais aussi de son intérêt direct pour les activités des SiL, la Municipalité propose à votre Conseil de renouveler son soutien à cette fondation par un soutien de 50'000.- par an durant six ans par prélèvement sur le Fonds de développement durable.

6. L'encouragement à l'activité indépendante ou l'économie sociale et solidaire

Souvent considérée sous l'angle de l'initiative dans des segments technologiques de pointe, la création d'entreprise peut aussi être abordée du point de vue de l'encouragement à l'activité indépendante. Dans ce cas, il est plutôt question de projets d'activités plus traditionnelles.

La Municipalité est sensible depuis longtemps aux démarches dites d'économie sociale et solidaire. En 2001 déjà, elle s'engageait par un soutien important à **la Fondation ASECE – Georges Aegler** (aujourd'hui **Fondation Microcrédit Solidaire Suisse (MSS)**), à savoir un apport de 250'000.- au capital de la fondation. En 2007, la Municipalité confirmait son rôle de précurseur romand dans ce domaine et acceptait d'apporter une aide de 90'000.- à l'occasion du changement de présidence de la fondation à la suite du décès de son fondateur, pour une

aide destinée au déploiement d'outils pour nouvel élan. Ce nouvel engagement se concrétisait notamment par la décision de la Société suisse d'utilité publique qui allait accorder à cette fondation un soutien financier important durant 6 ans.

Encore aujourd'hui, un représentant de la Ville siège comme invité permanent, avec voie consultative, dans le conseil de cette fondation et apporte son soutien pratique, par exemple, lors de l'élaboration de demandes de soutien financier à des institutions tierces, à l'occasion d'analyses *ad hoc* sur l'état de ce marché de niche ou pour les réflexions stratégiques sur l'avenir de la fondation.

La Municipalité observe donc avec attention les actions conduites en faveur du principe de l'économie sociale et solidaire tant sur le plan local que à plus large échelle, par exemple, à travers son implication dans l'Association internationale des maires de villes francophones (AIMF), instance attentive aux démarches de ce type. Son appréciation de l'importance de l'économie sociale et solidaire (ESS) se fonde sur les considérations suivantes.

La définition même d'entreprise sociale et solidaire est intuitivement attractive mais opérationnellement délicate. De manière analogue, il n'est pas clair de savoir ce dont il est question par la notion de « réseau » d'entreprises sociales et solidaires. Les sources officielles de données, en particulier celles de l'Office fédéral de la statistique (recensement des entreprises, registre des entreprises) ne donnent aucune base pour quantifier convenablement l'importance de cette filière. La nomenclature fédérale des activités économiques (NOGA) ne permet pas d'identifier des entreprises ou des indépendants qui répondraient à une définition de l'économie sociale et solidaire.

En Suisse Romande, c'est à Genève que ce créneau a bénéficié d'une forte attention des pouvoirs publics. Sous l'impulsion de la Chambre de l'économie sociale et solidaire Après-Genève, la Ville de Genève finance depuis 2007 l'activité d'un incubateur nommé « Essaim » doté d'un budget de fonctionnement de 420'000 francs par an dont 350'000 assumés par la Ville. La structure accueille des porteurs de projets qui deviennent des « entrepreneurs salariés » d'Essaim. L'objectif était d'atteindre une quarantaine d'entrepreneurs salariés en 2014, alors que, d'après un article du Temps du mardi 21 août 2012, la structure en comptait alors neuf.

La Chambre de l'économie sociale et solidaire Après-Genève a aussi donné une définition de l'économie sociale et solidaire, entendue comme un « *secteur économique à but non lucratif ou à lucrativité limitée ; dont la finalité est au service de la collectivité (utilité publique) ; intégrant les valeurs du fonctionnement participatif, du respect de l'environnement, du bien-être social, de la diversité, de la solidarité, de la cohérence ainsi que de la gestion autonome* ». L'enquête qu'elle a menée en 2008 en interrogeant 195 entités parmi ses membres montrait que 80 % étaient des associations, des coopératives ou des fondations, 5 % des SA ou des Sàrl, et 10 % des raisons individuelles. Deux tiers des organisations membres de la Chambre de l'économie sociale et solidaire Après-Genève perçoivent des soutiens financiers publics et privés pour des prestations d'intérêt public, alors qu'un tiers sont autofinancées. En extrapolant à partir de la nature juridique recensée dans les bases de données fédérales, la Chambre estimait que 10 % des emplois genevois peuvent répondre à sa définition de l'économie sociale et solidaire. D'après les données récoltées auprès de ses membres la Chambre estimait aussi que leurs budgets annuels représentent 0.5 % du PIB cantonal genevois.

A la lumière de la froide logique quantitative, les observations disponibles soulèvent donc des questions d'efficacité directe de certaines interventions. L'effort financier consenti par la Ville de Genève, par exemple, semble se traduire par un coût élevé de chaque emploi porté par la structure d'encouragement de l'économie sociale et solidaire qu'elle a mis en place. En revanche, une lecture plus globale de la question noterait que le coût d'opportunité de ce type d'opération n'est pas rédhibitoire puisque les conséquences sociales du non emploi des personnes concernées pourraient s'avérer encore plus élevées pour la collectivité. Il s'agit donc de la recherche d'un certain équilibre entre éléments, parfois difficilement quantifiables,

qui touchent notamment à la capacité financière publique, à la loi de l'offre et de la demande, à la compétence de gestion d'une affaire, à la psychologie de l'encouragement et de l'indépendance, au parcours biographique des personnes.

Sans minimiser l'intérêt et l'utilité de ces démarches, la Municipalité note ainsi que l'économie sociale et solidaire dépend fortement, en tout cas à l'heure actuelle, du soutien public et du mécénat, et que la viabilité économique autonome de nombreuses entités qualifiables en ce sens reste problématique. L'impact réel de ces initiatives sur la réinsertion des chômeurs est certes bienvenu mais objectivement marginal bien qu'individuellement important. A défaut de la participation cruciale du trésor public, beaucoup de projets relevant de ces définitions de l'économie sociale et solidaire ne peuvent s'inscrire dans la durée et dans une véritable indépendance économique pour l'acteur qui les porte.

La Municipalité est toutefois prête à renouveler son appui à la Fondation Microcrédit Solidaire Suisse (MSS) qui est, à sa connaissance, la principale entité vaudoise active pour la promotion d'une économie sociale et solidaire fondée sur le principe de l'indépendance économique, tel que mis en avance par l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique). Créée en France en 1989 par le travail pionnier de Maria Nowak, l'ADIE a accordé depuis sa création plus de 100'000 microcrédits qui ont permis la création de 86'000 micro-entreprises.

Pour sa part, depuis le début de son activité en 2000, la Fondation MSS a accordé plus de 150 microcrédits et a examiné des centaines de projets d'activité indépendante à travers la Suisse romande et, depuis quelques temps, en Suisse alémanique aussi. Ses charges de fonctionnement sont de l'ordre de 250'000 francs par an et sont couvertes par des soutiens de différentes institutions dont principalement 100'000 francs par an accordés depuis 2008 par la Société Suisse d'Utilité Publique (SSUP) ainsi que le subside annuel accordé par Lausanne Région qui l'a porté de 10'000.- à 15'000.- dès 2012. Les experts bénévoles travaillant pour MSS (ancien cadres d'entreprises) sont une vingtaine. Estimées au tarif, modeste pour des missions d'expertise, de 150 francs par heure, leurs prestations valent 1.5 millions et font d'eux les principaux mécènes de la Fondation.

La Municipalité propose donc à votre Conseil de renouveler son soutien à la Fondation MSS par voie de prélèvement sur le Fonds de développement durable à hauteur de 75'000.- par an durant trois ans.

7. Le commerce de détail

La problématique du commerce en ville n'est ni nouvelle ni spécifique à Lausanne. Le commerce de détail est une des branches qui ont le plus souffert au cours des vingt dernières années de la multiplication des centres commerciaux périphériques, de l'évolution des pratiques d'achat, de l'augmentation de la rente foncière qui ont fragilisé les petits commerces indépendants. La marge de manœuvre de la collectivité locale est particulièrement étroite dans ce domaine.

D'intérêt particulier pour sa fonction socio-économique évidente, le commerce de détail est aussi révélateur des centralités de quartier ou de leur absence. L'hyper-centre est le lieu privilégié du commerce où un très grand nombre d'enseignes se concentre entre le Flon et le haut de la Rue de Bourg. Si le quartier du centre représente 40 % de l'emploi total à Lausanne toutes branches confondues, pour le commerce de détail cette part atteint les deux tiers, 35 % étant l'apanage du seul hyper-centre (périmètre St-Laurent-Palud-St-François-Rue de Bourg).

Sous cet angle, la ville de Lausanne paraît posséder peu de véritables centres de quartiers pouvant pleinement remplir un rôle de noyau commercial et de rencontre dans une proximité, souhaitée par la plupart, qui tend toutefois à sous-estimer les conditions nécessaires à la simple survie des commerçants dans des lieux à la fréquentation insuffisante pour garantir l'équilibre de leur trésorerie. Les deux exceptions notables sont le Pont de Chailly et le Boulevard de Grancy.

Un comparatif parmi les villes révèle la similitude entre Lausanne et Genève-Ville pour leur proportion équivalente d'emplois du commerce de détail par rapport au total de l'emploi et par rapport au nombre d'habitants. Berne, Bâle et Zurich se caractérisent par un rapport d'emplois du commerce de détail par habitant comparable à Lausanne et Genève. L'emploi de la branche représente en revanche une part variable par rapport au nombre d'habitants dans les villes de taille plus petite. Cette part est plus importante à Morges ou Vevey, mais plus faible à Nyon ou Montreux, en fonction des leurs caractéristiques territoriales.

Sujet spécifique à Lausanne, l'historique notoire du projet City Management (cf. plus loin la section consacrée au postulat Müller) atteste de la difficulté de fédérer autour d'une intention commune des acteurs d'extraction et de condition très diverses (des représentants de grandes enseignes internationales au petit indépendant local). Malgré les difficultés qu'a connues la Fondation City Management, il n'en demeure pas moins qu'elle a été et elle reste un instrument de mise à l'épreuve d'initiatives et solutions conçues dans l'effort de promouvoir des dispositifs utiles.

Pour ce qui touche aux questions d'offre commerciale, de services de livraison à domicile, de sites web dédiés, de forums commerciaux et de médiateurs urbains, la Municipalité relève que la Fondation City Management a exploré ces voies. Un service de livraison est proposé aux clients des commerces locaux. « *Dring Dring* » est un système livraison pour les lausannois, développé dès 2009 par le City Management d'entente avec Velocité Sarl, entreprise de coursier à vélo. A partir de 5 francs, les achats effectués dans divers commerces de Lausanne sont livrés à domicile. Une trentaine de commerces sont affiliés au dispositif à ce jour.

Le City Management a aussi cherché à proposer un portail web sur le commerce lausannois. L'essai a dû être abandonné à cause des difficultés de sa tenue à jour, tâche très gourmande en temps et en argent, mais également au vu du peu d'adhésion par les commerces concernés qui, eux aussi, doivent investir du temps pour alimenter ce type de ressource dont les retombées sont mal mesurables, pas toujours à la hauteur de l'investissement consenti et parfois pas recherchés par les acheteurs eux mêmes.

Quant à la création de forums commerçants-clients et de médiateurs urbains financés avec les partenaires du City Management, la Municipalité estime que la mise sur pied de forums semble d'abord du ressort des commerçants eux-mêmes, en supposant qu'une véritable attente existe à cet égard, ce qui reste à démontrer.

La Municipalité note encore que la Fondation City Management agit en tant qu'intermédiaire entre milieux commerçants, autorités et administration, et que ces milieux sont consultés, voire réunis dans des groupes de travail, par exemple, au sujet des grands chantiers annoncés à Lausanne dans le cadre des transformations du centre-ville pour l'aménagement des axes forts de transport urbain. Une délégation municipale au commerce siège aussi depuis le début de la présente législature et est à l'écoute des préoccupations des représentants du commerce lausannois.

De nombreux intervenants évoquent par ailleurs la responsabilité qui appartiendrait à la collectivité de « garantir » la diversité de l'offre commerciale. La Municipalité rappelle que le commerce de détail, à l'instar des autres branches de l'initiative économique privée, relève des principes de la libre entreprise. Les règles juridiques en matière de non distorsion de la concurrence imposent des limites claires aux interventions du secteur public.

Cette problématique revient régulièrement dans les débats, en dépit de la réalité tenace de la loi de l'offre et de la demande. La Municipalité n'estime pas qu'une collectivité publique locale doive ou puisse intervenir pour supporter des activités commerciales qui ne sont finalement pas viables par manque d'une clientèle suffisante. Toute intervention en ce sens s'apparenterait à un subventionnement par lequel le contribuable serait appelé à combler l'insuffisance de trésorerie de commerces aux plans d'affaires défailants. Pire, la collectivité ne doit pas encourager sans discrimination des personnes à engager leurs économies dans des activités non viables, au risque, plusieurs fois avéré, que ces personnes ne se retrouvent

ensuite dans des conditions encore plus précaires. La Municipalité relève également que d'autres branches d'activité pourraient au même titre vouloir solliciter la collectivité. Or, les démarches de ce type se heurtent aux principes de la libre entreprise prédominants dans les institutions de notre pays.

Une simple extrapolation rétroactive illustre l'envergure d'une intervention qui serait peut-être concevable dans les régimes d'économie planifiée, au demeurant peu inspirantes, des pays à vocation faiblement démocratique, mais d'application problématique à nos latitudes. Entre 1995 et 2008 (selon les données du recensement fédéral des entreprises), 404 établissements classés sous catégorie commerce de détail ont disparus à Lausanne (on en dénombrait, respectivement, 1'575 et 1'171, pour l'équivalent de 8'182 et 7'494 emplois). Une intervention à hauteur de 1'000 francs par an, consentie durant les 13 années de cet intervalle pour chacun des 404 établissements en question, aurait coûté quelque 5 millions de francs à la commune. Un montant aussi faible n'aurait du reste servi à rien. Une intervention de 1'000 francs par mois, certainement significative dans un certain nombre de cas mais toujours insuffisante dans d'autres, aurait coûté plus de 60 millions (environ 5 millions par an), sans pour autant résoudre le défi fondamental de toute activité commerciale, à savoir la capacité de générer un chiffre d'affaires et des marges suffisantes pour couvrir les charges d'exploitation, la rémunération du travail et éventuellement celle du capital dans le cas des sociétés anonymes. Il reste d'ailleurs à démontrer que l'inventaire des possibilités d'achat disponibles aujourd'hui au public est réellement inférieur à celui d'il y a une quinzaine d'années.

La Municipalité considère dès lors qu'il n'appartient pas au contribuable de subvenir au déficit d'exploitation des activités commerciales concurrentielles non rentables et que, en supputant une hypothétique base légale qui autoriserait la commune à procéder en ce sens, le même contribuable ne manifesterait guère d'enthousiasme pour une modification du taux d'imposition nécessaire au financement d'une subvention de taille suffisante pour « garantir » la diversité commerciale.

8. L'encouragement aux entreprises formatrices

Par son rapport-préavis N° 2005/53, la Municipalité avait proposé à votre Conseil des mesures en faveur de la formation professionnelle. Un partenariat avec la Société industrielle et commerciale de Lausanne et environs (SIC) a été conclu pour renforcer le prix que cette dernière attribue annuellement à une entreprise engagée en faveur de l'apprentissage. Cette récompense vise à encourager et soutenir les entreprises qui emploient pour la première fois une apprenante ou un apprenant ou qui s'engagent de manière significative pour la formation professionnelle duale.

Le prix consiste à prendre en charge une partie de la rémunération d'un apprenti, à hauteur de 300.- francs par mois, au cours de la période complète d'apprentissage. À ce montant s'ajoutent 500.- francs de récompense pour l'apprenti(e) qui aura complété avec succès sa formation. La Ville et la SIC se sont chacune engagées à prendre à leur charge, selon ces modalités, un apprenti par année. Il a été admis que les montants mis à disposition par la Ville récompensent une entreprise établie sur le territoire communal.

Après six années, cette expérience a montré que, malgré une participation modérée en nombre de dossiers de candidature, la participation a toujours été de qualité avec des dossiers intéressants qui démontrent la diversité des activités économiques établies à Lausanne et le dévouement dont font preuve de nombreux acteurs de la vie économique locale. Parmi les entreprises lauréates, il faut signaler un cas d'abandon de formation de l'apprenant/e et un cas de réattribution. Chaque année, un représentant de la SIC et du Service du développement de la Ville et de la communication se rendent auprès des entreprises lauréates pour faire état de l'avancement de l'apprenant/e et, par la même occasion, mieux connaître le tissu économique local.

Le Conseil communal avait approuvé la proposition de la Municipalité d'imputer une enveloppe de 90'000 francs sur le Fonds de développement durable afin de couvrir les charges résumées, rétrospectivement, dans le tableau suivant.

Edition	Entreprise	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Prix pour l'apprenti	Total
Lauréat 2008	Borio SA	3'600	3'600	3'600							500	11'300
Lauréat 2009	Droguerie Sylvie Pollien		3'600	3'600	3'600	3'600					500	14'900
Lauréat 2010	Chantier naval d'Ouchy			3'600	3'600	3'600	3'600				500	14'900
Lauréat 2011	Ernesto's coiffure *				3'600	3'600					500	7'700
Lauréat 2012	Futur Plus Sarl **					3'600	1'800					5'400
Lauréat 2013	Photo Vision						3'600					3'600
Lauréat 2014	A attribuer											
Total		3'600	7'200	10'800	14'400	14'400	9'000				2'000	57'800
* Abandon d'un apprenti et réattribution en faveur d'un autre apprenti engagé uniquement pour sa deuxième et troisième année												
** Abandon de l'apprenti durant la deuxième année de formation												

Eu égard de la pertinence, toujours d'actualité, du soutien aux entreprises formatrices d'apprentis, la Municipalité propose au Conseil de renouveler cette expérience, et aussi de l'étendre en la complétant par une deuxième récompense, fondée exactement sur les mêmes principes, mais expressément destinée à des entreprises actives dans le commerce de détail (apprentis gestionnaires du commerce de détail CFC) et à celles actives dans la restauration et l'hôtellerie (apprentis cuisiniers CFC, spécialistes en hôtellerie ou restauration CFC). La Municipalité table sur l'implication active de la Fondation City Management, de la Section lausannoise de Gastrovaud et de Hôtellerie lausannoise pour promouvoir adéquatement cet encouragement auprès des entreprises concernées.

Une attribution de 80'000 francs à imputer sur le Fonds de développement durable permettra de prendre en charge les récompenses d'un cycle de trois apprentissages pour des entreprises du commerce de détail, de l'hôtellerie et de la restauration, ainsi que d'un deuxième cycle pour trois entreprises des autres branches engagées en faveur de la formation professionnelle.

9. Les structures d'intervention

La question de l'intérêt d'un regroupement des instances actives en faveur de la promotion économique et de l'accès au monde du travail et à l'entreprise revient aussi régulièrement. Le principe de l'entité ou du guichet unique est mis en avant invoquant la plus grande efficacité d'un organisme unique par comparaison au potentiel de dispersion des forces et à la complexité d'une coordination réunissant tous les intervenants.

Le survol qui suit des principaux organes d'intervention dans le domaine de la lutte contre le chômage, de la réinsertion professionnelle, de la promotion économique et du commerce fait apparaître la diversité des buts et de leur rattachement aux divers niveaux de l'édifice institutionnel de notre pays, mais aussi de l'initiative associative privée.

Bien qu'appliqué par un organe formellement rattaché à la commune, l'Office régional de placement (ORP), le dispositif légal et exécutif de l'assurance-chômage relève de la Confédération. Les mesures d'aide sociale dépendent par contre du Canton dont relèvent également des organismes de promotion économique, notamment le Développement économique vaudois (DEV, dont la mission est la prospection pour l'implantation d'entreprises étrangère) ou son prolongement supra-cantonal, le Greater Geneva Berne area (GGBa, dont la mission est d'aider les entreprises étrangères à démarrer leurs activités en Suisse).

La Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH, qui intervient souvent comme partenaire dans des projets de création ou de développement d'entreprises) a été constituée avec un capital majoritairement détenu par la Banque Cantonale Vaudoise (80 %), mais aussi grâce au concours d'autres établissements bancaires, d'assurance, par des associations professionnelles et par des communes.

L'organe de promotion économique régional est rattaché à l'Association des communes « Lausanne Région ». La Fondation Microcrédit Solidaire Suisse est soutenue à la fois par des donateurs privés, et par des apports du secteur public ou associatif (par exemple la Société suisse d'utilité publique). La Fondation City Management est une émanation

conjointe des milieux commerçants lausannois et de la Ville de Lausanne. La Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT) est une initiative spécifique de la Ville de Lausanne.

Un inventaire plus détaillé de la nature, des buts et des intérêts défendus par chacune des ces institutions ferait ressortir encore plus clairement la difficulté d'une conciliation possible de missions et de la représentation d'intérêts de compatibilité incertaine. D'autre part, des questions de dilution de la fonction de représentation et de coordination des intérêts poursuivis sont posées par l'idée d'institution unique. Conceptuellement plaidable du point de vue théorique, la fusion de ces instances dans un organe unique doté d'un but générique d'action en faveur de l'emploi supposerait une unanimité des missions et des tâches que la pratique révélerait parfois divergentes sinon contradictoires. Même en admettant l'hypothétique bien-fondé d'une telle approche et la bonne volonté des entités concernées, l'application du principe d'une entité unique se heurterait à de redoutables défis pratiques posés, par exemple, par la compatibilité des statuts des organismes en question en matière de rattachement institutionnel (fédéral, cantonal, communal, privé), par des aspects délicats de conformité des buts et par les dispositions statutaires, usuellement contraignantes, pour le passage des fonds et du financement des organes à dissoudre.

La Municipalité exprime toutes ses réserves quant à l'efficacité d'une telle instance, probablement inversement proportionnelle au nombre de sièges nécessaires pour assurer la représentation des organismes concernés.

10. Le postulat Ghelfi « Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé »

Le postulat Fabrice Ghelfi « *Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé* » se préoccupait « *des effets dévastateurs de la crise* » du point de vue économique et social. Le postulant appelle de ses vœux un nouveau partenariat public-privé pour mettre en place une série de mesures destinées à fédérer les forces présentes et à lutter pour l'emploi. Il s'agirait en particulier de :

- accueillir des microentreprises en lien avec le CHUV et l'EPFL ;
- créer des médiateurs urbains financés avec les partenaires du City Management ;
- créer un réseau d'entreprises ESS (entreprises socialement solidaires) pour réinsérer les chômeurs ;
- créer un guichet unique « pôle emploi » ;
- garantir la diversité de l'offre commerciale ;
- créer un portail web « commerce lausannois » ;
- renforcer les services de livraison à domicile ;
- instaurer des forums commerçants-clients.

Plus globalement, le postulant propose de réunir dans une seule fondation toutes les instances lausannoises concernées par le soutien à l'emploi et au commerce, qui en reprendrait les actions et en proposerait d'autres. D'autre part, il incite la Municipalité à réunir régulièrement des représentants des grandes entreprises établies à Lausanne pour développer des échanges constructifs en faveur de l'emploi.

Aux propositions du postulant, la Municipalité apporte les réponses suivantes, renvoyant aux éléments présentés précédemment pour plus de détails.

1) Pour l'accueil des microentreprises en lien avec CHUV et EPFL, la Municipalité estime que beaucoup est déjà entrepris dans le sens souhaité par le postulant, tant par la collectivité, dans le cadre du Biopôle de Vennes en particulier, que par les deux institutions citées, dans le cadre respectivement du PACCT et du PSE. Donnant toutefois suite, de manière indirecte, aux vœux du postulant, la Municipalité propose à votre Conseil de renouveler le soutien de la

Ville à la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) par voie de prélèvement sur le Fonds de développement durable à hauteur de 50'000.- par an durant six ans.

2) Pour ce qui touche aux questions d'offre commerciale, de services de livraison à domicile, de sites web dédiés, de forums commerciaux et de médiateurs urbains, la Municipalité a constaté dans la pratique les contraintes, les limites et l'effectivité de ces démarches. Elle considère que ces voies restent avant tout l'apanage de l'initiative associative privée émanant des commerçants eux-mêmes. Elle reste toutefois ouverte pour examiner l'opportunité d'un soutien en faveur d'initiatives utiles portées principalement par le secteur privé.

3) Pour ce qui relève de la création d'un guichet unique « pôle emploi », la Municipalité estime qu'un éventuel changement dans le sens souhaité par le postulant n'apporterait pas de plus-value significative. Une réponse plus détaillée figurera dans un futur rapport-préavis répondant notamment au postulat de Monsieur Pierre-Yves Oppikofer « *Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle* ».

4) Pour ce qui relève des questions touchant à l'économie sociale et solidaire, la Municipalité réfère le postulant aux remarques qu'elle formule plus loin en réponse à la motion Sansonnens et aux éléments présentés précédemment.

5) Pour ce qui relève de la proposition de réunir dans une seule fondation toutes les instances lausannoises concernées par le soutien à l'emploi et au commerce, la Municipalité exprime ses réserves quant à l'efficacité d'une telle instance. Comme pour l'idée d'un guichet unique, elle considère qu'un changement dans ce sens est inopportun tant pour des considérations pratiques que pour des questions de compatibilité de principe entre les intérêts particuliers des entités qu'il s'agirait de réunir au sein d'un organe unique.

6) Pour ce qui relève enfin de la proposition de réunir régulièrement des représentants des grandes entreprises établies à Lausanne pour développer des échanges constructifs en faveur de l'emploi, la Municipalité a œuvré en ce sens par le passé de manière occasionnelle. Elle a récemment convié une dizaine de sociétés importantes travaillant à Lausanne à des rencontres destinées à mieux connaître leurs activités et à constituer progressivement un réseau de contacts utiles. Une rencontre avec les représentants syndicaux a aussi eu lieu. La Municipalité entend poursuivre dans cette voie avec une démarche régulière.

11. Le postulat Müller « Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne »

Le postulat Müller, déposé le 8 décembre 2009, s'inscrit dans le cadre des tentatives de négociation destinées à trouver une issue pacifiée au contentieux ouvert au sujet de cette taxe entre les opposants au City Management et la Ville. Le rappel suivant situe l'enjeu.

Par le préavis N° 2006/51, et à la sollicitation des associations faîtières des commerçants lausannois, la taxe dite « City Management » et la fondation éponyme voyaient le jour pour œuvrer en faveur de la promotion du commerce et pour tenter d'enrayer le délaissement des associations de commerçants de quartier par leurs membres.

Le dispositif proposé avait suscité rapidement des réactions plutôt tranchées d'opposition tant au principe d'un prélèvement obligatoire qu'aux démarches conduites par la fondation. La Municipalité avait apporté dès 2008 quelques aménagements au projet (supprimant en particulier le caractère non linéaire du barème 2007, relevant le seuil maximal d'imposition de 16'000 à 20'000 francs, consentant à chaque établissement assujetti un rabais forfaitaire de 50 francs). Ces modifications n'avaient pas satisfait les opposants.

Le 6 août 2008, la Municipalité prenait acte de l'aboutissement d'une initiative populaire dite « *Pour une ville respectueuse de ses commerçants* » demandant l'abrogation du règlement communal dit « *City Management* ». Afin de compléter les éléments du préavis répondant à l'initiative populaire, la Municipalité avait recueilli en 2009 l'opinion des partis politiques, des associations de commerçants et des assujettis à la taxe. Rappelant une série de constats et d'éléments problématiques concernant la branche du commerce de détail en milieu urbain,

elle soumettait à leur appréciation le choix entre deux options possibles destinées à réorienter les actions du City Management.

La première consistait à opposer un contre-projet à l'initiative communale, fondé sur une plus forte implication des sponsors privés pour l'organisation de manifestations et animations, l'apport public assurant les actions d'intérêt général et les tâches administratives. Cette option aurait conservé la notion de solidarité entre commerçants. La deuxième consistait à abroger le règlement et à supprimer la taxe « City Management ». La Ville de Lausanne continuerait toutefois d'octroyer une subvention pour financer l'activité du bureau permanent de la fondation et les actions d'intérêt général que cet organisme conduirait en faveur du commerce de détail.

Pour un envoi de plus de 1'700 questionnaires, la consultation avait obtenu l'avis de quelque 740 enseignes concernées. Parmi les avis exprimés, 87 % des raisons sociales, représentant 66 % des emplois, avaient souhaité l'abrogation de la taxe, alors que l'avis des partis politiques avait été plus contrasté. Dans ces conditions, la Municipalité estimait impossible de réunir une majorité d'acteurs et d'élus autour d'un contre-projet prévoyant le maintien d'une forme modifiée du prélèvement obligatoire. Par conséquent, elle proposait à votre Conseil d'abroger le règlement et la taxe affectée avec effet au 1^{er} janvier 2010 (préavis 2009/33 adopté en décembre 2009).

Le 8 décembre 2009 Mme Müller déposait un postulat (« *Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne* », renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport en janvier 2011) invitant la Municipalité à mandater une instance scientifique pour étudier les questions spécifiques aux indépendants de la branche du commerce de détail, espérant ainsi disposer d'éléments propices pour des interventions en leur faveur et utiles pour pacifier les opposants qui avaient maintenu leurs réclamations à l'encontre de la taxe due pour les exercices 2007-2009. Au vu d'un coût estimé d'une centaine de milliers de francs, la Municipalité s'interrogeait cependant sur la réelle efficacité pratique d'une étude scientifique sur ce sujet.

Entre-temps, le renouvellement des pouvoirs locaux intervenait avec l'élection d'une nouvelle Municipalité. Dans la foulée, les services concernés de l'administration communale examinaient à nouveau le dossier dans la tentative de trouver des voies consensuelles pour une solution transactionnelle du contentieux.

En mars 2012, la Municipalité décidait d'engager une nouvelle démarche en proposant aux assujettis ayant déposé réclamation contre la taxe de s'acquitter du montant dû pour redistribuer la somme ainsi récoltée à tous les assujettis qui avaient déjà payé leur taxe. La redistribution se ferait à condition que la somme récoltée dépasse 100'000 francs. Pour les opposants qui n'accepteraient pas cette démarche, la voie juridique usuelle serait poursuivie.

A l'issue de cette la consultation, conduite en septembre 2012, il apparaissait que le seuil des 100'000 francs n'avait pas été atteint. L'Association Super City Management – Non Merci ! formulait alors une contreproposition d'après laquelle les membres de l'association retireraient leur opposition à condition que la Municipalité renonce à leur taxation pour l'exercice 2007 et que les montants à payer pour leur taxation de 2008 et 2009 soient affectés à une étude indépendante sur la situation et les difficultés du commerce de proximité.

La Municipalité décidait d'entrer en matière sur la contreproposition de l'association, relevant toutefois une série de points qu'elle aurait ensuite l'occasion de préciser à votre Conseil lors de sa réponse à une interpellation de M. Pernet, déposée le 6 juin 2013, intitulée « *City Management ... suite ... et ... ??* ». La Municipalité indiquait à l'interpellant que des échanges entre les parties concernés étaient en cours pour parvenir à un accord qui devait toutefois être établi notamment sur la base des principes suivants : les montants en réclamation sont dus ; il n'est pas possible de transiger sur les montants en question bien que leur affectation puisse faire l'objet d'une négociation ; il ne peut pas y avoir dérogation au principe de l'égalité de traitement ; les montants en question ne peuvent pas être affectés au bénéfice particulier des opposants.

Les échanges mentionnés se sont déroulés durant le premier semestre 2013 et ont réuni les représentants de l'Association Super City Management – Non Merci !, ceux de la Fondation City Management et ceux de l'administration communale. Les discussions cherchaient à faire apparaître une définition consensuelle de la matière à étudier. Plus précisément, la synthèse suivante a été faite aux parties concernées sur la base de leurs propositions respectives.

1. La ville et le commerce de détail

1.1. *Mutations du tissu commercial de détail en ville depuis 1995 : commerces gagnants, commerces perdants*

1.2. *Causes de la mutation : la concurrence, la rente foncière, etc.*

1.3. *Spécificités lausannoises de la mutation*

1.3.1. *Les lieux de la mutation*

1.3.2. *Les commerces touchés*

2. Le commerce indépendant et de proximité

2.1 *L'offre : nature et condition du commerce indépendant et de proximité*

2.1.1. *Facteurs de réussite, facteurs d'échec*

2.1.2. *Dépendance et indépendance par rapport aux autres activités et commerces*

2.1.3. *Dépendance et indépendance par rapport à la localisation*

2.2. *La demande : conditions de la fréquentation des commerces : analyse de la chalandise*

2.3. *Le commerce de détail dans la ville : qualification de l'espace public à travers l'activité commerciale*

3. Pour un inventaire des problèmes du commerce de détail et des opportunités d'action

3.1. *Nature des problèmes des commerçants de détail*

3.2. *Exemples d'autres villes*

3.3. *La question des animations et des manifestations urbaines*

3.4. *La question de la masse critique pour la survie du commerce dans les quartiers*

3.5. *Le rôle des autorités publiques*

3.6. *Le rôle des commerçants et de leur vie associative*

3.7. *Le coût et le financement des opportunités d'intervention*

Les représentants de l'administration proposaient que des mandats d'étude soient attribués en tenant compte des compétences théoriques et pratiques des mandataires potentiels. En particulier, la première partie pouvait être confiée à une équipe académique. La deuxième partie (fondée sur les souhaits spécifiques de l'association (sections 2.1 et 2.3) et de la Fondation (section 2.2)) pouvait faire l'objet de mandats *ad hoc* nécessitant de l'expertise de terrain. La troisième partie pouvait être confiée à un mandataire pluridisciplinaire.

Force a été de constater que ces échanges n'étaient pas fructueux. L'administration, soucieuse de trouver une solution aussi satisfaisante que possible, prenait encore l'initiative d'une nouvelle démarche, proposant un projet de convention tripartite entre Association, Fondation et Ville de Lausanne. La convention prévoyait une offre transactionnelle formulée à l'attention des opposants, leur donnant la possibilité de renoncer à leur recours en échange de l'affectation des montants ainsi récoltés. La taxation pour l'exercice 2007 serait abandonnée pour les recourants acceptant la transaction, alors que les montants facturés au titre des exercices 2008 et 2009 seraient intégralement dus et versés à la Ville de Lausanne. La transaction mettrait ainsi fin au litige entre la Ville de Lausanne et les recourants qui auraient accepté cette transaction pour solde de tout compte. Les recourants n'acceptant pas la

transaction verraient la procédure légale se poursuivre jusqu'à son terme, la procédure portant sur l'intégralité des montants dus, y compris ceux pour l'exercice 2007. Les montants encaissés après procédure juridique seraient transférés à la fondation.

Les montants encaissés par suite de la transaction seraient ainsi affectés, par ordre de priorité et dans la mesure et les limites des sommes effectivement récoltés : 1) à des travaux d'étude sur le problème du commerce lausannois proposés respectivement par l'association et la fondation ; 2) à des travaux d'étude proposés par le Service du développement de la Ville et de la communication ; 3) à des mesures de soutien au commerce issues des études mentionnées sous les points précédents. L'association et la fondation disposeraient d'un budget identique pour les études que chacune d'elles envisagerait. Le total de ces budgets ne pourrait pas dépasser la somme des montants récoltés suite à la transaction. Les résultats des travaux d'étude seraient publiés par les signataires de l'accord et considérés comme des contributions aux réflexions sur le commerce lausannois mais n'entraînant aucune obligation pour les signataires. Ceux-ci resteraient libres d'appliquer ou non tout ou partie des propositions et recommandations résultant des études effectuées.

La Fondation City Management a fait savoir son accord pour cette convention, alors que L'Association Super City Management – Non Merci ! l'a refusée.

L'administration avait précisé dans sa proposition de convention que, au cas où une partie ferait défaut à la signature, la Ville de Lausanne se réservait le droit de proposer l'accord à l'adhésion des recourants même sans l'accord des autres parties. C'est donc en ce sens que l'administration s'est adressée aux assujettis concernés pour leur proposer la transaction décrite ci-dessus. Les montants ainsi récoltés ne seront pas affectés à la Fondation City Management mais seront gérés par l'administration pour financer des études et mesures de soutien au commerce lausannois, dans le sens souhaité par la postulante.

La démarche est actuellement en cours. Pour les assujettis qui maintiendraient leur opposition, la procédure légale sera menée à son terme. Elle portera sur l'intégralité des montants dus, taxe de l'exercice 2007 comprise, avec intérêts et frais. Dans ce cas, les montants encaissés après procédure juridique seront transférés à la Fondation City Management. Les indications disponibles à ce jour à propos de l'acceptation de la démarche par au moins une partie des assujettis concernés laissent croire que l'étude en question sera réalisée, ce à quoi s'engage la Municipalité en réponse au postulat.

12. Le postulat Sansonnens « Vers un soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) »

Le 8 novembre 2011, le groupe « La Gauche », par voie de la motion « *Vers un soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire (ESS)* », demandait à la Municipalité de mettre en place une stratégie générale de soutien et de promotion en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS). Le 22 mai 2012, votre Conseil transformait la motion en postulat et le renvoyait à la Municipalité pour étude et rapport. Le postulat Ghelfi discuté précédemment intervient dans le même sens en incitant la Municipalité à créer un réseau d'entreprises socialement solidaires pour réinsérer les chômeurs. Plus particulièrement, le postulat Sansonnens demande que la Ville reconnaisse l'importance de l'ESS, qu'elle informe et valorise les activités de cette filière par tout moyen adéquat, qu'elle instaure un « prix annuel de l'entreprise ESS » et qu'elle en facilite l'implantation d'entente avec Lausanne Région.

Concernant le prix, après examen de la faisabilité et même en supposant qu'une définition opérationnelle consensuelle et claire existe de la notion d'économie sociale et solidaire (alors que la question reste ouverte), la Municipalité considère qu'une telle initiative n'aurait pas de sens à l'échelle de la commune. Probablement, le bassin pertinent serait au minimum cantonal, voire lémanique. L'organisation d'un prix demande de surcroît une organisation importante pour l'appel à candidature, pour la composition du jury et le travail de sélection. La Municipalité examinera toutefois des éventuelles propositions émanant de l'initiative associative ou privée capables de susciter une adhésion large et de récolter au préalable une partie substantielle du financement nécessaire au lancement et au déploiement dans la durée

d'un tel prix. Pour l'instant, une telle récompense ne peut être envisagée que dans le cadre du prix proposé sous point 13 ci-dessous, en incluant le critère de la solidarité sociale et économique parmi les paramètres d'évaluation des candidatures.

Eu égard des éléments présentés précédemment, La Municipalité propose ainsi à votre Conseil de renouveler le soutien de la Ville de Lausanne à la Fondation MSS, en le portant à 75'000 francs par an durant trois ans, pour aider cette dernière à compléter son budget de fonctionnement.

13. Le postulat Hildebrand et Gaudard « Economie lausannoise : forces et faiblesses, développements et rendement fiscal »

Le 10 septembre 2013, par voie du postulat « *Economie lausannoise : forces et faiblesses, développements et rendement fiscal* », la Municipalité a été saisie d'une demande d'étude de l'économie lausannoise, avec une référence particulière au commerce et au rôle des associations économiques et de la Ville pour favoriser la poursuite de l'activité commerciale.

En ce qui concerne l'étude de l'économie lausannoise, la Municipalité se réfère à l'examen approfondi de la question qui a été conduit dans le cadre des travaux pour le nouveau plan directeur communal. Un extrait substantiel de cette étude, dont l'intégralité a été mise à la disposition des membres de la Commission consultative d'urbanisme et des transports (CCUT), est reproduit en annexe.

Pour ce qui relève des aspects spécifiques au commerce, la Municipalité se réfère d'abord aux considérations développées dans ce qui précède et aux limites que le principe de non distorsion de la concurrence impose aux interventions publiques. Cependant, sous réserve du résultat de la démarche proposée aux assujettis opposés à la taxe dite City Management et dans les limites de la somme effectivement ainsi récoltée, elle inclura les questions des postulants parmi les sujets à étudier dans ce cadre (cf. ci-dessus, point 11. Le postulat Müller).

Par ailleurs, la Ville est propriétaire d'un nombre significatif d'immeubles comprenant des surfaces commerciales et d'objets affectés à de l'établissement public. Au total, il s'agit de 286 objets commerciaux. Pour les établissements publics, on dénombre 26 objets parmi quelque 600 établissements de cette nature actifs à Lausanne. Lors du renouvellement de baux ou de changement de locataires, la Municipalité peut prendre en considération des critères économiques, environnementaux, sociaux ou d'opportunité au sens de l'animation de l'espace public et déterminer ainsi des orientations en fonction des circonstances spécifiques à l'objet en question (choix de l'activité à soutenir, choix du locataire ou l'impact du choix sur le site, par exemple). La Directive municipale fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics de la Commune de Lausanne du 17 septembre 2012 prévoit explicitement des dispositions sous cet angle. L'art. 3 « Principes généraux » précise aux al. 2 et 3 : « de manière générale, la Commune de Lausanne veille dans le choix de ses locataires commerciaux à assurer une diversité d'activités répondant aux besoins des habitants. S'agissant des établissements publics, elle est attentive dans le choix des exploitants à la promotion des produits du terroir et produits de proximité. » « La Ville veille également à conclure des baux commerciaux avec des locataires s'engageant à respecter les conventions collectives de leur branche d'activités. L'art. 10 « Critères d'attribution » complète ces dispositions en précisant que la décision d'attribution prend aussi en considération « les besoins de la population et le tissu socio-économique du quartier ». La Municipalité examinera la possibilité de fonder l'application de cette directive sur une approche plus systématique.

La Municipalité veut aussi encourager les entreprises du commerce de détail, de l'hôtellerie et de la restauration qui s'engagent en faveur du développement durable. Pour ce faire, elle propose à votre Conseil d'instaurer, pour une période de trois ans, un prix destiné à récompenser chaque année trois entreprises (10'000.- pour la première, 5'000.- pour la deuxième, 2'000.- pour la troisième) qui se sont distinguées par la mise en place, notamment, de mesures d'économie d'énergie, de recyclage des déchets ou des conditionnements, de

commerce équitable, d'alimentation saine, de responsabilité sociale, de réinsertion professionnelle, etc.

Comme pour la récompense en faveur des entreprises formatrices, la Municipalité compte sur l'implication de la Fondation City Management, de la Section lausannoise de Gastrovaud et de Hôtellerie lausannoise pour mettre en valeur cet encouragement auprès des entreprises concernées.

14. La pétition « Ready to start-up »

Le 17 janvier 2012, le Conseil des jeunes adressait à la Municipalité une pétition demandant à la Ville de fournir des locaux pour soutenir des informaticiens ou le secteur tertiaire. La mise à disposition de locaux devrait permettre de favoriser la créativité des jeunes. La mise à disposition des locaux serait soumise à l'atteinte des objectifs. Cette initiative permettrait d'éviter des faillites, d'offrir un cadre et des conseils aux jeunes entrepreneurs. La Commission des pétitions, lors de sa séance du 17 février 2012, décidait de renvoyer à la Municipalité pour étude et communication l'objet en question relevant notamment que la problématique des locaux pour les start-up est déjà prise en charge par le coworking, que le projet tel que souhaité implique une gestion bureaucratique non négligeable et que des petites surfaces commerciales sont déjà disponibles à Lausanne.

La Municipalité apporte à votre Conseil les éléments d'information suivants sur cet objet. La question de la mise à disposition de locaux et d'accompagnement pour des jeunes entrepreneurs est aussi une préoccupation récurrente dans le débat sur l'encouragement à la création d'entreprises. La Municipalité a déjà conduit des expériences de ce type. Par exemple, comme rappelé précédemment, elle a apporté son soutien financier au projet Swiss Design Center, pépinière de jeunes entreprises en phase de démarrage dans le domaine du design industriel, qui a été actif par le passé mais qui a dû cesser ses activités parce que les bureaux qu'il proposait ne trouvaient pas suffisamment de preneurs, malgré le soutien de la collectivité et malgré l'accompagnement de conseil qui était proposé aux occupants d'entente avec l'office de promotion économique de Lausanne Région. Cette dernière continue de participer à l'opération conduite par la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens qui a pour but d'encourager la création de nouvelles entreprises dans le domaine de la communication visuelle, du graphisme, du design ou de l'architecture, en mettant à disposition notamment des locaux à des prix incitatifs.

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale propose des surfaces à des petites entreprises et associations en éclosion, en leur mettant à disposition des locaux avec des contrats de confiance. Dès que ces entreprises ou associations sont sorties des difficultés financières des débuts, elles sont invitées à laisser les locaux au bénéfice d'autres. Des surfaces de quelque 1'200 m² sont mises à disposition dans ce cadre par la Ville.

La Municipalité a aussi accepté de participer financièrement au projet MUSE porté par la Fondation pour la créativité entrepreneuriale (FCE), reconnue d'utilité publique et à but non lucratif, créée en 2010 à Genève pour concrétiser le potentiel économique des jeunes et moins jeunes entrepreneurs recherchant des conditions-cadre atypiques. Cette fondation mise sur la notion de « coworking », à savoir, une organisation du travail fondée sur le partage de l'espace de travail et sur la valorisation des échanges entre travailleurs. Elle vise par ce biais à dynamiser la créativité des employés en tenant compte des modes de travail qu'affectionnent les jeunes entreprises actives dans les nouvelles technologies. Les résultats encourageants de l'expérience genevoise ont incité les fondateurs à étendre leur bassin d'activité par une antenne lausannoise ouverte au 67, Av. du Mont-d'Or depuis juillet 2012. D'entente avec Lausanne Région et grâce à une participation cantonale à titre du dispositif LADE, Lausanne contribue durant trois ans à ce projet, à hauteur d'environ 10 % du budget de l'antenne lausannoise, Lausanne Région participant pour une autre tranche de 10 % et le Canton par un apport équivalent à celui du cumul de ceux de Lausanne et de Lausanne Région.

Eu égard de ce qui précède, la Municipalité considère que des opportunités suffisantes sont proposées dans ce domaine et qu'il appartient aux jeunes porteurs de projets d'entreprise de

se saisir des dispositifs déjà en place, en s'adressant aux instances concernées qui peuvent les conseiller valablement.

En revanche, d'après l'expérience cumulée en observant et en suivant des projets de jeunes entreprises, la Municipalité constate l'utilité d'un accompagnement créatif destiné aux jeunes et en faveur de leur avenir professionnel. En ce sens, la Fondation iD Jeunes a donné vie à Pro'Pulse, un centre de compétences et un projet éducatif novateur, sans but lucratif, qui vise à créer des ponts entre les jeunes de 15 à 30 ans et le monde professionnel. Pro'Pulse incite chacun à avoir conscience de ses ressources en offrant des modules de formation à des prix accessibles significativement inférieurs à ce proposés par la plupart des consultants du domaine. La Municipalité propose à votre Conseil d'engager une enveloppe totale de 45'000 francs à déployer sur trois ans, pour offrir, d'entente avec la Fondation iD Jeunes, une formation à définir en faveur de jeunes lausannois porteurs d'un projet d'entreprise.

15. Conséquences financières

Pour poursuivre les objectifs présentés dans ce rapport-préavis, la Municipalité propose d'utiliser une enveloppe attribuée par le Fonds de développement durable et dotée d'un montant de 701'000 francs. En ce qui concerne les études sur l'activité commerciale, la Municipalité entend les financer par les montants récoltés par la démarche de conciliation avec les opposants à la taxation dite City Management. Le tableau suivant résume les engagements financiers ici proposés et leur échelonnement dans le temps.

Soutiens proposés en francs	
Fondation pour l'innovation technologique (FIT) - 50'000 sfr/an pour 6 ans	300'000
Fondation Microcrédit Solidaire Suisse (MSS) - 75'000 sfr/an pour 3 ans	225'000
Fondation iD Jeunes Pro'pulse - 15'000 sfr/an pour 3 ans	45'000
Encouragement aux entreprises formatrices	80'000
Prix du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration durable - 17'000 sfr/an pour 3 ans	51'000
Total	701'000

Ventilation en francs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Dépenses							
Fondation pour l'innovation technologique	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	300'000
Fondation Microcrédit Solidaire Suisse	75'000	75'000	75'000				225'000
Fondation iD Jeunes Pro'pulse	15'000	15'000	15'000				45'000
Encouragement aux entreprises formatrices	26'667	26'667	26'667				80'000
Prix du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration durable	17'000	17'000	17'000				51'000
Recettes							
	0	0	0	0	0	0	0
Total net	183'667	183'667	183'667	50'000	50'000	50'000	701'000

16. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le rapport-préavis N° 2014/53 de la Municipalité du 18 septembre 2014 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte des éléments d'analyse économique ici présentés ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat Fabrice Ghelfi « *Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé* » ;

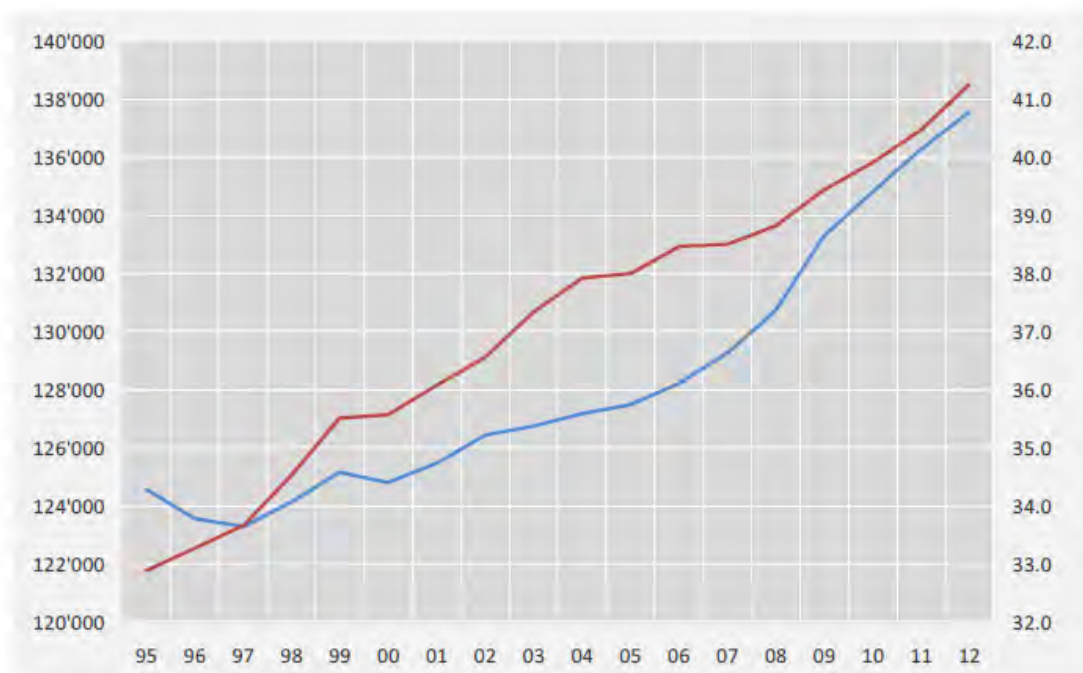
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat Elisabeth Müller « *Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne* » ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat Hildebrand et Gaudard « *Economie lausannoise : forces et faiblesses, développements et rendement fiscal* » ;
5. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat Julien Sansonnens « *Vers un soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire (ESS)* » ;
6. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition du Conseil des jeunes « *Ready to start up - Mise à disposition de la part de la Ville d'une dizaine de bureaux pour des jeunes lausannois souhaitant démarrer leur propre entreprise* » ;
7. d'accepter le principe d'un prélèvement de 701'000 francs sur le Fonds de développement durable destiné au financement des mesures d'encouragement à l'initiative économique proposées par ce rapport-préavis.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

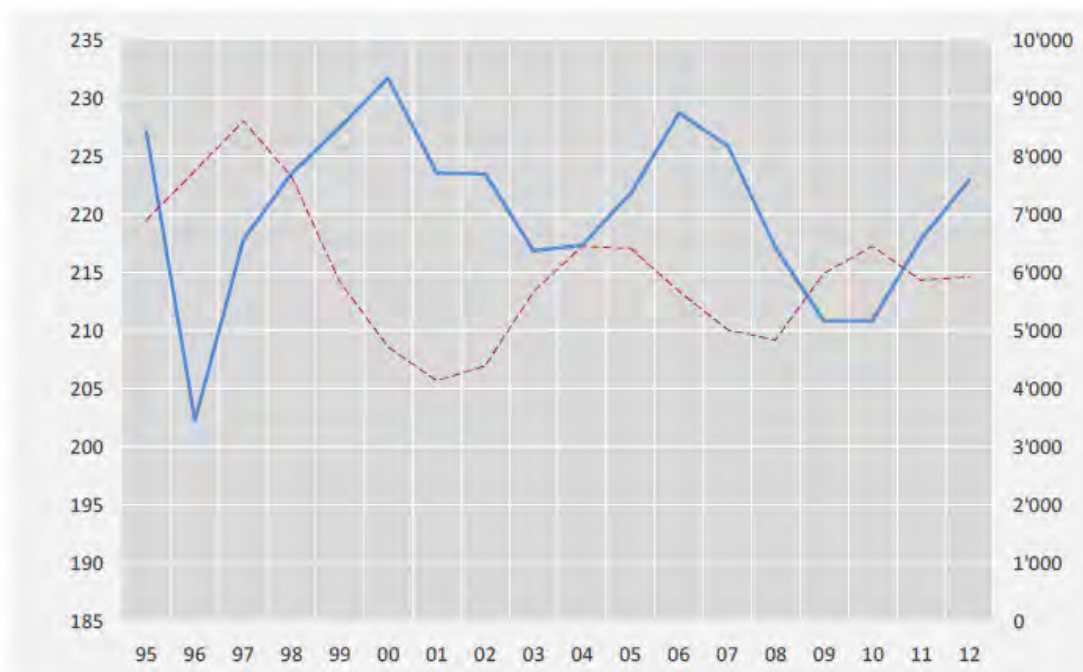
Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Annexe. Eléments statistiques sur l'économie lausannoise



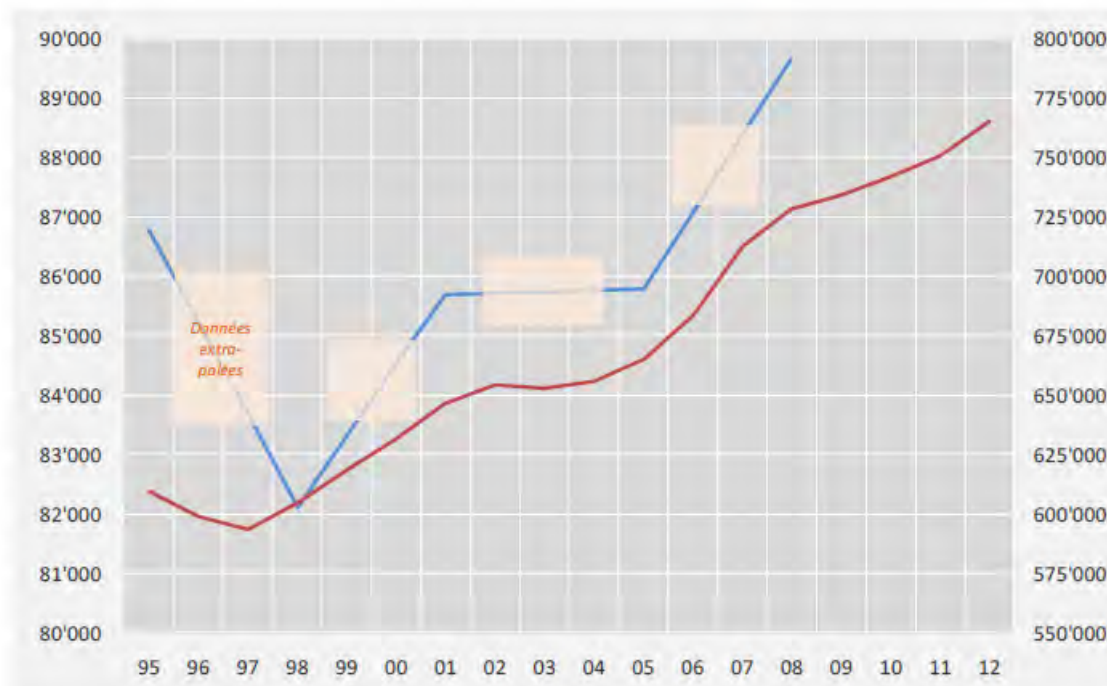
Source : Contrôle des habitants de la Ville de Lausanne

5. Population résidente totale à Lausanne, en bleu, échelle de gauche et part en pour cent de la population étrangère, en rouge, échelle de droite



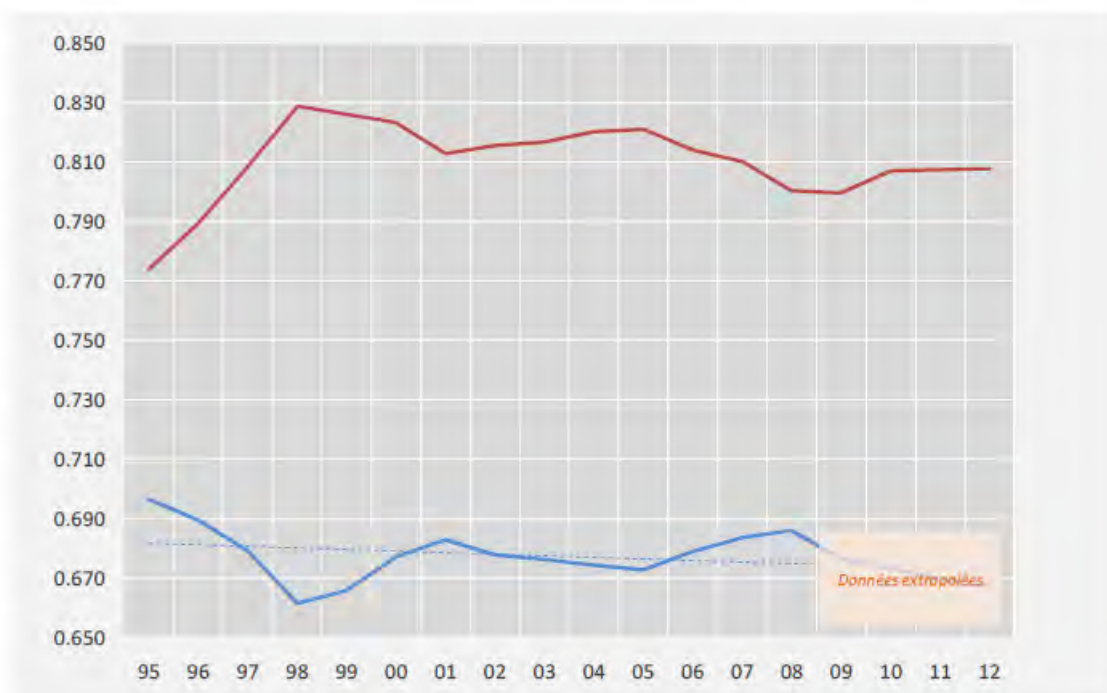
Source : Contrôle des habitants de la Ville de Lausanne

6. Mouvements migratoires pour 1'000 habitants à Lausanne, en bleu, échelle de gauche (et nombre de demandeurs d'emploi, en pointillé rouge, échelle de droite) (uniquement arrivées et départs du territoire communal, sans naissances ou décès, ni déménagements au sein de la commune)



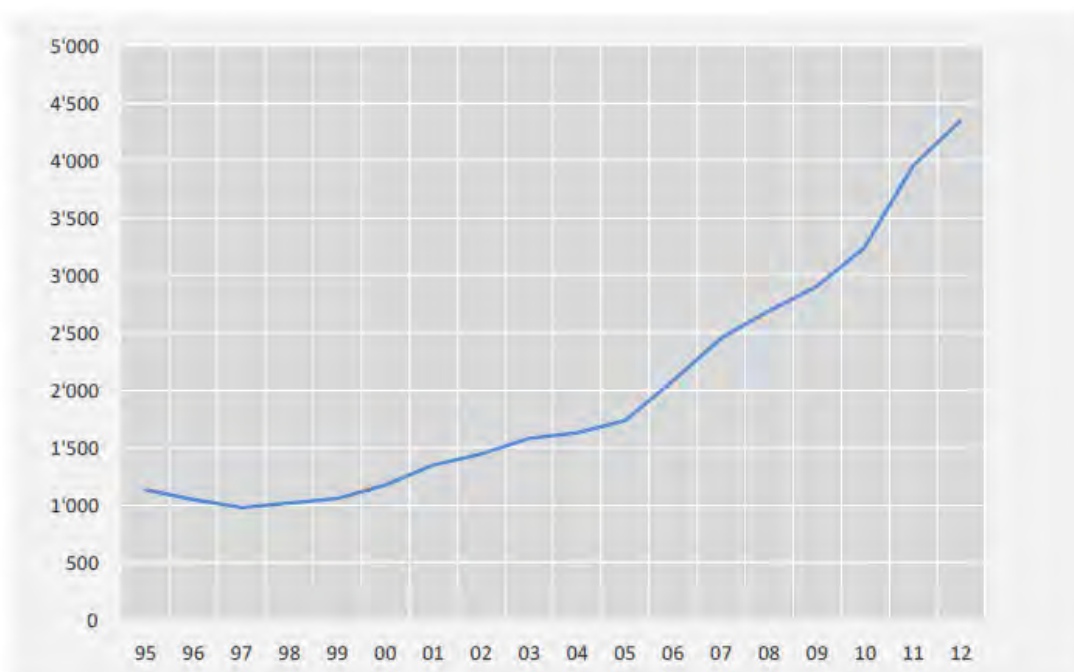
Source : Office fédéral de la statistique (RFE et STATEM)

14. Emploi total à Lausanne, d'après le recensement fédéral des entreprises, en bleu, échelle de gauche, et emploi dans la région lémanique, d'après la statistique trimestrielle de l'emploi, en rouge, échelle de droite



Source : Office fédéral de la statistique, calculs propres Devcom

15. Emplois par habitant à Lausanne, en bleu et logements par emploi, en rouge



Source : Office fédéral de la statistique

16. Nombre de frontaliers dans le district de Lausanne



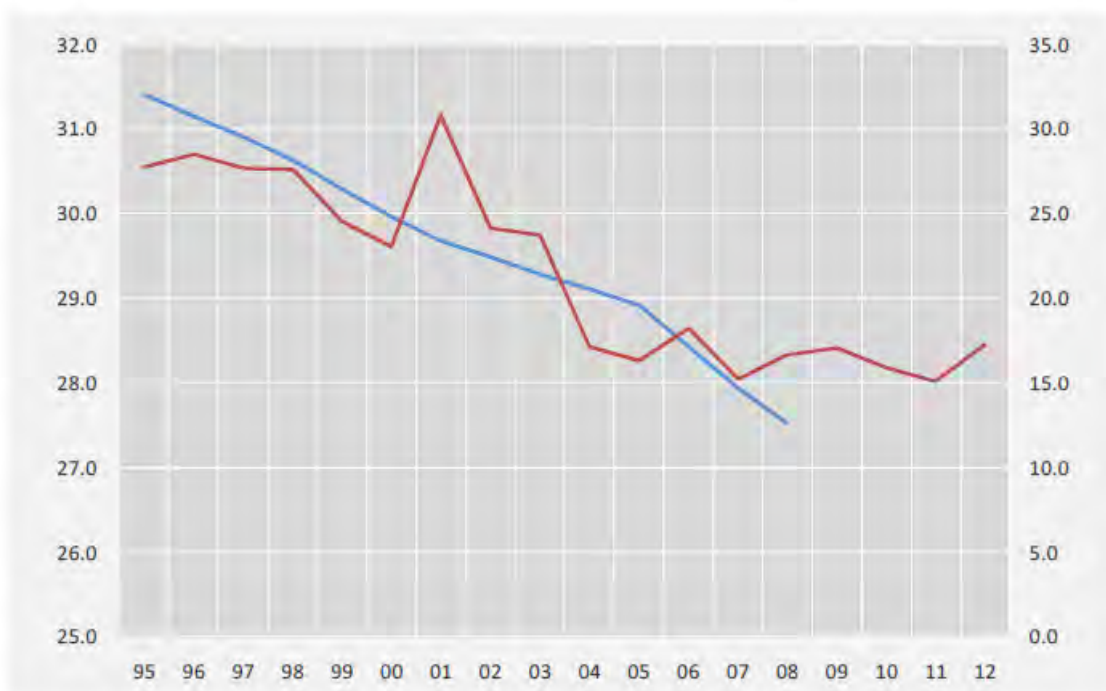
Source : Office régional de placement et Office fédéral de la statistique, calculs propres Devcom

17. Nuitées à Lausanne, en bleu, échelle de gauche, et pourcentage des nuitées lausannoises dans le total vaudois, en rouge, échelle de droite (uniquement nuitées dans les hôtels situés sur la commune de Lausanne)



Source : Statistique Vaud

18. PIB réel vaudois par habitant, en francs, en bleu, échelle de gauche, et solde de la balance commerciale vaudoise, en milliards, en rouge, échelle de droite



Source : Office fédéral de la statistique et Statistique Vaud, calculs propres Devcom

19. Pourcentage de l'emploi lausannois dans le total vaudois, en bleu, échelle de gauche, et pourcentage de l'impôt lausannois sur le bénéfice et capital dans le total vaudois (sans normalisation des changements des taux d'impositions communal et cantonal (cf. fig. 45 plus loin), en rouge, échelle de droite

Nombre d'emplois	2001	2008	2001	2008
0-1	2737	2'623	36.7	36.4
2-3	1'959	1'806	26.3	25.1
4-5	837	773	11.2	10.7
6-9	707	733	9.5	10.2
10-19	592	607	7.9	8.4
20-49	397	415	5.3	5.8
50-99	137	135	1.8	1.9
100-199	61	69	0.8	1.0
200-499	26	31	0.3	0.4
500 et plus	9	7	0.1	0.1
Total	7'462	7'199	100.0	100.0

Source : Office fédéral de la statistique, recensement fédéral des entreprises

20. Nombre d'établissements à Lausanne, selon la taille, effectif et pourcentage, en 2001 et 2008 (uniquement établissements des secteurs secondaire et tertiaire)

	Emplois total 2008 - Effectif				Emplois total 2008 - en pour cent			
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Total	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Total
Lausanne	151	6'348	83'157	89'656	0.2	7.1	92.8	100.0
Vaud	14'496	66'132	259'616	340'244	4.3	19.4	76.3	100.0
Suisse	178'798	1'061'643	2'955'194	4'195'635	4.3	25.3	70.4	100.0
Morges	28	978	7'391	8'397	0.3	11.6	88.0	100.0
Vevey	12	1'320	10'014	11'346	0.1	11.6	88.3	100.0
Nyon	49	1'331	10'644	12'024	0.4	11.1	88.5	100.0
Montreux	99	1'165	9'290	10'554	0.9	11.0	88.0	100.0
Yverdon-les-Bains	179	2'219	10'323	12'721	1.4	17.4	81.1	100.0
Bern	266	16'413	135'973	152'652	0.2	10.8	89.1	100.0
Basel	26	34'645	120'130	154'801	0.0	22.4	77.6	100.0
Genève	5	9'783	134'429	144'217	0.0	6.8	93.2	100.0
Zürich	207	30'945	330'860	362'012	0.1	8.5	91.4	100.0

Source : Office fédéral de la statistique, recensement fédéral des entreprises

21. Emplois à Lausanne, selon le secteur économique, en 2008

NOGA	Description	1995		Effectif 2008		Variation en %	
		Etablis- sements	Emploi total	Etablis- sements	Emploi total	Etablis- sements	Emploi total
47	Commerce de détail	1'575	8'182	1'171	7'494	-25.7	-8.4
55-56	Hébergement et restauration	516	4'804	549	5'264	6.4	9.6
58-63	Information et communication	197	5'167	314	5'138	59.4	-0.6
64-66	Activités financières et d'assurance	271	8'077	281	7'334	3.7	-9.2
68	Activités immobilières	111	986	131	1'821	18.0	84.7
69-75	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1'065	8'278	1'068	9'369	0.3	13.2
84	Administration publique	216	4'886	157	5'324	-27.3	9.0
85	Enseignement	282	6'301	310	7'687	9.9	22.0
86-88	Santé humaine et action sociale	955	13'757	792	17'906	-17.1	30.2
93	Activités sportives	26	355	23	469	-11.5	32.1
94	Autres activités de services	54	331	105	770	94.4	132.6
Sous-total		5'268	61'124	4'901	68'576	-7.0	12.2
Autres catégories NOGA		2'794	26'232	2'323	21'080	-16.9	-19.6
Total Lausanne		8'062	87'356	7'224	89'656	-10.4	2.6

NOGA	Description	1995		Ventilation en % 2008		Variation en points	
		Etablis- sements	Emploi total	Etablis- sements	Emploi total	Etablis- sements	Emploi total
47	Commerce de détail	19.5	9.4	16.2	8.4	-3.3	-1.0
55-56	Hébergement et restauration	6.4	5.5	7.6	5.9	1.2	0.4
58-63	Information et communication	2.4	5.9	4.3	5.7	1.9	-0.2
64-66	Activités financières et d'assurance	3.4	9.2	3.9	8.2	0.5	-1.1
68	Activités immobilières	1.4	1.1	1.8	2.0	0.4	0.9
69-75	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	13.2	9.5	14.8	10.4	1.6	1.0
84	Administration publique	2.7	5.6	2.2	5.9	-0.5	0.3
85	Enseignement	3.5	7.2	4.3	8.6	0.8	1.4
86-88	Santé humaine et action sociale	11.8	15.7	11.0	20.0	-0.9	4.2
93	Activités sportives	0.3	0.4	0.3	0.5	-0.0	0.1
94	Autres activités de services	0.7	0.4	1.5	0.9	0.8	0.5
Sous-total		65.3	70.0	67.8	76.5	2.5	6.5
Autres catégories NOGA		34.7	30.0	32.2	23.5	-2.5	-6.5
Total Lausanne		100.0	100.0	100.0	100.0	0.0	0.0

NOGA	Description	95-08		Variation 95-08 Emp / étabs
		Emp/étabs	Emp/étabs	
47	Commerce de détail	5.2	6.4	1.2
55-56	Hébergement et restauration	9.3	9.6	0.3
58-63	Information et communication	26.2	16.4	-9.9
64-66	Activités financières et d'assurance	29.8	26.1	-3.7
68	Activités immobilières	8.9	13.9	5.0
69-75	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7.8	8.8	1.0
84	Administration publique	22.6	33.9	11.3
85	Enseignement	22.3	24.8	2.5
86-88	Santé humaine et action sociale	14.4	22.6	8.2
93	Activités sportives	13.7	20.4	6.7
94	Autres activités de services	6.1	7.3	1.2
Sous-total		11.6	14.0	2.4
Autres catégories NOGA		9.4	9.1	-0.3
Total Lausanne		10.8	12.4	1.6

Source : Office fédéral de la statistique, calculs propres Devcom

22. Evolution de l'emploi à Lausanne entre 1995 et 2008, selon des branches d'activité choisies

Remarque importante. Le recensement fédéral des entreprises ventile les emplois selon des critères mixtes. Dans le tableau précédent, ceux du secteur public ne sont pas tous regroupés sous catégorie administration publique. La nature de l'activité l'emport parfois sur l'attribution au secteur public ou privé. Des cas flagrants sont, par exemple, la catégorie de la santé (où sont recensés les emplois du CHUV), celle de l'enseignement ou de celle de l'électricité et du gaz (où sont recensés les emplois correspondants des SiL). Le tableau suivant donne la ventilation, détaillée selon le type d'activité, des emplois du secteur public recensés à Lausanne en 2008.

Activité selon le code NOGA	Emplois	Etablissements
02 Sylviculture et exploitation forestière	34	1
35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	449	12
36 Captage, traitement et distribution d'eau	79	2
37 Collecte et traitement des eaux usées	38	1
38 Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	84	3
45 Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	9	1
47 Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	3	1
53 Activités de poste et de courrier	743	59
62 Programmation, conseil et autres activités informatiques	200	7
64 Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	12	1
65 Assurance	479	4
66 Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	69	3
68 Activités immobilières	75	3
71 Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	263	2
72 Recherche-développement scientifique	13	1
75 Activités vétérinaires	32	1
81 Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	1'142	11
84 Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	5'319	156
85 Enseignement	3'775	95
86 Activités pour la santé humaine	7'632	19
87 Hébergement médico-social et social	26	1
88 Action sociale sans hébergement	705	21
91 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	254	18
93 Activités sportives, récréatives et de loisirs	71	13
94 Activités des organisations associatives	247	22
96 Autres services personnels	35	3
Total secteur public	21'788	461
Total de l'emploi à Lausanne, en 2008	89'656	7'224
Part du secteur public, en pour cent du total	24.3	6.4

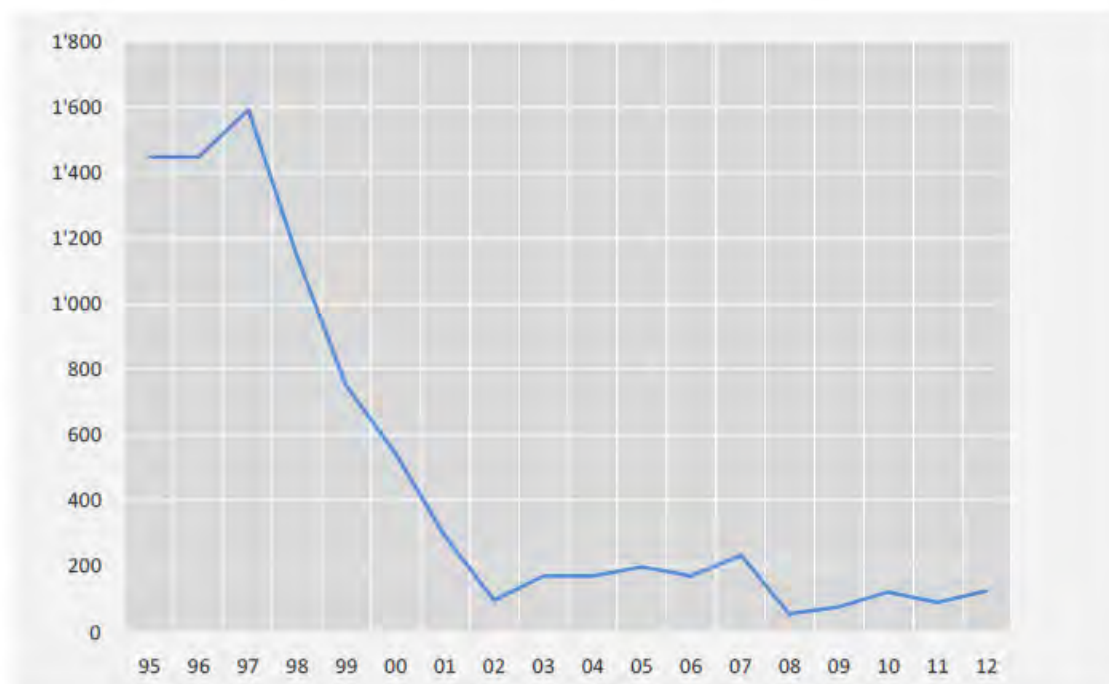
Source : Office fédéral de la statistique

Emplois à Lausanne dans le secteur public, en 2008, selon le type d'activité



Source : Statistique Vaud et Contrôle des habitants de la Ville de Lausanne, calculs propres Devcom

23. Nombre de logements à Lausanne, en bleu, échelle de gauche, et nombre de logements par habitant, en rouge, échelle de droite



Source : Statistique Vaud

24. Logements vacants à Lausanne, depuis 1995

En francs / m ² / an	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Quantile des 10%	168	173	176	187	193	196	199	201
Quantile des 30%	196	202	204	217	225	230	233	241
Quantile des 50%	217	224	227	242	250	255	261	271
Quantile des 70%	243	248	251	267	276	284	289	302
Quantile des 90%	292	297	300	319	331	339	352	382

Variation en % par rapport à 2005	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Quantile des 10%	0.0	2.9	4.6	11.0	15.0	16.4	18.1	19.3
Quantile des 30%	0.0	3.1	4.5	11.0	15.2	17.8	19.3	23.4
Quantile des 50%	0.0	3.2	4.2	11.4	14.9	17.3	20.0	24.7
Quantile des 70%	0.0	2.4	3.5	10.2	13.9	17.3	19.3	24.5
Quantile des 90%	0.0	1.9	3.0	9.5	13.3	16.1	20.8	31.0

Ecart en % par rapport à la médiane	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Quantile des 10%	77.4	77.1	77.7	77.1	77.5	76.8	76.2	74.0
Quantile des 30%	90.0	89.8	90.2	89.7	90.3	90.3	89.5	89.0
Quantile des 50%	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Quantile des 70%	111.5	110.7	110.9	110.4	110.6	111.5	110.8	111.4
Quantile des 90%	134.1	132.4	132.6	131.8	132.4	132.7	135.0	140.9

Source : Immo-Monitoring Wüest & Partner AG

25. Prix de l'offre en location à Lausanne, appartement de 4 pièces normalisé, par quantiles, en francs / m² / an, variation en pour cent par rapport à 2005, écart en pour cent à la médiane

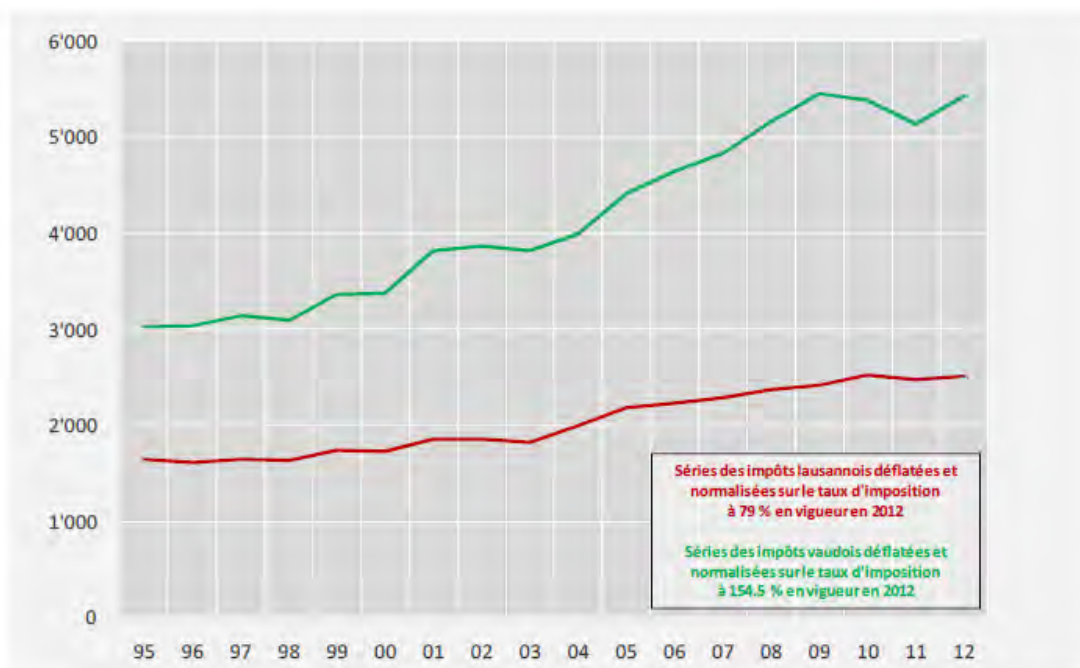
Loyer mensuel médian	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
1 pièce	667	689	695	743	767	784	802	833
2 pièces	1'010	1'043	1'053	1'125	1'161	1'187	1'214	1'263
3 pièces	1'325	1'369	1'382	1'477	1'524	1'558	1'594	1'658
4 pièces	1'613	1'666	1'682	1'798	1'855	1'897	1'941	2'019
5 pièces	2'024	2'089	2'109	2'254	2'325	2'375	2'429	2'525
6 pièces	2'410	2'486	2'509	2'681	2'764	2'823	2'884	2'995

Loyer mensuel du 1er décile	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
1 pièce	516	531	540	573	594	601	611	617
2 pièces	781	804	817	868	899	911	925	935
3 pièces	1'025	1'055	1'073	1'139	1'180	1'196	1'214	1'227
4 pièces	1'248	1'284	1'306	1'387	1'437	1'456	1'479	1'495
5 pièces	1'566	1'610	1'637	1'738	1'800	1'823	1'850	1'869
6 pièces	1'864	1'917	1'948	2'067	2'141	2'167	2'197	2'217

Loyer mensuel du 9er décile	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
1 pièce	895	912	922	980	1'015	1'040	1'083	1'174
2 pièces	1'354	1'380	1'396	1'484	1'537	1'575	1'640	1'779
3 pièces	1'778	1'812	1'832	1'948	2'017	2'067	2'153	2'336
4 pièces	2'164	2'205	2'230	2'371	2'456	2'517	2'621	2'844
5 pièces	2'715	2'766	2'796	2'972	3'077	3'152	3'281	3'556
6 pièces	3'232	3'292	3'327	3'535	3'659	3'746	3'896	4'219

Source : Immo-Monitoring Wüest & Partner AG

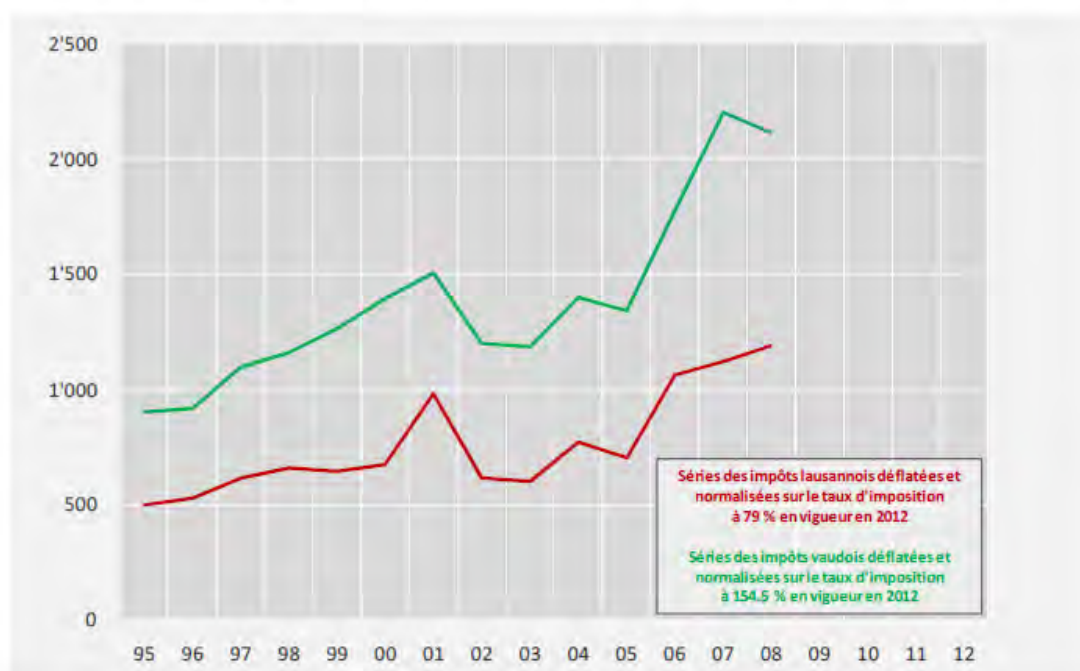
26. Prix de l'offre en location à Lausanne, selon le nombre de pièces, en francs mensuels



Source : Statistique Vaud, calculs propres Devcom

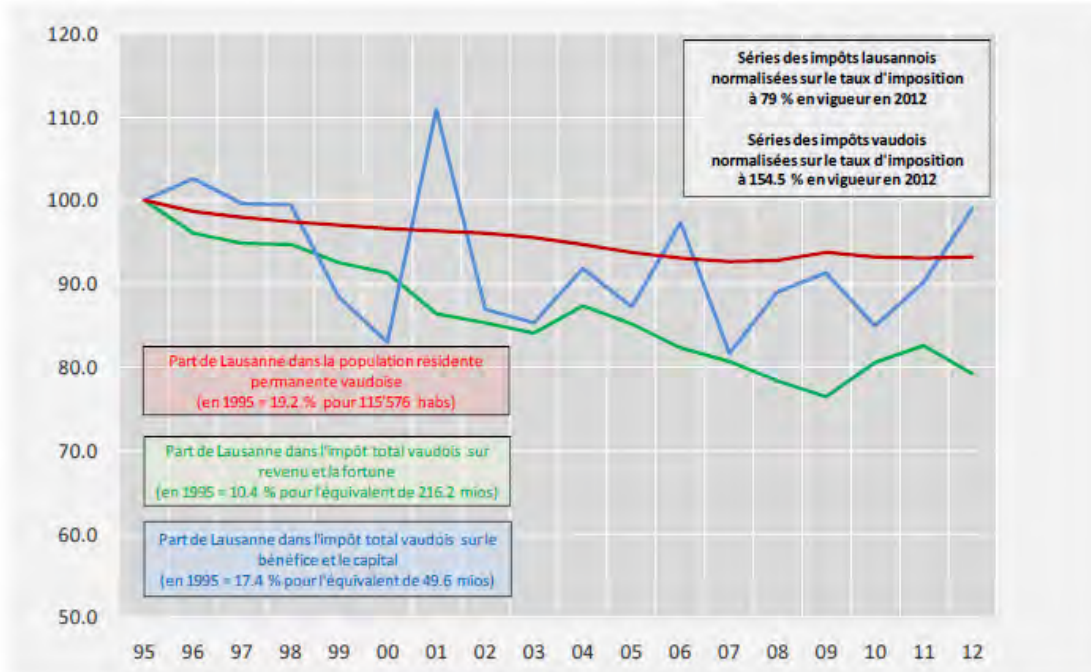
44. Impôt* sur le revenu et la fortune par habitant** à Lausanne, en rouge, en francs de 2011 et impôt sur le revenu et la fortune par habitant** dans le Canton de Vaud, en vert, en francs de 2011

* En 2004, le taux d'imposition passe de 105 à 83 % (bascule au système *postnumerando*); en 2011, à 77 ; en 2012, à 79. En 2004, le taux cantonal passe de 129 à 151.5 % ; en 2001, à 157.5 ; en 2012, à 154.5. ** Population résidente permanente



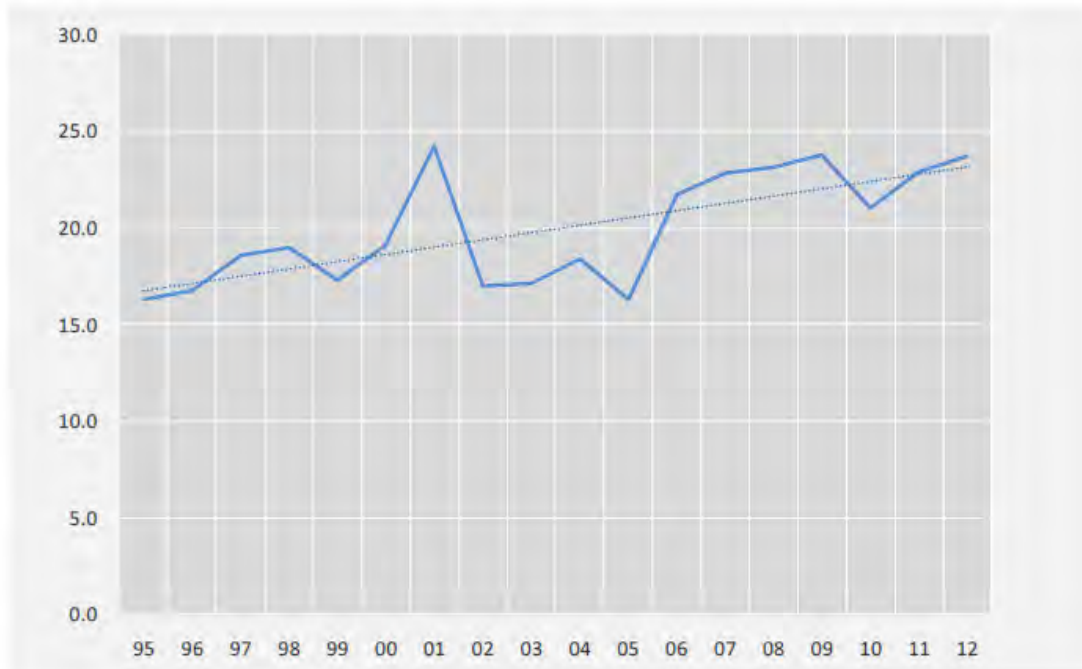
Source : Statistique Vaud, calculs propres Devcom

45. Impôt sur le bénéfice et le capital par emploi à Lausanne, en rouge, en francs de 2011 et impôt sur le bénéfice et le capital par emploi dans le Canton de Vaud, en vert, en francs de 2011



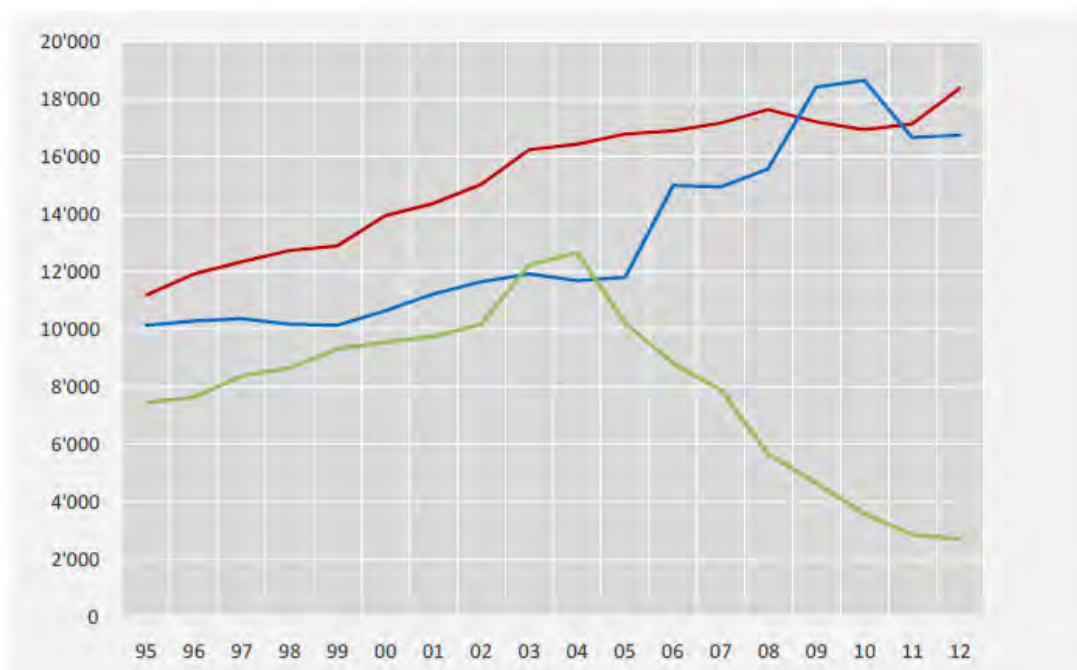
Source : Statistique Vaud et Service financier de la Ville de Lausanne, calculs propres Devcom

46. Indice de la part lausannoise dans la population totale vaudoise, en rouge, et dans les impôts totaux vaudois sur le revenu et la fortune, en vert, et sur le bénéfice et le capital (yc imp. compl. immeubles), en bleu, 1995=100



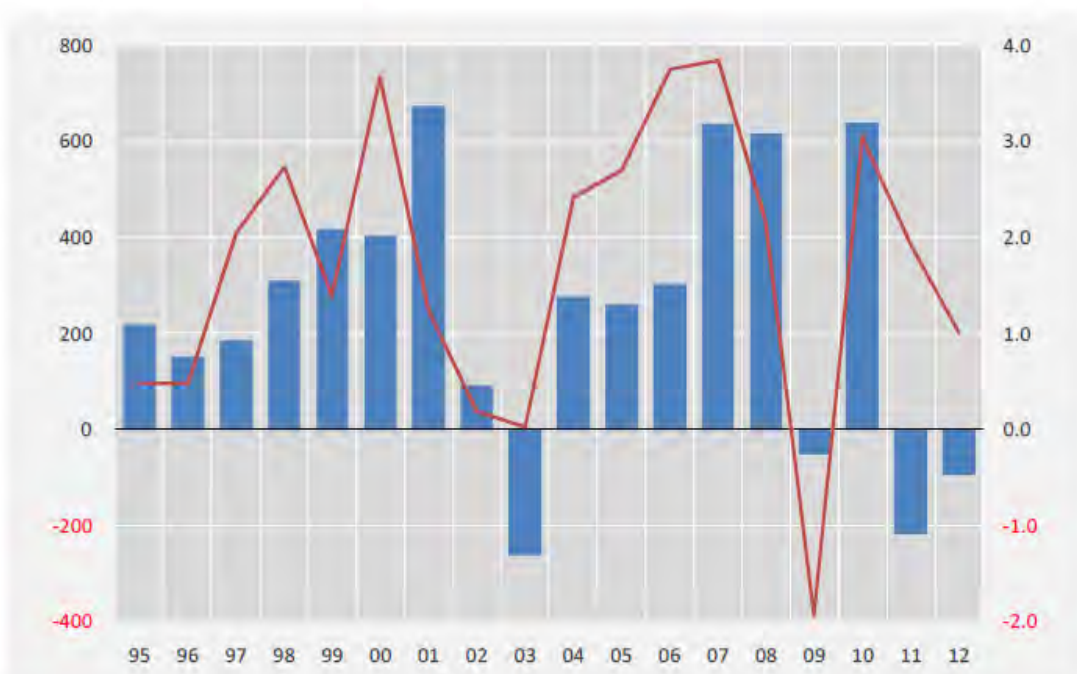
Source : Service financier de la Ville de Lausanne, calculs propres Devcom

48. Part des impôts sur les personnes morales dans le total des impôts lausannois, en pour cent



Source : Service financier de la Ville de Lausanne, calculs propres Devcom

51. Dette totale de la Ville de Lausanne par habitant (population totale), en francs de 2011, en rouge, patrimoine financier et administratif par habitant (population totale), en francs de 2011, en bleu et dette totale du Canton de Vaud par habitant (population résidente permanente), en francs de 2011, en vert



Source : Service financier de la Ville de Lausanne, calculs propres Devcom

52. Solde primaire* de la Ville de Lausanne, par habitant, en francs de 2011, en barres bleues, échelle de gauche et PIR réel suisse, taux de croissance annuel en pour cent, en rouge, échelle de droite

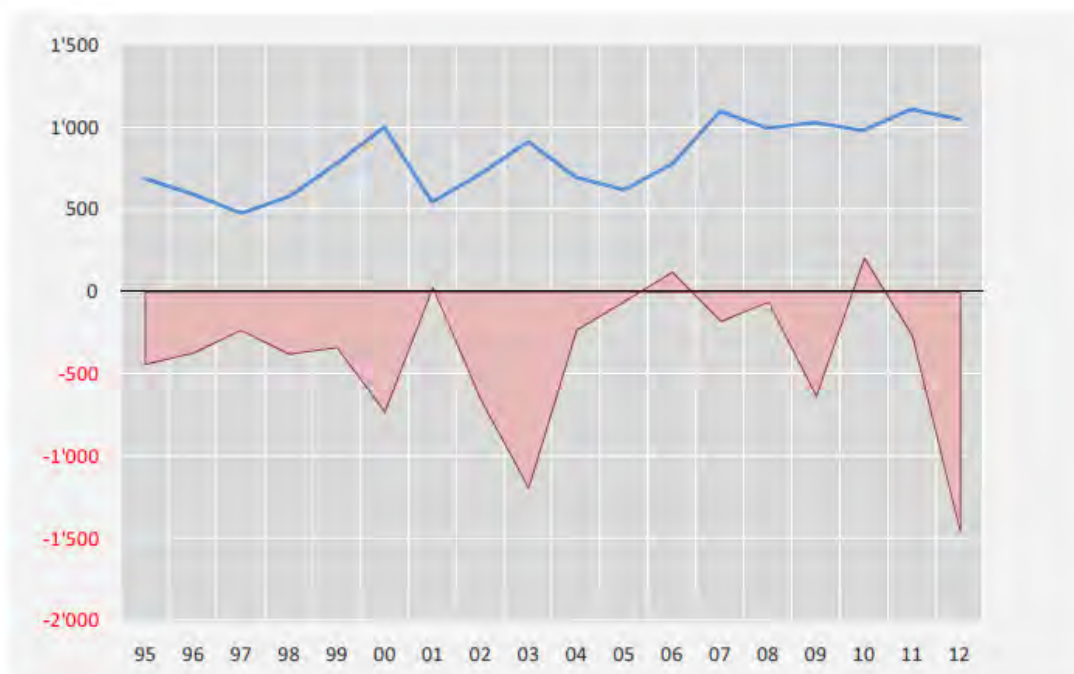
* Selon définition standard, solde primaire = solde du compte de fonctionnement épuré du service de la dette (intérêts passifs)

Note : l'assainissement de la caisse de pensions explique les valeurs négatives pour les années 2009, 2011 et 2012



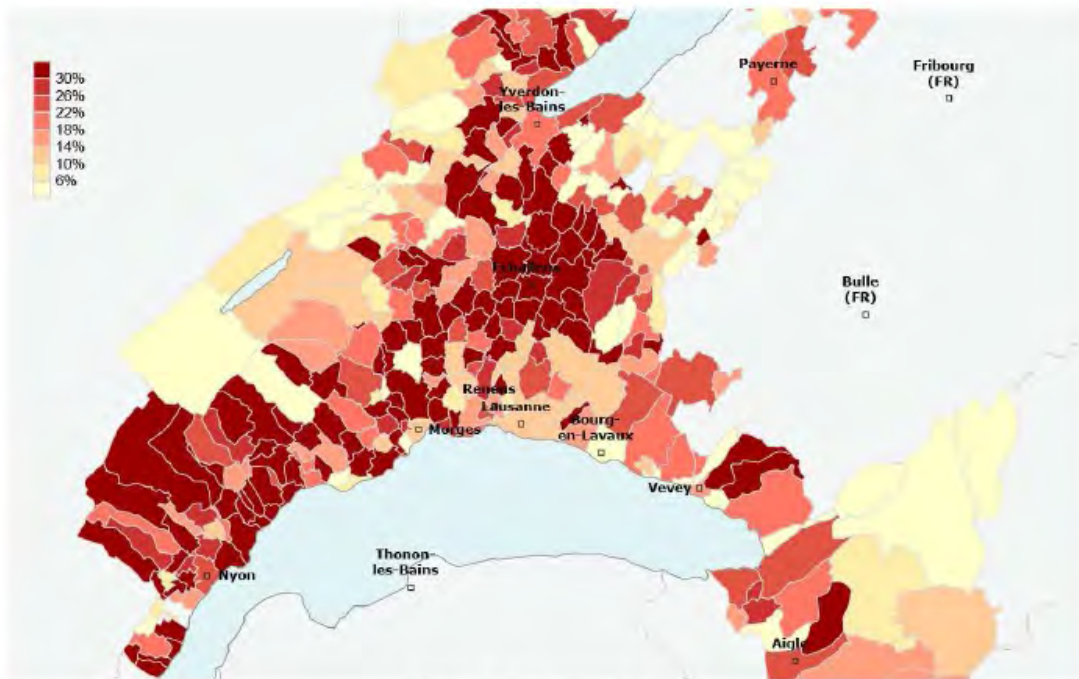
Source : Service financier de la Ville de Lausanne, calculs propres Devcom

53. Service de la dette de la Ville de Lausanne, en francs de 2011 par habitant, en bleu, échelle de gauche et taux d'intérêt réel (taux à 5 ans épuré du taux d'inflation), en rouge, échelle de droite



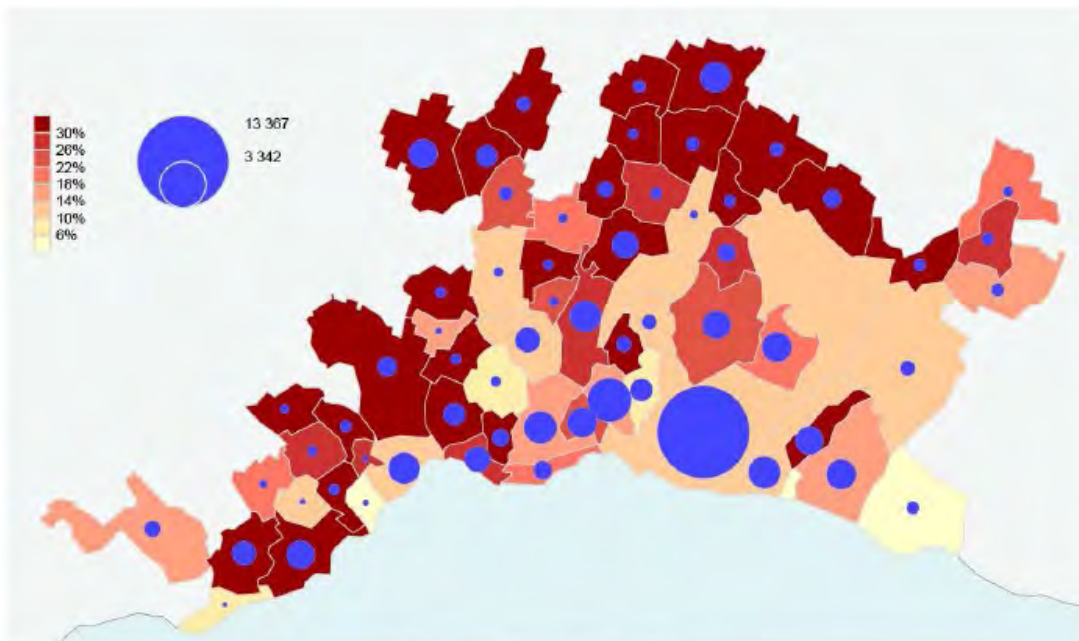
Source : Service financier de la Ville de Lausanne, calculs propres Devcom

54. Investissements nets de la Ville de Lausanne, par habitant, en francs de 2011, en bleu et excédent ou insuffisance d'autofinancement, en francs de 2011, en surface rouge
 Note : l'assainissement de la caisse de pensions explique les valeurs négatives pour les années 2009, 2011 et 2012



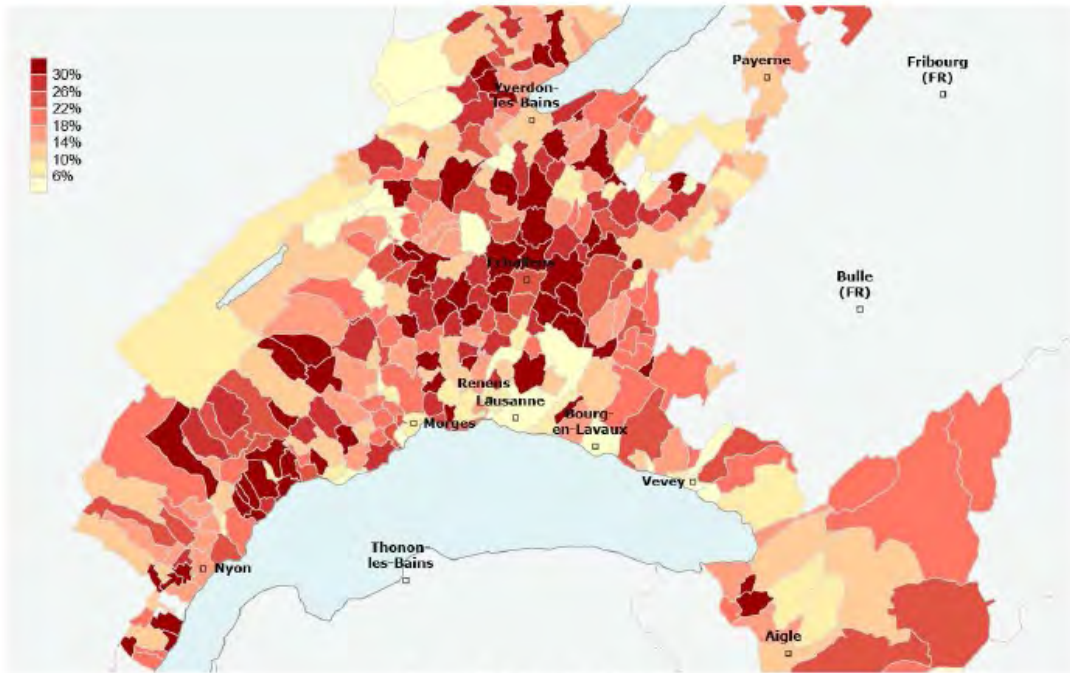
Source : Statistique Vaud, Geoclip

55. Croissance de la population vaudoise depuis 1995 en pour cent



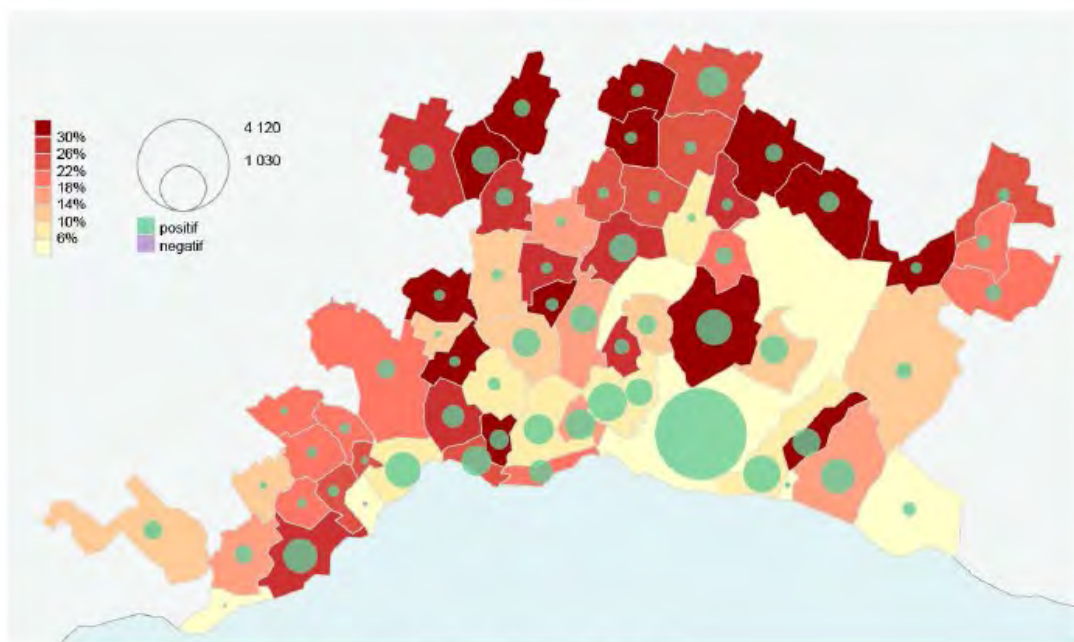
Source : Statistique Vaud, Geoclip

56. Croissance de la population de l'agglomération lausannoise depuis 1995, effectif et en pour cent



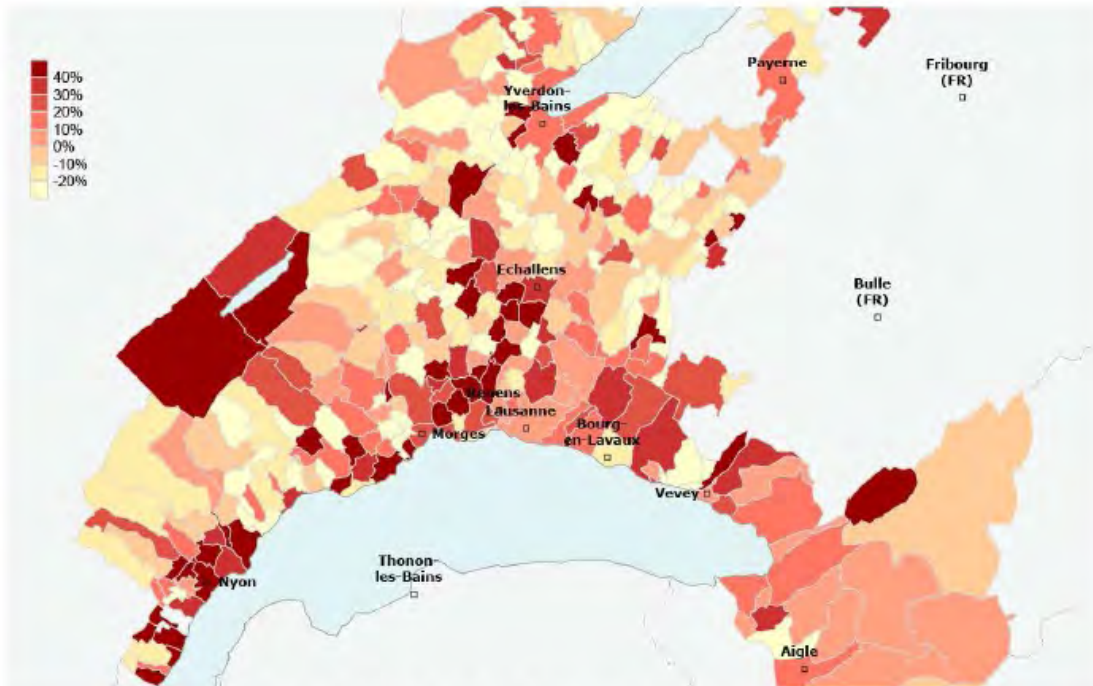
Source : Statistique Vaud, Geoclip

57. Croissance du logement vaudois depuis 2000 en pour cent



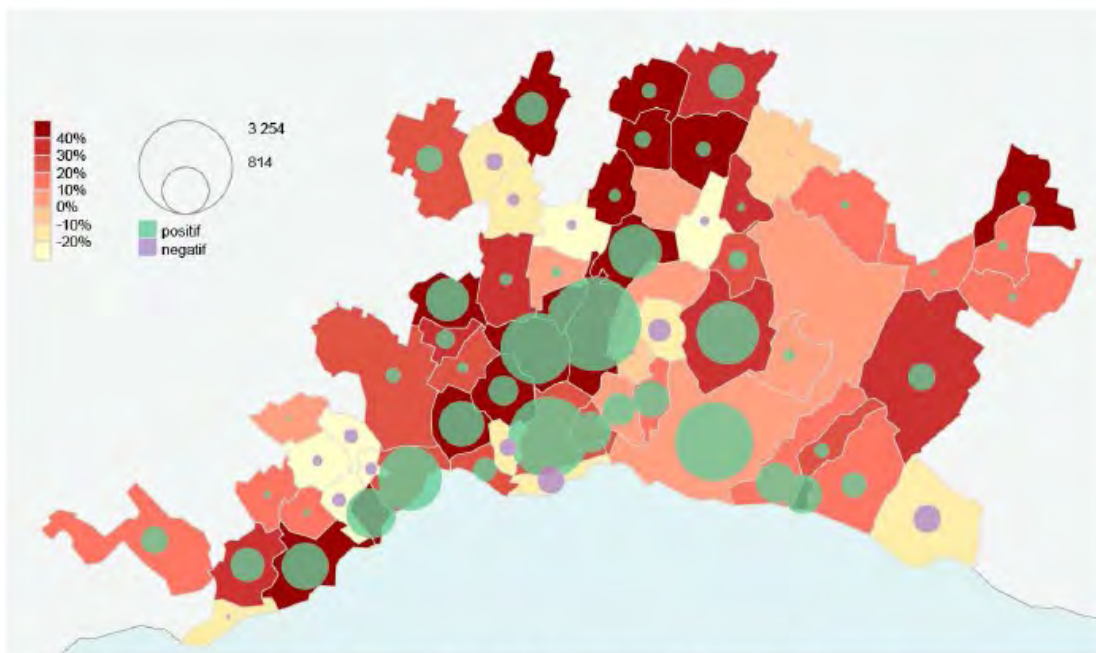
Source : Statistique Vaud, Geoclip

58. Croissance du logement de l'agglomération lausannoise depuis 2000, effectif et en pour cent



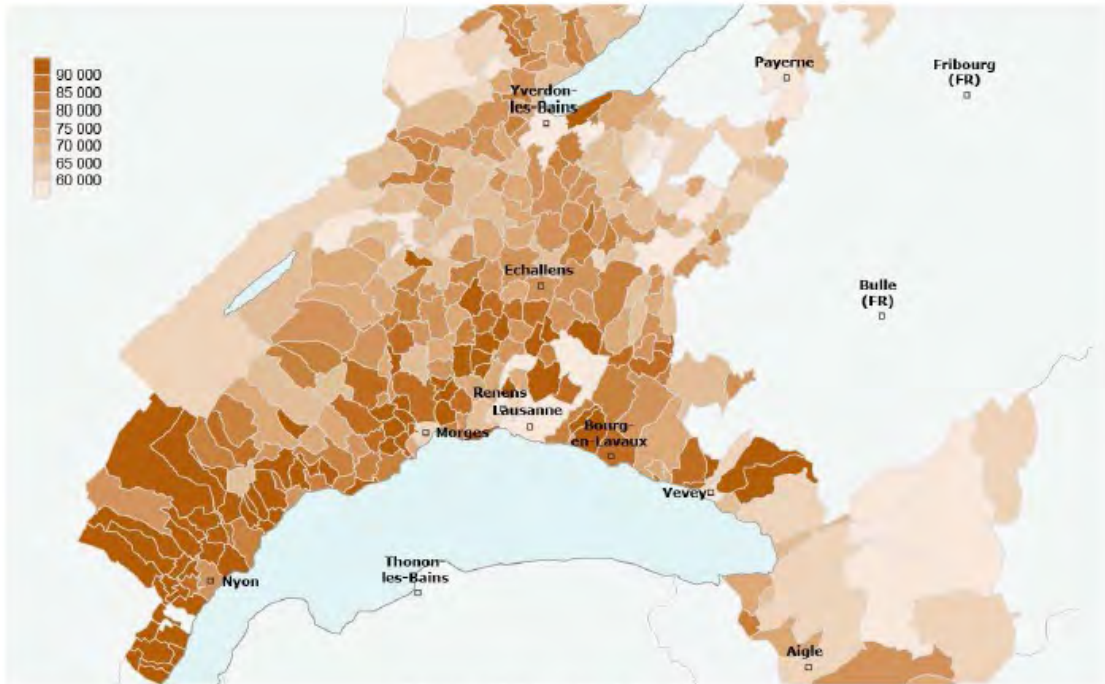
Source : Statistique Vaud, Geoclip, Recensement fédéral des entreprises

59. Croissance de l'emploi vaudois entre 1995 et 2008 en pour cent



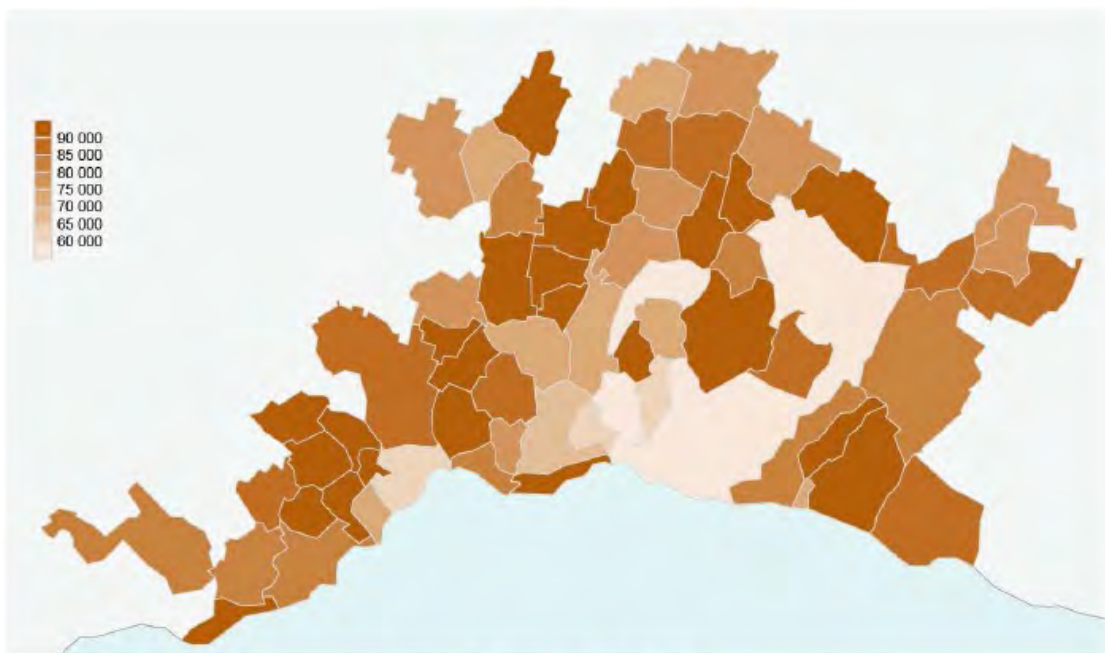
Source : Statistique Vaud, Geoclip, Recensement fédéral des entreprises

60. Croissance de l'emploi de l'agglomération lausannoise entre 1995 et 2008, effectif et en pour cent



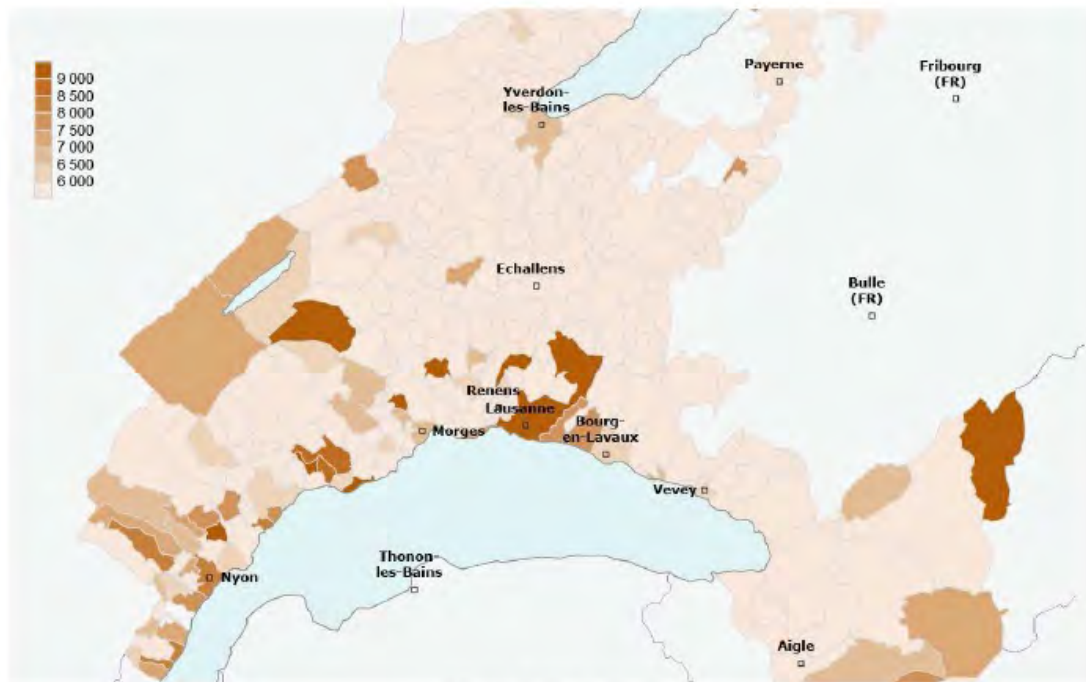
Source : Statistique Vaud, Geoclip

61. Revenu médian vaudois en 2008



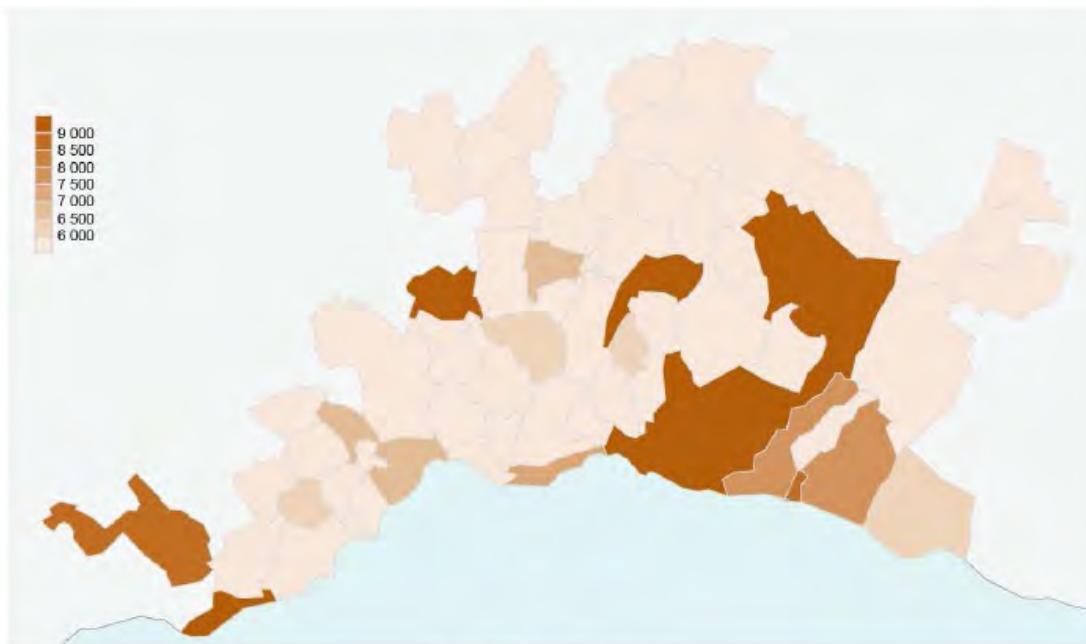
Source : Statistique Vaud, Geoclip

62. Revenu médian agglomération lausannoise en 2008



Source : Statistique Vaud

63. Charges de fonctionnement par habitant dans le Canton de Vaud, moyenne 2002-2011
(Pour des explications sur les valeurs atypiques de certaines communes, voir les remarques de p. 48)



Source : Statistique Vaud

64. Charges de fonctionnement par habitant dans l'agglomération, moyenne 2002-2011
(Pour des explications sur les valeurs atypiques de certaines communes, voir les remarques de p. 48)

Grand Lausanne et Morges	Population		Emploi		Logement		Revenu médian	
	1995	2012	1995	2008	2000	2011	2005	2008
Lausanne	115'576	130'515	87'356	89'656	69'592	73'712	55'588	58'765
<i>Est</i>	27'420	31'820	6'758	8'238	14'068	15'729		
Pully	15'806	17'479	4'139	4'741	8'297	8'983	80'047	84'065
Belmont-sur-Lausanne	2'188	3'481	312	392	1'117	1'495	96'232	104'187
Paudex	1'410	1'398	282	846	673	690	72'436	74'950
Lutry	8'016	9'462	2'025	2'259	3'981	4'561	89'078	91'444
Nord	15'133	18'414	7'484	8'802	6'808	8'007		
Epalinges	7'228	8'812	1'866	1'915	3'477	3'870	81'361	86'704
Le Mont-sur-Lausanne	4'961	6'334	4'371	5'835	2'012	2'637	87'788	92'232
Romanel-sur-Lausanne	2'944	3'268	1'247	1'052	1'319	1'500	69'951	72'673
Ouest	62'253	74'209	37'850	47'681	31'744	35'258		
Prilly	10'660	11'522	4'583	5'070	6'033	6'396	58'119	60'455
Renens (VD)	17'058	20'162	9'464	9'856	8'978	9'695	56'828	59'017
Chavannes-près-Renens	5'524	6'995	2'234	2'837	2'825	3'278	59'527	62'567
Ecublens (VD)	9'683	11'499	9'543	11'983	4'845	5'292	63'181	66'803
Saint-Sulpice	2'746	3'301	1'463	1'202	1'417	1'690	93'271	98'642
Bussigny-près-Lausanne	7'104	8'104	4'000	5'875	3'253	3'641	71'173	73'312
Crissier	5'678	7'318	5'528	8'782	2'624	3'013	69'632	71'914
Jouxens-Mezery	990	1'358	122	115	418	527	118'431	127'807
Cheseaux-sur-Lausanne	2'810	3'950	913	1'961	1'351	1'726	72'728	76'324
Morges	13'361	14'890	6'893	8'397	7'214	7'828	61'042	65'000
Total	233'743	269'848	146'341	162'774	129'426	140'534		

Variation de l'effectif	Population		Emploi		Logement		Revenu médian	
	95-12 eff	95-12 %	95-08 eff	95-08 %	00-11 eff	00-11 %	05-08 eff	05-08 %
Lausanne	14'939	12.9	2'300	2.6	4'120	5.9	3'177	5.7
<i>Est</i>	4'400	16.0	1'480	21.9	1'661	11.8		
Pully	1'673	10.6	602	14.5	686	8.3	40'18	5.0
Belmont-sur-Lausanne	1'293	59.1	80	25.6	378	33.8	79'55	8.3
Paudex	-12	-0.9	564	200.0	17	2.5	25'14	3.5
Lutry	1'446	18.0	234	11.6	580	14.6	23'66	2.7
Nord	3'281	21.7	1'318	17.6	1'199	17.6		
Epalinges	1'584	21.9	49	2.6	393	11.3	53'43	6.6
Le Mont-sur-Lausanne	1'373	27.7	1'464	33.5	625	31.1	44'44	5.1
Romanel-sur-Lausanne	324	11.0	-195	-15.6	181	13.7	27'22	3.9
Ouest	11'956	19.2	9'831	26.0	3'514	11.1		
Prilly	862	8.1	487	10.6	363	6.0	23'36	4.0
Renens (VD)	3'104	18.2	392	4.1	717	8.0	21'89	3.9
Chavannes-près-Renens	1'471	26.6	603	27.0	453	16.0	30'40	5.1
Ecublens (VD)	1'816	18.8	2'440	25.6	447	9.2	36'22	5.7
Saint-Sulpice	555	20.2	-261	-17.8	273	19.3	53'71	5.8
Bussigny-près-Lausanne	1'000	14.1	1'875	46.9	388	11.9	21'39	3.0
Crissier	1'640	28.9	3'254	58.9	389	14.8	22'82	3.3
Jouxens-Mezery	368	37.2	-7	-5.7	109	26.1	93'76	7.9
Cheseaux-sur-Lausanne	1'140	40.6	1'048	114.8	375	27.8	35'96	4.9
Morges	1'529	11.4	1'504	21.8	614	8.5	39'58	6.5
Total	36'105	15.4	16'433	11.2	11'108	8.6		

Source : Statistique Vaud, calculs propres Devcom

65. Principales données et indicateurs, communes du Grand Lausanne et de Morges

(Remarque : le revenu médian de Lausanne, calculé uniquement sur les impôts des personnes physiques, est le plus bas de toutes les communes considérées dans ce tableau)

Variation en pour cent et indicateurs	Emps / habs	Emps / habs	Logs / habs	Logs / emp	Rev méd 2005	Rev méd 2008
	1995	2008/2012	2011/2012	2011/2008	Ls = 100	Ls = 100
Lausanne	0.76	0.69	0.56	0.82	100.0	100.0
Est	0.25	0.26	0.49	1.91		
Pully	0.26	0.27	0.51	1.89	144.0	143.1
Belmont-sur-Lausanne	0.14	0.11	0.43	3.81	173.1	177.3
Paudex	0.20	0.61	0.49	0.82	130.3	127.5
Lutry	0.25	0.24	0.48	2.02	160.2	155.6
Nord	0.49	0.48	0.43	0.91		
Epalinges	0.26	0.22	0.44	2.02	146.4	147.5
Le Mont-sur-Lausanne	0.88	0.92	0.42	0.45	157.9	157.0
Romanel-sur-Lausanne	0.42	0.32	0.46	1.43	125.8	123.7
Ouest	0.61	0.64	0.48	0.74		
Prilly	0.43	0.44	0.56	1.26	104.6	102.9
Renens (VD)	0.55	0.49	0.48	0.98	102.2	100.4
Chavannes-près-Renens	0.40	0.41	0.47	1.16	107.1	106.5
Ecublens (VD)	0.99	1.04	0.46	0.44	113.7	113.7
Saint-Sulpice	0.53	0.36	0.51	1.41	167.8	167.9
Bussigny-près-Lausanne	0.56	0.72	0.45	0.62	128.0	124.8
Crissier	0.97	1.20	0.41	0.34	125.3	122.4
Joux-tens-Mezery	0.12	0.08	0.39	4.58	213.1	217.5
Cheseaux-sur-Lausanne	0.32	0.50	0.44	0.88	130.8	129.9
Morges	0.52	0.56	0.53	0.93	109.8	110.6
Total	0.63	0.60	0.52	0.86		

Ventilation en pour cent	Population		Emploi		Logement	
	1995	2012	1995	2008	2000	2011
Lausanne	49.4	48.4	59.7	55.1	53.8	52.5
Est	11.7	11.8	4.6	5.1	10.9	11.2
Pully	6.8	6.5	2.8	2.9	6.4	6.4
Belmont-sur-Lausanne	0.9	1.3	0.2	0.2	0.9	1.1
Paudex	0.6	0.5	0.2	0.5	0.5	0.5
Lutry	3.4	3.5	1.4	1.4	3.1	3.2
Nord	6.5	6.8	5.1	5.4	5.3	5.7
Epalinges	3.1	3.3	1.3	1.2	2.7	2.8
Le Mont-sur-Lausanne	2.1	2.3	3.0	3.6	1.6	1.9
Romanel-sur-Lausanne	1.3	1.2	0.9	0.6	1.0	1.1
Ouest	26.6	27.5	25.9	29.3	24.5	25.1
Prilly	4.6	4.3	3.1	3.1	4.7	4.6
Renens (VD)	7.3	7.5	6.5	6.1	6.9	6.9
Chavannes-près-Renens	2.4	2.6	1.5	1.7	2.2	2.3
Ecublens (VD)	4.1	4.3	6.5	7.4	3.7	3.8
Saint-Sulpice	1.2	1.2	1.0	0.7	1.1	1.2
Bussigny-près-Lausanne	3.0	3.0	2.7	3.6	2.5	2.6
Crissier	2.4	2.7	3.8	5.4	2.0	2.1
Joux-tens-Mezery	0.4	0.5	0.1	0.1	0.3	0.4
Cheseaux-sur-Lausanne	1.2	1.5	0.6	1.2	1.0	1.2
Morges	5.7	5.5	4.7	5.2	5.6	5.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Statistique Vaud, calculs propres Devcom

66. Principales données et indicateurs, communes du Grand Lausanne et de Morges

	Habitants 2011	Habitants Variation 95-11	Emplois RFE 2008	Emplois Variation 95-08	Logements 2011	Logements Variation 95-11
Lausanne	129'383	11.7	89'656	2.6	73'712	8.7
Vaud	725'944	20.6	340'244	13.5	369'722	11.7
Suisse	7'954'662	12.6	4'195'635	10.6	4'131'342	2.1
Morges	14'896	11.4	8'397	21.8	7'828	13.2
Vevey	18'364	17.2	11'346	0.8	9'847	11.6
Nyon	18'101	24.0	12'024	40.1	9'653	26.1
Montreux	25'199	20.1	10'554	14.9	14'510	12.6
Yverdon-les-Bains	27'961	20.3	12'721	11.9	13'870	20.9
Berne	125'681	-1.4	152'652	5.7	75'733	5.6
Bâle	164'516	-3.5	154'801	-0.5	99'008	4.2
Genève	188'234	8.5	144'217	10.8	104'760	6.9
Zürich	376'990	9.6	362'002	13.7	209'701	9.3

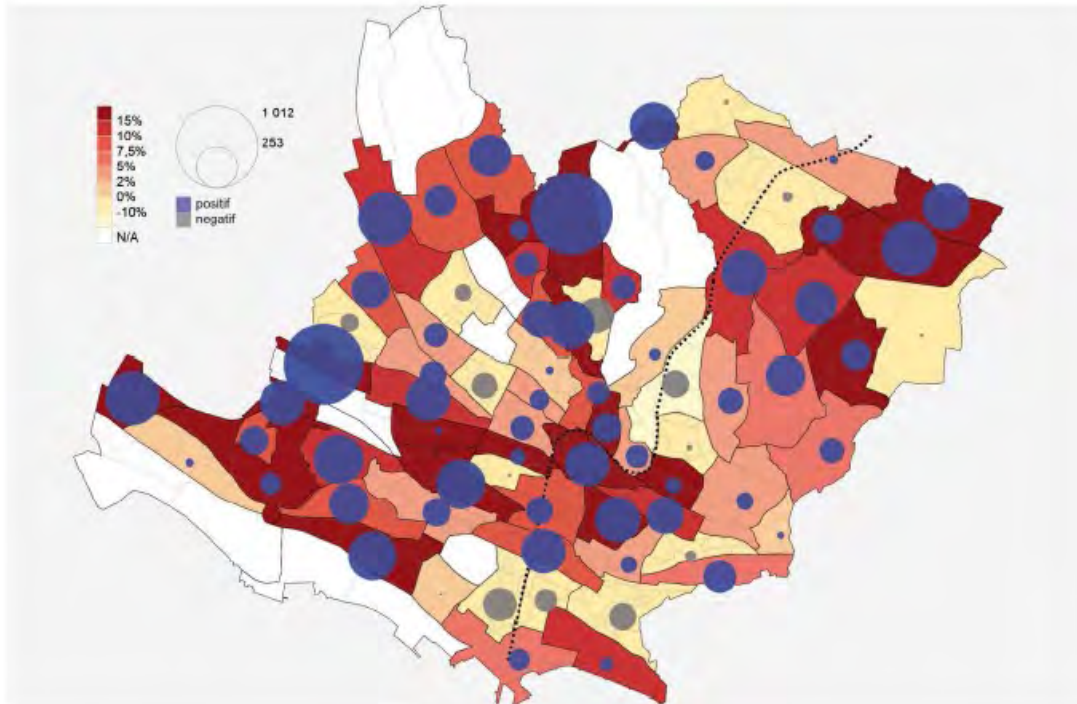
	Emps / habs 2008 / 2011	Logs / habs 2011	Logs / emps 2011 / 2008	Revenu médian 2008
Lausanne	0.69	0.57	0.82	58'765
Vaud	0.47	0.51	1.09	69'170
Suisse	0.53	0.52	0.98	nd
Morges	0.56	0.53	0.93	65'000
Vevey	0.62	0.54	0.87	57'646
Nyon	0.63	0.51	0.80	75'222
Montreux	0.42	0.58	1.37	62'373
Yverdon-les-Bains	0.45	0.50	1.09	58'281
Berne	1.21	0.60	0.50	nd
Bâle	0.94	0.60	0.64	nd
Genève	0.77	0.56	0.73	63'759
Zürich	0.96	0.56	0.58	nd

Source : Office fédéral de la statistique, Statistique Vaud, calculs propres Devcom

67. Habitants*, emplois et logements** dans quelques villes suisses

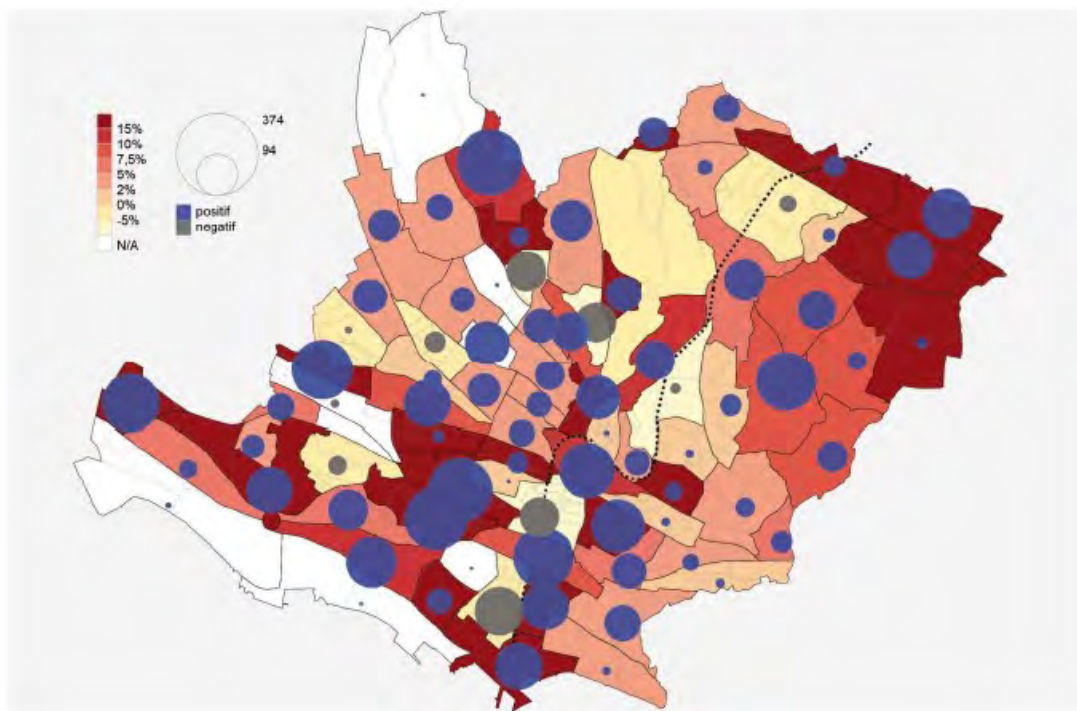
(* habitants selon le concept de population résidente permanente ;

** croissance des logements d'après l'interpolation pour 1995 des données des recensements 1990 et 2000)



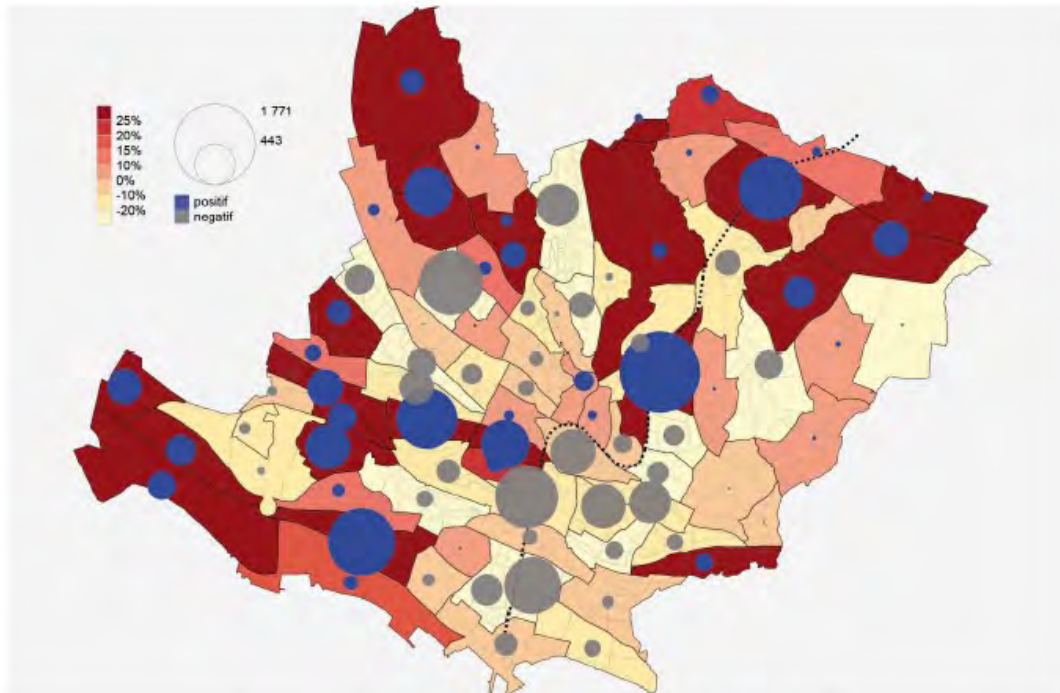
Source : Statistique Vaud, Geoclip

69. Croissance de la population à Lausanne depuis 1995, effectif et en pour cent



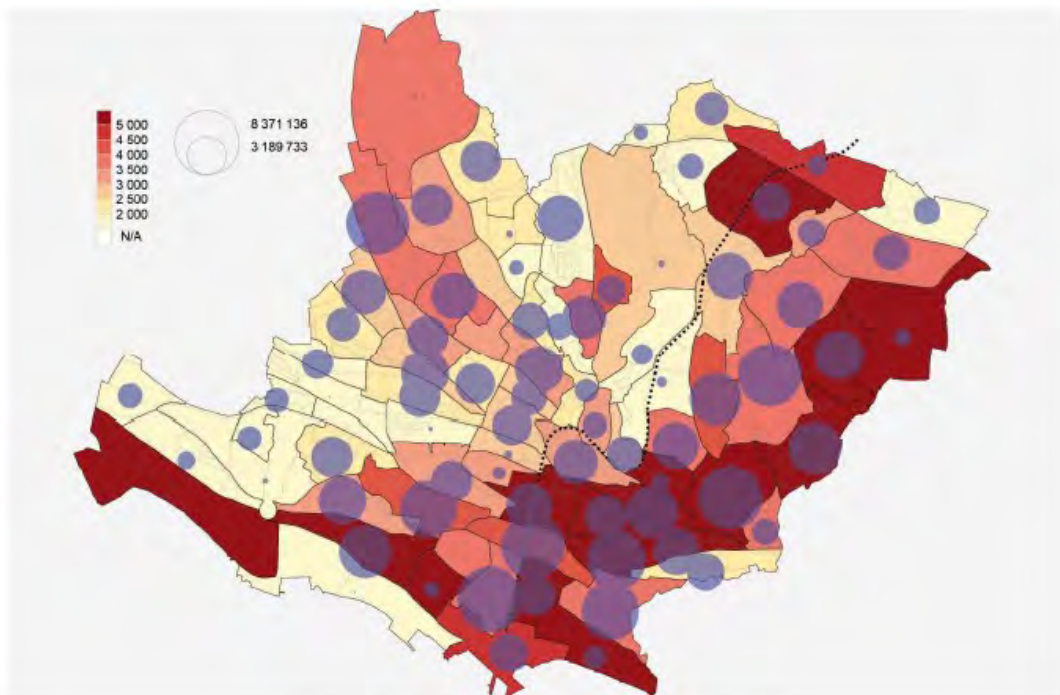
Source : Statistique Vaud, Geoclip

70. Croissance du logement à Lausanne depuis 2000, effectif et en pour cent



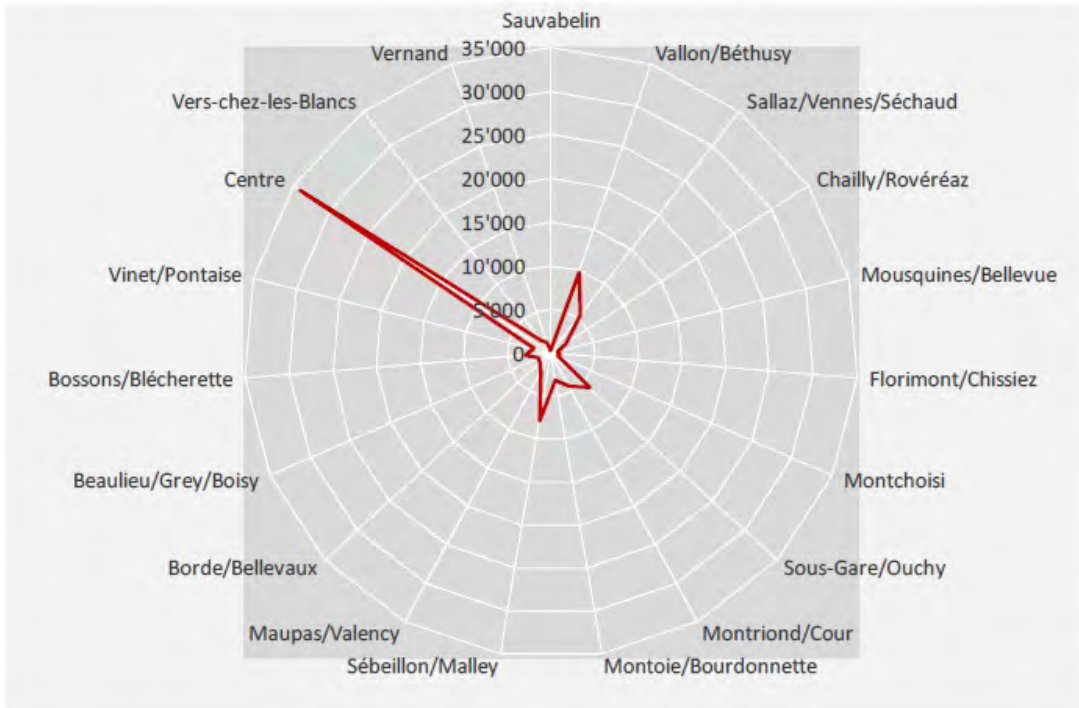
Source : Statistique Vaud, Geoclip, Recensement fédéral des entreprises

71. Croissance de l'emploi à Lausanne entre 1995 et 2008, effectif et en pour cent



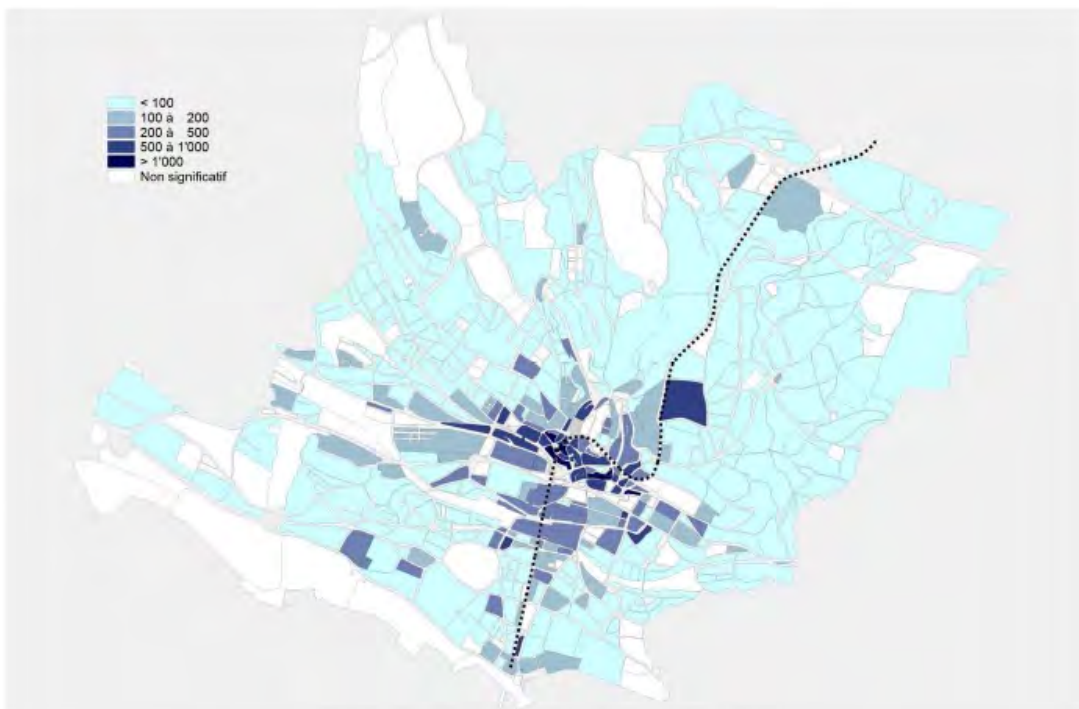
Source : ACI et Statistique Vaud, Geoclip, calculs propres Devcom,

72. Impôt moyen par contribuable sur le revenu et la fortune, en francs, et montant de l'impôt facturé sur le revenu et la fortune, en francs, en 2008



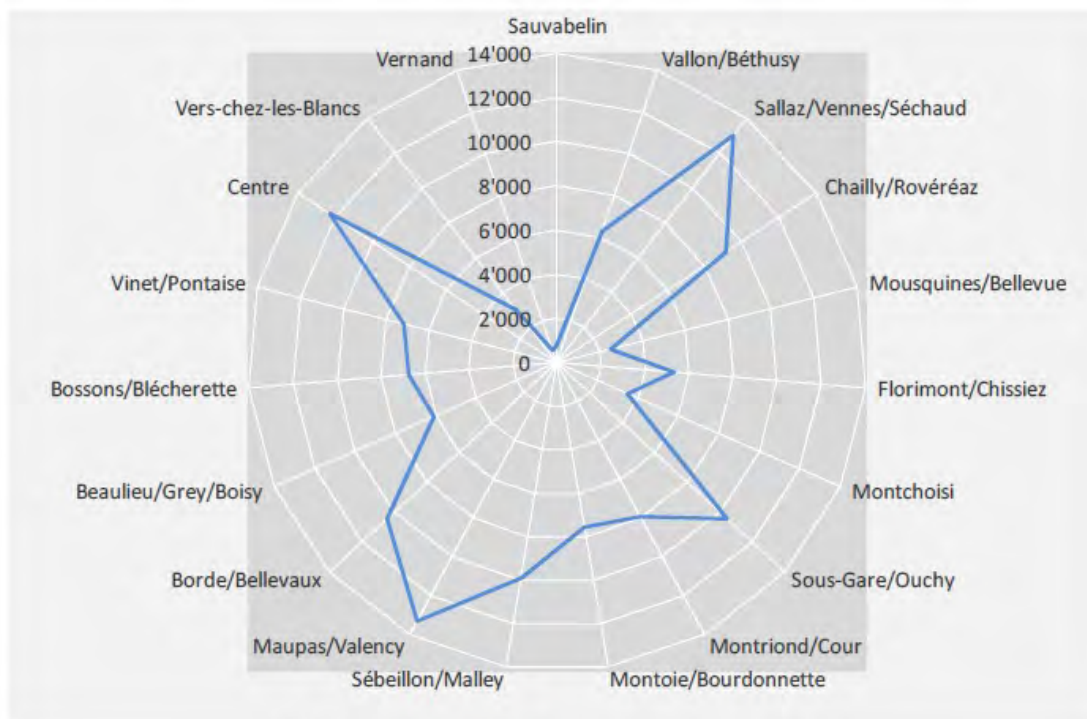
Source : Office fédéral de la statistique, calculs propres Devcom

77. Nombre d'emplois selon les quartiers, en 2008



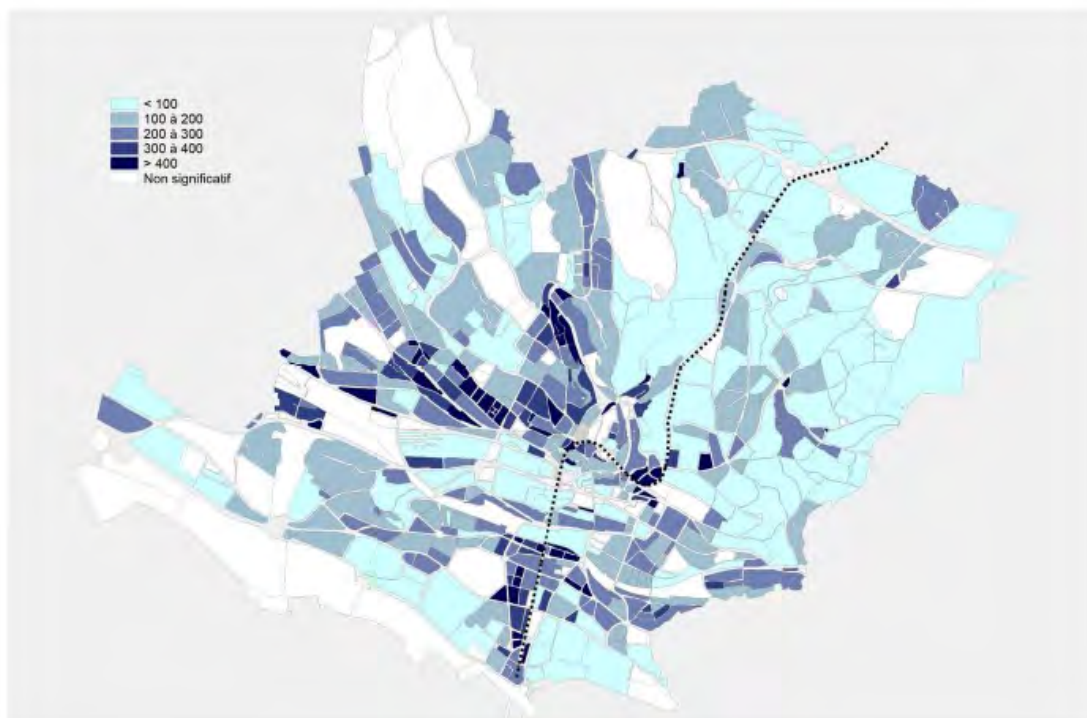
Source : Statistique Vaud, MapInfo, calculs propres Devcom

78. Densité de l'emploi à Lausanne, en 2008, en emplois par hectare



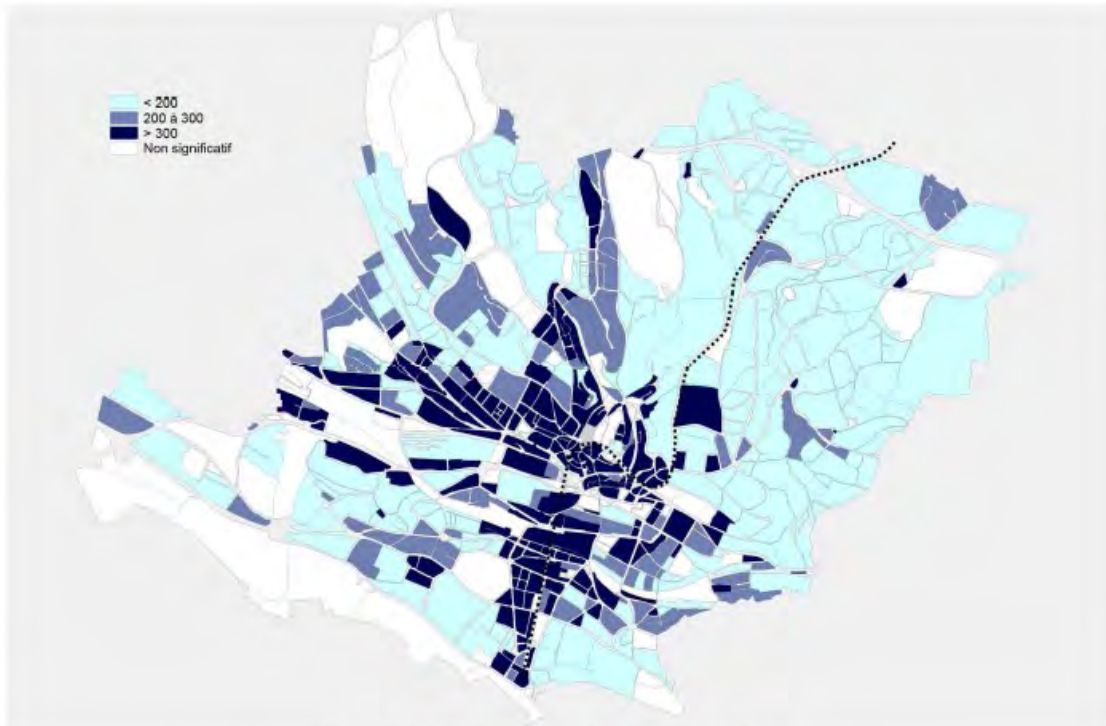
Contrôle des habitants de la Ville de Lausanne, calculs propres Devcom

79. Population à Lausanne, par quartiers en 2011



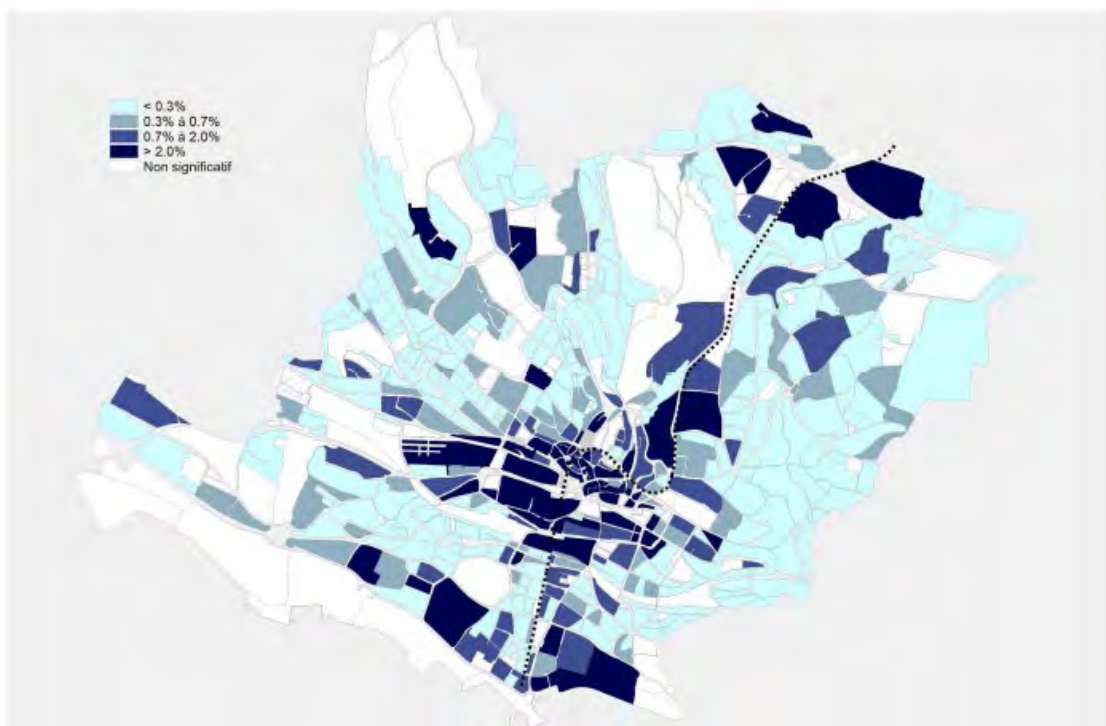
Source : Office fédéral de la statistique, Statistique Vaud, Contrôle des habitants de la Ville de Lausanne, calculs propres Devcom

80. Densité de la population à Lausanne, en 2011, en habitants par hectare



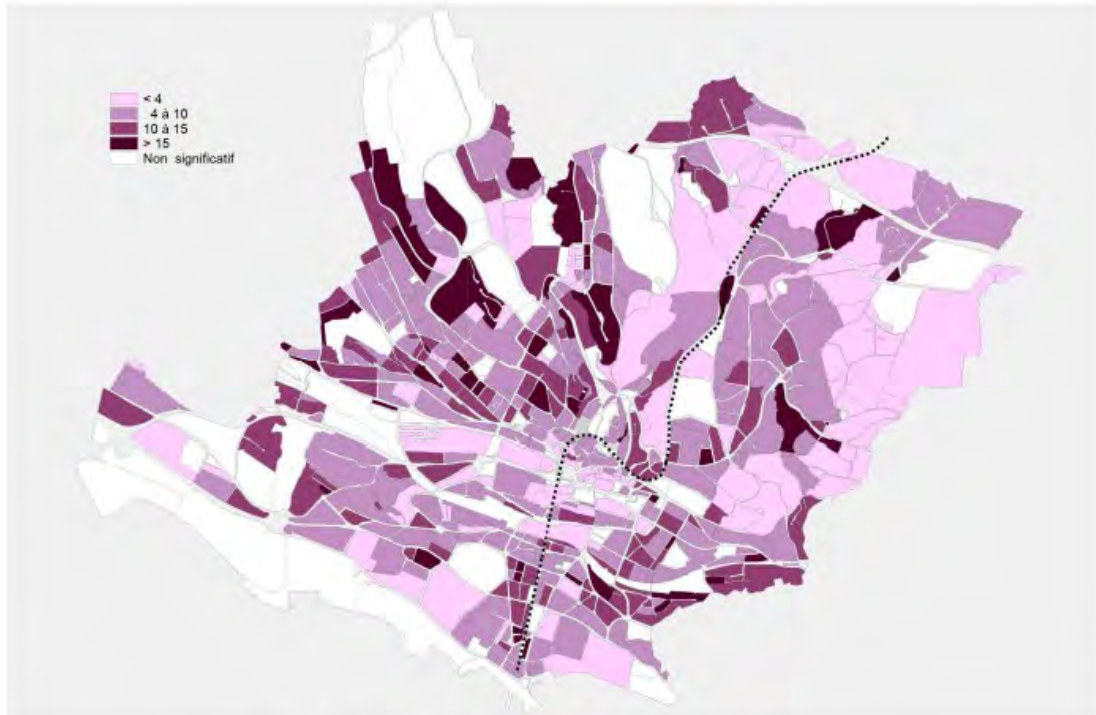
Source : Statistique Vaud, MapInfo, calculs propres Devcom

81. Densité humaine (habitants et emplois) à Lausanne, en 2008, en unités par hectare



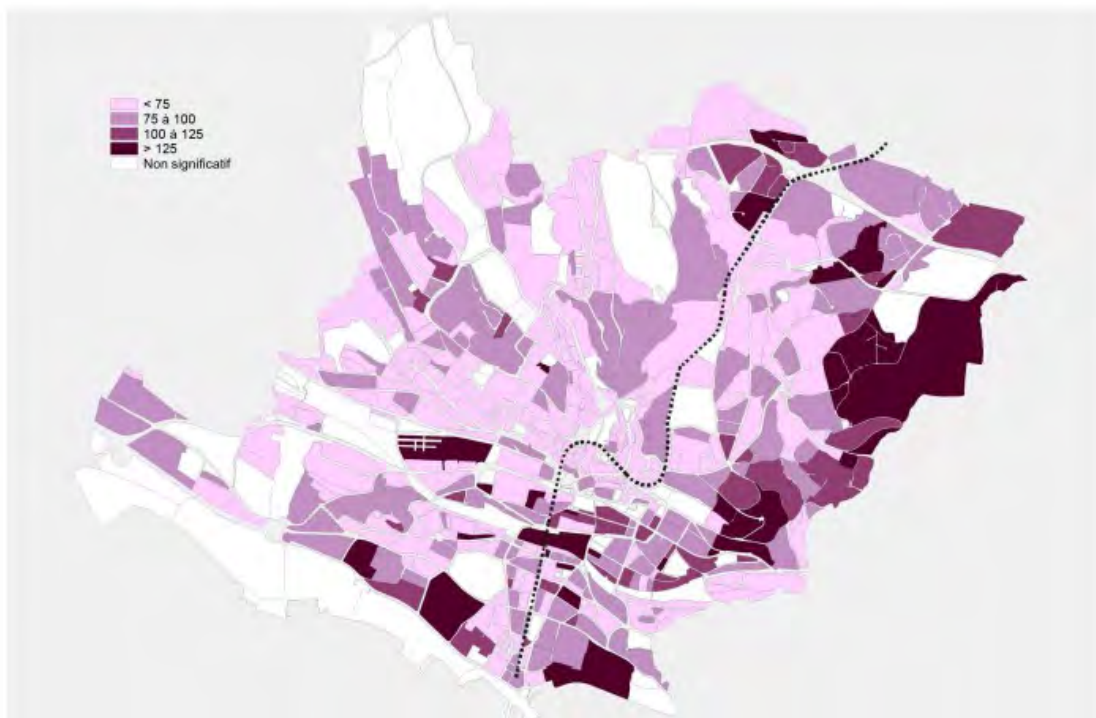
Source : Statistique Vaud, MapInfo, calculs propres Devcom

82. Emplois par habitant à Lausanne, en 2008



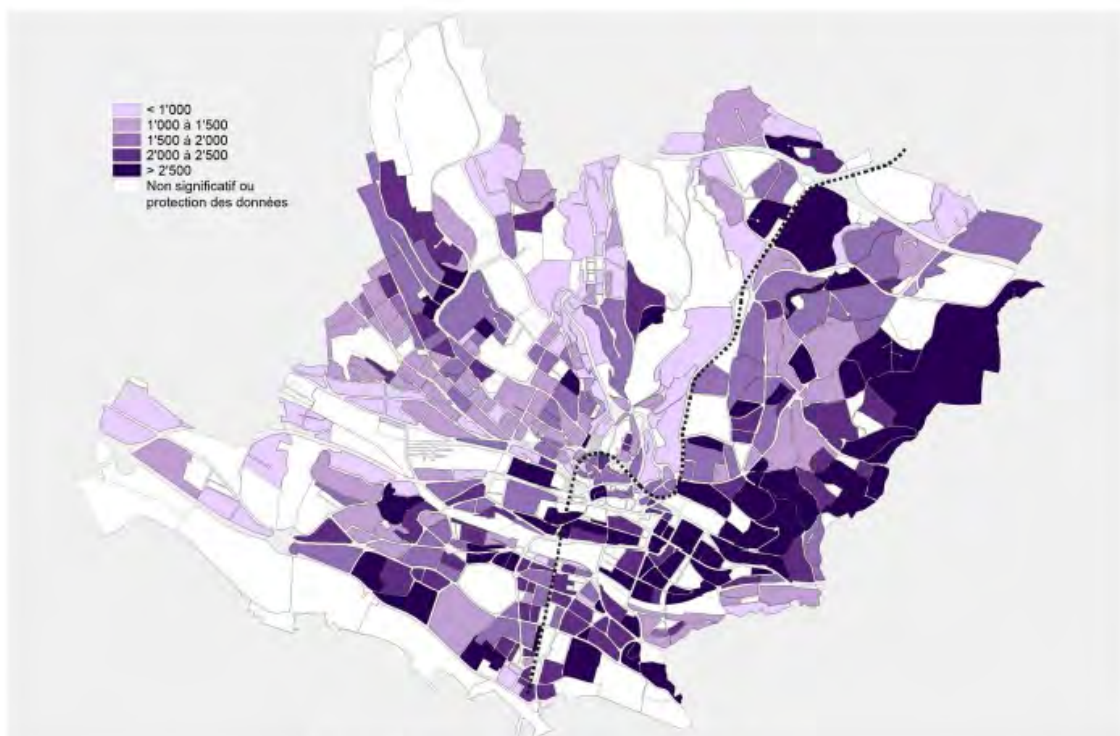
Source : Statistique Vaud, MapInfo, calculs propres Devcom

92. Nombre de logements par bâtiment à Lausanne, en 2012, moyenne par îlot



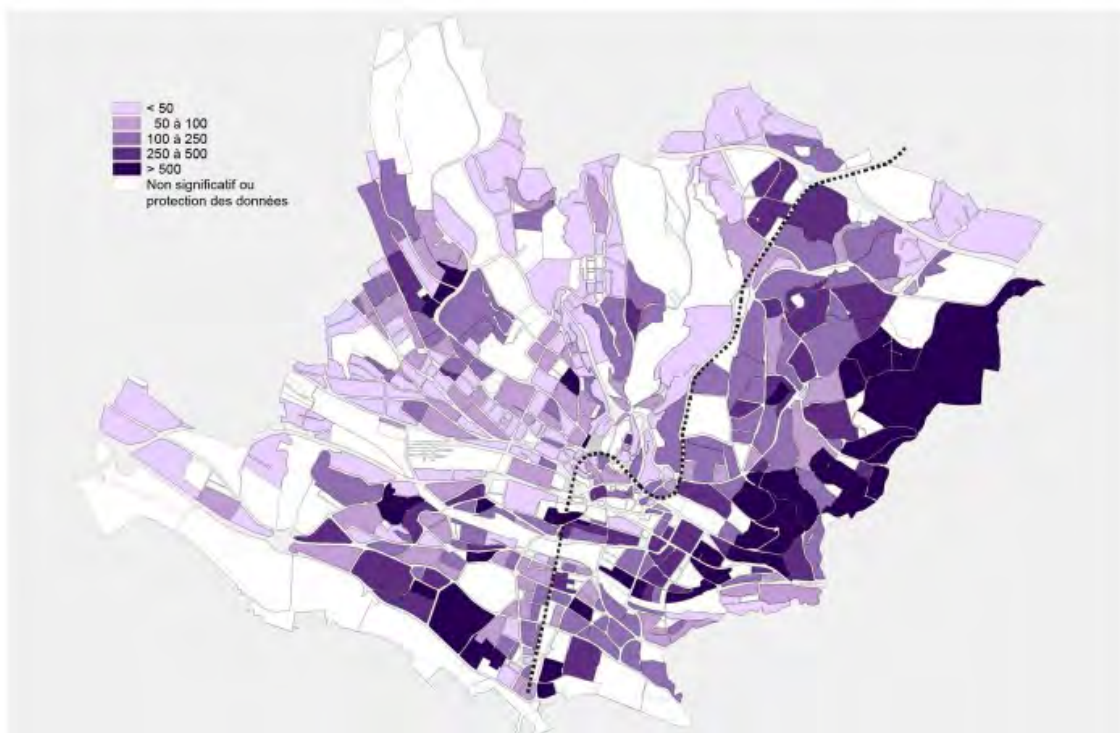
Source : Statistique Vaud, MapInfo, calculs propres Devcom

93. Surface des logements à Lausanne, en 2013, en m2, moyenne par îlot



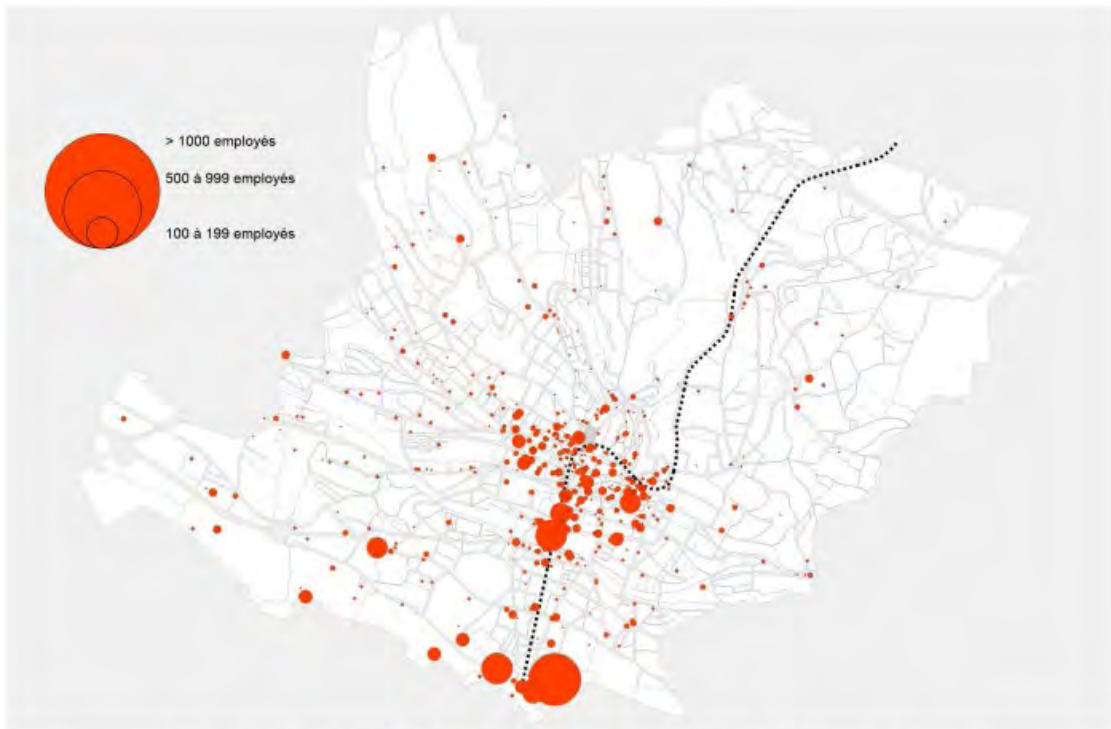
Source : Statistique Vaud, MapInfo, calculs propres Devcom

98. Impôt moyen sur le revenu à Lausanne, en 2008, en francs par habitant de l'îlot



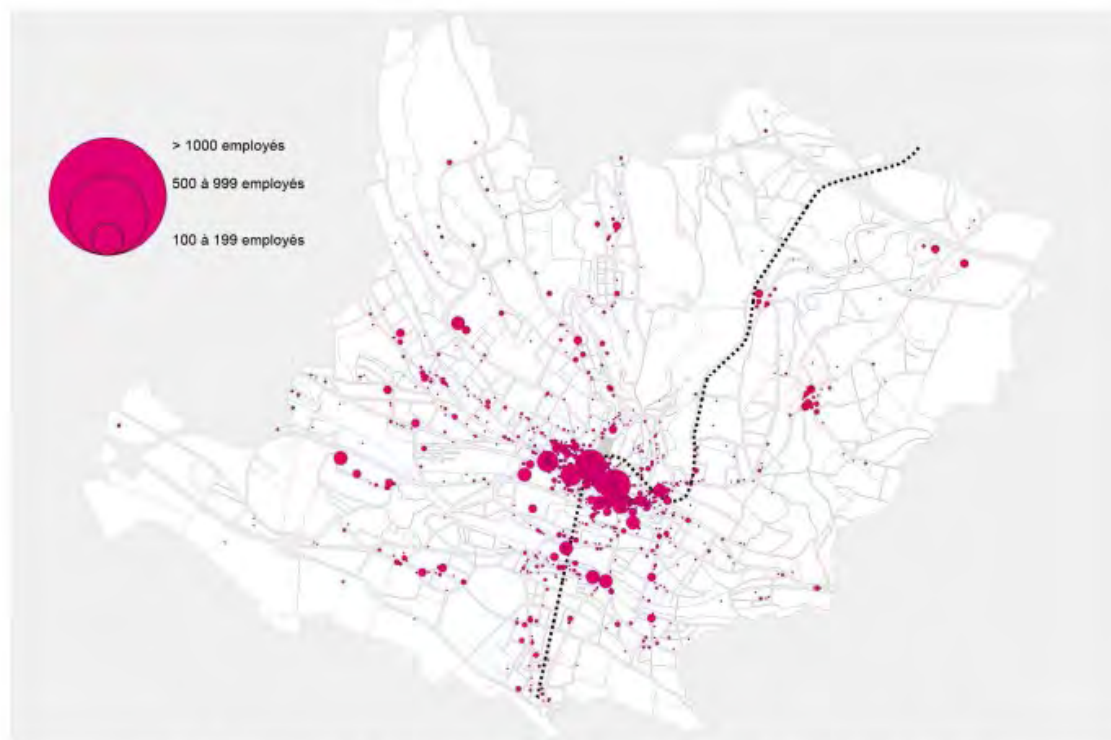
Source : Statistique Vaud, MapInfo, calculs propres Devcom

99. Impôt moyen sur la fortune à Lausanne, en 2008, en francs par habitant de l'îlot



Source : Office fédéral de la statistique, Registre des entreprises, MapInfo, calculs propres Devcom

109. Emplois dans l'hébergement et la restauration (Noga 55 à 56) en 2013, selon les classes d'emploi



Source : Office fédéral de la statistique, Registre des entreprises, MapInfo, calculs propres Devcom

110. Emplois dans le commerce de détail (Noga 47) en 2013, selon les classes d'emploi

	Habitants 2011	Emplois RFE 2008	Commerce RFE 2008	Commerce pour 100 habitants	Commerce en % de l'emploi	Emplois pour 100 habitants
Lausanne	129'383	89'656	7'494	5.8	8.4	69.3
Vaud	725'944	340'244	32'450	4.5	9.5	46.9
Suisse	7'954'662	4'195'635	332'491	4.2	7.9	52.7
Morges	14'896	8'397	1'159	7.8	13.8	56.4
Vevey	18'364	11'346	1'659	9.0	14.6	61.8
Nyon	19'101	12'024	1'031	5.4	8.6	62.9
Montreux	25'199	10'554	1'056	4.2	10.0	41.9
Yverdon-les-Bains	27'961	12'721	1'416	5.1	11.1	45.5
Berne	125'681	152'652	9'547	7.6	6.3	121.5
Bâle	164'516	154'801	10'490	6.4	6.8	94.1
Genève	188'234	144'217	12'095	6.4	8.4	76.6
Zürich	376'990	362'002	23'767	6.3	6.6	96.0

Source : Office fédéral de la statistique, Union des Villes Suisse, calculs propres Devcom

112. Comparatif inter-villes pour la branche du commerce de détail (Noga 47)



Source : Office fédéral de la statistique, MapInfo, calculs propres Devcom

113. Emplois dans le secteur secondaire à Lausanne, en 2008, selon les classes d'emploi

Remarque. La distinction entre emplois des secteurs secondaire et tertiaire en milieu urbain n'est souvent pas significative. Les emplois d'une entreprise de construction domiciliée en territoire urbain, par exemple, seront recensés à l'adresse de son siège où ses fonctions administratives, typiquement tertiaires, sont exécutées, alors que ses dépôts et activités secondaires peuvent être situés ailleurs. De manière analogue, les activités de quartier général d'une entreprise industrielle internationale figureront sous la codification de la branche correspondante du secteur secondaire bien que les emplois localisés au domicile urbain de son siège sont entièrement de type tertiaire. A Lausanne, les activités relevant du secteur secondaire sont aujourd'hui peu nombreuses.

NOGA		Rang 1 Lausanne	Rang 2 *	Rang 3 **	Rang 4 ***	Rang 5 ****	Vaud
47	Commerce de détail	0.06	0.06	0.07	0.06	0.02	0.04
55-56	Hébergement et restauration	0.04	0.04	0.02	0.04	0.02	0.03
58-63	Information et communication	0.04	0.01	0.00	0.01	0.00	0.01
64-66	Activités financières et d'assurance	0.06	0.03	0.01	0.01	0.01	0.02
68	Activités immobilières	0.01	0.01	0.00	0.01	0.00	0.00
69-75	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0.07	0.06	0.02	0.01	0.01	0.04
84	Administration publique	0.04	0.02	0.06	0.02	0.03	0.02
85	Enseignement	0.06	0.04	0.04	0.02	0.02	0.04
86-88	Santé humaine et action sociale	0.14	0.10	0.08	0.04	0.04	0.06
Total activités sélectionnées		0.52	0.37	0.32	0.13	0.16	0.27
Autres activités		0.17	0.17	0.22	0.18	0.14	0.20
Activités sélectionnées / total		0.75	0.69	0.60	0.41	0.53	0.57
Emplois / habitant total		0.70	0.54	0.53	0.31	0.29	0.47

* Morges, Vevey, Nyon, Montreux, Yverdon

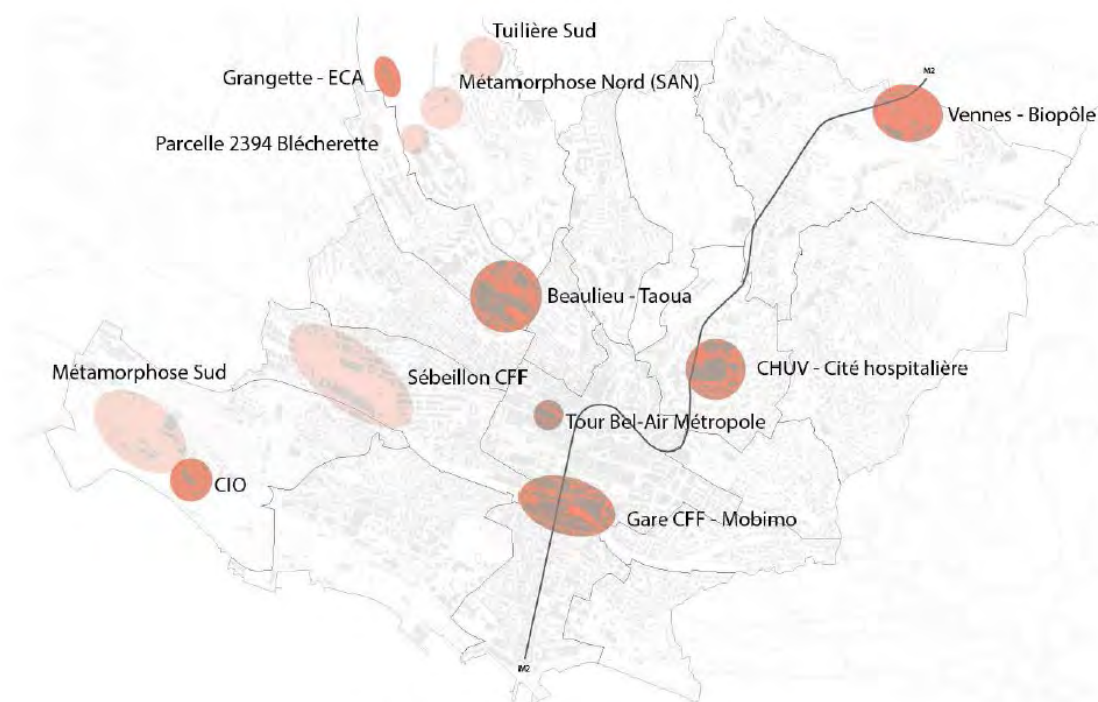
** Aigle, Payerne

*** Moudon, Oron, Echallens

**** Cossonay, Lucens, Echichens, Bière, Botens

Source : Statistique Vaud, calculs propres Devcom

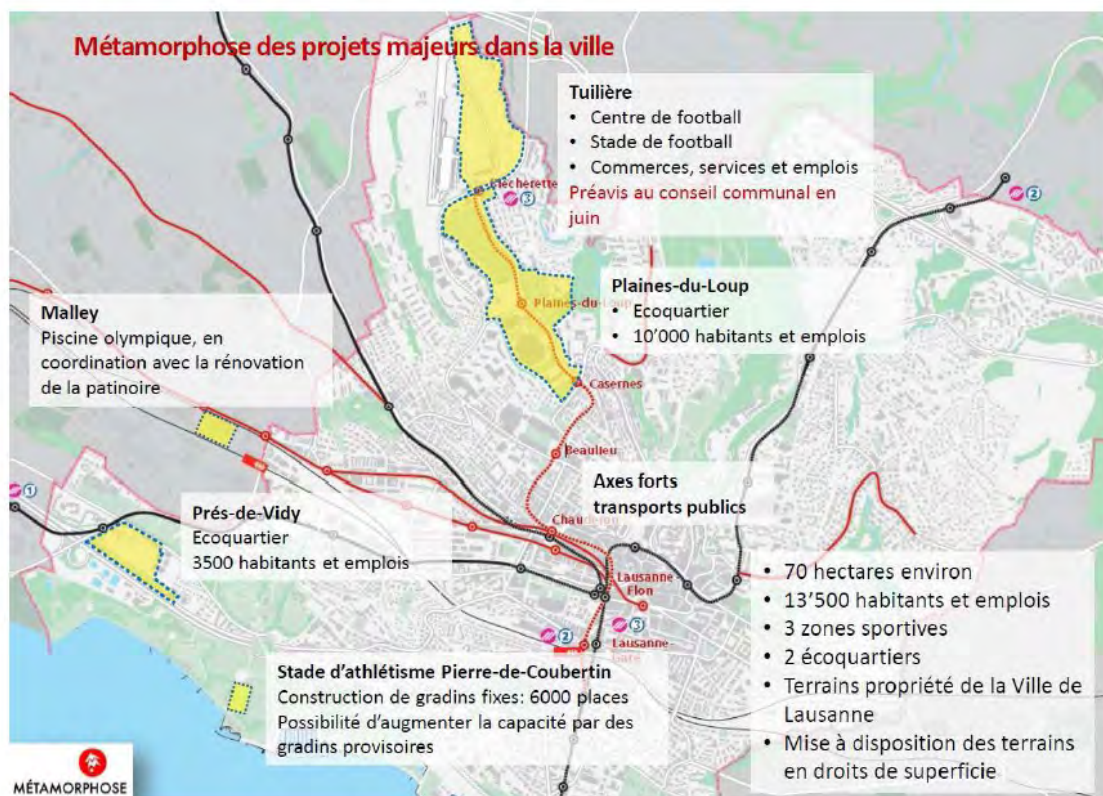
118. Rapport emplois (RFE 2008) / habitants (population résidente permanente en 2012), selon des activités sélectionnées et selon le rang territorial



Source : Ressources de l'administration communale lausannoise

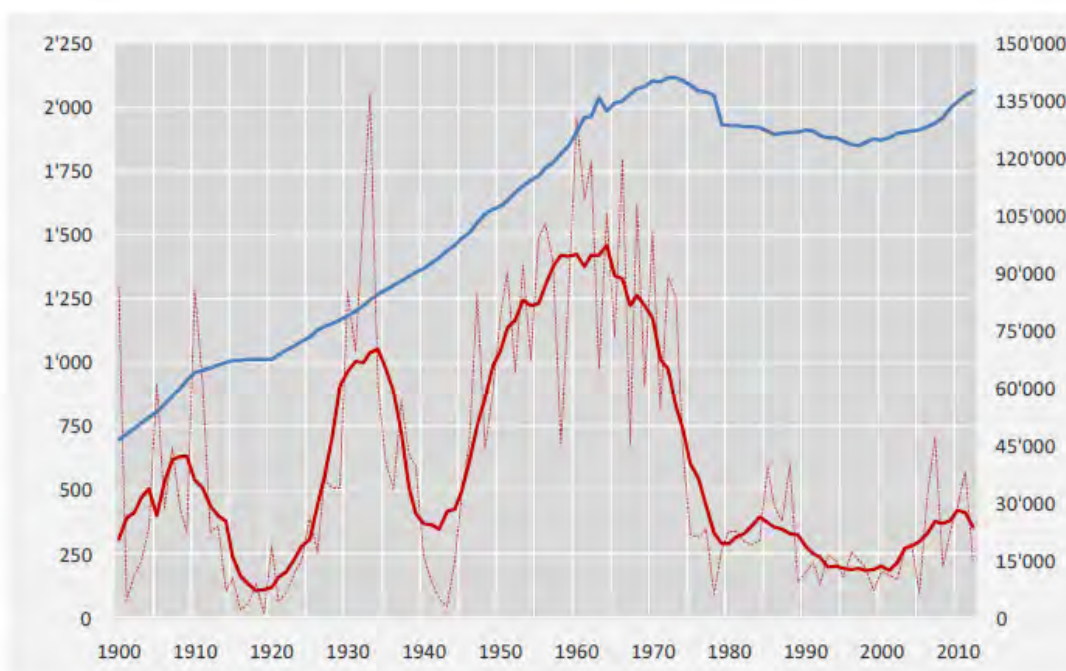
124. Sites à fort potentiel d'accueil d'emplois de rang central
(En rouge, sites avec forte probabilité de réalisation ; en rose, site au potentiel pour l'heure hypothétique)

	Sites	Offre foncière	Opportunités
1	Tuilière Sud	Propriété foncière communale	- Proximité autoroute - A terme, tête de ligne de métro - Image aviation
2	Plaines-du-Loup (SAN)	Propriété foncière cantonale	- Proximité autoroute - A terme, tête de ligne de métro - Image aviation
3	Près-de-Vidy	Propriété foncière communale	- Proximité CIO - Proximité autoroute mais desserte tp non attractive
4	Vernand	Propriété foncière communale	- Proximité autoroute mais desserte tp peu attractive - Situation décentrée
5	Gare	Propriété foncière CFF ou privée	- Centralité de premier ordre - Première rupture de charge de Lausanne
6	Front du lac	Propriété foncière privée	- Site de prestige
7	Bel-Air	Propriété foncière privée	- Centralité de premier ordre - Desserte tp attractive - Site de prestige
8	Sévelin-Sébeillon	Mixte	- Desserte tp attractive - Proximité d'autres activités
9	Vers-chez-les-Blanc	Propriété foncière privée	- Proximité autoroute mais desserte tp peu attractive - Situation décentrée



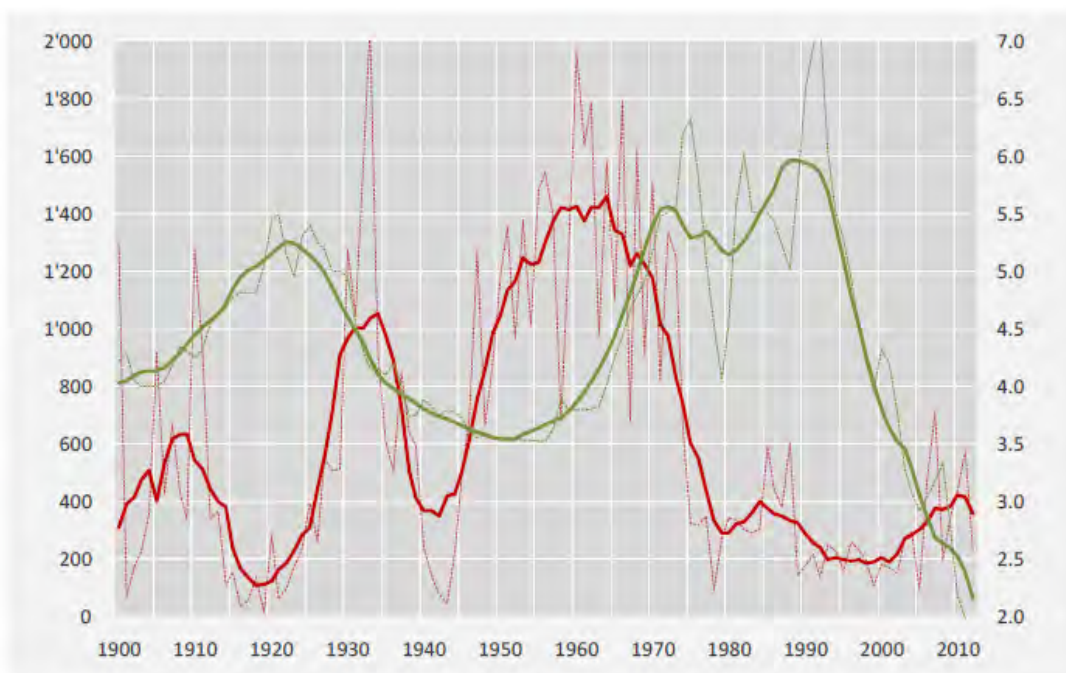
Source : Ressources de l'administration communale lausannoise

125. Les principales composantes du projet Métamorphose



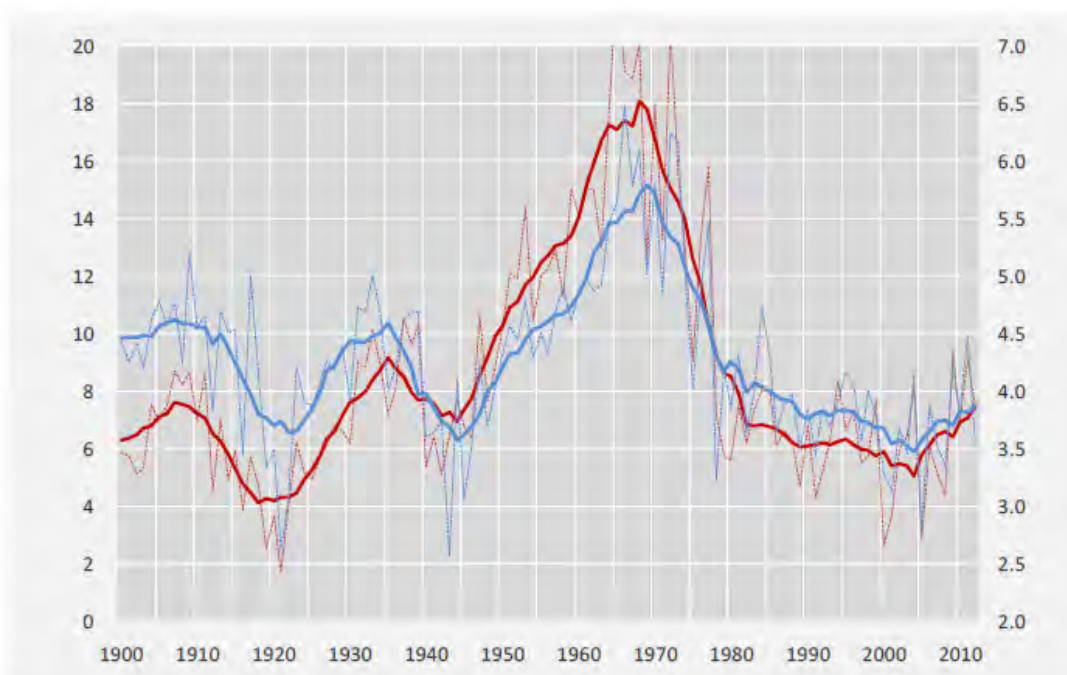
Source : Contrôle des habitants de la Ville de Lausanne et Registre cantonal des bâtiments, calculs propres Devcom

129. Population résidante totale à Lausanne, en bleu, échelle de droite, depuis 1900 et nombre annuel de nouveaux logements (yc zones foraines), en rouge, échelle de gauche



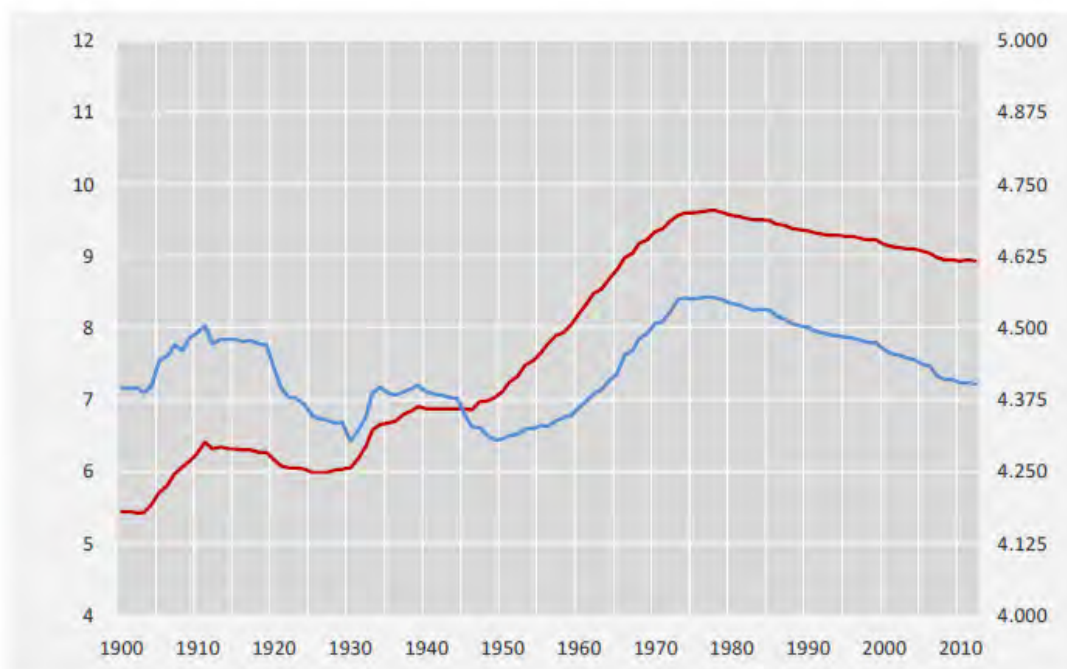
Source : Banque nationale suisse et Registre cantonal des bâtiments, calculs propres Devcom

130. Taux hypothécaire, en vert, échelle de droite, depuis 1900 et nombre annuel de nouveaux logements (yc zones foraines), en rouge, échelle de gauche



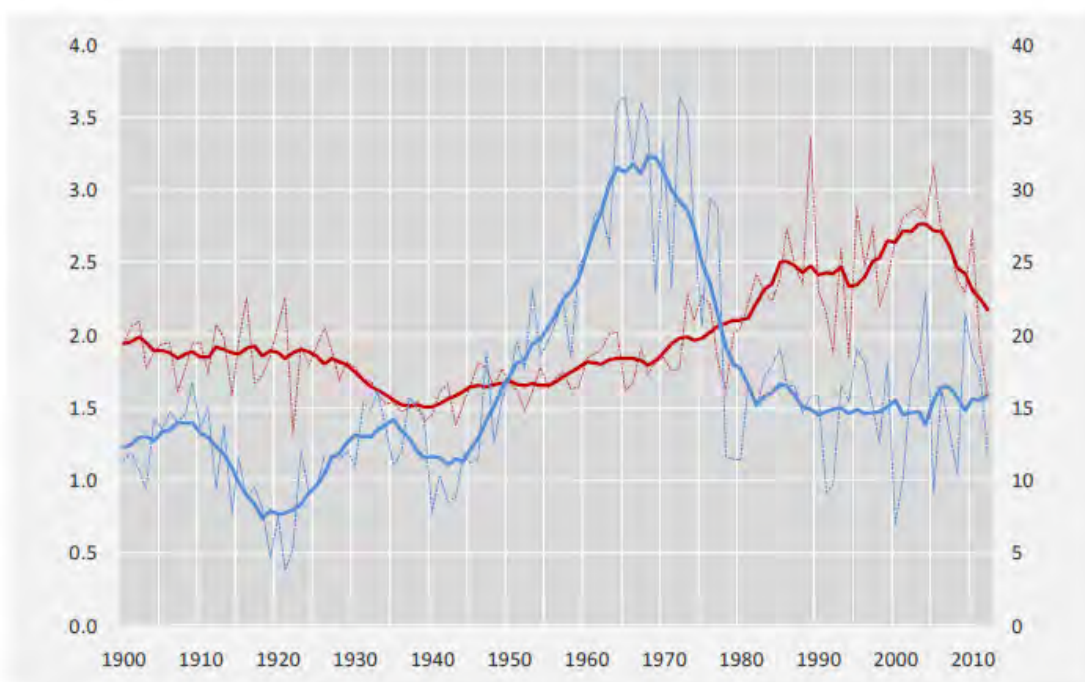
Source : Registre cantonal des bâtiments, calculs propres Devcom

131. Nombre de niveaux par bâtiment avec logement, depuis 1900, valeurs annuelles, en bleu, échelle de droite et nombre de logements par bâtiment (yc zones foraines), valeurs annuelles, en rouge, échelle de gauche



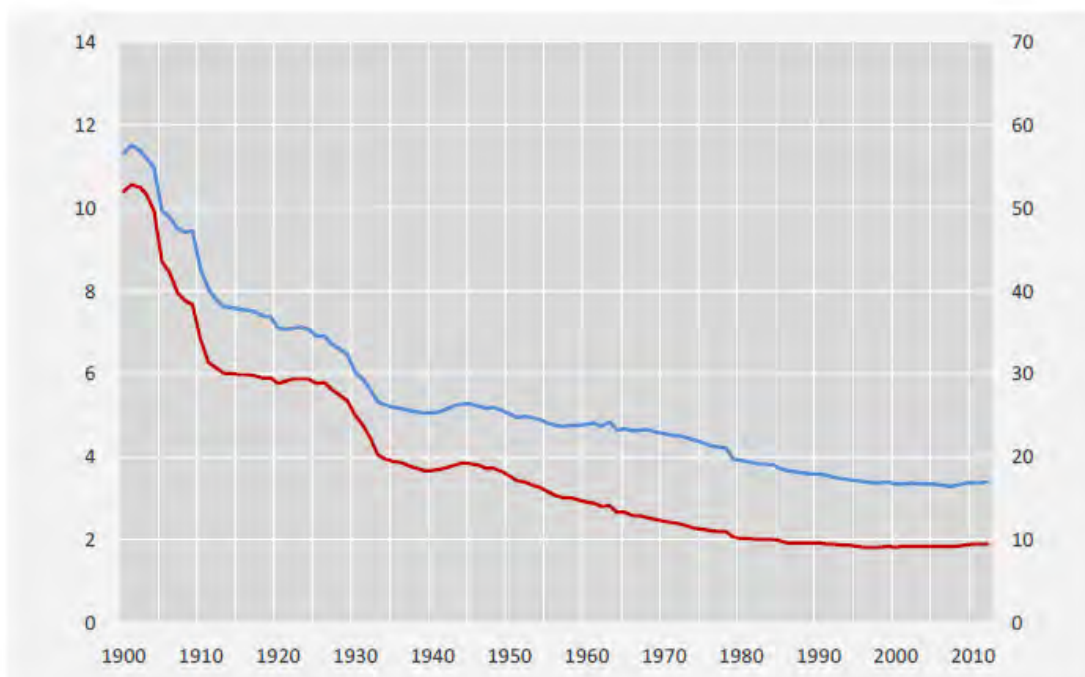
Source : Registre cantonal des bâtiments, calculs propres Devcom

132. Nombre de niveaux par bâtiment avec logement, en bleu, échelle de droite, depuis 1900, valeurs cumulées et nombre de logements par bâtiment (yc zones foraines), en rouge, échelle de gauche, valeurs cumulées



Source : Registre cantonal des bâtiments, calculs propres Devcom

133. Habitants par bâtiment, selon l'année de construction, valeurs annuelles, en bleu, échelle de droite, et habitants par logement, selon l'année de construction valeurs annuelles, en rouge, échelle de gauche



Source : Registre cantonal des bâtiments, calculs propres Devcom

134. Habitants par bâtiment, selon l'année de construction, valeurs cumulées, en bleu, échelle de droite, et habitants par logement, selon l'année de construction valeurs cumulées, en rouge, échelle de gauche

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Jean-Luc Chollet (UDC), Benoît Gaillard (Soc.), Henri Klunge (PLR), Myrèle Knecht (Soc.), Gaëlle Lapique (Les Verts), Gianna Marly (Soc.), Gilles Meystre (PLR), Elisabeth Müller (Les Verts).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur

Présidence : M. Alain HUBLER

Membres présents : M. Eddy ANSERMET (remplace Mme Florece Bettschart-Narbel)
M. Jean Luc CHOLLET
M. Benoît GAILLARD
M. Henri KLUNGE
Mme Myrèle KNECHT (remplace M. André Mach)
Mme Gaëlle LAPIQUE
Mme Gianna MARLY
M. Gilles MEYSTRE
Mme Elisabeth MÜLLER

Représentants de la Municipalité et de l'Administration : M. Daniel BRÉLAZ, syndic
M. Denis DÉCOSTERD chef du Service du développement de la Ville et communication (Devcom), notes de séance

Lieu : salle des commissions de l'Hôtel de Ville, Lausanne.

Date : vendredi 21 décembre 2014 de 16h00 à 17h50

Présentation du préavis et discussion générale

Après avoir présenté le chef du Service du développement de la Ville et communication, le syndic rappelle que le rapport-préavis a pour but de faire le point sur la situation de l'économie locale et de mettre en évidence l'efficacité des mesures déjà prises dont certaines ont eu des résultats intéressants. Le rapport-préavis comprend également des propositions d'intervention visant à prolonger certaines mesures existantes, à renforcer le soutien à l'économie solidaire et à cibler quelques interventions dans des domaines importants pour la Ville.

Un commissaire propose un amendement technique consistant à corriger le nom de M. Hildbrand qui a été mal orthographié, « Hildebrand », dans la conclusion n° 4. Cet amendement n'est évidemment pas soumis au vote.

Plusieurs commissaires félicitent la Municipalité pour la qualité de ce rapport-préavis qui brosse un excellent panorama de l'économie locale et régionale tout en restant réaliste quant aux interventions possibles.

Etude du préavis point par point

Seuls les points ayant suscité une intervention non discutée dans la discussion préalable sont mentionnés.

1. Aperçu de l'économie lausannoise

Lors de l'étude de la page 3, un commissaire soulève la question de la capacité contributive et de la faiblesse de l'assiette fiscale tandis qu'un autre demande comment sont imposées les personnes morales actives en ville mais qui ont leur siège ailleurs. Il demande aussi un aperçu

sur d'éventuelles réflexions vaudoises sur la répartition des impôts entre lieu de domicile et lieu de travail.

En réponse le syndic donne plusieurs informations et explications.

Une harmonisation fiscale fédérale sur le lieu d'imposition a été adoptée dans les années 50. Elle est appliquée partout à l'exception du canton de Genève. En règle générale les salariés sont imposés au lieu de domicile et les indépendants sur le lieu de travail. Vaud n'envisage pas de modifier ce système.

Il existe aussi de fait une exception pour les frontaliers sur le plan national, sauf à Genève. Ils sont imposés en France mais une fraction de leur masse salariale est rétrocédée aux cantons et communes de lieu de travail.

Il y a quelques exceptions avec répartition d'impôts pour certains, rares, hauts cadres.

Lausanne serait très gagnante avec un système à la genevoise.

Pour les entreprises, la situation est plus compliquée. Les coopératives ne paient que l'impôt foncier alors que pour les autres il peut y avoir répartition des impôts entre communes sièges et communes d'activités. Cela dépend des entreprises.

Le point d'impôt lausannois est juste supérieur à la moyenne cantonale grâce aux entreprises. En effet, en ne considérant que les personnes physiques, la valeur du point lausannois est inférieure à la moyenne cantonale.

Durant ces 20 dernières années, la valeur du point lausannois augmente en général moins que la moyenne cantonale. La péréquation a été mise en place pour corriger ces fluctuations.

La péréquation n'avantage pas outrageusement Lausanne. Elle vise des objectifs politiques cantonaux dont certains peuvent être convergents avec les intérêts lausannois. Lausanne y a gagné 5 points d'impôt mais ce montant est inférieur à la moitié des charges spécifiques de la Ville qu'elle doit assumer seule.

2. Les démarches municipales en faveur de l'économie depuis une quinzaine d'années

Une commissaire se dit mitigée à propos de l'égalité de traitement et de la nécessité d'éviter de fausser la concurrence, notamment pour le commerce indépendant. Le syndic relève que les pouvoirs publics sont tenus de respecter des principes relevant de la Constitution et de la législation fédérale. La Ville est limitée dans ses possibilités d'intervention si cela devait aboutir à favoriser certains commerçants au détriment d'autres. La Ville peut par contre agir sur le choix des locataires et par le biais des droits de superficie lorsqu'elle met du terrain à disposition. La Ville travaille à la question en ce qui concerne les bénéficiaires des droits de superficie en relation avec les questions énergétiques.

3. Bilan de ces démarches municipales

A propos du fonds de capital-risque instauré par la Ville en 2001, un commissaire se demande si, à la lumière des expériences réalisées, il faut renoncer à de nouvelles démarches et si l'impact des mesures prises précédemment a été positif. Le syndic indique que l'on a appris beaucoup de ces démarches, même de celles dont les résultats ont été mitigés, y compris en ce qui concerne les limites de l'action locale dans ces domaines : l'action régionale de promotion économique à l'échelle du bassin d'activité, nécessite de cibler les démarches sur les points forts de Lausanne (sport international par exemple) en particulier.

On en apprend plus sur la relation entre situation économique et aide sociale même si sur le fond la corrélation est difficile. Le canton de Vaud a souffert durablement de la phase économique difficile qui a vu un fort accroissement de l'aide sociale. Le Canton et la Ville cherchent à éviter à tout prix une exclusion durable du marché du travail et la mise en place de mécanismes de systématisation de l'aide sociale de génération en génération. Le syndic relève que le Canton a vécu des fluctuations conjoncturelles mais aussi des changements

structurels sur le plan économique qui expliquent en partie les phénomènes d'inadaptation partielle aux nouveaux besoins du marché du travail actuel.

6. L'encouragement à l'activité indépendante ou l'économie sociale et solidaire

Un conseiller se demande s'il faut se concentrer sur les emplois à haute valeur ajoutée ? Selon le syndic, ce n'est pas obligatoire, mais cette orientation est aussi partiellement imposée par les mutations économiques.

Une autre commissaire se demande si la Municipalité agit, et comment, pour encourager les activités indépendantes par le biais de la mise à disposition de locaux à des conditions avantageuses. Le Syndic explique que la ville possède des établissements publics pour des raisons historiques et non par volonté politique. Des réflexions sont engagées en ce qui concerne le développement d'activités dans les quartiers Métamorphose. On peut ainsi envisager que des locaux soient dans un premier temps mis à disposition à des coûts avantageux pour permettre à des activités nouvelles de trouver leur viabilité économique tout en contribuant à l'animation du quartier.

7. Le commerce de détail

Une commissaire pose la question des centres-villes clones à boutiques uniformisées. Elle souhaite que la Municipalité exprime une volonté d'agir pour éviter ce genre d'évolution à Lausanne. Le syndic relève que ce phénomène est mondial et qu'il est difficile d'agir localement à contre-courant, d'autant que la statistique des commerces indépendants ou appartenant à des chaînes n'est pas disponible. Il relève que la restauration est plus diversifiée que la moyenne et souvent en lien avec la production locale. Les secteurs de niche, même dans le commerce, se portent aussi plutôt bien. Lausanne est un peu moins victime de ce phénomène même s'il existe ici aussi.

Une commissaire demande si la Municipalité envisage de soutenir le commerce au titre de son utilité publique ? Selon le syndic il n'y a aucune chance sur le plan juridique. Quant aux loyers excessifs pour les petits commerces, le syndic reconnaît que c'est un problème réel sur lequel la Ville est impuissante.

9. Les structures d'intervention

Un commissaire adhère à l'inutilité du guichet unique. Il soulève la question de la police du commerce qui joue un rôle important en ce qui concerne la relation avec les commerçants. Le rôle de facilitateur est-il celui de la police du commerce ou appartient-il à une autre instance ? Le syndic relève les rôles multiples de la police du commerce. La Municipalité a adapté son approche des milieux économiques : délégation au commerce, rencontre avec les milieux économiques, notamment.

Postulat Müller

Mme Müller a repris dans son postulat l'idée d'une étude du commerce indépendant des opposants à la taxe. Le syndic indique que l'étude sera effectuée par l'Administration en tenant compte des intérêts de toutes les parties en présence.

Une commissaire regrette que le rapport-préavis n'inclue pas un résumé des demandes des opposants à la taxe car elles contenaient des propositions intéressantes. S'agissant des points d'étude évoqués, elle regrette l'absence de mention des orientations et besoins de la Ville. Il est indiqué que ces choix politiques résulteront des éléments d'analyse mais ne font pas partie intégrante de l'étude à proprement parler.

Mme Müller acceptera la réponse mais déposera un amendement pour s'assurer que l'étude et les mesures qui résulteront seront en faveur du commerce indépendant.

Les trois autres postulats et la pétition n'ayant pas suscité de discussion et la discussion étant épuisée, la commission procède au vote des amendements et des conclusions.

Amendements de la commission

A) **Amendement technique** : la conclusion 4 est amendée, sans passer par le vote, ainsi « M. Hildebrand » est remis dans sa forme correcte « M. Hildbrand ».

B) **Amendement Müller** : la conclusion 3 est amendée à l'**unanimité** comme suit :

« d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat Elisabeth Müller « Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne », *entendu qu'un des objectifs majeurs des études et mesures de soutien envisagées soit d'œuvrer en faveur de la survie du commerce indépendant à Lausanne* ».

Conclusions de la commission

La commission vote ensuite les conclusions une par une.

Conclusion 1 : de prendre acte des éléments d'analyse économique ici présenté

adoptée à l'**unanimité** des 8 commissaires encore présents

Conclusion 2 : d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat Fabrice Ghelfi « Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé »

adoptée à l'**unanimité** des 8 commissaires encore présents

Conclusion 3 : d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat Elisabeth Müller « Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne, *entendu qu'un des objectifs majeurs des études et mesures de soutien envisagées soit d'œuvrer en faveur de la survie du commerce indépendant à Lausanne* ».

adoptée à l'**unanimité** des 8 commissaires encore présents dans sa formulation amendée

Conclusion 4 : d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat Hildbrand et Gaudard « Economie lausannoise : forces et faiblesses, développements et rendement fiscal » ;

adoptée à l'**unanimité** des 8 commissaires encore présents dans sa formulation amendée de manière technique

Conclusion 5 : approuver la réponse de la Municipalité au postulat Julien Sansonnens « Vers un soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) » ;

adoptée à l'**unanimité** des 8 commissaires encore présents

Conclusion 6 : approuver la réponse de la Municipalité à la pétition du Conseil des jeunes « Ready to start up - Mise à disposition de la part de la Ville d'une dizaine de bureaux pour des jeunes lausannois souhaitant démarrer leur propre entreprise » ;

adoptée à l'**unanimité** des 8 commissaires encore présents

Conclusion 7 : accepter le principe d'un prélèvement de 701'000 francs sur le Fonds de développement durable destiné au financement des mesures d'encouragement à l'initiative économique proposées par ce rapport-préavis.

adoptée à l'**unanimité** des 8 commissaires encore présents

Discussion

M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Dans ce rapport-préavis, la Municipalité nous apporte des informations très intéressantes sur la situation économique de notre commune. Elle nous rappelle également ses nombreuses interventions en faveur de l'économie lausannoise. Malheureusement, son champ d'action est très limité.

Suite à ce récapitulatif, et en réponse à divers postulats, ainsi qu'à une pétition du Conseil des jeunes, la Municipalité propose les mesures suivantes : soutien renouvelé et étendu aux entreprises formatrices, soutien renouvelé à la Fondation pour l'innovation technologique, études et mesures de soutien au commerce lausannois, soutien renouvelé à la Fondation Microcrédit Solidaire Suisse, création d'un prix pour les entreprises du commerce de détail, de l'hôtellerie et de la restauration qui s'engagent en faveur du développement durable, soutien au projet Pro'Pulse de la Fondation iDJeunes.

La réponse à mon postulat intitulé « Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne » me satisfait. C'est l'Association Super City Management – Non Merci ! qui avait souhaité une telle étude, et je me réjouis que ce vœu se réalise. La Municipalité a été bien inspirée de proposer un arrangement à l'amiable pour régler son différend avec les commerçants.

Une petite précision concernant mon postulat : un des buts essentiels des études et des mesures de soutien auxquelles la Municipalité s'engage devrait évidemment être la survie du commerce indépendant. La formulation employée dans le rapport-préavis étant assez vague, j'ai proposé un amendement à la conclusion 3. Cet amendement a été accepté par la commission. Les Verts accepteront les conclusions du présent rapport-préavis, notamment la conclusion 3, amendée. Je vous invite à en faire de même.

M^{me} Myrèle Knecht (Soc.) : – Comme plusieurs autres commissaires, j'ai lu ce rapport-préavis instructif avec beaucoup d'intérêt. Cependant, concernant le commerce indépendant et les actions de la Ville dans ce domaine, je suis restée sur ma faim. Les bribes de réponses ont suscité en moi le besoin d'en savoir plus.

Le commerce indépendant et le City Management sont évoqués de manière morcelée et diluée dans différentes parties du document. Du coup, on peine à avoir une vision globale des enjeux, et pas seulement de ce que la Ville ne peut pas faire, mais aussi de ce qu'elle fait. J'ai donc éprouvé le besoin de déposer une interpellation sur ce sujet pour avoir des réponses plus précises aux questions que je me pose encore, et une image plus complète de l'action de la Ville dans ce domaine. Cependant, j'accepterai ce préavis, qui répond à quatre postulats et à une pétition, avec l'amendement proposé par M^{me} Elisabeth Müller et accepté par la commission. Je vous invite à en faire de même.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Le groupe PLR se réjouit de ce rapport-préavis et salue la qualité des réflexions qui le fondent. Il permet de faire un certain nombre de constats sur lesquels, je l'espère, tout le monde tombera d'accord, même si l'on peut évidemment avoir des positions opposées dans l'un ou l'autre côté de l'hémicycle.

Je cite le rapport-préavis : « Lausanne se distingue par sa modeste croissance de l'emploi qui contraste avec celle, vigoureuse, de Genève et Zurich ». Je cite un deuxième point, qui me semble important pour la suite de nos débats et de nos réflexions : « La population lausannoise doit faire face à un risque accru de fragilisation devant les exigences du monde du travail. Un nombre élevé de demandeurs d'emploi, au demeurant caractéristique des grands centres urbains ; un nombre grandissant de personnes émargeant aux budgets sociaux ; une part importante d'habitants résidant dans des logements subventionnés (Lausanne concentre sur son territoire un nombre de logements subventionnés largement supérieur au poids de sa population dans le total cantonal) : tous ces facteurs concourent à consolider une visible faiblesse de la capacité contributive de la population lausannoise. Le comparatif

régional et cantonal révèle une proportion frappante de situations fiscalement modestes, voire précaires à Lausanne, alors que son rôle de ville-centre génère les charges par habitant les plus élevées du canton, des charges nécessaires pour assurer les équipements culturels et sportifs qu'elle accueille, mais aussi pour financer des prestations sociales à sa population au revenu modeste. »

Il faut aussi voir que, sur le plan fiscal et financier, la forte expansion économique vaudoise de ces vingt dernières années a comparativement moins profité à Lausanne qu'au reste du canton. Enfin, la Municipalité relève à juste titre que les interventions demandées aux pouvoirs publics se heurtent à des problèmes institutionnels : des problèmes d'égalité de traitement, auxquels il n'est pas possible de déroger, ainsi qu'aux règles qui visent à éviter les distorsions de concurrence. Je ne m'exprimerai pas, pour des motifs évidents, sur la question du City Management. Je relève que nous saluerons et nous voterons les différentes conclusions, telles qu'amendées par la commission, et je vous invite à en faire de même.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Le groupe UDC, par ma voix, se joint au concert de louanges relatif à cette mine de renseignements que constitue la lecture du préavis 2014/53.

Effectivement, on ne peut pas parler de forfanterie ou de cocorico. Le constat posé est honnête et je crois que les caractéristiques d'une ville-centre sont le fait d'attirer davantage de personnes en voie de paupérisation, en recherche d'emploi ou en besoin de prestations sociales que le reste des agglomérations, et notamment l'arrière-pays. C'est une constante dans la totalité des grandes villes.

Je relève juste quelques faits qui nous ont paru saillants. On parle de start-up. Effectivement, il fut un temps, il y a quelques années, et également en politique cantonale, où il fallait tout faire pour favoriser des start-ups. Il faut dire que nous avons, dans les hautes écoles, un vivier potentiel. Le constat est néanmoins un peu refroidissant, c'est-à-dire que cinq entreprises sur dix n'existent plus cinq ans après leur démarrage. Il faut le savoir. Même si ceci ne doit pas nous empêcher d'aider la constitution de start-ups, il fait savoir qu'il y a un taux de mortalité infantile relativement élevé.

Je reprends, dans le rapport-préavis, une réflexion qui a été récurrente également dans la révision de la Loi sur les auberges et débits de boissons au niveau cantonal : c'est le problème des personnes qui investissent leur deuxième pilier dans des entreprises, notamment la reprise d'un métier de bouche, d'un tea-room ou d'un petit bistrot. Ce n'est pas parce qu'on adore faire la cuisine le dimanche pour ses amis que l'on va s'improviser ou s'intituler cafetier-restaurateur. Il y a eu un nombre assez impressionnant de déboires et de gens qui ont investi et perdu la totalité de leur prévoyance vieillesse, qui se retrouvent à 50 ans, ou plus, avec aucune autre perspective que l'AVS et un certain nombre de dettes. Là, les considérations de la Ville rejoignent parfaitement celles du Canton.

Avant de terminer, je vous invite à consulter dans les annexes le tableau 21 : Emplois à Lausanne, selon le secteur économique, en 2008. Il y a un certain nombre de tableaux, mais celui qui m'a fait tilt est celui qui donne les emplois totaux en pour-cent. Nous nous apercevons que le secteur primaire a 0,2 % ; bon, je n'ai jamais prétendu que je représentais une profession majoritaire dans cette ville, cela ne m'apprend rien. On est plutôt le dernier des Mohicans et la paysanne Lausanne a fait ses humanités. Le secondaire représente 7,1 %, et le tertiaire 92,8 %. C'est cela qui peut annoncer des fluctuations extrêmement importantes, dès lors que la plus grande partie des richesses générées dans notre ville provient du secteur tertiaire, avec des reculs qui peuvent être rapides, brutaux, voire catastrophiques. Il est facile de dire qu'il faudrait avoir une plus forte proportion et une plus forte assise du secteur secondaire, mais, là également, je ne crois pas qu'on peut aller contre les mouvements qui font que le secteur secondaire – qu'il soit artisanal ou industriel –, qui est générateur de nuisances, de bruit, de nombreux déplacements, a besoin de beaucoup de place, avec une faible occupation du sol. Il est bien clair que même les garages et les agences automobiles ont quasiment tous déserté le centre-ville pour la périphérie. C'est un mouvement qui apparaît

normal et contre lequel on peut difficilement lutter. Pour le reste, félicitations encore à la Municipalité.

Concernant l'argent qui nous est demandé, la somme de 710 000 francs, on peut en discuter. Nous constatons avec plaisir qu'il y a environ 200 000 francs – je n'ai plus le chiffre exact sous les yeux – concernant le microcrédit, à ne pas confondre avec le petit crédit, qui est générateur de bien des misères. Le microcrédit permet de faire confiance à de toutes petites entreprises, des collectivités, des sociétés, pour démarrer avec peu d'argent, qu'elles ne trouveraient pas dans les instituts bancaires normaux. Le microcrédit permet cela. Merci à la Ville de pouvoir favoriser le microcrédit par un modeste apport de 200 000 francs.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je ne vais pas ajouter grand-chose après tout ce qui a été dit. Toutes les villes-centres doivent s'adapter à la situation réelle. Il se trouve que tout ce qui a été dit sur l'emploi n'aurait pas du tout le même poids et la même signification si l'on raisonnait au niveau du PALM. En effet, la région lausannoise a un Lausanne assez stable, globalement, même s'il y a eu des pertes et, maintenant, une légère remontée, avec une région ouest-lausannoise et morgienne avec une forte augmentation des emplois. C'est une région très stable – c'est le moins que l'on puisse dire – voire même de plus en plus résidentielle, malgré tout ce qu'on peut penser. Donc, si l'on raisonne au niveau de l'agglomération, ce n'est pas du tout la même photo que si l'on raisonne au niveau de la ville.

Il va de soi que les réels moyens d'intervention dans l'économie sont essentiellement autour de l'acquisition d'entreprises pour une ville-centre de siège. Pour le moment, l'impôt sur les personnes morales nous est plus favorable que l'autre, proportionnellement aux autres communes. En effet, on est à 40 % de l'impôt cantonal global, et c'est pourquoi on suit de très près la nouvelle réforme de l'imposition des entreprises. Pour l'impôt sur les personnes physiques, on n'est pas au 18 % de la population du Canton encore présente, mais je pense qu'on est assez proche de 15 %, même si je n'ai pas le chiffre exact. Il faut donc s'adapter à une telle situation.

Toutes les communes de la région ont des intérêts complémentaires, et tout ce qui se passe autour du PALM et des réflexions économiques fait que ces intérêts complémentaires sont bien pris en compte, même s'il y en a qui gagnent plus que d'autres. On peut penser que la situation de l'Est lausannois par rapport à ses contribuables est plus florissante que celle des autres. Si l'ensemble de la région s'y retrouve quand même à peu près, la région fonctionne dans un sens identique.

En ce qui concerne les interventions possibles de l'Etat, elles sont effectivement très faibles. Dans le domaine de l'économie solidaire, c'est bien autour du microcrédit, qui touche souvent des entreprises individuelles et des personnes avec des montants très faibles – moins de 10 000 francs, des fois 1000 francs, des fois 5000 francs – qu'on a observé ensuite les meilleurs résultats. Comme une de ces fondations est proche de nous, c'est celle qu'on soutient un peu plus. Pour le reste, je vous remercie de votre approbation.

La discussion est close.

M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur : – La conclusion N° 1 a été adoptée à l'unanimité par les huit commissaires présents lors du vote.

La conclusion N° 1 est adoptée sans avis contraire et sans abstention.

M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur : – La commission a adopté la deuxième conclusion à l'unanimité des huit membres présents.

La conclusion N° 2 est adoptée sans avis contraire et sans abstention.

M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur : – La conclusion N° 3, amendée par la commission, a aussi été approuvée à l'unanimité des huit membres présents.

La conclusion N° 3 est adoptée sans avis contraire et sans abstention.

M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur : – La conclusion N° 4, qui a été amendée techniquement suite à une coquille dans le nom de l'un des initiants, a aussi, à notre grande surprise, été acceptée à l'unanimité des huit membres présents.

La conclusion N° 4 est adoptée sans avis contraire et sans abstention.

M. Alain Voiblet (La Gauche), rapporteur : – La conclusion N° 5 a été, elle aussi, adoptée à l'unanimité des huit membres, qui étaient encore présents ; donc, aucun ne s'était échappé.

La conclusion N° 5 est adoptée sans avis contraire et sans abstention.

M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur : – La commission a été, une fois de plus, unanime : les huit membres présents l'ont votée.

La conclusion N° 6 est adoptée sans avis contraire et sans abstention.

M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur : – On aurait pu espérer une surprise, mais non : les huit membres présents ont accepté la conclusion N° 7.

La conclusion N° 7 est adoptée sans avis contraire et sans abstention.

Le président : – Avant que vous partiez, puisque vous avez été privé de lapin la dernière fois, pour des raisons tout à fait louables, c'est avec plaisir que je vous offre quelque chose de semblable, puisqu'il n'y avait plus de lapins. (*Le président remet un petit sachet à M. Hubler.*)

M. Alain Hubler (La Gauche) : – C'est mon collègue Dupuis qui en a été privé. Je vais le lui transmettre.

Le président : – Je vous remercie. Un peu d'humour ne fait jamais de mal. (*Rires et applaudissements dans l'assemblée.*)

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/53 de la Municipalité, du 18 septembre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte des éléments d'analyse économique ici présentés ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat Fabrice Ghelfi « Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat Elisabeth Müller « Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne », entendu qu'un des objectifs majeurs des études et mesures de soutien envisagées soit d'œuvrer en faveur de la survie du commerce indépendant à Lausanne ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat Pierre-Antoine Hildbrand et Guy Gaudard « Economie lausannoise : forces et faiblesses, développements et rendement fiscal » ;
5. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat Julien Sansonnens « Vers un soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) » ;
6. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition du Conseil des jeunes « Ready to start up. Mise à disposition de la part de la Ville d'une dizaine de bureaux pour des jeunes lausannois souhaitant démarrer leur propre entreprise » ;

7. d'accepter le principe d'un prélèvement de 701'000 francs sur le Fonds de développement durable destiné au financement des mesures d'encouragement à l'initiative économique proposées par ce rapport-préavis.

Centre sportif de Praz-Séchaud

Mise en conformité et homologation du terrain de football

Remplacement du terrain en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique

Remplacement de l'éclairage

Préavis N° 2015/05 du 15 janvier 2015

Sports, intégration et protection de la population

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 900'000 francs destiné au remplacement du terrain en gazon naturel du Centre sportif de Praz-Séchaud par une pelouse en matière synthétique et à celui de l'éclairage existant.

2. Le Centre sportif de Praz-Séchaud

2.1 Une réussite de l'intégration et de la socialisation par le sport

Inauguré le 8 septembre 2012, le Centre sportif de Praz-Séchaud⁷ répond aux besoins et aux attentes d'un quartier qui ne disposait, jusqu'alors, d'aucune infrastructure sportive majeure. Constitué autour d'un bâtiment abritant vestiaires et buvette, le centre sportif a non seulement une fonction sportive, mais aussi une vocation sociale forte, celle de créer un lieu identitaire pour l'ensemble de la population du quartier. Par les activités qui y sont organisées de façon régulière et encadrée, il favorise l'intégration de nombreux jeunes, garçons et filles, tout en contribuant à la diminution du sentiment d'insécurité vécu par une partie de la population.

La réussite du Centre sportif de Praz-Séchaud est aussi celle du FC Boveresses. Ce dernier a été fondé en 2007, à l'initiative de la « Société de développement des Boveresses-Eterpeys-Grangette-Praz-Séchaud », qui réfléchissait alors à une solution à la fois ludique, attractive et à même de réunir le plus grand nombre sans distinction d'âge et de sexe. Le succès a été immédiat. Dès ses premiers mois d'existence, le club accueille plus de 40 jeunes de 7 à 15 ans dans ses rangs. Au moment de la rédaction du préavis N° 2011/11, le FC Boveresses comptait plus de 120 membres de 5 à 32 ans, répartis dans sept équipes masculines, une équipe féminine et une école de football. Aujourd'hui, deux ans après l'inauguration du Centre sportif de Praz-Séchaud, ils sont plus de 260 dans quatorze équipes (des juniors F à la quatrième ligue) et une école de football. Une des richesses du club, et une de ses particularités, se situe dans le nombre important de filles qui y évoluent. Sur ses quatorze équipes, trois sont entièrement féminines, dont une d'adultes évoluant en quatrième ligue. L'autre caractéristique et richesse du club, reflet de la diversité du quartier, est l'intégration de jeunes de plus de 35 nationalités différentes. Le club de football et le centre sportif font ainsi office de lieux d'interculturalité et de socialisation.

Le FC Boveresses, de par ses caractéristiques, a fait l'objet d'une étude, commanditée sous l'égide du Contrat de quartier, menée par le Centre international d'études du sport (CIES) de l'Université de Neuchâtel, dont les résultats ont été publiés sous le titre « Le FC Boveresses : un club de football créateur de liens sociaux » dans les cahiers du BLI⁸.

⁷ Préavis N° 2011/11, du 9 février 2011, « Centre sportif de Praz-Séchaud. Réalisation de vestiaires, d'une buvette et de divers locaux », Bulletin du Conseil communal (BCC) 2010-2011, tome IIb, pp. 1278 ss.

⁸ Boillat Camille & Busset Thomas, « Le FC Boveresses : un club de football créateur de liens sociaux » in *Cahiers du BLI* N° 7, novembre 2014, téléchargeable sous www.lausanne.ch/bli (publications / cahiers du BLI).

Sur la base d'entretiens et d'une enquête sociologique, cette dernière met en lumière les mécanismes intégrateurs du club. Au-delà de sa finalité première de regrouper les pratiquants d'une discipline sportive, le FC Boveresses a su mobiliser de nombreuses énergies, que ce soit au travers de l'organisation des équipes, de la gestion de la buvette ou du recrutement des entraîneurs et des bénévoles. L'intense activité du club entraîne donc un tissu de relations et d'interactions. Cette mobilisation des ressources est à mettre en lien avec la croissance rapide des effectifs. Parallèlement, l'existence d'une infrastructure récente située au cœur du quartier, à savoir le bâtiment regroupant vestiaires et buvette, a fortement contribué à faire de ce club de football un centre névralgique et une référence identitaire. Les témoignages rapportés insistent sur le rôle du centre sportif comme lieu de rencontre et de socialisation. Simultanément, l'état et les conditions de jeu offertes par le terrain font figure de préoccupation principale pour son comité.

L'étude du CIES met également en exergue la dimension interculturelle du FC Boveresses et constate à quel point les interactions qui s'y nouent entre individus aux identités multiples participent au développement de la vie locale et à la reconnaissance du quartier. Là encore, témoignages et données statistiques suggèrent que les différences s'estompent significativement sur et autour du terrain, de nombreux parents assistant aux matches. Pour autant, l'étude n'évite pas les difficultés rencontrées, les ressentis et les accrochages qui prouvent que le processus d'intégration à l'œuvre n'a rien de linéaire. Les défis liés à la consolidation de la gestion du club et à son assise administrative apparaissent eux-aussi distinctement dans le propos des chercheurs.

Enfin, et au-delà de sa dimension interculturelle, les auteurs de l'étude relèvent le rôle joué par le club dans la responsabilisation et l'éducation de ses jeunes membres. Coopération, respect des consignes et autres règles du jeu sont autant de vecteurs de comportements et d'apprentissages du « vivre ensemble ». *In fine*, il ressort explicitement des travaux du CIES que le FC Boveresses et le Centre sportif de Praz-Séchaud dépassent la seule thématique sportive et s'inscrivent résolument dans une perspective où intégration et lien social jouent un rôle majeur.

3. Le terrain de football de Praz-Séchaud

3.1 Etat et utilisation du terrain en gazon naturel

Le terrain de football jouxtant le Centre sportif de Praz-Séchaud a été réalisé dans les années septante et intégré aux installations extérieures existantes destinées à la pratique du sport libre (paniers de basketball, courts de tennis et rampe de skate board). Il n'a donc pas été conçu pour la pratique officielle du football. Celle-ci prévoit une surface minimale (surface de jeu + dégagements de sécurité dans la largeur et la longueur) selon le niveau de jeu pratiqué. Toutefois, il permet la tenue d'entraînements et de matches d'équipes juniors (niveaux « Junior D » et inférieurs) et de l'école de football du FC Boveresses. Cependant, le succès du club et l'augmentation quasi exponentielle des entraînements en raison de la multiplication des équipes et du nombre de participants à l'école de football ont pour conséquence une utilisation du terrain intensive, difficilement compatible avec une surface en gazon naturel (périodes de repos, d'interdiction d'utilisation en cas de mauvais temps ou juste après une période de mauvais temps).

Quant aux équipes principales du club (FC Boveresses, 4^{ème} ligue masculine et 4^{ème} ligue féminine, FC Boveresses II, 5^{ème} ligue masculine, Juniors B et C), elles doivent faire leurs matches « à domicile » sur d'autres surfaces lausannoises (terrain du COFOP à Valmont pour la première équipe masculine et centres sportifs du Service des sports pour les autres équipes, plus particulièrement celui de Vidy pour les féminines). Outre les problèmes d'identification que cela peut engendrer, cette situation pose des problèmes organisationnels (transports, matériel, etc.).

3.2 Mise en conformité du terrain

Comme indiqué, le terrain actuel ne permet pas aux équipes du FC Boveresses de pouvoir jouer sur place les matches des championnats dans lesquels elles sont inscrites. Pour être homologué, jusqu'à et y compris la 2^{ème} ligue, il doit être élargi. Un réaménagement de la butte située au nord du terrain permettrait de disposer de la surface minimale nécessaire. Relevons que ces travaux sont d'ores et déjà prévus et financés, pour un montant de 300'000 francs, dans le cadre du préavis N° 2013/31, du 11 juillet 2013, dont les conclusions ont été adoptées par votre Conseil dans sa séance du 21 janvier 2014⁹.

3.3 Remplacement du gazon naturel par un terrain en matière synthétique

Actuellement, cinq terrains avec pelouse en matière synthétique sont mis à disposition des clubs de football et de hockey sur gazon de notre ville, à savoir :

- Zone sportive de la Blécherette (depuis 1989, remplacé en 2001 et 2014¹⁰).
- Centre omnisports de Grand-Vennes (depuis 1989, remplacé en 2004¹¹).
- Centre sportif de Vidy, hockey sur gazon (depuis 1997, remplacé en 2012¹²) et football (depuis 2006¹³).
- Centre sportif de Chavannes (depuis 2008¹⁴).

Depuis plus de vingt-cinq ans, le gazon synthétique a fait ses preuves à Lausanne. Sur les terrains ainsi équipés, les joueurs peuvent s'entraîner et jouer, quelles que soient les conditions météorologiques. Ce type de surface a également démontré sa fiabilité et sa durabilité, tout en étant plus économique et respectueux de l'environnement à l'entretien. L'évolution de la technologie dans ce domaine (création de nouveaux matériaux, de nouveaux procédés de tissage, etc.) permet de disposer de surfaces plus souples, plus résistantes, avec des fibres plus hautes (entre 50 et 60 mm), ce qui confère aux utilisateurs plus de confort et de meilleures sensations de jeu, tout en supprimant les risques de blessures dues aux brûlures (lors des chutes et des glissades). De plus, l'élimination et le recyclage de ces matériaux sont devenus plus faciles et plus respectueux de l'environnement.

Avant la pose du gazon en matière synthétique, le terrain de Praz-Séchaud devra être terrassé et assaini. Un drainage sera posé dans la grave servant de couche de fond en-dessous des lès de gazon synthétique. Un système d'arrosage automatique sera également installé.

3.4 Remplacement de l'éclairage

Le système d'illumination du terrain de Praz-Séchaud, constitué autour de deux mâts d'éclairage, ne correspond plus aux standards actuels. L'agrandissement du terrain demandant le déplacement des mâts, il s'avère opportun de profiter de l'occasion pour remplacer le tout par un système plus performant et plus économique. Ce système, similaire à celui qui sera installé autour du terrain de football de Grand-Vennes dans le cadre de sa réfection¹⁵, comportera six mâts d'éclairage.

⁹ Préavis N° 2013/31, du 11 juillet 2013, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demandes de crédit-cadre », BCC, à paraître.

¹⁰ Ibidem.

¹¹ Préavis N° 2004/3, du 21 janvier 2004 « Centre omnisports de Grand-Vennes. Remplacement du terrain en matière synthétique », BCC 2004-2005, tome I, pp. 516-521.

¹² Préavis N° 2011/45, du 5 octobre 2011, « Centre sportif de Vidy. Remplacement de la pelouse synthétique du terrain de hockey sur gazon », BCC 2011-2012, tome II, pp. 250-257.

¹³ Préavis N° 2005/75, du 20 octobre 2005, « Centre sportif de Vidy. Création d'un terrain en matière synthétique. Pose d'une clôture et rénovation de l'éclairage », BCC 2005-2006, tome I, pp. 297-302.

¹⁴ Préavis N° 2007/13, du 15 mars 2007, « Centre sportif de Chavannes. Création d'un terrain en matière synthétique, pose d'une clôture et rénovation de l'éclairage », BCC 2006-2007, tome II, pp. 640-645.

¹⁵ Préavis N° 2014/6, du 13 février 2014, « Centre sportif de Pierre-de-Plan. Désaffectation du terrain de football. Réalisation de trois courts de tennis, d'un terrain de football ouvert à tous et de neuf pistes pour la pratique de la pétanque et des jeux de boules. Centre omnisports de Grand-Vennes. Réfection et mise en conformité du terrain de football en gazon naturel », BCC à paraître.

3.5 Calendrier des travaux

Les travaux, dont la durée est estimée à six mois, seront conduits par l'unité technique du Service des sports. Leur ampleur ne permettra pas l'utilisation complète du Centre sportif de Praz-Séchaud durant cette période, hormis la buvette. S'agissant des diverses équipes et de l'école de football du FC Boveresses, des solutions seront trouvées avec le Service des sports, afin de maintenir les entraînements et les matches.

4. Aspects financiers

Les montants indiqués ci-dessous sont basés sur des devis estimatifs reçus par le Service des sports.

4.1. Coût des travaux

4. AMENAGEMENTS EXTERIEURS			Fr. 1'250'000.-
CFC 42	Places de jeux et de sports (agrandissement)	Fr. 300'000.-	
CFC 42	Places de jeux et de sports (pose d'un terrain synthétique)	Fr. 745'000.-	
CFC 44	Installations électriques (éclairage)	Fr. 150'000.-	
CFC 45	Arrosage automatique	Fr. 55'000.-	
5. FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE			Fr. 5'000.-
CFC 51	Autorisations et taxes	Fr. 5'000.-	
6. RESERVE			Fr. 45'000.-
TOTAL			<u>Fr. 1'300'000.-</u>

5. Incidences sur le budget

5.1. Conséquences sur le budget d'investissement

5.1.1. Plan des investissements

Le plan des investissements ne prévoit pas le montant de 900'000 francs faisant l'objet de la présente demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif. Cependant, devant l'opportunité des travaux à entreprendre et l'intérêt à soutenir l'essor du FC Boveresses dont le rôle dépasse largement sa dimension sportive, la Municipalité a décidé d'aller de l'avant et d'inscrire ledit montant lors de la prochaine mise à jour du plan des investissements. Le solde de 400'000 francs sera financé par le préavis N° 2013/31.

5.1.2. Subventions

Les travaux présentés dans ce préavis feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Fondation « Fonds du sport vaudois ». Les éventuelles aides perçues seront portées en amortissement du crédit sollicité.

5.1.3. Conséquences sur le budget d'investissement - Tableau

(en milliers de francs)	2015	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissements	900	0	0	0	900
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0
Total net	900	0	0	0	900

5.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

5.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2,75 %, les intérêts théoriques moyens, engendrés par le crédit d'investissement de 900'000 francs, s'élèvent à 13'700 francs par an, à compter de l'année 2016.

5.2.2 Charges d'amortissement

Sur la base de la durée d'amortissement retenue, soit 10 ans, les charges d'amortissement s'élèvent à 90'000 francs par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2016.

5.2.3 Charges d'exploitation

L'entretien de la pelouse synthétique nécessitera la conclusion d'un contrat ad hoc auprès d'une entreprise spécialisée pour un montant annuel de 10'000 francs. L'augmentation nette du budget de fonctionnement du Service des sports sera de 8'000 francs, le changement de la nature du terrain permettant des économies de l'ordre de 2'000 francs sur le poste « marchandises » de ce même budget de fonctionnement. Le solde sera compensé par le budget du Service des parcs et domaines.

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2016 à 2020 sont les suivants :

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de francs)						
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	13.7	13.7	13.7	13.7	13.7	68.5
Amortissement	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0	450.0
Total charges suppl.	103.7	103.7	103.7	103.7	103.7	518.5
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	103.7	103.7	103.7	103.7	103.7	518.5

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2015/05 de la Municipalité, du 15 janvier 2015 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 900'000 francs destiné au remplacement du terrain en gazon naturel du Centre sportif de Praz-Séchaud par une pelouse en matière synthétique et à celui de l'éclairage existant ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de dix ans, le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;

3. de faire figurer, sous la rubrique 2101.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Maurice Calame (PLR), Magali Crausaz Mottier (La Gauche), Alain Jeanmonod (PLR.), Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), Pedro Martin (Soc.), Gianni John Schneider (Soc.).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population.

Rapport photocopié de M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur

Présidence : Philippe Mivelaz

Membres présents : M. Gianni SCHNEIDER (PS)
M. Pedro MARTIN (PS)
M. Alain JEANMONOD (PLR)
M. Eddy ANSERMET (PLR)
M. Maurice CALAME (PLR)
Mme Natacha LITZISTORF (Les Verts)
Mme Magali CRAUSAZ MOTTIER (La Gauche)

Membres excusés : Mme Sophie MICHAUD GIGON (Les Verts)
M. Cédric FRACHEBOUD (ODC)

Représentants de la Municipalité : M. Marc VUILLEUMIER, directeur Sports, intégration et protection de la population ;
M. Didier ERARD, chef de service, SAI ;
M. Patrick JACOMINO.
M. Robert MOHR, adjoint au chef de service, SPORTS.

Lieu : salle de conférence des SiL.

Date : mercredi 3 mars 2015.

Début et fin de la séance : 9 h 00 - 9 h 28

En introduction au projet concernant le Centre sportif, il a été discuté de l'importance du FC Boveresses pour la vie du quartier et son rôle intégrateur. Ce club fondé en 2007 compte une forte population de jeunes de différentes origines. Il est composé aujourd'hui de 260 membres pour 14 équipes. A l'instar du FC Concordia, il compte parmi les clubs lausannois qui font une place importante au football féminin; trois de ses équipes sont en effet entièrement composées de filles. Le rôle social du club a fait l'objet d'une étude publiée dans le cahier 7 du BLI intitulée « Le FC Boveresses : un club de football créateur de liens sociaux »¹⁶, dont un exemplaire a été distribué aux commissaires.

Les installations actuelles n'ont pas été conçues pour les matchs des divers championnats auxquels sont engagées les équipes du FC Boveresses. Faute de terrains homologués par

¹⁶ Auteurs : Camille Boillat et Thomas Busset, Centre international d'étude du sport, Université de Neuchâtel, avec le soutien du Bureau lausannois des immigrés (BLI) et les Contrats de quartiers.

l'Association suisse de football, les équipes principales du club jouent les matches officiels sur d'autres surfaces lausannoises.

Le terrain de Praz-Séchaud devra notamment être élargi de 2 mètres.¹⁷ Outre la volonté de disposer d'un terrain aux normes pour y jouer les matches officiels, ce qui répond à une demande des personnes interrogées dans le cadre de l'étude précitée, la Municipalité souhaite pouvoir mettre à disposition une surface synthétique pour une utilisation prolongée, y compris en cas de mauvais temps.

Un commissaire rappelle qu'il avait été évoqué lors de précédentes discussions la possibilité d'installer une garderie dans le Centre sportif de Praz-Séchaud et demande quel est l'état de ce projet. Il est répondu que la garderie « Rataboum », qui occupe actuellement des conteneurs de chantiers, devra être déplacée dans un nouveau bâtiment du quartier dont la construction est prévue prochainement.

Sur les aspects plus techniques, il a été discuté de l'évolution de la construction des terrains synthétiques vers des techniques plus respectueuses de l'environnement. Elles le sont par le fait que ces surfaces nécessitent peu d'eau et pas d'engrais, de désherbants ou d'autres traitements fongiques pour leur entretien. Ce qui laisse entendre que le gazon « naturel » est maudit d'un point de vue écologique pour qu'on lui préfère le synthétique. De plus, le liège tend à remplacer les granulés en EPDM (éthylène-propylène-diène monomère issus des pneus recyclés) comme matériau utilisé pour le remplissage de la structure de l'herbe synthétique. Les granulés sont susceptibles d'être dispersés dans l'environnement par le vent et le ruissellement.

Aspects financiers

Sur les 1,3 millions du coût total des travaux, une partie est financée à hauteur de 400'000 francs par le crédit-cadre 2013/31 (assainissement et entretien d'installations sportives), et le solde par le présent préavis. Le coût est estimé sur la base de devis demandés à plusieurs entreprises et, selon le domaine, par des estimations faites par le Service des sports lui-même. Le nombre d'entreprises réalisant les terrains synthétiques étant relativement limité.

Conclusions de la commission : Les conclusions du préavis 2015/05 ont été votées en bloc et acceptées à l'unanimité des membres présents de la Commission (8 conseillers).

Discussion

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Maurice Calame (PLR) : – Les conseillers communaux libéraux-radicaux voteront pour ce préavis, car il répond au développement sportif du haut de la ville. Nous sommes par contre, encore une fois, déçus par la méthode du Service des sports, qui a de la peine à planifier à temps les infrastructures sportives lausannoises. En effet, lorsque nous avons voté des crédits pour la construction des vestiaires de Praz-Séchaud, nous étions au courant que le terrain de foot n'était pas aux normes. Or rien n'a été fait pour améliorer cette situation. Il a fallu attendre la fermeture des tennis du Calvaire et du CHUV et leur déplacement sur l'ancien terrain de foot de La Sallaz, ce qui a nécessité un préavis urgent. Aujourd'hui, nous avons un préavis urgent, qui permettra enfin de mettre ce centre sportif aux normes. Nous sommes enfin satisfaits. Le PLR, comme je l'ai déjà dit, votera en faveur de ce préavis.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Mis à part la facture, le projet décrit dans le préavis nous semble excellent. Concernant les coûts ou l'investissement, nous avons essayé de faire quelques règles de trois, et nous sommes convaincus que ce qui est écrit dans le préavis n'est pas complètement disproportionné. C'est donc avec plaisir que nous allons approuver ce préavis.

¹⁷ Les dimensions officielles sont 100 m par 64 m avec une tolérance de -10 % pour les ligues inférieures.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Effectivement, c'est une excellente nouvelle pour le FC Boveresses et pour les nombreuses équipes juniors. Mon entreprise en sponsorise une. Je suis assez content des résultats obtenus.

J'aimerais souligner aussi qu'il y a quatre équipes féminines qui jouent régulièrement au FC Boveresses. J'ai été assister dernièrement à un match sur le terrain de foot de Valmont. Il y avait une légère pluie, et c'est vrai que c'était assez désolant de voir ces jeunes, une fois que le match était terminé, ne pas disposer de vestiaires pour se changer. C'est aussi une excellente nouvelle pour les gens du quartier, parce qu'ils voient leur jeunesse se fédérer autour d'un centre sportif. Il y a vraiment une bonne dynamique lancée par la construction de ce centre sportif.

Le seul bémol, pour le PLR, c'est les locaux pour Rataboum. Rataboum est une garderie qui, depuis de nombreuses années, demande la mise à disposition de surfaces acceptables. Actuellement, la garderie est dans des Mobil homes quasi insalubres. Je rappelle que lors du traitement du premier préavis sur le centre sportif, le PLR avait proposé de faire un étage supplémentaire, qu'on aurait tout à fait pu imaginer occupé par Rataboum, qui ferait partie de ce centre. Malheureusement, on est passé à côté. J'espère qu'on trouvera rapidement une solution pour cette garderie et pour les nombreux bénévoles qui la composent. Le PLR accueille donc ce préavis chaleureusement et acceptera, bien entendu, le crédit d'investissement de 1,3 million qui sera affecté à la mise en place de ce terrain synthétique.

M. Pedro Martin (Soc.) : – Le Parti socialiste accepte ce préavis à l'unanimité. Mes collègues qui ont parlé avant moi ont déjà dit ce que je voulais dire, donc l'avis de notre groupe aussi, soit qu'on félicite la Municipalité. C'est un projet que nous trouvons vraiment fantastique.

Il faut peut-être dire un mot sur le financement, parce que le plan d'investissement prévoit un montant de 900 000 francs faisant l'objet d'une précédente demande de crédit d'investissement au patrimoine administratif. Ce montant sera inscrit dans la prochaine mise à jour du plan d'investissement, et le solde de 400 000 francs sera financé par le préavis 2013/31.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Outre les équipes dont a parlé Guy Gaudard, les équipes locales, donc d'autres équipes viennent s'entraîner ou jouer sur le terrain de Praz-Séchaud. On peut donc se réjouir de l'arrivée prochaine du bus numéro 6 à Praz-Séchaud pour leur permettre de rallier ce stade de foot.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports et intégration de la population : – La Municipalité est très satisfaite de l'accueil fait à ce préavis, qui est un projet de quartier, un projet sportif. Tout le monde l'a compris, et notamment avec l'étude qui a été faite sur l'influence que ce club a sur la vie de quartier, c'est aussi un projet social, et on peut s'en réjouir.

On peut bien sûr dire que la Ville n'a pas planifié plein de choses sur ce projet, mais, monsieur Calame, la Ville a été très réactive lorsqu'elle a constaté que ce club se créait, porté par les forces vives du quartier, par exemple la Société de développement. Elle a été très réactive en mettant un arrêt du bus à disposition des clubs pour y faire un tout petit vestiaire. On a ensuite mis l'entier de l'arrêt du bus pour y faire un vestiaire plus grand, et on a ensuite construit ce centre. Je suis très heureux que M. Gaudard le soutienne, puisque je me souviens bien que, lorsque le Conseil communal avait voté la construction des buvettes et des vestiaires, il s'y était opposé en disant que ce n'était pas du tout une demande du quartier. Aujourd'hui, vous l'avez vu dans le préavis, il y a 14 équipes, dont 3 féminines, et on m'a encore annoncé aujourd'hui qu'il y aurait certainement à la rentrée la création d'autres équipes de jeunes. C'est vraiment un projet de quartier et je me réjouis de l'accueil que vous lui faites.

La Ville a d'autres projets dans ce quartier, dans d'autres domaines. Il y a Rataboum, comme cela a été mentionné tout à l'heure. Ce projet a été discuté par mon collègue Olivier Français

lors d'une séance qui a eu lieu dans le quartier par rapport à un autre projet immobilier. Des solutions sont en vue. Il y a eu une visite toute récente de M. Tosato et M. Français. Je les laisserai dire ce qu'ils ont envie de dire à ce sujet. Mais, là aussi, la Municipalité est proactive par rapport à cette garderie, qui joue un rôle important. Je me réjouis que Rataboum, comme le FC Boveresses aient des locaux et des installations dignes de ce nom.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – A propos de Rataboum, avec mon collègue, M. Tosato, pas plus tard que la semaine passée, nous sommes allés sur place et nous avons pu constater l'état de la situation. Comme le financement est garanti, il s'agit maintenant de mettre au point la problématique des droits de la construction. On peut envisager le remplacement de ces bâtiments de façon provisoire – pour environ trois ans – pour cet automne.

L'activité dépendra aussi de votre future décision, puisqu'il y a un plan partiel d'affectation qui permettra de densifier localement le site et de déplacer la garderie dans des locaux en dur dans ce nouveau projet. Voilà l'évolution concernant le projet Rataboum. En tout cas, on peut garantir une durabilité de l'équipement sur le site pour les trois prochaines années.

La discussion est close.

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – Les conclusions ont été acceptées en bloc, à l'unanimité.

Les conclusion sont adoptées sans avis contraire et sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/5 de la Municipalité, du 15 janvier 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 900'000 francs destiné au remplacement du terrain en gazon naturel du Centre sportif de Praz-Séchaud par une pelouse en matière synthétique et à celui de l'éclairage existant ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de dix ans, le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer, sous la rubrique 2101.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Tour de Sauvabelin – Travaux d'entretien et amélioration de la structure

Préavis N° 2015/10 du 5 février 2015

Finances et patrimoine vert, Travaux

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'autorisation d'octroyer un crédit d'ouvrage de CHF 450'000.- destiné à d'importants travaux d'entretien de la Tour de Sauvabelin. Ceux-ci s'avèrent aujourd'hui nécessaires afin de garantir la sécurité de la Tour pour ses nombreux visiteurs et d'accroître la durée de vie de cet édifice prisé tant des Lausannois que des touristes.

La Municipalité propose que la totalité du financement de ces travaux soit prélevée sur le Fonds communal pour le développement durable. La Tour a été voulue comme un symbole de la mise en pratique des principes du développement durable, puisqu'elle a été construite essentiellement en bois, provenant des forêts lausannoises. Il en sera de même pour les travaux prévus par le présent préavis. La participation communale à la construction de cet ouvrage provenait d'ailleurs déjà du Fonds du développement durable.

2. Préambule

Perchée sur les hauteurs de la Ville, au cœur de la forêt, dominant l'ensemble de la région, la Tour de Sauvabelin offre aux visiteurs une vue imprenable sur le lac Léman, les Préalpes vaudoises, les Alpes françaises et le Gros-de-Vaud, grâce à sa plateforme d'observation culminant à 700 mètres d'altitude et située bien en dessus de la cime des arbres environnants. Cet imposant édifice, haut de plus de 35 mètres, a été entièrement construit en bois massif provenant des forêts de la Ville, faisant de la Tour un exemple de mise en pratique des principes du développement durable. Le double escalier montant et descendant est composé de 302 marches en vis d'Archimède, semblables à la double hélice d'une chaîne d'ADN.

Ouverte au public depuis le 15 décembre 2003, la Tour de Sauvabelin, qui se trouve à quelques dizaines de mètres du lac du même nom, constitue une destination de promenade prisée des Lausannoises et des Lausannois. Décelable loin à la ronde, elle fait à présent partie intégrante du paysage lausannois et des circuits touristiques de la Ville de Lausanne. En 2014, plus de 90'000 visiteurs ont fait l'ascension de la Tour et profité de son panorama.

3. Historique de la construction de la Tour de Sauvabelin

L'idée de construction d'une tour d'observation dans les forêts lausannoises date du 25 février 1994, date à laquelle le conseiller communal Pierre Payot déposait une motion demandant la construction d'une tour d'observation dans les forêts lausannoises.

Le 13 juin 1996, la Municipalité approuvait formellement l'étude de la construction d'une tour dans les Bois du Jorat dans son rapport-préavis N° 172¹⁸. La Municipalité a décidé de construire cette tour à Sauvabelin plutôt que dans la réserve naturelle de la Montagne du Château, ceci afin de ne pas amener le public dans une zone de nature sensible.

En octobre 1996, un comité de pilotage a été constitué. Il rassemblait essentiellement des représentants du monde politique, des sociétés de développement lausannoises et de fonctionnaires communaux. L'Union des Sociétés de Développement de Lausanne (USDL) a été désignée leader du projet puis, par la suite, maître d'œuvre de la Tour.

Le comité de pilotage s'est attelé à rechercher des sponsors avec un certain succès malgré une conjoncture difficile. En août 1998, il a annoncé à une délégation de la Municipalité que CHF 800'000.- de dons étaient attendus sur un devis total de 1'470'000 francs. La délégation municipale a décidé de ne pas porter une éventuelle demande de soutien financier devant le Conseil communal avant que l'USDL ne produise des garanties réelles de la part des donateurs potentiels. Durant les deux années qui suivirent, l'USDL s'est chargée de récolter les promesses de dons qui ont atteint CHF 1'000'000.- en 2000. La Municipalité de Lausanne a donc proposé au Conseil communal d'octroyer une participation de la Ville de CHF 400'000.- au maximum le 19 avril 2001 par un prélèvement sur le Fonds du développement durable (rapport-préavis N° 211¹⁹).

La Tour de Sauvabelin a été construite en 2002-2003 et inaugurée le 27 novembre 2003. Début 2004, elle a été remise à la Ville de Lausanne par l'USDL pour un franc symbolique. Cette construction se veut respectueuse des principes du développement durable puisqu'elle utilise essentiellement des matériaux locaux : le bois de construction est du Douglas provenant des forêts lausannoises. Celui-ci a été scié par une entreprise locale. Il n'a pas été traité chimiquement et n'est pas assemblé au moyen de colle. Les entreprises adjudicataires

¹⁸ BCC 1996 tome II, séance N° 14 du 8 octobre 1996, pp. 486-500

¹⁹ BCC 2002 tome I, séance N° 3 du 12 février 2002, pp. 121-185

des travaux de construction proviennent toutes de Suisse romande. Elle est également novatrice, tant par son architecture que par les matériaux utilisés pour sa construction, et constitue en quelque sorte un prototype grandeur nature.

4. Enoncé de la problématique : état de la Tour après dix ans d'existence

4.1 Premiers constats

Dès 2011, des dégradations importantes sont apparues sur les marches et dans la structure de la Tour, dues essentiellement à des problèmes de stagnation d'eau. Différentes options ont été étudiées impliquant plusieurs professionnels du bois afin de remédier aux problèmes de pourriture et d'affaiblissement de la structure de la Tour.

En date du 23 mai 2012, un premier crédit, de 70'000 francs a été octroyé par le Fonds du développement durable (FDD) afin de réaliser les premiers travaux d'entretien. Lors de ces travaux réalisés en été 2012, la véritable ampleur des dégâts a pu être constatée. Toutes les interventions ont été suspendues et une réflexion complémentaire a été engagée en collaboration avec un bureau d'ingénieurs et plusieurs charpentiers.

Il ressort de l'expertise de détail complémentaire menée dès l'automne 2012 que les marches, la poutre vissée de bord (limon) et les demi-ronds posés en applique contre les poteaux périphériques de la Tour nécessitent des travaux d'entretien importants et obligatoires si l'on veut maintenir celle-ci ouverte au public ces prochaines années. Les travaux permettront également de corriger quelques erreurs de jeunesse, puisqu'aucun édifice de la sorte n'avait été construit auparavant.

4.2 Expertises sollicitées

La Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs conseils lausannois pour faire une première expertise de la situation et proposer des solutions. Cette expertise préconisait les mesures suivantes :

- remplacement des parties de marches (39 pièces) atteintes de pourriture avec du bois sain ;
- purge des parties endommagées du limon et reconstitution par coulage de résine mélangée à du sable ;
- remplacement de la totalité des poteaux verticaux extérieurs en demi-ronds, avec amélioration du système de fixation et biseautage des raccords en longueur pour faciliter l'évacuation de l'eau de ruissellement ;
- en option, le bureau d'ingénieurs a suggéré de poser des protections en verre en périphérie de la Tour afin que l'eau de pluie ne tombe pas directement sur les têtes de marches. Cette façon de faire avait été imaginée lors de la conception de la Tour mais n'avait pas été retenue, faute de moyens financiers suffisants.

Au printemps 2014, une deuxième expertise a été commandée à un bureau spécialisé dans les expertises pour la construction en bois. Il s'agissait de valider les propositions faites par le premier bureau et de trouver d'éventuelles autres propositions d'améliorations.

Globalement, le deuxième rapport confirme en majorité les conclusions du premier tout en mettant en évidence quelques éléments utiles à la suite des réflexions. Ce sont :

- la durabilité naturelle du Douglas est inférieure à celle généralement admise dans la profession ;
- l'environnement de la Tour (exposition à la pluie, milieu forestier humide) ne facilite pas le séchage rapide de l'ouvrage après la pluie ;
- l'évacuation de l'eau de pluie pourrait être considérablement améliorée par des mesures constructives ;
- le vitrage partiel de la Tour ne semble pas offrir une bonne protection contre les projections d'eau de pluie. En effet, la Tour étant conique, l'eau de pluie va passer par-

dessus les balustrades de verre ainsi créées, et le problème subsistera au moins partiellement.

Au final, l'expert préconise de faire un essai à l'échelle 1:1 sur quelques mètres de l'escalier. Cela permettra de vérifier la faisabilité de la technique retenue et de chiffrer précisément les coûts de l'opération. Cette proposition a été concrétisée par des essais réalisés en automne 2014.

4.3 Etat des lieux

En résumé et selon les expertises décrites plus haut, trois éléments principaux de la structure nécessitent des travaux importants :

- les marches ;
- la poutre vissée de bord ou limon ;
- les demi-ronds des poteaux.

4.3.1 Marches

La résistance aux dégradations naturelles du Douglas constituant les marches est moins bonne que pressentie. Au moment de la conception de l'ouvrage, l'équipe technique avait estimé que la durabilité naturelle du bois de Douglas, sans aucune protection, à 20 ans.

Les marches ont souffert de l'humidité stagnante retenue par la poutre vissée de bord provenant de la neige et de la glace qui s'accumulent en hiver et de la pluie chassée latéralement par le vent durant le reste de l'année. Globalement les marches et le limon sont en meilleur état sur le haut de la Tour, non seulement en raison de la meilleure ventilation, mais également parce que cette partie est protégée par les avant-toits. Les problèmes s'observent donc essentiellement dans la partie inférieure (du sol au premier palier), la partie la plus évasée de la Tour. Les marches du côté sud-ouest sont davantage soumises aux intempéries à cause des vents dominants. Les extrémités des marches sont en partie pourries jusqu'à 50 cm voire 80 cm au cœur depuis la périphérie de l'ouvrage. 36 marches présentent ainsi des signes de pourriture sur les 302 marches qui constituent la Tour.

4.3.2 Poutre vissée de bord (limon)

Cet élément de bord sert à la transmission des efforts causés par le vent jusqu'au sol et réduit la torsion de la Tour sur elle-même. Ce limon est constitué d'une multitude de planches vissées entre elles. Il peut être comparé à une poutre lamellée-collée, mais la colle est remplacée par des vis. Ce limon étant en contact direct avec les marches, il est, par conséquent, également fortement dégradé par l'humidité stagnante.

4.3.3 Demi-ronds recouvrant les poteaux extérieurs

Les poteaux équarris de la Tour sont recouverts d'un demi-rond (tronc scié à cœur longitudinalement) en bois écorcé qui non seulement permet de protéger les poteaux équarris, mais aussi de participer à la descente des charges jusqu'au sol, soulageant ainsi en partie les poteaux équarris. Ils sont particulièrement exposés aux intempéries puisqu'ils se situent en périphérie de l'ouvrage et la pourriture est nettement visible sur ces pièces de bois. Deux tiers de ces éléments nécessitent un remplacement. On peut cependant relever que ces pièces ont parfaitement rempli leur fonction de protection des poteaux principaux car un seul de ceux-ci est atteint à ce jour et doit être traité. Les dégradations sont réparties tout autour de la Tour.

5. Solutions préconisées

5.1 Orientation retenue

Suite aux diverses études et réflexions, un concept de rénovation de la Tour conforme à l'esprit originel, tout en améliorant les détails qui posent le plus de problèmes a été choisi. Ceci permettra d'améliorer sa durée de vie sans modifier son aspect actuel, ni déroger au postulat de départ qui préconisait l'usage du bois sans traitement ni artifice.

L'alternative de la pose d'une protection en bois ou en verre sur le pourtour de la Tour a été écartée pour les raisons suivantes :

- la pluie frappe la Tour directement et principalement sur la face sud-ouest, mais elle ruisselle également le long des marches et des poteaux. La mise en place d'une protection pourrait encore freiner le séchage de l'eau qui ruisselle ou qui migre par capillarité ;
- la Tour aurait alors une prise au vent beaucoup plus importante et tous les calculs statiques de la Tour devraient être revus. L'aspect visuel de la Tour changerait et risquerait de perdre en qualité. Les coûts seraient très importants, et doubleraient l'investissement.

5.2 Méthode de travail et tests menés

Durant l'automne 2014 il a été procédé à des tests grandeur nature pour vérifier l'applicabilité des solutions préconisées, et afin de chiffrer les travaux de manière plus précise.

Ces tests ont porté sur la réhabilitation d'une marche, un tronçon de limon en planches vissées de 4 mètres linéaires, et un tronçon de demi-ronds (protection et renfort de poteau) de 9 mètres linéaires.

5.3 Solutions techniques

Concernant les marches, les parties détériorées seront soit coupées sur un tronçon d'un mètre, et remplacées par de nouvelles pièces en bois massif, fixées à l'aide de tiges métalliques et de résine, soit curées et réparées à l'aide de résine et de pièces en bois massif collées. Le limon sera curé, puis coffré et réparé à l'aide de résine ; les nombreuses vis de liaisons entre le limon et les marches seront remplacées par 2 tiges filetées vissées. Enfin les demi-ronds endommagés seront tronçonnés, évacués et remplacés. Par la suite, les demi-ronds seront changés au fur et à mesure de leur dégradation, sans échafaudages mais avec l'aide des grimpeurs de la Ville.

Pour permettre au bois mouillé par les intempéries de mieux sécher dans les zones d'assemblages, il est également prévu certaines améliorations structurelles et d'entretien en vue d'augmenter la durée de vie de la Tour. Ainsi, par exemple, un vide de 2 cm sera créé entre l'extrémité de la marche et le limon pour permettre leur ventilation, et une tablette en tôle thermo laquée sera insérée dans l'assemblage des demi-ronds, pour protéger la partie supérieure de ceux-ci des infiltrations d'eau.

5.4 Coûts des travaux

Le devis pour les différentes phases des travaux (tests, réparation marches et limon, changement demi-ronds des poteaux) s'articule comme suit :

CFC 2 Bâtiment – Chantier n° 1 – Test	14'200
21 Gros-œuvre 1	10'600
29 Honoraires (ingénieur civil bois)	3'600
Total TTC – Chantier n° 1 – Test	14'200
CFC 2 Bâtiment – Chantier n° 2 – Réparation marches et limons	349'800
21 Gros-œuvre 1	309'900
29 Honoraires (ingénieur civil bois)	39'900
CFC 6 Divers & imprévus	31'000
60 Divers & imprévus (10% CFC 21 ci-dessus)	31'000
Total TTC – Chantier n° 2 – Réparation marches et limons	380'800
CFC 2 Bâtiment – Chantier n° 3 – Changement demi-ronds des poteaux	50'000
21 Gros-œuvre 1	50'000

CFC 6 Divers & imprévus	5'000
60 Divers & imprévus (10% CFC 21 ci-dessus)	5'000
Total TTC – Chantier n° 3 – Changement demi-ronds des poteaux	55'000
Total TTC – Chantiers n° 1 à 3	450'000

Une partie des travaux seront effectués par le Service des parcs et domaines (ci-après SPADOM), particulièrement par l'équipe des grimpeurs affectés à l'entretien des forêts.

Après les travaux, une attention particulière devra être portée au contrôle de l'état de la Tour. Les contrôles courants (6 fois par année) ainsi que les nettoyages réguliers (environ 4 fois par année) seront effectués par le personnel du SPADOM. Une inspection annuelle de détail, par l'ingénieur mandaté pour les travaux d'entretien, est également prévue sur le budget du service.

L'ensemble de ces travaux et améliorations structurelles permettront d'améliorer significativement la durée de vie de la Tour.

5.5 Calendrier des travaux

Les travaux relatifs aux marches et au limon auront lieu à la fin de l'été 2015. Deux mois de chantier sont à prévoir, avec la pose d'échafaudages nécessitant la fermeture temporaire de la Tour. Le bois Douglas nécessaire à la réparation des marches sera abattu dès l'hiver 2014-2015, conditionné en éléments de 12/24 cm de section, et séché au four afin d'être prêt à la pose pour la fin de l'été.

Les travaux sur les demi-ronds extérieurs donneront lieu à deux chantiers d'un mois chacun, à planifier en fonction de la disponibilité des arboristes grimpeurs de la Ville sur deux années consécutives. La Tour devra également être fermée durant ces travaux. Le bois d'épicéa nécessaire au remplacement des demi-ronds de la 1^{ère} étape sera abattu dès l'hiver 2014-2015, et conditionné soigneusement dans l'attente de son utilisation.

6. Conformité au développement durable

6.1 Sous l'angle de l'impact économique du projet

Comme cela a été le cas lors de la construction de la Tour, les travaux d'entretien de la Tour font appel aux entreprises de la région. Unique en son genre, la Tour de Sauvabelin participe au rayonnement touristique de la Ville de Lausanne et ainsi à son attractivité.

6.2 Sous l'angle de l'impact environnemental du projet

La rénovation de la Tour se fait en respectant les principes du développement durable qui ont caractérisé sa construction, emblématique de ce point de vue. Les matériaux de construction sont constitués d'éléments en bois des forêts de la Ville. Une solution consistant à recouvrir la tour de panneaux en verre a été écartée, non seulement pour des raisons techniques et financières, mais également pour rester en ligne avec les principes de durabilité qui la caractérisent.

6.3 Sous l'angle social

La Tour de Sauvabelin contribue activement à l'amélioration du cadre de vie des Lausannois. D'accès gratuit, elle participe à l'offre de détente offerte à la population et est prisée des petits comme des grands. Elle fait partie du patrimoine bâti de la Ville et contribue par sa nature même à la promotion du développement durable en Ville de Lausanne.

6.4 Sous l'angle de la durabilité globale du projet

Les travaux d'entretien prévus dans le présent préavis visent notamment à allonger la durée de vie de la Tour de Sauvabelin, à l'aide de techniques et de matériaux durables. Ils permettront aux habitants lausannois de profiter des qualités uniques de la Tour durant de nombreuses années.

7. Incidences financières

7.1 Conséquences au niveau des investissements

Au niveau du Plan des investissements, la somme initialement prévue pour les travaux s'élevait à CHF 800'000.-, entièrement compensée par un prélèvement sur le Fonds du développement durable (ci-après FDD). La solution retenue après expertises a permis de réduire cette somme à CHF 450'000.-. Cette somme inclut le montant du compte d'attente.

(en milliers de francs)	2015	2016	Total
Dépenses d'investissements	450	0	450
Recettes d'investissements provenant du FDD	-450	0	-450
Total net	0	0	0

7.2 Conséquences au niveau du fonctionnement

Le crédit mentionné au chapitre 7.1 étant entièrement amorti par un prélèvement sur le FDD, il n'y aura pas d'impact sur le budget de fonctionnement.

8. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2015/10 de la Municipalité, du 5 février 2015 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 450'000.- pour financer les travaux d'entretien nécessaires à la Tour de Sauvabelin ;
2. de balancer le compte d'attente 6601.581.680 ouvert pour couvrir les travaux préparatoires par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 1 ;
3. d'accepter le prélèvement sur le Fonds de développement durable d'un montant équivalent au montant dépensé pour le crédit prévu au chiffre 1, et de porter le prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Thanh-My Tran-Nhu (Soc.), rapportrice, Eliane Aubert (PLR), Valentin Christe (UDC), Johann Dupuis (La Gauche), André Gebhardt (Les Verts), Nicole Graber (Les Verts), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Jean Meylan (Soc.), Namasivayam Thambipillai (Soc.).

Municipalité : M^{me} Florence Germond, municipale, Finance et patrimoine vert.

Rapport photocopié de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (Soc.), rapportrice

Présidence :	Mme Thanh-My TRAN-NHU.
Membres présents :	Mmes Eliane AUBERT, Nicole GRABER, MM. Valentin CHRISTE, Johann DUPUIS (remplace Mme Evelyne KNECHT), André GEBHARDT, Jean-Daniel HENCHOZ, Jean MEYLAN, Namasivayam THAMBIPILLAI (remplace M. Romain FELLI).
Membres excusés :	Mme Anne-Lise ICHTERS (remplace M. Bertrand PICCARD), M. Olivier FRANÇAIS, directeur des travaux
Membres absents :	--
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Florence GERMOND, directrice des finances et du patrimoine vert.
Membres de l'administration communale :	MM. Michel REICHARD, chef de service des parcs et domaines, Etienne BALESTRA, adjoint au chef de service des parcs et domaines.
Invité :	M. Marc JEANNET, ingénieur forestier.
Notes de séances :	Mme Brigitte PANCHAUD, secrétaire-réceptionniste du service des parcs et domaines, que je remercie pour la prise de notes.

Lieu : Roulotte installée au pied de la Tour de Sauvabelin

Date : 5 mars 2015

Début et fin de la séance : 8h30 – 9h35

1. Accueil et présentation des membres de l'administration
2. Visite et présentation de la situation conduite par M. Jeannet
3. Ouverture de la séance
4. Discussion générale

Mme Germond mentionne, en préambule, que la Tour de Sauvabelin, symbole de la Ville d'une part et du développement durable d'autre part, surprend tout le monde par son énorme succès. Il n'y a bientôt plus un dépliant touristique de la Ville sans l'image de cette Tour (site internet et instruments de promotion de la Ville). C'est un énorme succès avec près de 100'000 visiteurs chaque année. Près d'un million de personnes sont montées sur cette Tour depuis son ouverture au public. Comme déjà expliqué, aujourd'hui des adaptations doivent être faites. Cette Tour découle d'une volonté du Conseil communal. Elle a été construite pour 1,5 million de francs, montant raisonnable si l'on considère le symbole qu'elle est devenue. Si on la compare à d'autres constructions monumentales, l'investissement consenti correspond au coût d'une infrastructure routière de base tel un gros rond-point. Rappelons que le financement a été assuré en grande partie par la récolte de fonds sous la houlette de

l'Union des Sociétés de Développement (sponsoring, collecte de petits dons, apports institutionnels).

Depuis un certain temps, la Tour connaît des problèmes de vieillissement et on a étudié plusieurs variantes en espérant trouver la meilleure solution possible. Des variantes avec du verre ou du bois comme bardage ont été envisagées mais aucune d'elles n'a convaincu. La municipalité tient à ce que cette tour reste un symbole fort du développement durable.

On peut se poser la question de la vitesse du vieillissement. Elle était prévue pour durer une vingtaine d'années et des problèmes sérieux apparaissent après 12 ans. On rappellera qu'il s'agit d'un prototype, d'une construction expérimentale et il y a des détails que l'on n'a pas soignés correctement, faute de connaissances suffisantes. On peut prendre pour exemple l'aboutage des demi-ronds qui a été fait de manière habituelle pour une construction en bois mais, dans ce cas, cette solution n'a pas été adéquate puisqu'elle a plutôt amené de l'humidité dans les poutres. Il y a plusieurs détails de ce type qui doivent faire l'objet d'améliorations, comme les marches qui ne sont pas assez ventilées.

Madame la directrice informe que **Monsieur Jeannot** fut aussi le mandataire pour la reconstruction de la Sèche des Amburnex et pour le couvert de la compostière, c'est donc un spécialiste de la construction en bois.

Un commissaire relève qu'il a vécu l'origine de cette Tour en tant que vice-président de l'Union des Sociétés de Développement et que le parcours n'a pas été facile à l'époque. Pour se souvenir, des fonds étaient recherchés et il a fallu beaucoup de persuasion et de garanties pour que la Municipalité accepte de participer au financement. Il précise que cette Tour est un monument certes assez particulier, emblématique de la Ville de Lausanne et qu'on lui a même rapporté que cette Tour figurait sur des prospectus au Japon ! Personnellement, il ne veut pas chercher de raccourci inutile et va accepter ce préavis sans aucune hésitation. Il a constaté les diverses approches techniques faites par les divers experts et ne veut pas s'en mêler. Il leur fait confiance et espère que l'esprit du développement durable sera maintenu et que la tour, après travaux, sera la plus durable possible.

Il informe clairement que sa signature figurera au bas de ce préavis.

Une commissaire le rejoint sur ce sujet. Cependant, elle demande à Madame Germond de lui expliquer ce qu'est le fonds du développement durable et comment il est alimenté.

Madame Germond explique que le fond du développement durable est alimenté par les consommateurs des services industriels et d'eauservice. Un prélèvement minime est fait sur le gaz, l'eau et l'électricité. Ce financement a évidemment une base légale. Il s'agit de prélèvements autorisés par les législations fédérales et validés par le Conseil communal. Ces prélèvements minimes permettent d'enregistrer, de mémoire, environ 3 à 4 millions de francs par année. Ce fonds permet de financer des objets ou des projets qui correspondent aux critères que le Conseil communal a fixés dans un règlement, sur la base de critères environnementaux, sociaux et économiques. Il n'en demeure pas moins que ce sont les mêmes règles de financement que pour les autres objets proposés par la Municipalité, c'est-à-dire que tout projet dont le coût dépasse 100'000.- francs doit faire l'objet d'un préavis à soumettre au Conseil communal.

Un commissaire demande ce qui, selon le préavis de 2002 sur la construction de la Tour, était prévu de faire en fin de vie de la tour. Allait-on la démonter ou, comme pour la Tour Eiffel, était-il prévu de la maintenir ?

Madame Germond répond que le préavis de 2002 était très succinct. Il y avait beaucoup d'enthousiasme de la part des porteurs du projet et des autorités. La question de la durée de vie de l'objet n'est pas évoquée dans le paragraphe du préavis qui traite de la tour. On aurait dit à l'époque que l'on imaginait pouvoir construire pour une vingtaine d'années dans les déclarations qui ont accompagné les réflexions.

Monsieur Reichard informe qu'il a eu le privilège d'être là presque depuis le début, et qu'à l'époque, la durée de vie a été effectivement une grande interrogation puisque l'objet était expérimental ainsi que le mode de construction et qu'il n'y avait évidemment pas les moyens techniques de faire des essais de vieillissement. Ce n'était pas du tout comme aujourd'hui. Il n'y avait pas les chambres artificielles de vieillissement pour le bois et il a été décidé de prendre la durée de vie du Douglas comme elle est donnée dans les tabelles Lignum à l'époque (Lignum – Union suisse en faveur du bois). La garantie qui a été offerte aux sponsors était de 20 ans. Une petite convention a été signée entre les sponsors et la Ville. Personne n'a osé dire ce qui allait advenir de la Tour après.

Un commissaire demande si maintenant, à ce stade, on a des réflexions supplémentaires sur le devenir de la Tour au-delà des 20 ans.

Madame Germond ne veut pas faire de promesses mais pense que l'on peut augmenter sensiblement la durée de vie de la Tour. En même temps, on doit constater qu'on ne pourra pas lui assurer une durée de vie comme celle du Pont couvert de Lucerne. Sans que l'on puisse s'engager, on pense que la tour pourrait aisément tenir le coup quelques dizaines d'années.

Elle a l'impression que cette Tour a dépassé, comme la Tour Eiffel, toutes les attentes de la population. On est parti d'un petit projet et c'est vraiment devenu un symbole de la Ville. Elle imagine que nos successeurs vont plutôt essayer de la maintenir mais ne peut pas dire si les travaux que l'on fait aujourd'hui vont permettre d'aller au-delà de quelques dizaines d'années.

Une commissaire demande si, au vu de l'importance de cette Tour pour Lausanne et des engagements pris par rapport aux sponsors, on pourrait imaginer les solliciter à nouveau après 20-25 ans.

Un commissaire pense que ce n'est pas une question utopique et que si un jour la question doit se poser de démonter la Tour, on recommencera. Cette Tour aura pris tellement de signification que l'on en fera peut-être une autre en bois ou une avec un ascenseur, etc. Il pense que tout est possible dans ce domaine-là parce qu'il y a l'expérience, le recul et pour les sponsors c'est le meilleur des signes.

Un commissaire informe qu'il est d'abord tout à fait d'accord avec le préavis. Il demande si cette Tour fait l'objet d'un classement architectural ou autre.

Madame Germond répond qu'à ce stade il n'y a pas de classement.

Le commissaire pense que ça pourrait constituer un avantage de pérennité de cette Tour y compris d'ailleurs pour d'éventuelles subventions au niveau cantonal ou fédéral. Il exprime le fait que l'on classe de nombreux objets qui ne sont pas forcément intéressants mais que pour la Tour ça lui semble assez important qu'elle fasse l'objet d'un classement.

Monsieur Reichard apporte un éclairage technique quant au choix de l'escalier en hélice. Ce dernier a été inspiré par la vis d'Archimède et a été repris par Léonard de Vinci au Château de Chambord dans lequel il y a un escalier identique mais protégé de l'humidité. Ici on ne peut pas changer les marches, donc il ne souhaiterait pas le classement s'il était de son pouvoir d'en décider pour la simple et bonne raison qu'à un moment donné, comme **un commissaire** l'a très bien relevé durant la visite de terrain, on a du bois à l'extérieur et que ça va poser des problèmes si l'on voit ça à l'horizon de 100 ans. Donc, techniquement il est impossible à un moment donné de remplacer ces marches. Il faut donc se remettre dans le contexte de l'époque, comme **un commissaire** l'a souligné durant la visite de terrain, on voulait faire quelque chose d'expérimental et de très original au niveau de l'architecture et le résultat est là. On voulait le faire en respectant le développement durable (pas de colle, pas de chimie, pas de traitement des bois). On a vérifié les limites du système et on voit qu'il faut l'entretenir avec beaucoup de soin.

5. Discussion point par point

4. Enoncé de la problématique : état de la Tour après dix ans d'existence

4.1 Premiers constats

Un commissaire informe que lorsqu'il a proposé du mélèze pour la réparation des marches, il lui a été répondu que l'on n'avait pas préparé du mélèze pour ça, que l'on n'en avait pas assez. Il a également remarqué que nous faisons la réparation avec de la résine à l'extérieur, ce qui par expérience, s'avère ne pas être la panacée parce que la résine tient et le bois pourrit un peu plus haut. Ce sont deux points très techniques mais il pense qu'il est bon de faire la remarque, bien qu'il ne soit pas contre cette réparation. Il aurait aimé qu'on la fasse et que l'on n'ait pas à revenir dans 10 ans sur la réparation faite mais plutôt sur d'éventuelles autres parties.

Madame Germond répond que nous avons le souci de trouver la meilleure solution technique. Les experts sont parfois partagés sur les solutions puisque l'on est parti dans de l'expérimental donc on entend bien cette proposition et on compte y réfléchir. Elle demande à **M. Reichard** la raison du choix de l'essence du bois et pourquoi nous n'avons pas choisi le mélèze.

Monsieur Reichard répond que l'on aurait pu pousser à l'extrême en utilisant du chêne mais que c'était aussi pour respecter l'essence originelle et la disponibilité du Douglas était bonne. Il explique, pour la question de la résine que de nouvelles mesures de protection du limon changent considérablement la donne, notamment la ventilation des têtes de marches. **M. Jeannet**, qui n'est pas l'auteur du projet de rénovation, a aussi très clairement indiqué qu'il fallait un protocole de contrôle et d'entretien de nettoyage régulier pour enlever des stagnations éventuelles de mousses et/ou de feuilles et pour signaler les problèmes. Il explique également que si on voulait changer le limon sur place en l'état, on aurait meilleur temps de démonter la Tour et de la reconstruire.

Un commissaire déclare qu'il n'a pas les connaissances techniques d'un autre commissaire mais relève que cette Tour mérite des soins d'entretien particuliers et réguliers. Il se rend compte que dans le préavis on ne se ménage pas. Contrairement à certains autres édifices lausannois dont on attend qu'ils tombent en ruine pour les réfectionner, on s'aperçoit que pour la Tour il y a un suivi d'entretien. Un planning est établi et il est heureux de voir que dans un édifice comme celui-ci, il y a un programme d'entretien qui devrait permet de parer effectivement à toutes mauvaises surprises.

Monsieur Balestra pense que la seule garantie que l'on a de la faire durer le plus longtemps possible est de l'entretenir de façon extrêmement attentive. C'est ce que l'on a fait depuis le début mais on va encore renforcer les contrôles pour plus d'assurance. Comme le mentionne **un commissaire**, il relève qu'il est vrai que la résine n'est pas la panacée. On n'a pas une garantie de 100 ans avec ce procédé à cause de la pourriture qui pourrait se former derrière la résine. La solution passe par l'observation, le suivi et tout ce qui va être mis en place pour faire en sorte de faire durer l'ouvrage.

5. Solutions préconisées

5.1 Orientation retenue

Un commissaire aimerait savoir, pour son information personnelle, si, en admettant que l'on ne mène aucun travail, combien de temps faudrait-il compter avant que l'on soit obligé de fermer la Tour simplement pour des raisons de sécurité.

Madame Germond répond qu'il ne faudrait pas compter plus de 1-2 ans et que ce que l'on demande de faire n'est pas de la cosmétique mais réellement des travaux indispensables.

5.3 Solutions techniques

Un commissaire demande si les tiges filetées utilisées sont en acier inox, ce qui est confirmé par **Monsieur Reichard**.

5.4 Coûts des travaux

Un commissaire demande si on peut faire une sorte de comparaison qui peut nous indiquer l'importance des frais d'entretien c'est-à-dire le tiers du budget initial de la construction : 450'000.- francs environ pour entretenir un objet en bois après 10 ans. Est-ce qu'il y a des points de comparaison pour savoir si nous sommes très élevés ou pas ? Est-il normal également que l'on ne voie pas apparaître dans ce préavis un budget pour le coût des travaux futurs d'entretien, étant donné qu'il a été mentionné que désormais, la Tour sera examinée avec attention.

Madame Germond répond que l'on est plutôt dans le haut de la fourchette avec des montants relativement élevés. Par rapport aux coûts futurs, si les choses sont faites au fur et à mesure telle une marche à réadapter, etc., entre le crédit cadre du Spadom et le budget, elle pense que pour des travaux d'entretien on doit pouvoir les faire avec les moyens du service si on est dans des coûts standards.

Monsieur Reichard mentionne qu'il est difficile de dire que les 450'000.- francs sont des coûts d'entretien car ce montant comprend des coûts de corrections. Aujourd'hui nous disposons de 3 expertises. Si nous les avions eues avant de construire la tour, avec tout ce qu'elles nous ont appris, nous n'aurions pas fait de cette manière mais on aurait fait tout de suite juste.

6.4 Sous l'angle de la durabilité globale du projet

Un commissaire revient sur le fait qu'environ 100'000 visiteurs montaient sur la Tour chaque année et se demandait s'il existait une statistique sur le nombre de touristes venus. Il demande également si un programme quelconque, tels que des bus navette, sont prévus.

Madame Germond répond par la négative mais l'informe qu'il n'est pas rare de croiser, sur cette Tour, des gens venus des 4 coins du monde.

Un commissaire précise que l'on peut se renseigner auprès de l'Office du Tourisme pour les bus.

7 Incidences financières

Un commissaire relève qu'au départ 800'000.- francs étaient prévus et qu'aujourd'hui ce montant est tombé à 450'000.- francs. Il demande si ces prestations sont des prestations extérieures étant donné que la Ville ne compte pas les siennes.

Madame Germond confirme que nous étions effectivement à 800'000.- francs au départ dans une variante avec une protection périphérique en verre mais que le coût de celle-ci a été déduit car cette solution n'a pas été retenue. Elle précise aussi que les coûts ont baissé grâce aux prestations des arboristes-grimpeurs du service des parcs et domaines et du service de l'architecture.

Madame la Présidente demande si quelqu'un veut prendre la parole avant de passer aux conclusions.

Un commissaire remarque que dans ses préavis, le service de l'architecture mentionne à titre indicatif le montant que l'on devrait payer à un bureau d'architectes privé et que dans ce préavis, rien n'a été indiqué. Il pense que l'on aurait pu mentionner les montants entre parenthèses.

Madame Germond répond qu'en effet, le choix avait été de ne pas le mentionner étant donné qu'il y avait beaucoup de prestations internes.

6. Conclusion

Madame la Présidente demande si d'autres personnes désirent encore s'exprimer. Elle propose de passer au vote toutes les conclusions en bloc.

Les conclusions sont acceptées en bloc à l'unanimité.

7. Fin de la séance

Avant de lever la séance, **Madame la Présidente** demande à la Municipalité si elle a l'intention de demander l'urgence.

Madame Germond répond par l'affirmative. Les travaux doivent être effectués durant la belle saison pour des raisons techniques. Elle va demander le passage du préavis avant l'été devant le Conseil. L'ultime délai est fixé en juin.

Madame la Présidente remercie les personnes présentes et lève la séance à 09 h 35.

Conclusion(s) de la commission : Les conclusions sont acceptées en bloc à l'unanimité.

Discussion

M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (Soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Guy Gaudard (PLR) : – A l'occasion de ce préavis, je tiens à saluer les initiateurs de l'époque qui avaient construit cette tour. Ayant participé à installer électriquement la lumière verticalement dans la tour, j'avais beaucoup apprécié de voir les compétences des compagnons français qui étaient venus construire ce bâtiment. J'ai également une pensée émue pour Jean-Daniel Lacroix, qui avait accompagné le projet depuis le départ et qui avait participé à sa construction. C'est vrai que c'est un symbole historique qui fait partie du patrimoine lausannois. On le voit quasiment de partout à Lausanne, et c'est un magnifique objet qu'il nous faut absolument entretenir et revaloriser. On voit qu'il y a eu quelques lacunes au niveau de la mise en place des pièces maîtresses, mais, comme c'est un prototype, c'était un laboratoire de charpentes. Le résultat est satisfaisant et, après dix ans, je pense qu'il va faire peau neuve. Chaque Lausannois sera très content de gravir à nouveau les marches de cet édifice.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Je suis contente de voir qu'il n'y a pas d'interventions. C'est dire que ce préavis ne pose vraisemblablement pas de questions particulières.

Pour la Municipalité, et, je pense, pour tous les Lausannois et Lausannoises, la Tour de Sauvabelin est devenue un symbole important de la ville, comme j'ai pu le dire en commission. Il n'y a bientôt plus un dépliant touristique qui ne publie une l'image de la Tour. La Municipalité a très à cœur, et, je suis sûre, aussi votre Conseil, de maintenir cette belle tour.

Malheureusement, il s'agit d'un prototype. La Municipalité vous demande donc un crédit qui permet non seulement de procéder à l'entretien, mais aussi de procéder à des corrections en ce qui concerne la conception. Ainsi, l'eau n'a pas suivi le cours envisagé, ce qui a provoqué des problèmes de stagnation. Il convient aujourd'hui de corriger ces petits défauts, ce qui devrait permettre d'augmenter ainsi la durabilité de la tour.

Je salue, comme l'a fait M. Gaudard, les initiateurs du projet. Il y a d'abord eu une motion de notre ancien collègue Payot, puis un travail très important réalisé par l'Union des sociétés de développement de Lausanne, qui a réuni plus d'un million de francs à l'époque pour construire cette tour. S'y ajoutent enfin non seulement une participation communale, mais aussi, et surtout, un grand travail associatif, que je salue ici. Aujourd'hui, la Municipalité sollicite ce crédit pour entretenir et améliorer la constructibilité de la Tour, et prolonge ainsi sa durée de vie afin qu'elle demeure le symbole de notre ville pendant de longues années.

La discussion est close.

M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (Soc.), rapportrice : – La commission a accepté les conclusions en bloc à l'unanimité.

Les conclusions sont adoptés sans avis contraire et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/10 de la Municipalité, du 5 février 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 450'000.– pour financer les travaux d'entretien nécessaires à la Tour de Sauvabelin ;
2. de balancer le compte d'attente 6601.581.680 ouvert pour couvrir les travaux préparatoires par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 1 ;
3. d'accepter le prélèvement sur le Fonds de développement durable d'un montant équivalent au montant dépensé pour le crédit prévu au chiffre 1, et de porter le prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.

Plan partiel d'affectation « Beau-Rivage » concernant les terrains compris entre le quai de Belgique, la place du Général-Guisan, l'avenue des Oscherins, le chemin de Beau-Rivage, la limite sud des parcelles N^{os} 5449, 5450, 5451, 7477, 5453 et la limite ouest des parcelles N^{os} 5612 et 1352

Abrogation partielle du plan d'extension N° 629 du 12 septembre 1986

Abrogation du plan d'extension N° 629 annexe 2 du 12 septembre 1986

Préavis N° 2014/61 du 9 octobre 2014

Travaux

1. Objet du préavis

Le présent préavis fait suite à la demande de la société du Beau-Rivage Palace de parfaire son infrastructure par la création d'un centre de conférences d'environ 100 places, complétée d'une résidence hôtelière de six à huit suites pour les séjours de longue durée.

Les nouvelles constructions envisagées nécessitant la modification du plan en vigueur, la Municipalité a décidé, lors de sa séance du 11 mars 2011, d'ouvrir une procédure d'addenda au plan d'extension (PE) N° 629 du 12 septembre 1986 et à son annexe 2²⁰.

Au vu des adaptations nécessaires à apporter à son annexe 2, il a été décidé d'abroger partiellement le PE N° 629 et de remplacer ladite annexe 2 par un nouveau plan partiel d'affectation (PPA).

2. Historique

En 1942, le règlement concernant le plan d'extension²¹ (RPE), du 3 novembre, classait en zone de villas tous les terrains compris entre le chemin de Beau-Rivage, l'avenue de l'Elysée et le quai d'Ouchy, dont les terrains de l'Hôtel Beau-Rivage.

En 1966, le plan d'extension partiel N° 483²², du 26 août, introduisait la zone urbaine de l'ordre non contigu sur un petit secteur du chemin de Beau-Rivage.

En 1986, le PE N° 629 et ses annexes du 12 septembre 1986 ont principalement permis la réalisation du Musée Olympique, en préservant les espaces verts bordant le quai d'Ouchy. Ils ont également soustrait à la zone de villas le secteur compris entre le chemin de Beau-Rivage et le Musée de l'Elysée, dont le collège de l'Elysée, construit en zone de villas sur la base de

²⁰ BCC, 1986, tome I, pages 219 à 254

²¹ BCC, 1942, pages 405 à 432

²² BCC, 1966, tome I, pages 741-744

l'article 111 du RPE (intérêt public prépondérant), passant en zone d'intérêt public, le secteur de l'Hôtel Beau-Rivage colloqué en zone d'équipements hôteliers et touristiques, et les habitations du chemin de Beau-Rivage en zone d'ordre non contigu.

L'annexe 2 du PE N° 629, limitée aux propriétés de la société du Beau-Rivage Palace, permettait quelques adaptations que l'exploitation d'une entreprise de cette envergure nécessitait. Il s'agissait essentiellement de la création d'une zone de constructions basses semi-enterrées sous les terrasses ; pour l'essentiel des aménagements déjà réalisés, comme la piscine couverte et son snack. Dans le prolongement des bâtiments principaux en direction de l'est était prévue une zone dite « de constructions basses à usage touristique ». Cette zone offrait une possibilité limitée de créer quelques chambres d'hôtel supplémentaires, permettant de diversifier le genre d'offre de l'hôtel et de s'adapter à une certaine évolution du tourisme. Enfin, une zone de constructions basses semi-enterrées était définie dans la cour arrière du bâtiment principal permettant, en dessous du niveau d'entrée de l'hôtel, un développement des sous-sols.

Ainsi l'annexe 2 du PE N° 629 comprend deux parcelles propriétés de la société du Beau-Rivage Palace. Elle distingue trois zones qui, hormis celle de verdure, sont affectées à l'exploitation d'un hôtel et à des équipements touristiques qui peuvent lui être liés. La zone de construction basse sise au nord-est du périmètre comprend des dispositions limitant la surface bâtie au 1/10^e de la surface cadastrale de la zone, le nombre d'étages à deux niveaux plus combles ou attique et une cote d'altitude maximale des constructions fixée à 392 m. Cette zone est actuellement occupée par un bâtiment appelé Le Chalet, dont la construction remonte à 1864 selon l'Inventaire suisse d'architecture (INSA), en note *4* du recensement architectural du canton de Vaud, ainsi que par les serres de l'hôtel (non recensées). L'ensemble des jardins du Beau-Rivage Palace figure en note *2*, soit d'importance régionale au recensement du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) des jardins d'intérêt historique.

Le Chalet a été construit suivant un projet de 1863 des architectes Achille de La Harpe et Jean-Baptiste Bertolini, aussi auteurs de l'Hôtel du Beau-Rivage inauguré en 1861. Son architecture pittoresque, contrastant avec l'austérité du bâtiment principal, renvoie à une image alpestre qui avait la faveur des touristes étrangers. Construit en maçonnerie avec un décor de brique rouge, sur un soubassement de couleur claire et des chaînages alternant ces matériaux, ce bâtiment à pignons retournés était orné d'éléments décoratifs en bois découpés, vire-vents, larmiers et garde-corps selon le style chalet suisse. Le Chalet a successivement accueilli des hôtes et servi de logement pour le directeur du personnel. Il comporte aujourd'hui trois logements, dont un fait partie de l'offre hôtelière, et quelques chambres pour le personnel.

Une visite du bâtiment Le Chalet a permis de constater que l'adjonction de garages formant socle et terrasse, en béton armé, avait dénaturé ses niveaux inférieurs. Ses façades ont perdu toute trace du décor d'époque, les éléments de bois ont été remplacés et simplifiés. En toiture, deux larges lucarnes rampantes ont été créées en remplacement de celles originelles sises de part et d'autre du pignon sud. A l'intérieur, l'un des rares éléments d'origine ayant subsisté est l'escalier demi-tournant, cependant dénaturé par l'adjonction d'un ascenseur. Les logements ont été redistribués selon les impératifs d'une exploitation hôtelière, effaçant ainsi les traces de la typologie ancienne. Ce bâtiment a perdu la totalité de sa substance d'origine. Sa démolition peut être envisagée dans le cadre du développement des activités du Beau-Rivage Palace.

3. Préambule

3.1 Situation géographique

Le périmètre du présent PPA est délimité, au sud, par les quais de Belgique et la place du Général-Guisan, à l'ouest, par l'avenue des Oscherins et l'Hôtel d'Angleterre, au nord, par l'avenue de Beau-Rivage, l'ensemble scolaire de l'Elysée et le parc du Musée de l'Elysée et, à l'est, par la parcelle N° 1352 et le parc du Musée Olympique.

Le périmètre du PPA comprend les parcelles N^{os} 5360, 5395 et 19457, toutes trois propriétés de la société du Beau-Rivage Palace, dont la surface totale représente 36'178 m².

Aujourd'hui, les trois bâtiments formant le Beau-Rivage Palace occupent la partie nord-ouest de la parcelle N° 5395, l'annexe, dite Le Chalet, la partie centrale nord et le parc se situe dans la partie est et sud.

La parcelle N° 5360 est actuellement entièrement dévolue aux serres et à la production horticole.

La parcelle N° 19457, de 32 m², est liée à l'accès à l'hôtel.

3.2 Statut du sol actuel

Le périmètre du PPA est aujourd'hui régi par deux plans : le PE N° 629, dont la disposition du *Chapitre III – Zone C* spécifie, à son article 14, que les possibilités de construire de la zone hôtelière et touristique sont définies par l'annexe 2 ; et l'annexe 2, dont les dispositions réglementaires maintiennent le bâtiment existant dans son gabarit actuel et fixent des dispositions particulières applicables à la zone de constructions basses à usage touristique.

3.3 Objectifs du PPA

Les objectifs premiers du PPA sont la conservation des bâtiments ECA N^{os} 6807a, b et 6808a, la définition de l'aire de constructions basses, permettant l'édification de nouveaux bâtiments (centre de conférences et suites hôtelières), de l'aire de jardin historique, préservant et reconstituant ses qualités paysagères et naturelles, ainsi que le redimensionnement du parking souterrain. De plus sont précisées : une aire de transition, délimitant l'implantation des installations et aménagements extérieurs liés (piscine, etc.), une aire d'accès, qui devra être aménagée en lien avec sa destination et la valeur des bâtiments qui la bordent, une aire d'interruption des constructions, comprise dans l'aire de constructions basses afin de préserver les échappées vers le sud, et finalement une aire de constructions semi-enterrées correspondant à la situation de fait.

3.4 Planifications de rang supérieur

Plan directeur cantonal (PDCn) de 2008 et Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) de 2012

Le PPA est conforme au PDCn, notamment à la mesure D21 concernant les réseaux touristiques et de loisirs.

Quant au PALM, la volonté communale de maintenir et de renforcer l'affectation touristique au bord du lac est également conforme à ses mesures, en particulier celles liées au secteur à vocation spécifique de tourisme.

Plan de mesures d'assainissement de l'air, ci-après plan des mesures OPair 2005, en application de l'Ordonnance fédérale pour la protection de l'air (OPair)

En application de la mesure AT-5 – *Maîtrise du stationnement privé* du plan des mesures OPair 2005 et compte tenu de la spécificité des besoins liés aux activités hôtelières exercées, les services cantonaux concernés ont considéré comme admissible l'application du haut de la fourchette du type de localisation A, soit 40%.

Plan directeur communal (PDCom) de 1996

Le présent PPA est conforme aux objectifs et principes contenus dans le PDCom, notamment ceux de l'approche thématique qui prévoit une centralité à renforcer à Ouchy, la mixité sociale et fonctionnelle, le maintien des éléments symboliques, des vues et des lignes de force, la sauvegarde du patrimoine construit et non construit, l'amélioration et la promotion de l'offre touristique.

4. Caractéristiques du plan

4.1 Périmètre du PPA et aire d'étude

Le périmètre du PPA est identique à celui de l'annexe 2 du PE N° 629 de 1986, mis à part le rajout de la nouvelle parcelle N° 19457 d'une surface de 32 m² située à l'intersection du chemin de Beau-Rivage et de l'avenue des Oscherins, soustraite au domaine public (DP) de l'époque.

L'étude de mobilité et la notice paysagère réalisées ont élargi l'aire d'étude du périmètre du PPA en intégrant les différents parcs attenants et les problématiques environnementales (trafic, air, bruit).

4.2 Disponibilité du site

Le périmètre du PPA ne comporte aucune contrainte majeure pouvant résulter du PDCn ou d'autres planifications et/ou législations en vigueur (secteurs protégés, nature, eaux, sols, etc.). Il n'est par ailleurs pas répertorié sur les cartes indicatives de dangers naturels, concerné par les risques d'accidents majeurs ou identifié comme un site pollué.

4.3 Mesures d'accompagnement publiques et privées

Le présent PPA ne nécessite aucune nouvelle mesure foncière ou convention spécifique (achats, échanges, cessions, remaniements, servitudes, charges foncières, etc.). La parcelle N° 19457 n'est grevée d'aucune servitude.

La servitude N° 356344 (*restriction de droit à bâtir*) stipulant que « la hauteur des constructions et des plantations est limitée à la cote 400.34 » restreint les droits à bâtir sur la parcelle N° 5360. Elle n'affecte cependant pas le PPA, lequel limite la hauteur des bâtiments et constructions sur cette parcelle à la cote d'altitude de 392 m.

En outre, pour les parcelles N° 5360 et 5395, la Municipalité a décidé de maintenir les deux servitudes N° 391324 (*passage à pied, canalisations et véhicules d'entretien*) et 466582 (*passage à pied, canalisations et véhicules d'entretien*), dont les frais de construction, d'entretien et de nettoyage seront à la charge de la Commune.

4.4 Caractéristiques du projet futur

Dans le but de répondre au mieux à la demande de sa clientèle, la société du Beau-Rivage Palace a étudié le développement de son offre « congrès et séminaires » et a prévu de se doter d'une nouvelle structure de congrès en complément aux infrastructures existantes. Parallèlement à ce développement, la direction de l'hôtel a également planifié de réaliser une extension de son offre hôtelière lui permettant de proposer à ses hôtes de nouvelles suites en relation privilégiée avec le parc situé à l'est des bâtiments historiques.

Un avant-projet d'architecture a été développé pour répondre aux besoins précités de la société du Beau-Rivage Palace. Un soin tout particulier a été apporté à l'échelle des constructions afin que ce projet d'extension s'insère d'une manière respectueuse dans le parc d'intérêt régional et garantisse également le dégagement visuel dont bénéficient des parcelles situées en amont.

Le programme de cette extension se compose de deux corps de bâtiment reliés en sous-sol par une extension du parking enterré existant ayant comme objectif de répondre de manière plus satisfaisante aux besoins en stationnement des infrastructures existantes et de manière adaptée au programme projeté.

La réalisation de ce programme d'extension implique la démolition du bâtiment ECA N° 6811a inventorié en note *4* au recensement architectural du Canton de Vaud. La section cantonale des monuments historiques a donné un préavis favorable à cette démolition.

4.5 Protection du milieu naturel

Le périmètre du PPA ne figure dans aucun inventaire ou plan de protection.

Le PPA revalorise le parc, prend en compte le contexte naturel environnant (respect du site, des arbres, de la relation avec les secteurs voisins, du prolongement d'éléments naturels structurants), préserve et met en valeur les éléments naturels présents du site, en particulier la topographie, en reconstituant la pente naturelle avec la démolition du tennis.

4.6 Aménagement du territoire

Le PPA propose de nouveaux droits à bâtir à l'intérieur de l'aire de bâtiments et constructions basses sans modifier les droits à bâtir des autres aires.

La légère densification proposée (4'200 m² correspondant à un IUS de 0.63) pour l'aire de bâtiments et constructions basses modifie la mesure de l'utilisation du sol actuelle (COS de 1/10 x 2 étages + attique de 3/5 = IUS de 0.26 dans l'annexe 2 du PE N° 629).

Le parti volumétrique s'adapte à la topographie du lieu. En respectant la cote d'altitude maximale de 392 m, il permet une intégration optimale du projet dans le paysage bâti et non bâti environnant.

Un secteur d'interruption de construction, d'une largeur minimale de 10 m, a été introduit à l'intérieur de l'aire de constructions basses dans le but d'empêcher la construction d'un front bâti d'un seul tenant, qui aurait interrompu les relations visuelles nord-sud entre les différents parcs.

Une attention particulière a été portée aux traitements des toitures plates et non accessibles, dont au minimum 50% de leur surface doivent être végétalisés. Le but recherché est d'assurer une insertion maximale des nouveaux bâtiments dans ce site et la préservation des vues depuis les parcelles situées en amont.

Les distances aux limites sont de 6 m, permettant ainsi la préservation des échappées visuelles. Cette distance ne s'applique pas entre les parcelles à l'intérieur du périmètre du PPA.

En augmentant, dans le respect des normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) en vigueur, le nombre de places de stationnement, le PPA répond au manque actuel de places de stationnement ainsi qu'au réel besoin futur pour la clientèle du palace et pour les employés.

4.7 Patrimoine bâti

Les dispositions réglementaires du PPA garantissent le respect des éléments patrimoniaux existants par la conservation, dans sa forme et sa substance, du bâtiment ECA N° 6807a recensé en note *2* d'importance régionale, ainsi que par la revalorisation du parc historique également recensé en note *2*.

La réalisation du PPA implique la démolition du bâtiment ECA N° 6811a, recensé en note *4* (dépendance dite Le Chalet). Selon l'analyse de la déléguée communale à la protection du patrimoine bâti, ce bâtiment ne possède plus de substance justifiant une protection particulière et sa démolition peut être, de ce fait, autorisée.

5. Agenda 21 – Développement durable

Le PPA contribue au développement de la vie locale lausannoise et participe à la vitalité économique de la région. Il contribue également à l'équilibre entre habitats et emplois ainsi qu'au développement régional et local en matière de loisir et de tourisme.

6. Règlement

Chapitre I – Dispositions générales

1. Objectifs du plan

Le présent plan a pour objectifs :

- la conservation des bâtiments ECA N°s 6807a, b et 6808a ;

- la définition de :
 - l'aire de constructions basses permettant l'édification de nouveaux bâtiments et le redimensionnement du parking souterrain ;
 - l'aire d'interruption des constructions comprise dans l'aire de constructions basses ;
 - l'aire de constructions semi-enterrées correspondant à la situation de fait ;
 - l'aire de jardin historique préservant et reconstituant ses qualités paysagères et naturelles ;
 - l'aire de transition délimitant l'implantation des installations et aménagements extérieurs liés ;
 - l'aire d'accès

2. Dispositions

¹Le présent plan abroge, à l'intérieur de son périmètre, toutes les dispositions de plans d'affectation légalisés antérieurement.

²Hormis les articles du chapitre 3.5 – Espaces verts, places de jeux et plantations, les dispositions du plan général d'affectation (PGA), du 26 juin 2006, sont applicables à titre supplétif.

Chapitre II – Zone d'activités touristiques

3. Affectation

¹L'ensemble du périmètre du plan est affecté en zone d'activités touristiques.

²Les bâtiments sont destinés aux activités touristiques, hôtelières et para-hôtelières qui lui sont liées, restaurants, administration, commerces, services, sport, détente et bien-être, congrès, etc., ainsi qu'au logement du personnel.

4. Mesure de l'utilisation

La mesure de l'utilisation du sol est définie de manière spécifique pour chaque aire.

5. Aire de bâtiments à conserver

¹Les bâtiments ECA N° 6807a, b sont inscrits à l'Inventaire. Ils doivent être conservés au sens de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS), du 10 décembre 1969.

²Le bâtiment ECA N° 6808a figure au recensement. Il doit être conservé et est soumis aux dispositions de l'article 73 du PGA.

6. Aire de constructions semi-enterrées

¹La mesure d'utilisation du sol est définie par le gabarit figurant sur le plan et les coupes.

²L'ordre contigu est obligatoire.

³Le nombre et les dimensions des bâtiments sont libres.

⁴L'altitude maximale des constructions est fixée par le plan. Aucun élément autre que ceux définis aux alinéas 5 et 6 ne peut dépasser la cote fixée.

⁵Les toitures des constructions peuvent être aménagées en jardins et terrasses accessibles. De petites constructions (édicules, pavillons, etc.), d'une hauteur maximum de 3 m, liées à ces aménagements et dépassant la cote fixée peuvent être autorisées.

⁶Les cheminées de ventilation peuvent être autorisées et dépasser la cote fixée. Leur hauteur maximale mesurée à partir de la cote réelle est fixée à 1,50 m. Elles feront l'objet d'un traitement architectural de qualité.

⁷Les plans d'aménagement de toitures et superstructures avec indications des matériaux feront partie du dossier d'enquête.

7. Aire de constructions basses

¹La surface maximale de plancher déterminante (SPd) est limitée à 4'200 m². Elle est calculée selon la norme SIA 504421.

²L'ordre, le nombre et les dimensions en plan des nouveaux bâtiments sont libres.

³La distance des constructions à la limite de propriété avec la parcelle N° 5612 est fixée à 6 m au minimum. Cette disposition ne s'applique pas entre les parcelles N°s 5360 et 5395.

⁴L'altitude maximale des constructions est fixée par le plan et les coupes.

⁵Dans une bande de 6 m de largeur, bordant la limite avec les parcelles N°s 5451, 7477 et 5453, la hauteur des constructions, niveau fini, y compris cas échéant la couche de terre végétale, ne peut dépasser, en aucun point, l'altitude correspondante du terrain naturel ou aménagé de la parcelle voisine. Le principe des coupes A-A et B-B sera respecté.

⁶Les toitures des bâtiments nouveaux seront plates ou à faible pente. Une attention particulière sera apportée à leur traitement compte tenu des vues dominantes.

⁷Au minimum 60% de la surface des toitures seront végétalisés et réalisés afin de permettre au minimum le développement d'une végétation maigre. Elles intégreront des mesures de gestions des eaux pluviales conformes aux recommandations municipales.

⁸Les superstructures seront groupées, localisées et dimensionnées de manière à minimiser l'impact visuel. Elles feront l'objet d'un traitement architectural de qualité. Seules les cheminées de ventilation peuvent dépasser la cote fixée. Leur hauteur maximale, mesurée à partir de la cote réelle, est fixée à 1.50 m.

⁹Les plans d'aménagement de toitures et superstructures avec indications des matériaux feront partie du dossier d'enquête.

¹⁰L'aménagement des surfaces non construites seront traitées dans le prolongement de l'aire de jardin historique.

8. Aire d'interruption des constructions

¹L'aire d'interruption des constructions est entièrement comprise dans l'aire de constructions basses.

²Dans l'aire définie sur le plan, une interruption des constructions d'une largeur minimale de 10 m du front construit sera créée sur toute la profondeur du bâti. Seules des constructions enterrées peuvent y être implantées de manière continue.

9. Aire de transition

L'aire de transition est destinée aux installations et aménagements extérieurs, tels que piscine, aires de jeux et de sports, terrasses, etc. De petites constructions (édicules, pavillons, buvettes, etc.), d'une hauteur maximum de 4 m, liées à ces aménagements peuvent être autorisées.

10. Aire de jardin historique

¹L'aire de jardin historique est inconstructible. Ses qualités paysagères et végétales de jardin historique en note *2* doivent être préservées ou reconstituées.

²Seuls des aménagements, petites constructions ou installations (tels que statues, fontaines, etc.) respectant les qualités de ladite aire peuvent être autorisés.

³Tous travaux d'aménagement doivent avoir obtenu l'autorisation préalable du Département compétent (les dispositions des articles 16 et suivants LPNMS sont applicables).

⁴Toute demande de permis de construire touchant l'aire de jardin historique sera accompagnée par un plan détaillé des aménagements extérieurs portant sur la totalité de l'aire.

⁵Les plantations d'arbres majeurs se feront dans l'esprit du parc historique.

11. Aire d'accès

¹L'aire d'accès sera aménagée en lien avec sa destination et la valeur des bâtiments à conserver qui la bordent.

²Des constructions souterraines ne dépassant pas la cote fixée sur le plan peuvent y être autorisées.

³Les accès véhicules figurant sur le plan doivent être maintenus.

12. Stationnement

¹250 places de stationnement pour véhicules automobiles motorisés peuvent être autorisées. Elles seront aménagées dans des garages souterrains, situés à l'intérieur de l'aire de constructions basses.

²Seules 15 places de stationnement en surface, sises dans l'aire d'accès peuvent être autorisées.

³100 places de stationnement pour véhicules à deux roues légers et 60 places de stationnement pour véhicules à deux roues motorisées doivent être réalisées. Seule la moitié des places mentionnées pourront être autorisées en surface dans l'aire d'accès.

Chapitre III – Dispositions complémentaires

13. Degré de sensibilité au bruit

Le degré de sensibilité au bruit (DS) III, selon l'Ordonnance fédérale de protection contre le bruit (OPB), du 15 décembre 1986, est attribué à l'ensemble du périmètre du plan.

14. Dispositions réservées

Sont réservées les dispositions légales et réglementaires édictées par la Confédération, le Canton et la Commune, complétant le présent règlement.

15. Mise en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur par décision du Département compétent du Canton de Vaud.

7. Procédure

Une présentation du projet aux propriétaires et habitants voisins a eu lieu lors de la séance d'information publique du 20 novembre 2013.

Préalablement examiné par le Département de l'intérieur (DINT), conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), ce plan a été soumis à l'enquête publique du 15 janvier au 13 février 2014. Il a suscité une intervention.

7.1 Intervention du Mouvement écologiste lausannois « Les Verts »

Tout en exprimant sa satisfaction concernant le projet de revalorisation du parc, qui permet de préserver et mettre en valeur les qualités paysagères et naturelles du site, avec notamment la démolition d'un tennis, l'intervenant émet les remarques suivantes :

« - si nous pouvons comprendre l'augmentation du nombre de places de stationnement nécessaire à la clientèle particulière du Beau-Rivage Palace, nous attendons par contre des garanties concernant l'utilisation de ce parking privé. En effet, celui-ci doit être

strictement réservé aux clients du Beau-Rivage Palace. Le Beau-Rivage Palace ne devra en aucun cas chercher à rentabiliser son parking en donnant l'accès à d'autres usagers, qui bénéficient déjà d'une surabondance de places de stationnement dans le secteur d'Ouchy ;

- *tout en saluant le maintien des servitudes N°s 391'324 et 466'582 pour le passage à pied, nous souhaitons qu'un cheminement piétonnier ouest-est soit créé au nord de la parcelle N° 5395, en direction du Parc de l'Elysée et du Parc Olympique (servitude N° 466'582, puis prolongement vers l'est). (...) nous souhaitons que des garanties sur sa réalisation soient données avant l'adoption du présent PPA « Beau-Rivage » par le Conseil communal. »*

Réponse

- Le Beau-Rivage Palace a confirmé par courrier que l'augmentation de la capacité de stationnement n'était destinée qu'aux clients de l'hôtel et qu'aucune publicité visant au renforcement d'une utilisation publique, hors clients des infrastructures de l'hôtel, ne serait entreprise par le Beau-Rivage Palace.
- Considérant que :
 - entre les propriétés du Beau-Rivage Palace, du collège de l'Elysée et du parc de l'Elysée s'est développé un cordon arboré d'une certaine qualité qui remplit plusieurs fonctions, entre autres de fixation du terrain des talus existants, mais surtout de couloir biologique de valeur sur ce coteau ;
 - une différence de niveau, de l'ordre de 9 m, est relevée entre le chemin de Beau-Rivage à l'ouest et le Musée Olympique à l'est ;
 - un cheminement sur la parcelle N° 5451, collège de l'Elysée, empiéterait sur les aménagements et installations existants et en fonction (pistes de course, fosse de saut, zone de lancer du poids, jardin du concierge du collège) et serait également en conflit avec des plantations sur la parcelle N° 7477 du parc du Musée de l'Elysée ;
 - dans le cadre des travaux de réaménagement du Parc Olympique, la liaison piétonne réalisée cette année entre le parc de l'Elysée et celui du Musée Olympique améliore la connexion entre ces deux sites ;
 - les trois jardins, Beau-Rivage Palace, Musée de l'Elysée et collège de l'Elysée, sont classés en note *2* au recensement ICOMOS des jardins historiques de la Suisse ;
 - la Direction des travaux refuse la création du cheminement piétonnier ouest-est demandé au nord de la parcelle N° 5395.

8. Incidences financières

8.1 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Néant.

8.2 Conséquences sur le budget d'investissement

Néant.

9. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2014/61 de la Municipalité, du 9 octobre 2014 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation « Beau-Rivage » concernant les terrains compris entre le quai de Belgique, la place du Général-Guisan, l'avenue des Oscherins, le chemin de Beau-Rivage, la limite sud des parcelles N^{os} 5449, 5450, 5451, 7477 et 5453 et la limite ouest des parcelles N^{os} 5612 et 1352 ; abrogation partielle du plan d'extension N° 629 du 12 septembre 1986 ; abrogation du plan d'extension N° 629 annexe 2 du 12 septembre 1986 ;
2. d'abroger du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité à l'intervention déposée pendant l'enquête publique ;
4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique No 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Rapport

Membres de la commission : M^{me} et MM. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur, Georges-André Clerc (UDC), Olivier Faller (Soc.), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Jean Meylan (Soc.), Elisabeth Müller (Les Verts).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Rapport photocopié de M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur

Présidence :

M.	CACHIN Jean-François	Libéral-Radical	Rapporteur
----	----------------------	-----------------	------------

Membres présents :

M.	HENCHOZ Jean-Daniel	Libéral-Radical	
M.	FALLER Olivier	Socialiste	
M.	MEYLAN Jean	Socialiste	Remplace J-E. RASTORFER
Mme	MULLER Elisabeth	Les Verts	
M.	CLERC Georges-André	UDC	

Membres excusés :

Mme	ZURCHER Magali	Socialiste	Pas remplacée
Mme	MICHAUD GIGON Sophie	Les Verts	Pas remplacée
M.	RASTORFER J-Etienne	Socialiste	Remplacé par J. MEYLAN

Membres absents :

Mme AUBERT Eliane Libéral-Radical
Mme KNECHT Evelyne La Gauche

Représentant de la Municipalité :

M. FRANÇAIS Olivier Conseiller municipal, Directeur des travaux.

Représentant de l'administration communale :

M. FREIBURGHHAUS Pieric Architecte-urbaniste, Service de l'urbanisme,
Direction des Travaux

Notes de séances :

Mme BONNY Fabienne Adjointe administrative, Service de l'urbanisme,
Direction des travaux.

Lieu : Salle 368, 3^{ème} étage du bâtiment administratif du Port-Franc 18 à Lausanne

Date : Lundi 8 décembre 2014

Début et fin de la séance : de 08h00 à 09h00

Rappel de l'objet du préavis 2014/61

Le présent préavis fait suite à la demande de la société du Beau-Rivage Palace de parfaire son infrastructure par la création d'un centre de conférences d'environ 100 places, complétée d'une résidence hôtelière de six à huit suites pour les séjours de longue durée.

Les nouvelles constructions envisagées nécessitant la modification du plan en vigueur, la Municipalité a décidé, lors de sa séance du 11 mars 2011, d'ouvrir une procédure d'addenda au plan d'extension (PE) N° 629 du 12 septembre 1086 et à son annexe 2.

Au vu des adaptations nécessaires à apporter à son annexe 2, il a été décidé d'abroger partiellement le PE N° 629 et de remplacer ladite annexe 2 par un nouveau plan partiel d'affectation (PPA)

Présentation du préavis par Monsieur Olivier Français, directeur des Travaux

Il rappelle que le Beau-Rivage Palace a fêté son centenaire il y a quelques années et aborde le 21^{ème} siècle avec de nouveaux besoins. Il relève son bon fonctionnement, son magnifique parc bien entretenu et ses jardins d'intérêt historique, ainsi que l'atout financier et touristique d'un tel complexe hôtelier pour Lausanne.

Le directeur des Travaux rappelle que les plans d'affectation No 629 et 629 annexe 2 exposés, de 1986, colloquaient le secteur de l'Hôtel Beau-Rivage en zone d'équipements hôteliers et touristiques, définissaient plusieurs zones de constructions basses semi-enterrées et à usage touristique. Il informe que le plan, objet du présent préavis, a été présenté au voisinage qui lui a accordé un très bon accueil et mentionne l'intervention des Verts.

Le président de la commission signale que le plan relatif au CIO apportait déjà des informations sur l'historique de la planification dans ce secteur de la ville.

Le directeur des Travaux ajoute qu'une évolution simultanée des deux plans n'a pas été possible et que seul le problème du cheminement a été traité conjointement.

Discussion générale

Un commissaire demande de quelle manière, à l'occasion de cette nouvelle construction, valorise-t-on l'espace vert.

Le directeur des Travaux répond qu'un des terrains de tennis disparaît et que la zone de serre est modifiée. Ce qui était une zone de verdure devient une zone de jardin historique.

L'architecte-urbaniste précise que le parc figure en note 2 (importance régionale) au recensement du Conseil international des monuments et des sites des jardins d'intérêt historique. En 1986, le peu de contraintes a permis la construction de la piscine et de deux terrains de tennis. On tente maintenant de retrouver plus de substance dans ce parc inconstructible, plus de qualité paysagère et végétale.

La parole n'étant plus demandée, le président-rapporteur de séance invite les commissaires à procéder à l'analyse du préavis point par point.

1. Objet du préavis

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

2. Historique

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

3. Préambule

3.1 Situation géographique

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

3.2 Statut du sol actuel

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

3.3 Objectif du PPA

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

3.4 Planifications de rang supérieur

Un commissaire est gêné par l'attribution des places de parc pour l'extension du parking et surpris de constater que le Canton ait admis l'utilisation de 40 % (haut de la fourchette proposée), l'hôtel se situant à environ 200 mètres du m2 et à 10 minutes de la gare en taxi.

Il proposera un amendement au règlement.

Le directeur des Travaux rappelle que l'établissement accueille une certaine clientèle de palace qui vient rarement en métro ou en train. Les nombreuses manifestations organisées engendrent une pollution urbaine lorsque le parking est complet et la clientèle tourne alors dans le quartier. L'article du règlement permet d'éviter ces contraintes et diminue de fait les mouvements.

La Municipalité est entrée en matière pour le confort des clients et la diminution des effets sur la ville. Il rappelle d'ailleurs la diminution des places de parc et la densification de la zone.

Un 2^{ème} commissaire demande des explications quant au taux de 40 %.

Le directeur des Travaux répond que le type de localisation A se fixe d'après la fréquence des transports publics, la distance aux arrêts et la part de mobilité douce. Il rappelle que le taux de la fourchette, de 40 %, est bas, 100 % répondant au total des besoins.

Le commissaire gêné par l'attribution des places de parc estime que le taux pourrait être revu à la baisse (20 %).

4. Caractéristique du plan

4.1 Périmètre du PPA et aire d'étude

Un commissaire demande si la parcelle No 19457, soustraite au domaine public, a fait l'objet d'un échange ou d'un achat.

L'Architecte-urbaniste répond que cette petite parcelle était de fait comprise dans le périmètre du Beau-Rivage (plan No 629 annexe 2) et a permis le contrôle d'accès au stationnement (déjà existant).

4.2 Disponibilité du site

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la Commission.

4.3 Mesures d'accompagnement publiques et privées

Un 1^{er} commissaire demande où se situent les servitudes.

L'architecte-urbaniste désigne les trois servitudes, au nord et au nord-est, sur le plan.

Un 2^{ème} commissaire demande l'utilité de ces servitudes.

L'architecte-urbaniste répond qu'elles permettent de remonter vers le collège, même si un cheminement sur toute la longueur n'est pas possible du fait des différences de niveaux. La Commune n'a pas voulu renoncer à ces acquis.

Un 3^{ème} commissaire demande une estimation des frais d'entretien et de nettoyage.

Le Directeur des Travaux répond que l'entretien nécessite un passage régulier deux fois par semaine

4.4 Caractéristiques du projet futur

Un commissaire demande où se situe les deux corps de bâtiment.

L'Architecte-urbaniste répond que la zone de constructions basses a une altitude limitée à 392.00 de façon à préserver les visions vers le lac. L'aire d'interruption des constructions vise à empêcher un front continu

4.5 Protection du milieu naturel

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la Commission

4.6 Aménagement du territoire

Un commissaire constate une discordance, au 5ème paragraphe, par rapport au texte de l'article 7, alinéa 7, du règlement.

L'Architecte-urbaniste répond qu'il s'agit d'une erreur. Le texte de l'article 7, alinéa 7, est correct.

Correction du 5ème paragraphe :

Une attention particulière a été portée aux traitements des toitures plates et non accessibles, dont au minimum **60%** de leur surface doivent être végétalisés. Le but recherché est d'assurer une insertion maximale des nouveaux bâtiments dans ce site et la préservation des vues depuis les parcelles situées en amont.

4.7 Patrimoine bâti

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la Commission

5. Agenda 21 – développement durable

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

6. Règlement

1. Objectif du plan, *Article accepté à l'unanimité des commissaires présents*
2. Dispositions, *Article accepté à l'unanimité des commissaires présents*
3. Affectation, *Article accepté à l'unanimité des commissaires présents*
4. Mesures de l'utilisation, *Article accepté à l'unanimité des commissaires présents*
5. Aire de bâtiments à conserver, *Article accepté à l'unanimité des commissaires présents*
6. Aire de constructions semi-enterrées, *Article accepté à l'unanimité des commissaires présents*
7. Aire de constructions basses,

Un commissaire demande la signification de la surface maximale de plancher déterminante.

L'Architecte-urbaniste répond qu'il s'agit de l'addition de la surface de plancher nette et de la surface de construction.

Article accepté à l'unanimité des commissaires présents

8. Aire d'interruption des constructions, *Article accepté à l'unanimité des commissaires présents*
9. Aire de transition, *Article accepté à l'unanimité des commissaires présents*
10. Aire de jardin historique,

Un commissaire demande si les jardins sont ouverts au public.

Le Directeur des Travaux répond qu'il s'agit d'une zone privative de l'hôtel non accessible au public. Les clients de l'établissement peuvent déambuler à l'intérieur.

Un 2^{ème} commissaire signale l'existence des plaques tombales du cimetière pour animaux du Beau-Rivage, où étaient enterrés les compagnons à poils ou à plumes des riches hôtes du palace.

Article accepté à l'unanimité des commissaires présents

11. Aire d'accès, *Article accepté à l'unanimité des commissaires présents*

12. Stationnement

Un commissaire propose un amendement à l'article 12, chiffres 1 et 3 :

¹250 places de stationnement pour véhicules automobiles motorisés **et véhicules à deux-roues motorisés** peuvent être autorisées. Elles seront aménagées dans des garages souterrains, situés à l'intérieur de l'aire de constructions basses.

²Seules 15 places de stationnement en surface, sises dans l'aire d'accès, peuvent être autorisées.

³100 places de stationnement pour véhicules à deux roues légers **et 60 places de stationnement pour véhicules à deux-roues motorisés** doivent être réalisées. Seule la moitié des places mentionnées pourront être autorisées en surface dans l'aire d'accès.

Le commissaire en question estime que les hôtes de l'établissement bénéficieront de trop de places de stationnement. Elle demande s'il existe une norme VSS pour les véhicules deux-roues motorisés.

Le directeur des Travaux répond que les normes VSS différencient les véhicules motorisés des vélos. Il rappelle le besoin réel de places de parc pour le personnel compte tenu de la dimension de l'objet et qu'il a été souhaité de les enterrer. Il précise que le palace propose un restaurant de 345 places, des salons type banquet totalisant 1120 places, une salle de conférences de 150 places, 65 logements pour le personnel, près de 400 lits et un SPA-fitness. Il estime que le taux n'est pas très élevé et en adéquation avec l'activité telle qu'elle est proposée.

Le commissaire demande le nombre de places du parking actuel.

Le directeur des Travaux répond que 155 places de parc sont existantes, dont 126 en souterrain et 29 en surface. Il revient sur le déficit en places de parc impliquant un report dans le quartier.

Un autre commissaire s'opposera à l'amendement au vu de la demande formulée dans le préavis, -soit la création d'un centre de conférences de 100 places et l'augmentation de la capacité hôtelière-, de l'objet central pour Lausanne que représente cet établissement et des hôtes de cette catégorie

Le solde des commissaires présents confirment qu'ils s'opposeront à l'amendement proposé.

Au vote de la commission, l'amendement est refusé par :

5 NON, 1 OUI, 0 ABSTENTION

13. Degré de sensibilité au bruit, *Article accepté à l'unanimité des commissaires présents*
14. Dispositions réservées, *Article accepté à l'unanimité des commissaires présents*
15. Mise en vigueur, *Article accepté à l'unanimité des commissaires présents*

7. Procédure

Un commissaire demande la signification de la surface maximale de plancher déterminante.

L'Architecte-urbaniste répond qu'il s'agit de l'addition de la surface de plancher nette et de la surface de construction

8. Incidences financières

8.1 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

8.2 Conséquences sur le budget d'investissement

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

9. Incidences sur le budget d'investissement

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

10. Conclusions

Le président-rapporteur de la commission du préavis n° 2014/21 propose de voter les points 1 à 7 des conclusions en un bloc, un commissaire propose de voter les points 1 et 2 en bloc, puis point par point.

Cette proposition est acceptée par l'ensemble des membres de la commission.

1. d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation « Beau-Rivage » concernant les terrains compris entre le quai de Belgique, la place du

Général-Guisan, l'avenue des Oscherins, le chemin de Beau-Rivage, la limite sud des parcelles N° 5449, 5450, 5451, 7477, et 5453 et la limite ouest des parcelles N° 5612 et 1352 ; abrogation partielle du plan d'extension N° 629 du 12 septembre 1986 ; abrogation du plan d'extension N° 629 annexe 2 du 12 septembre 1986 ;

2. d'abroger du plan général d'affectation les fractions du dit plan voté antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;

Les points 1 et 2 sont adoptés par 5 OUI, 1 NON, et 0 ABSENTION

3. d'approuver la réponse de la Municipalité à l'intervention déposée pendant l'enquête publique ;

Le point 3 est adopté à l'unanimité de la commission (6 commissaires)

4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;

Le point 4 est adopté à l'unanimité de la commission (6 commissaires)

5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;

Le point 5 est adopté à l'unanimité de la commission (6 commissaires)

6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;

Le point 6 est adopté à l'unanimité de la commission (6 commissaires)

7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Le point 7 est adopté à l'unanimité de la commission (6 commissaires)

Le Président-rapporteur de la commission No 83 du préavis 2014/61 remercie les membres de la commission, le représentant de la Municipalité et les membres de l'administration pour les renseignements fournis et la prise des notes de séance.

La séance est levée à 08h50.

Discussion

M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

Le président : – Nous allons procéder de la manière suivante. Tout d'abord, nous aurons la discussion générale, puis nous prendrons le règlement point par point.

La discussion générale est ouverte.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Le Plan partiel d'affectation (PPA) dont nous parlons ce soir devrait permettre au Beau-Rivage Palace de réaliser un centre de conférences et une résidence hôtelière au nord-est de la propriété, dans une zone déjà actuellement constructible. Le PPA propose aussi la préservation et la mise en valeur du parc, ainsi que de nouvelles possibilités de stationnement.

On a été très généreux dans l'estimation des besoins de stationnement. Pour les automobiles, c'est le 40 % des valeurs indicatives qui a été choisi, alors que le quartier est bien desservi par les transports publics. Pour les deux-roues motorisés, c'est même le 60 % des valeurs indicatives qui a été retenu. Augmenter le nombre de places de stationnement a pour résultat inévitable une augmentation de la circulation. Or elle est déjà aujourd'hui trop forte à Ouchy

et sur les rives du lac en général. Dans ce bel espace de détente, les déplacements devraient se faire avant tout à pied, en vélo et en transports publics. Ces réserves sont personnelles. La majorité des Verts acceptera les conclusions du préavis. La conclusion 3 fera cependant exception pour les raisons que mon collègue Valéry Beaud vous exposera.

M^{me} Diane Wild (PLR) : – Nous avons la chance de compter à Lausanne un établissement tel que le Beau-Rivage, l'un des fleurons de l'hôtellerie lausannoise. C'est un atout considérable en termes touristiques et il fait rayonner la ville dans le monde entier. Grâce au développement de ses infrastructures, avec la création du centre de conférences et les nouvelles suites, le Beau-Rivage participe grandement à la vitalité économique de notre région. Ce projet met également en valeur les qualités naturelles du site qui est, par ailleurs, magnifique.

Quant à l'extension du parking enterré, elle permettra simplement de répondre aux besoins d'une activité aussi forte que le Beau-Rivage. Jusqu'à présent, lorsque le parking est complet, les voitures tournent à Ouchy, et ceci provoque beaucoup de pollution et de nuisances. Il me semble donc évident que, pour une augmentation de l'activité au Beau-Rivage, il faut qu'il y ait de la place pour les voitures. Je vois assez mal une grande partie des hôtes du Beau-Rivage venir à vélo pour y séjourner. C'est donc avec enthousiasme que le PLR soutiendra ce préavis.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Comme l'a dit M^{me} Müller, j'interviens surtout pour justifier notre position sur la conclusion 3. Lors de l'enquête publique, les Verts lausannois étaient intervenus pour émettre deux remarques sur cet objet, tout en exprimant leur satisfaction concernant le projet de revalorisation du parc, qui permet de préserver et de mettre en valeur les qualités paysagères naturelles du site.

La première remarque demandait des garanties concernant l'utilisation du parking privé. Ces garanties ont pu être données dans le présent préavis. La deuxième remarque demandait qu'un cheminement piétonnier, allant de l'ouest vers l'est, soit créé au nord de la parcelle en direction du parc de l'Elysée et du parc olympique. Lors de la séance de CCUT politique du 1^{er} juillet 2013, durant laquelle on a parlé de cet objet, la Municipalité a répondu favorablement à cette demande. Pourtant, cette idée a été abandonnée dans le présent préavis. Si nous comprenons les difficultés techniques de mise en œuvre d'un tel cheminement, nous sommes par contre un peu surpris d'un tel revirement de position, alors que des engagements ont été pris en CCUT politique, engagements qui figurent d'ailleurs dans les notes de ladite séance. Donc, non satisfaits de cette deuxième réponse à leur intervention déposée pendant l'enquête publique, les Verts s'abstiendront sur le vote de la conclusion 3, mais accepteront, comme l'a dit M^{me} Müller, pour la plupart, les autres conclusions du préavis.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Un de mes collègues dira le bien que nous pensons également de ce PPA. J'avais la même question que M. Beaud, mais je la pose véritablement sous forme de question. J'aurais voulu comprendre pourquoi ce cheminement piétonnier, qui était non seulement accepté, mais, semble-t-il, déjà négocié lorsque nous en avons parlé en CCUT – on nous a même dit qu'il était garanti – ne se fera pas. Dans la réponse à l'intervention des Verts, il est répondu que cela n'est pas possible, ou extrêmement difficile. J'aurais donc voulu comprendre ce qui s'est passé pour que ce soit possible, voire garanti à un moment donné, et puis plus du tout ensuite.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Nous avons ici un excellent projet. C'est avec une grande joie que le groupe UDC approuvera les conclusions de ce préavis.

Ceci dit, nous ne partageons pas tout à fait les soucis de M^{me} Müller au sujet des parkings. Au contraire, nous pensons que ces parkings sont nécessaires. Par contre, nous comprenons bien le souci de M. Beaud, et nous nous allions à la question de M^{me} Decollogny pour obtenir ici une information complémentaire par rapport à cette question. Nous vous invitons naturellement à approuver ce préavis.

M. Jean Meylan (Soc.) : – Le préavis qui nous est soumis vise à permettre l'adaptation de l'équipement du Beau-Rivage Palace, notamment par la création d'un centre de conférences de quelque 100 places. Disons d'emblée qu'en tant que socialistes, nous soutenons le tourisme et l'hôtellerie comme branches importantes de l'économie lausannoise.

Le Beau-Rivage Palace est l'un des fleurons de cette hôtellerie, avec un passé riche d'événements et d'hôtes prestigieux. Tout récemment encore, comme chacun le sait, le Beau-Rivage Palace était le siège d'une négociation primordiale entre les USA et d'autres membres du Conseil de sécurité, entre autres l'Allemagne et l'Iran. On ne peut qu'en saluer l'issue positive. Lausanne a ainsi été mise sous les feux de l'attention internationale. Cela milite en faveur du présent projet d'équipements du Beau-Rivage Palace, permettant de mieux répondre aux besoins futurs.

Le groupe socialiste, tout en reconnaissant le bien-fondé du projet, serait tenté par une abstention à la conclusion N° 3. Personnellement, dans le cadre de la commission, j'ai exprimé un avis globalement favorable, que je réitère ici, en espérant que le Conseil en fera de même.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je déclare mes intérêts : je suis un tout récent président de la Société de développement et des intérêts d'Ouchy. Tout ce qui a été dit sur le rayonnement du Beau-Rivage Palace est évidemment partagé.

Il convient également de s'étonner des remarques de M^{me} Müller. J'avais cru comprendre que nous luttons dans cet hémicycle, avec plus ou moins de vigueur, contre le trafic de transit et contre le fait que des gens tournent sans fin pour trouver une place de parc. Or, ici, on lutte également contre la venue de clients dans l'hôtel en question, pour l'activité économique qu'il représente, pour le rayonnement qu'il donne à Ouchy et à Lausanne. Je suis étonné de cette approche, pour ne pas dire plus.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Merci pour l'accueil que vous faites à ce préavis. Nous avons tous pu constater l'apport du Beau-Rivage à notre Cité ; la Municipalité fait, bien sûr, le même constat. D'autant que le complément demandé du parc hôtelier correspond aux besoins de cet établissement. On se réjouit en tout cas de cette volonté d'investir au sein de la Cité et de donner un futur à l'activité hôtelière de ce type d'établissement dans cette région.

Maintenant, plusieurs questions ont été posées. Par rapport à l'équipement en places de stationnement, je rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, par la promesse de faire évoluer le plan partiel d'affectation, nous avons supprimé toute une série de places de parc dans la partie aval du chemin du Beau-Rivage. Cela reste une contrainte tout simplement pour les habitants. En cela, c'est vrai qu'on va rajouter une activité et renforcer la contrainte du stationnement dans le quartier. On devait répondre aux habitants et donner des places de parc qui éviteront, sans aucun doute, d'avoir un tourisme de la voiture dans ce quartier et permettront de limiter les nuisances.

En ce qui concerne la générosité, telle qu'elle a été exprimée par M^{me} Müller, je suis désolé, mais, chaque fois que l'on fait une proposition, c'est toujours trop ! Avec 40 % de la valeur indicative, d'après la norme VSS, pour les voitures et 60 % pour les deux-roues, c'est toujours très en dessous du seuil maximum, et on nous dit que c'est encore trop. Donc, la prochaine fois, quand la Municipalité proposera 20 %, M^{me} Müller nous proposera 10 %, ou zéro. On commence à avoir l'habitude de certaines choses. Cela devient un peu excessif, pour ne pas utiliser un autre vocabulaire. Il faudra qu'on nous donne une fois le code-barre par rapport à la problématique de la voiture. Certains ont un problème avec la voiture. Mais je rappelle que la voiture peut être d'une utilité sociale, tout comme le deux-roues motorisé peut être très très utile, en particulier pour les gens qui exploitent l'hôtel. Le travail dans un hôtel commence à une certaine heure, mais ne finit jamais. Les clients ont toujours un besoin. Et pour bien servir les clients, il faut du personnel, et ce personnel se déplace parfois en quatre-roues, mais aussi en deux-roues motorisés et, si possible, s'il pouvait être à la chotte tranquillement dans un parking souterrain, cela pourrait être sympathique. Réduire cet

équipement poserait des problèmes de qualité de vie de ces gens qui travaillent à des heures où les transports publics n'existent pas.

En ce qui concerne le cheminement piétonnier, je ne peux malheureusement pas dire plus que ce qui a été écrit dans le préavis. C'est vrai qu'on aurait bien aimé qu'il puisse fonctionner. On vous dit dans la réponse qu'il y a un différentiel altimétrique qui n'est pas négligeable, puisqu'il est de 9 mètres. Alors, on peut faire des dépenses et dire au Beau-Rivage Palace qu'il faut nous construire un petit passage, qui serait aussi relativement restreint, parce qu'on est quand même dans une propriété privée, et quand il y aura des manifestations importantes à caractère international dans cet hôtel, il faudra le fermer. C'est une logistique relativement coûteuse, sachant qu'on a une propriété à l'amont, le Musée de l'Élysée, qui est un parc public qu'on peut aussi traverser et cheminer tranquillement. On pense que ce cheminement est déjà de belle qualité et on peut poursuivre en tout cas un cheminement bucolique sur cette partie d'ouvrage.

On regrette qu'on n'ait pas trouvé la solution technique. C'est vrai qu'on vous en a fait la promesse, et on aurait bien aimé pouvoir le mettre en œuvre. Par contre, si une solution est trouvée à terme, on vous donnera un peu la même réponse qu'on vous a donnée pour la société IMEDE, soit que le fait d'avoir une contrainte de servitude, c'est relativement lourd pour le propriétaire privé. C'est en cela que le Beau-Rivage a dit que si, au fil du temps, on peut améliorer le cheminement à travers leur propriété, en tout cas dans certains moments de l'année, pourquoi pas ! Voilà la réponse que je peux vous donner. Je ne peux que vous recommander de suivre les décisions de la commission.

La discussion générale est close.

La discussion sur le règlement n'est pas utilisée.

M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur : – Les conclusions 1 et 2 ont été votées en bloc. Les conclusions 3 à 7 ont été votées à l'unanimité des six membres présents, indépendamment les unes des autres.

Les conclusions N° 1 et 2 sont adoptées sans avis contraire et sans abstention.

M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur : – La troisième conclusion a été adoptée à l'unanimité des six membres présents.

La conclusion N° 3 est adoptée avec 1 avis contraire et 25 abstentions.

M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur : – La quatrième conclusion a été adoptée à l'unanimité des six membres présents.

La conclusion N° 4 est adoptée sans avis contraire et sans abstention.

M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur : – La cinquième conclusion a été adoptée toujours à l'unanimité des six membres présents.

La conclusion N° 5 est adoptée sans avis contraire et sans abstention.

M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur : – Sans changement, la sixième conclusion a été adoptée à l'unanimité des six membres présents.

La conclusion N° 6 est adoptée sans avis contraire et sans abstention.

M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur : – La septième conclusion a également été adoptée à l'unanimité des membres de la commission.

La conclusion N° 7 est adoptée sans avis contraire et sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/61 de la Municipalité, du 9 octobre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation « Beau-Rivage » concernant les terrains compris entre le quai de Belgique, la place du Général-Guisan, l'avenue des Oscherins, le chemin de Beau-Rivage, la limite sud des parcelles N^{os} 5449, 5450, 5451, 7477 et 5453 et la limite ouest des parcelles N^{os} 5612 et 1352 ; abrogation partielle du plan d'extension N° 629 du 12 septembre 1986 ; abrogation du plan d'extension N° 629 annexe 2 du 12 septembre 1986 ;
2. d'abroger du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité à l'intervention déposée pendant l'enquête publique ;
4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique No 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Postulat de M^{me} Anna Zürcher : Les poubelles rotent, les Lausannois toussent ! Pour un vrai plan d'action en faveur des rues plus propres »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur, Florence Bettschart-Narbel (PLR), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Daniel Dubas (Les Verts), Albert Graf (UDC), Johan Pain (La Gauche), Blaise Michel Pitton (Soc.), Giampiero Trezzini (Les Verts), Anna Zürcher (Soc.).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Rapport photocopié de M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur

Présidence : Jean-Daniel Henchoz, Libéral-radical

Membres présents : Anne-Françoise Decollogny, Socialiste, Anna Zürcher, Socialiste, Florence Bettschart-Narbel, Libéral-radical, Blaise Michel Pitton, Socialiste, Giampiero Trezzini, Les Verts, Dubas Daniel, Les Verts, Albert Graf, UDC, Johan Pain, La Gauche

Membre absent/excuse : Charles-Denis Perrin, Libéral-radical

Représentant de la Municipalité : Olivier Français, directeur des Travaux,

Représentant de l'Administration : M. René Mietta, chef de la Division entretien et travaux au Service des routes et de la mobilité, M. Stéphane Beaudinot, chef de service adjoint au Service d'assainissement en remplacement de M. Fadi Kadri.

Notes de séance : Mme Katia Chianelli, assistante du chef de service d'assainissement.

Lieu : salle de conférence no 368 de la Direction des travaux, Port Franc 18 à Lausanne

Date : vendredi 12 décembre 2014

Début et fin de la séance : 13h30 - 15h15

Après les présentations d'usage, le président propose l'ordonnance de la séance alimentée

- a) Du rappel du postulat par son auteur
- b) L'appréciation de la Direction des travaux
- c) La délibération
- d) Le vote

L'initiate, tout en relevant plusieurs aspects positifs depuis la mise en œuvre du processus des déchets, fait part du ressenti de la population résultant des actes d'incivilité affectant le domaine public. Elle s'interroge sur les mesures légales permettant les sanctions. De son constat fondé sur l'irrespect des informations données par communiqué de presse, elle se demande aussi si la communication alimentée des questions plurilinguistiques ne pêche pas et si l'interaction entre services est adéquate. Son jeu de questions tend à dégager des mesures complémentaires de nature à améliorer la propreté sur le domaine communal.

M. Français rappelle que tout un chacun est au centre des préoccupations objet du postulat et s'il existe une autre manière que celle adoptée : il est preneur. Il est du domaine politique et des autorités politiques d'adapter les moyens à mettre en œuvre pour y apporter la solution.

Abordant les questions le directeur des Travaux rappelle que sur le fonds le préavis 2012/24 donne les grandes lignes des questions soulevées notamment en matière de communication.

Question 1)

Le recours à une information en plusieurs langues n'est pas pertinent si tant il est vrai que ceux qui parlent le français ne lisent pas ni les communiqués de presse ni les informations contenues entre autres dans le calendrier des ramassages. La Municipalité lui préfère le langage universel fait de pictogrammes. Il annonce une vision un peu plus sexy de ce moyen de communication pour l'édition 2015.

Question 2)

S'agissant de l'aspect quantitatif des poubelles, il signale que sur 200 km de voirie, 1300 poubelles sont aménagées. Il se dit ouvert à toutes demandes ou suggestions de groupements tels que les Sociétés de développement. Le déficit temporaire relevé tient à l'aménagement nécessaire à la mise en place de nouvelles poubelles de 110 litres. La poubelle entrant dans le cadre de la campagne « slurp » est bien perçue par la population !

Question 3)

Les déchetteries fixes, dont les horaires d'ouverture ont été adaptés, sont fort prisées de la population mais elles génèrent un autre problème à savoir le vol et la revente en particulier du cuivre. L'aménagement de caméras de surveillance n'apporte pas la solution si tant il est vrai que les indécents ne se cachent pas de leurs méfaits. Un autre problème à Pully et à Valmont. Les emplacements sont par trop restreints d'où la nécessité de trouver des solutions en l'espèce avec la Commune de Pully. Et de relever qu'il y a 50 déchetteries mobiles en ville. Une étude est en cours pour revaloriser certains déchets.

Question 4)

L'intégration est également objet d'une attention particulière de la Direction des travaux mais elle implique une synergie avec d'autres identités.

Le groupe « propreté espace public » effectue du travail de proximité et intervient sur l'espace public en fonction d'un problème spécifique. L'engagement de jeunes pour renforcer l'équipe avait été effectué dans le cadre d'une campagne de communication, afin de sensibiliser les jeunes à la propreté de l'espace public. Toutefois, une communication plutôt au niveau cantonal est à privilégier. A ce sujet, M. O. Français informe d'une prochaine action du périmètre Gedrel avec une publicité sur quatre bus de la région lausannoise, durant six mois.

Une réinsertion professionnelle des chômeurs a déjà lieu, notamment au sein des services Routes et Mobilité et Assainissement, qui emploient déjà de nombreux ETS. En ce qui concerne la réinsertion AI, en raison de la pénibilité des tâches, des solutions au cas par cas sont trouvées pour les personnes concernées.

Question 5)

La sensibilisation par le biais de campagne est également d'actualité. Via une organisation protestante 70-80 personnes ont développé des actions en ville. Dans ce cadre il s'agit de relever les contributions de la British Tobacco et de la Zürich-Assurances qui distribuent des boîtes-cendriers. Les scouts, le kit « école » destiné à tous les élèves de l'école obligatoire en Romandie, la formation à l'Ecole hôtelière qui comprend un module spécifique au tri sont également touchés par la campagne. La Ville participe aux actions nationales visant entre autres les nettoyages des bords du lac et des rivières ; elle se charge de la logistique. Dans ce sens, le Directeur pense que le Conseil communal pourrait envisager une action « terrain ».

Question 6)

Les résultats du groupe « propreté espace public » existent. Toutefois, M. O. Français rappelle que l'objectif est de sensibiliser et non de quantifier les dénonciations. Par ailleurs, une nouvelle loi a été proposée pour permettre aux collaborateurs d'amender. Une collaboration entre les différents services existe pour agir de la meilleure manière.

Pour conclure, M. O. Français ajoute que certains comportements durant les week-ends laissent le centre-ville dans un état de saleté déplorable. Les services de la Ville effectuent des tournées très tôt le matin pour que les rues soient propres au réveil des habitants. La mécanisation a permis d'augmenter l'efficacité du nettoyage.

Après l'adoption par le Conseil communal du préavis 2012/24 un bilan sera déposé en mars 2015.

Les questions objet du postulat étant traitées, le président ouvre la discussion générale.

Des commissaires tout en saluant la générosité et l'efficacité de la ville par rapport à ce que l'on peut constater dans d'autres cités souhaitent un plan d'action interservices impliquant entre autres Ecoles/Police afin de mieux coordonner la lutte contre les incivilités, le tri des déchets ménagers et aux problèmes de génération. Une commissaire interroge aussi sur les pieds des arbres et les espaces privés.

Répondant à ce premier volet de questions M. Français tout en souhaitant ne pas refaire l'histoire des déchets relève que les mesures prises par le Groupe propreté pour les déchets ménagers ont permis de les réduire de 20 % à 8 %, que les interventions aux pieds des arbres relève d'un problème de sensibilisation de tout le personnel impliqué (action interservices), qu'au niveau des écoles la difficulté ou le renoncement est rencontrée au niveau des enseignants qui n'ont pas la tâche facile et qu'enfin les actions sur le domaine privé ne sont pas du ressort de la ville mais des propriétaires et des gérances.

Une commissaire entend mettre en exergue le comportement des enfants dont la prise de conscience se perd au moment de l'adolescence d'où la nécessité de mener des actions à ce niveau. Elle estime que Lausanne avance dans la bonne direction après moins de 2 ans d'adoption du préavis et elle se demande s'il faut agir maintenant. En tant que collaboratrice FRC elle souligne les mesures prises par les grandes surfaces en matière de récupération des

emballages. Un autre commissaire, satisfait des réponses, va dans le même sens quant à l'opportunité de prendre ce postulat en considération.

D'autres souhaitent connaître la teneur de la loi, évoque à nouveau les questions linguistiques qui pour d'aucuns n'en sont pas, s'interrogent sur le degré de satisfaction de la population, le déficit au niveau des gérances qui ne jouent pas encore le jeu et insistent sur l'information autre que par Internet en particulier dans les Centre sociaux culturels et la coordination interservices.

En ce qui concerne la loi cantonale, M. Français estime qu'elle ne va pas assez loin en particulier en matière de récidive qui ne coûtera que Fr. 300. -- à son auteur. Une information ciblée engendre un coût et il fait mention du calendrier 2015 ascendant à Fr. 80'000. -- ; il qu'il n'y aura pas de pub en plusieurs langues et qu'enfin une due information papier est adressée à tous les ménages.

Considérant que tout un chacun a pu s'exprimer le président, relève que l'ensemble des commissaires sont satisfaits des mesures prises, annoncées, explicitées et des réponses reçues. Rappelant que le préavis 2012/24 laisse un large éventail de mesures dans le cadre des CHF 750'000. -- alloués par le CC aux investissements liées à l'introduction de la taxe, que les questions de communications y sont aussi intégrées, il pose la question à l'initiate de savoir si, comme l'ont fait d'autres à la faveur du traitement de postulats portant sur le même thème, elle serait d'accord de se contenter des notes de séance. S'exprimant à ce sujet et tout en relevant des progrès elle estime que son postulat doit déboucher sur des mesures complémentaires et elle souhaite le maintenir. Prenant acte il est passé au vote.

Conclusion des neufs membres constituant la commission

Acceptent le postulat : 6 membres

Refusent le postulat : 3 membres

Le postulat est par conséquent pris en compte et renvoyé à la Municipalité.

Discussion

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Anna Zürcher (Soc.) : – Je commence en émettant une critique au rapporteur, pour qui j'ai la plus grande estime, quant au rapport. En effet, à la lecture de ce rapport, j'ai été surprise de constater que le texte était assez orienté. Il me semble que, lorsqu'on fait un rapport, on se doit de respecter une certaine neutralité ; de mon point de vue, cela ne ressort pas dans ce texte. Je fais ma critique maintenant, car on n'a pas eu l'occasion d'en discuter avant la publication de ce rapport.

Par rapport au contenu et à l'objet du rapport de la commission sur mon postulat, j'ai encore plusieurs choses à ajouter. Selon le directeur des Travaux, le préavis 2012/24 prévoit toutes sortes de mesures en matière de gestion des déchets au sens large, et donc mon postulat était inutile. Or depuis la mise en œuvre de la taxe au sac, on constate que des problèmes persistent, et ils sont encore nombreux. En d'autres termes, soit les mesures prises sont insuffisantes, soit elles n'atteignent pas leur cible. J'ai plusieurs exemples à la clé. Le directeur des Travaux nous dit préférer les pictogrammes universels et universellement compris, ce que je peux accepter, mais on constate pourtant que bon nombre d'indications sont écrites sur le site de la Ville, et ceci toujours en français. La petite brochure distribuée dans tous les ménages comprend bien des pictogrammes, mais en français. On peut alors se demander si c'est normal pour une ville qui, dans les faits, accueille bon nombre de personnes non francophones. Selon moi, des traductions dans d'autres langues seraient un signe supplémentaire de considération et de respect vis-à-vis de ces personnes, et encore plus lorsqu'on sait qu'aux portes de Lausanne, des villes telles que Renens ont imprimé leurs

informations en onze langues. Je suis navrée de constater que, chez nous, ce n'est pas du tout le cas, et je suis certaine que mon ressenti est largement partagé.

Autre exemple : malgré les mesures prises, le dépôt de déchets encombrants aux portes des déchetteries fixes ou aux déchetteries mobiles de la veille perdure. N'y a-t-il pas, là encore, un problème d'horaires ou d'information ? Il me semble que oui. Le directeur des Travaux nous a fait part de différentes actions visant à informer et à sensibiliser la population, en partenariat avec des acteurs privés et associatifs actifs dans le domaine. Je suis très contente, mais il me semble que ce n'est pas extravagant, ni demander la lune de demander d'impliquer davantage les Lausannoises et les Lausannois en s'appuyant sur les ressources et le savoir-faire en termes de démarches communautaires auprès de nos différents centres socioculturels, chose qui est proposée dans mon postulat.

Enfin, au vu de ce qui précède, il est étonnant que l'on nous renvoie systématiquement au préavis 2012/24, car, dans les faits, ce dernier ne pose que de grands principes et ne répond pas dans le fond, ou que partiellement, aux propositions de mon postulat. Au final, mon postulat est parfaitement complémentaire à ce préavis. La majorité de la commission a retenu l'utilité du postulat et l'a donc accepté. Je vous invite à en faire de même.

M. Albert Graf (UDC) : – Comme l'UDC, la postulante remarque que la propreté des rues laisse à désirer et les déchets sauvages encombrant toujours notre ville. Par contre, l'UDC n'est pas d'accord avec la postulante concernant l'insuffisance de bases légales qui permettent les sanctions. Nous avons voté le préavis, ainsi que les mesures sur les sanctions. Notre but est d'appliquer le principe du pollueur-payeur et de diminuer la masse des déchets.

Nous aimerions savoir combien de rouleaux de sacs-poubelles sont distribués gratuitement par année à la population lausannoise, et si les litiges sur la taxe de base avec les propriétaires sont réglés et tous payés. Combien de personnes ont-elles été dénoncées en deux ans, pour quel montant global, et combien de ces amendes sont-elles réellement payées ? Le montant de 300 francs d'amende lors d'une récidive doit être adapté vers le haut au plus vite. En général, l'UDC ne pense pas que davantage d'information et de prospectus vont régler le problème des déchets sauvages. Par conséquent, nous refusons de prendre en considération ce postulat.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Tout d'abord, j'aimerais répondre à M^{me} la postulante s'agissant des critiques concernant le rapport. Il me semble que ce rapport a été soumis à la commission, dont nous faisons partie. On avait tout loisir de faire les corrections et les commentaires que l'on jugeait nécessaires. Je ne comprends donc pas très bien les critiques adressées aujourd'hui au rapporteur, alors même que cela s'est déroulé comme d'habitude après une commission.

S'agissant du postulat, il est clairement beaucoup trop précoce. Il n'y a pas lieu, à peine deux ans après l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement sur les déchets, de demander de nouvelles mesures. Ce règlement était très complet, il prévoyait un certain nombre de mesures. Ce n'est pas seulement un changement de règlement, avec quelques petites modifications, c'est un changement total de système de gestion des déchets par les privés. Dès lors, il faut laisser à chacun et à chacune du temps pour s'adapter et pour s'organiser. Je n'ai plus la date de dépôt du postulat, mais il me semble que déposer un postulat aussi tôt, c'est vraiment faire de la critique pour la critique.

On se retrouve avec une situation qui, certes, n'est pas parfaite. Mais, l'année passée, la campagne « Slurp » a beaucoup plu aux enfants – j'ai dû plusieurs fois me battre avec mes enfants pour éviter qu'ils ne mettent la main au fond des poubelles pour qu'elles rotent. Cette campagne a été menée suite à l'adoption du règlement sur les déchets. Et beaucoup de mesures sont encore prises, et des améliorations sont faites de mois en mois pour que la situation s'améliore et devienne, disons, lisse.

Les explications du municipal, notamment sur la question des informations destinées aux communautés d'autres langues que la langue française m'ont convaincues. C'est clair, c'est

un domaine où, même pour nous, c'est plus pratique d'avoir des pictogrammes. Je ne crois pas qu'on a besoin de traductions complètes des sites internet et de tout ce qui est en français. Je crois que les pictogrammes suffisent. D'ailleurs, lorsqu'il y a des formations sur la gestion des déchets en classe, qui ont lieu relativement souvent, nos enfants apprennent avec les pictogrammes. Je ne vois pas très bien ce qu'on peut demander d'autre à la Commune ; pour moi, c'est tout à fait suffisant.

Finalement, ce que demande la postulante, c'est déjà le travail quotidien du Service d'assainissement. Je crois qu'il n'y a pas besoin de demander des mesures supplémentaires. Les réponses qu'on a eues nous ont démontré que le Service d'assainissement cherche des solutions et de nouveaux moyens pour améliorer la situation au quotidien. Cela fait partie de son cahier des charges. Pour moi, il n'y a donc aucun besoin de surcharger les services de la Ville avec la rédaction d'un rapport-préavis à ce sujet. Le groupe PLR soutiendra cette position et refusera la prise en considération de ce postulat.

M. Johan Pain (La Gauche) : – Je faisais partie de la commission. Beaucoup de choses ont été dites. Je ne vais pas les rappeler, mais, concernant le rapport, je rejoins la postulante. C'est vrai que j'aurais aussi pu faire certaines remarques et corrections sur ce rapport. Mais, des fois, on a cela à l'esprit, on sait ce qui a été dit. Peut-être que c'est une négligence de ma part, je peux le reconnaître, mais je rejoins les arguments de la postulante et de ceux qui ont accepté de soutenir ce postulat, que La Gauche soutiendra.

Je ne vais pas entrer dans un débat trop technique, mais, oui, il y a eu des améliorations à Lausanne, avec toutes les mesures et tout le travail fait par le personnel de la voirie. Par contre, il y a du mieux aussi sur le terrain. Ce sont les deux constats positifs. Mais je constate aussi qu'on peut mieux faire. On ne doit pas relâcher les efforts, et donc ne pas dire qu'on attend, puisqu'on va dans le bon sens. Ce postulat permet de dire à la Municipalité, et au service concerné, qu'on ne relâche pas et qu'on essaye encore d'améliorer la situation par différentes mesures. Le groupe La Gauche appelle le Conseil à soutenir ce postulat.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Si je remplis un verre à moitié avec de l'excellent vin de la Ville, est-ce que j'ai un verre mi-plein ou mi-vide ? La Ville fait déjà énormément de choses, comme le rapport de commission nous le rappelle, et comme M. Français nous l'a rappelé en commission. C'est important de le dire et c'est important de le souligner à nouveau ce soir. Ce n'est pas qu'on ne fait rien à Lausanne, ce n'est pas que la Municipalité ne fait rien, ce n'est pas vrai que le directeur du service en question n'a rien entrepris depuis deux ans ou trois ans.

Cela étant, il y a des constats qui peuvent être faits. En ce qui me concerne, et en ce qui concerne les Verts, on demande ici un plan d'action. Si, demain, on veut se mesurer ou avoir un moyen de comparaison, il conviendrait d'avoir un vrai plan d'action, un plan poubelles, comme on a un plan lumière. C'est un travail qui peut être fait, qui demande certainement un engagement de l'Administration, mais qui me semble être utile. C'est pour ce motif que les membres de mon groupe voteront le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Je suis contente qu'une Lausannoise soit satisfaite de la situation. Je ne crois pas que ce soit la réalité pour la majorité des Lausannois et des Lausannoises, même si la situation s'est améliorée, c'est vrai.

Encore aujourd'hui, de nombreux détritiques continuent de joncher le sol. Il y a les ordures ménagères non conformes qui restent sur le trottoir, il y a les déchets lâchés au quotidien – cannettes, mouchoirs, papiers, emballages divers, bouteilles, mégots –, et il y a encore et toujours les propriétaires qui ne se sont pas organisés pour mettre des containers à disposition. Il y a les magasins et les bars qui ne mettent même pas de cendriers à l'entrée de leur enseigne, et on a des trottoirs jonchés de mégots devant toute une série d'établissements. La tâche est, certes, difficile.

Aux différentes questions que nous avons posées en commission, les réponses ont été, en général, que tout était prévu et entrepris, et que le préavis 2012/24 prévoyait toutes les

mesures dont nous parlons, donc que le postulat était inutile. Nous n'avons pas la même appréciation. On peut, en effet, constater que la politique annoncée n'a pas les effets escomptés. On constate une politique plutôt disparate. Prenons les corbeilles en demi-lune ; parfois elles ont été supprimées, parfois elles ont été dotées d'un couvercle partiel pour dissuader d'y mettre des sacs d'ordures ménagères, parfois, ledit couvercle est doté d'un autocollant avec l'interdiction d'y déposer des ordures ménagères. On pourrait souhaiter une politique systématique, des poubelles ou des corbeilles à distance régulière, qui indiquent aux gens qu'ils doivent y déposer leurs déchets. On a, au contraire, l'impression qu'on a voulu nous compliquer la tâche. Certaines rues n'ont simplement plus de corbeilles en demi-lune. Quel est le message qui s'en dégage ? Le message n'est certainement pas « Mettez vos déchets dans la corbeille », puisqu'il n'y en a plus. La Ville a préféré remplacer celles-ci par de plus grosses poubelles, mais parfois fort éloignées les unes des autres.

A notre remarque qu'une bonne partie de la population ne maîtrise pas le français et que les informations données en plusieurs langues pouvaient être utiles, on nous a répondu qu'on préférait les pictogrammes. Mais, en général, les pictogrammes sont accompagnés d'explications ou d'interdictions en français. Et c'est rigolo de constater qu'il y a de multiples documents, en particulier à l'intention des touristes, qui sont en plusieurs langues. Mais, pour quelque chose d'aussi basique que quelques règles s'agissant de nos déchets, il n'y a que le français.

Nous persistons également à demander une évaluation de l'action du groupe Propreté Espace Public de telle manière que l'évolution de sa mission et de son action repose sur des éléments fiables. Nous attendons donc avec intérêt le bilan qui nous avait été annoncé pour mars 2015 par M. le municipal des Travaux. En attendant, nous vous demandons de soutenir le renvoi du postulat de M^{me} Zürcher à la Municipalité.

M. Johann Dupuis (La Gauche) : – J'aimerais réagir sur le ton qui se dégage de ce rapport, et notamment sur un point plus précis. En fait, dans le rapport qu'on nous a donné à lire, et je n'incrimine pas du tout celui qui l'a rédigé, il ressort le ton des discussions dans cette commission ; ce qui ressort c'est que, vraiment, le blâme de la gestion des déchets en Ville de Lausanne est placé sur les ménages et sur les consommateurs, les gens et les citoyens de cette ville, alors qu'en parallèle, on nous dit que les commerces de détail auraient fait des efforts exceptionnels pour réduire les emballages distribués à la population par le biais de la grande distribution de produits de consommation. Je m'insurge complètement contre cette version des faits.

Je tiens à faire remarquer à ce Conseil communal que beaucoup de commerces de détail ont arrêté, ces dernières années, de récupérer certains matériaux, comme l'aluminium, les cannettes, le fer blanc, et justifient cette position par le fait qu'ils n'auraient plus de place pour stocker les déchets. On en rajoute à ce blâme du consommateur en nous disant que, oui, maintenant il y a de super déchetteries mobiles et des déchetteries fixes, où les consommateurs peuvent aller jeter leurs déchets. On a les grands distributeurs qui vendent ces déchets et qui refusent de les récupérer : c'est la situation actuelle. Et on vient nous dire que ce serait aux consommateurs de multiplier les trajets, donc d'aller au grand distributeur s'approvisionner en biens de consommation et, ensuite, d'aller encore ailleurs redistribuer ces déchets. Je vous laisse imaginer l'impact que cela a également sur le trafic, sur les émissions de CO₂ et sur le bien-être en ville en général.

Cette politique des grands distributeurs a un impact certain sur la multiplication des déchets sauvages qu'on retrouve en ville, et dont la Municipalité doit ensuite s'occuper. J'ai donc une question très simple par rapport à ce qu'on lit dans ce rapport et par rapport à ce qui est dit : quels sont les instruments que la Municipalité a en main pour contraindre les grands distributeurs lausannois à faire plus en matière de récupération de déchets, et notamment en ce qui concerne l'aluminium et le fer blanc ? Qu'a-t-elle prévu de faire ? On a l'impression que les consommateurs sont les seuls qui doivent porter cette nouvelle politique de taxe au sac !

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – C’est quand même le comble ! Vous avez un reliquat d’indécrottables gorettes dans cette ville qui, quels que soient le texte ou les pictogrammes, se feront un malin plaisir ou une fierté de laisser leurs déchets sur la voie publique, et il faut trouver un responsable qui ne soit pas eux, soit le commerce, qu’il soit de détail ou de grands distributeurs. Non !

J’aimerais tout de même remettre la poubelle au milieu du village et dire que si l’on traduisait les textes dans les dix langues principales qui représentent le 80 % de tous les idiomes utilisés dans notre ville, ou dans les 35 langues qui représentent le 98 %, cela ne changerait rien ! Vous avez un reliquat de gens qui se font une fierté, ou qui ont même une absence totale de réflexion, de laisser les déchets où ils consomment.

Au Grand Conseil, on révisé la Loi cantonale sur les sentences et les amendes d’ordre et on s’entend tous, tous partis confondus, de la gauche à la droite, pour dire que, véritablement, il y a un certain nombre de malotrus – disons-le comme cela –, qu’il faudrait pouvoir punir. Mais nous buttons sur le fait que des employés communaux dûment assermentés ne peuvent pas – et là nous nous retrouvons aussi – se saisir physiquement d’une personne qui laisse des déchets. Ces gens refusent de donner leur nom, et ils refusent de payer une amende immédiatement ou de montrer leurs papiers. D’accord, c’est le rôle des forces de police, mais nous n’allons pas mobiliser la police pour cela. En somme, c’est un peu la quadrature du cercle.

N’oublions tout de même pas dans quel climat nous étions il y a un peu plus de deux ans, lors de l’introduction de la taxe au sac ; c’était presque un climat insurrectionnel et on voyait fleurir les déchets et les dépôts sauvages aux quatre coins de la ville, dans une sorte de réponse odoriférante et inesthétique à ce diktat, qui ne venait d’ailleurs pas de la ville, mais du Canton, via une loi fédérale à laquelle nous devons nous soumettre. Mais que de chemin parcouru ! Ce n’est pas parce qu’on voit le 5 % de déchets maintenant qui nous crève les yeux qu’il faut faire l’impasse sur le 95 % de déchets et de citoyens qui font raisonnablement leur devoir de citoyens et qui trient leurs déchets.

Alors, je ne vois effectivement pas l’intérêt de donner suite à ce postulat. Il nous faut considérer qu’un chemin énorme a été fait et que, pour un certain nombre de gens qui, pour des raisons qui leur sont propres, considéreront toujours qu’une belle ville est une ville sale, nous continuerons d’avoir fort peu de moyens de persuasion, voire de coercition.

M. Cédric Fracheboud (UDC) : – J’ai quand même une petite remarque. Dans les pays où les villes sont les plus propres, les amendes sont les plus fortes. Dans certains pays d’Asie, jeter un mégot, cela vous coûte un bras. C’est navrant, mais c’est ainsi, cela passe par le portemonnaie.

Ce qui est un peu plus inquiétant, c’est que mes enfants ont souvent des cours de sensibilisation à l’école sur l’écologie et les poubelles, mais, malheureusement, quand on peut voir à la fin de la nuit certaines parties de notre ville, à la sortie des boîtes, on se dit que ce sont quand même des jeunes, ceux qui ont été le plus « sensibilisés », qui ont un comportement très peu civique. La voie publique est un ruclon, c’est terrible.

Je pense que les citoyens doivent faire une vraie remise en cause, c’est de leur responsabilité d’avoir une ville propre. Pour ce qui est des gens qui trichent, malheureusement, vous pouvez facilement observer que c’est une large frange de la population : cela peut être des personnes avec des cheveux blancs et des jeunes. Les gens doivent devenir responsables et vraiment respecter la voie publique.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – M. Chollet nous invitait à remettre la poubelle au milieu du village. Effectivement, remettez des poubelles où elles ont été supprimées ; c’est un bon choix.

Je remarque que toutes les interventions de l’UDC vont dans le sens de sanctions vis-à-vis des fautifs. Pour eux, c’est la seule solution. Je crois que l’introduction de la taxe poubelle a été l’occasion d’un nouveau contrat avec les Lausannois ; effectivement, on porte une partie

de la responsabilité des déchets sur les habitants avec la taxe poubelle, en les invitant à trier, mais il faut peut-être aussi améliorer le service public en parallèle. Et ce que demande le postulat de M^{me} Zürcher, c'est justement d'améliorer ce contrat entre les habitants et la Ville, mais également solliciter les grandes surfaces. Je crois que c'est ainsi qu'on progresse.

Concernant ce qui se passe actuellement, il y a des améliorations, c'est clair, mais on a encore de gros problèmes. Finalement, à cause du comportement d'une minorité, c'est l'ensemble de la population qui est punie. Peut-être qu'il faut aussi améliorer un peu le service public – c'est une piste – pour que tout le monde se trouve mieux à Lausanne.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je vais répondre aux questions, mais vous me permettrez de déraiper un peu. J'utiliserai peut-être la méthode de mon voisin de gauche pour tout simplement rappeler les décisions que vous avez prises. En tout cas, on vous remercie très sincèrement de l'attention que vous portez à la propreté en ville.

Je ne sais pas par où vous êtes passés pour venir ici, au Conseil communal, mais comme on est une vraie ville, pleine d'activités, mouvante, parfois un peu excessive, certains d'entre vous sont peut-être passés en haut de cette rue, près du gymnase. Vous avez probablement vu des rassemblements de jeunes, qui ont du plaisir à se retrouver, qui débordent un peu. Vous êtes peut-être passés par la Riponne, où il y a un autre type de population, qui a aussi du plaisir à se retrouver, et qui déborde un peu. Vous êtes aussi sans aucun doute passés à la place de l'Europe, où vous avez vu des jeunes en activité, qui avaient du plaisir à se rencontrer, et qui débordent un petit peu. Vous êtes passés à la place Saint-François également, et vous avez vu des moins jeunes, qui avaient du plaisir à se retrouver, qui débordent un peu.

Tous ces gens et toute cette panoplie sociale que je vous décris sont des gens qui vivent dans la ville, qui ont du plaisir à se rencontrer, mais qui sont excessifs. Ces personnes de tous genres se permettent ce qu'ils n'oseraient pas faire dans leur propre immeuble : ils se permettent d'oublier qu'il y a des équipements publics en conséquence. Je ne suis absolument pas d'accord avec M^{me} Decollogny et avec son voisin, qui dit qu'il y a un sous-équipement dans le domaine public. On a plus de 1100 poubelles au centre de Lausanne et elles sont toutes à des distances très respectables. Oui, madame Decollogny, on a parfois changé vos habitudes et une poubelle a été déplacée de quelques mètres.

Dimanche passé il faisait beau. Il y avait pas mal des gens à Ouchy, où on a un nombre de poubelles relativement important. Si une poubelle est pleine, une partie de la population met son déchet à côté de la poubelle, alors que celle qui est à 30 mètres est vide. Est-ce que le citoyen aurait pris le temps de regarder s'il y avait une autre poubelle vide à côté ? Je vous recommande, mesdames et messieurs, d'aller dans les pays voisins, entre autres dans les pays du Sud, qui sont souvent cités pour leur propreté. Allez à Aoste, allez à Milan, allez en Grèce, à Athènes en particulier. Vous regarderez la qualité de l'espace public et le taux d'équipement. La qualité de l'espace public est remarquable : ces rues sont en général propres, et il y a très peu de poubelles publiques. Où est le mal ? Peut-être dans notre comportement. Réfléchissez un peu à cela. Peut-être dans notre éducation. Peut-être dans le fait de trop donner. Alors, que fait la Municipalité ? La Municipalité travaille en concertation avec plusieurs directions : Parcs et promenades, Direction des travaux et Police. Chaque fois, on essaye d'adapter la position des uns et des autres par rapport à ses responsabilités pour mieux faire.

On travaille de concert pour gérer les jeunes qui sont près de ce gymnase. On travaille de concert, sur le site de Sévelin, sur la place de la Riponne, sur la place de l'Europe pour apporter des réponses. Je suis d'ailleurs étonné : dans votre débat, qui était relativement important, vous avez fait l'histoire de la ville, mais pas l'histoire récente. Personne n'a remarqué que tout dernièrement nous avons fait un appel d'offres pour un nouveau chef du Service de la propreté urbaine. Personne ! Finalement, cela paraît tellement naturel. Je m'attendais à une petite question, à ce qu'on me demande ce qui se passe, etc. Oui, la Municipalité a décidé, à terme, d'éventuellement regrouper plusieurs services pour justement

parler de la propreté urbaine et être encore plus efficace. C'est une priorité de la Municipalité et on doit trouver des solutions. Est-ce que c'est chaque fois des solutions d'équipements ? La réponse est non. Est-ce que, chaque fois, la réponse est de donner aux ultras minoritaires la compréhension de tout ? La réponse est oui, on essaye d'avoir un langage universel, d'où le pictogramme. Bref, on essaye d'y apporter des solutions.

On essaye aussi de faire évoluer la législation. On fait pression au niveau du Grand Conseil pour qu'il aille plus vite, ainsi qu'au niveau du Conseil d'Etat, pour qu'il aille plus vite aussi, pour permettre à certains fonctionnaires dans cette mission de la propreté urbaine d'être plus efficaces et de pouvoir intervenir de manière plus rapide. Vous nous avez donné les moyens, mais est-ce qu'on va continuer à mettre des moyens supplémentaires en hommes et en femmes ? Peut-être que non, peut-être que nous pourrions travailler autrement, d'où la modification structurelle. C'est un travail au quotidien.

Vous pouvez déposer des postulats tous les jours sur le problème de la propreté, et vous aurez toujours raison. Mais je vous dirai aussi que vous avez toujours tort, tout simplement parce que la réponse n'est pas facile. Elle commence tout simplement par notre comportement et par notre système éducatif. Alors, on peut passer par l'amende. M. Fracheboud a raison, il a fait un constat juste. Je partage ses analyses. Par contre, au niveau de l'amende, dans notre législation, elle doit être proportionnée. Pourquoi une amende à 1000 ou 10 000 francs, alors même que d'autres font des choses qui ne sont pas légales et qui sont moins sanctionnées ? C'est la notion de la proportionnalité. Nous privilégions la prévention et on a mis peu d'amendes en 2014 – 65, c'est peu d'amendes. Concernant le nombre de sacs donnés à certains citoyens, il y en a eu très peu. Il y a très peu de gens qui demandent des sacs pour enfants – 85 sacs de 35 litres ou 165 sacs de 17 litres pour un enfant.

Nous travaillons tous les jours sur ce sujet. Nous faisons de l'éducation tous les jours, comme cela a été rappelé par M. Fracheboud. Nous passons deux fois auprès des jeunes dans le système éducatif, avec la collaboration de mon collègue, M. Tosato. Tous les jours, il y a des cours d'initiation et des enfants émerveillent leurs parents par leur connaissance. Parfois, ils se disent que ce n'est pas terrible.

Concernant le système de consommation, c'est quand même terrible : on va tous les jours au magasin, mais il faut mettre la poubelle devant sa porte. Est-ce légitime ? Est-ce qu'on va continuer à offrir de tels services à chacun ? Je ne suis pas sûr que c'est donner une très bonne éducation au sein de notre société.

Voilà les réponses que je peux vous donner. Ce n'est pas une politique disparate, ce n'est pas une politique de sous-équipement, mais c'est un travail quotidien et tout cela se fait dans un acte législatif cohérent. Je pense et j'estime nécessaire de vous donner ces informations. C'est pourquoi j'ai bien aimé la commission ; on vous a donné un maximum d'informations qu'on pouvait donner en l'état, et les questions posées étaient légitimes. Si vous voulez donner encore du travail à l'Administration, tout simplement, les hommes et les femmes qui sont sur le terrain répondront à vos questions et vous rediront ce que je viens de vous dire, peut-être avec une évolution, parce que j'ose espérer que la Municipalité aura pris sa décision définitive pour le Service de la propreté urbaine entre-temps, avec une modification structurelle. Demain, on vous dira encore quelle est la motivation structurelle. C'est un problème qui préoccupe la Municipalité, qui préoccupe la totalité des directions de la Municipalité. On s'y attelle et on essaye de répondre au mieux aux besoins des uns et des autres.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Je dois dire que je suis assez surpris par la teneur de la discussion. Si je me contente d'écouter, j'ai l'impression que, dans une partie de l'hémicycle, on est satisfait de la situation actuelle de propreté de la ville, des poubelles, de ce qui se passe au niveau des citoyens par rapport au tri des déchets et par rapport à ce qu'ils font dans leur quartier. Et puis, de l'autre côté, on demande que les choses soient réétudiées sur certains points pour que le bilan puisse être encore meilleur. Je dois dire que je ne

comprends pas du tout cette discussion. Dans certains quartiers en dehors du centre-ville, et je dis bien dans certains quartiers, la situation est assez catastrophique autour des containers.

Alors, certes, ce n'est pas aux employés de la Ville de gérer les installations privées et la saleté qui peut se trouver autour de certains containers. Mais, sauf erreur, dans le règlement, il y a des éléments qui permettent de faire des remarques aux gérances et aux concierges pour que les choses soient remises en place correctement. Il y a aussi des lieux de collecte dans certains quartiers – là encore, pas dans le centre-ville, ou pas toujours dans le centre-ville – avec des situations tout à fait désastreuses de dépôts faits par différentes personnes. Comme disait M. Chollet, un certain nombre de personnes font des incivilités – il en parlait avec des termes plus fleuris que ceux que je vais utiliser –, mais ces personnes commettent un certain nombre d'actes. Et on peut donc avoir l'impression quand on habite en ville que la Ville ne fait pas le travail de remise en ordre qui devrait être fait ; c'est évidemment de la Ville qu'on a des attentes. Les photos qui ont été jointes au postulat, il y a maintenant près d'une année, peuvent être refaites et multipliées. On peut donc estimer que l'Administration doit pouvoir suivre le développement de son action et de son programme. C'est tout à fait juste, mais les remarques doivent être prises en compte, car elles reflètent vraiment la vie de nombreux habitants. Il faut y prêter attention, et c'est l'occasion aussi pour la Municipalité et le service de l'Administration qui s'occupe de ce sujet de dire ce qu'il fait.

Si M. Français estimait que de nombreuses réponses avaient pu être données en commission, malheureusement, ce n'est pas la lecture du rapport qui nous a donné les réponses que l'on pouvait espérer en tant que simples conseillers communaux n'ayant pas participé à la commission. C'est pour toutes ces raisons qu'il serait souhaitable que nous renvoyions cet objet à la Municipalité, pour qu'elle puisse nous faire un rapport dans des délais raisonnables.

M. Johann Dupuis (La Gauche) : – Je suis atterré par certaines déclarations faites dans ce Conseil, notamment par les propos insultants par rapport à la population de cette ville. Plusieurs personnes, dans cette assemblée, ont essayé de dire que le problème des déchets urbains est causé par le mauvais comportement des habitants, qui se comportent comme des gorettes, ou autre.

Il y a une tendance structurelle en Suisse, et dans toutes les villes suisses, à l'heure actuelle, avec une augmentation nette de la masse absolue de déchets urbains produits : plus 30 % entre 1990 et 2012. Vous êtes en train d'incriminer la population lausannoise, et plus généralement les consommateurs ou les habitants des villes, pour l'augmentation de cette quantité de déchets, alors que les rapports de l'Office fédéral de l'environnement et de l'Agence européenne de l'environnement sont très clairs à ce sujet : ce n'est pas nécessairement le consommateur qui est coupable, c'est principalement le fait que la consommation en Suisse est bien plus élevée qu'ailleurs. Donc, en gros, ce qui se passe, c'est que vous avez une quantité de déchets plus importante dans les villes, et qui croît, parce que la quantité d'emballages vendus aux citoyens ne diminue pas.

J'ai fait le constat que, dans certains grands commerces de Lausanne, on refuse désormais de collecter certains déchets. J'ai également demandé à la Ville de Lausanne ce qu'elle peut faire pour accroître la récupération de déchets dans ces grands centres commerciaux, mais je n'ai pas eu de réponse à ma question. Je ne voudrais pas être plus démagogue que les démagogues, mais je crois qu'on détourne un peu le problème. Et le problème c'est qu'en Suisse, on a une consommation de denrées alimentaires et de denrées de toutes sortes très élevée et les commerces de détail ne font pas leur part du job dans cette problématique. Il n'y a pas que le comportement des habitants qui est à incriminer.

Le président : – De grâce, ne faisons pas le procès de la société de consommation, parce que, sinon, on sera encore là à minuit.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Nous devons faire face à plusieurs confusions. La première confusion, c'est de considérer que, si l'on s'oppose à ce postulat, on considère que la situation est satisfaisante, voire parfaite, en ce qui concerne les déchets dans les espaces publics lausannois. Ce n'est évidemment pas le cas. Nous avons tous constaté les difficultés

supplémentaires, notamment au moment de l'introduction de la taxe au sac, qui perdurent et pour lesquelles ce n'est malheureusement pas à coup de postulats qu'on trouvera une solution, mais en laissant les services travailler. C'est ce que s'efforce de faire la Direction des travaux.

De ce point de vue, il est assez particulier d'entendre dans la bouche de mon préopinant que les personnes qui laissent des déchets dans la rue ne sont pas responsables de ce qu'elles font. On peut bien imaginer qu'il y a une part d'opportunisme que l'on pourrait réduire par différents moyens, mais, globalement, la responsabilité de laisser des déchets dans la rue est bien celle des personnes qui le font, et on ne peut pas accepter que l'on remette ainsi la responsabilité d'abandonner ou non un déchet dans la rue sur le compte du consumérisme général ou des entreprises. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. C'est incroyable que l'on puisse aujourd'hui exonérer les personnes qui laissent des déchets dans la rue de leur propre responsabilité.

Nous pensons que ce postulat n'amène pas de solution, que les solutions seront trouvées par les services et par les employés de la Ville qui s'y emploient, que, oui, il est parfois plus adéquat de supprimer des poubelles et que ce n'est pas une multiplication de poubelles tous les cinq mètres qui va résoudre les mauvais comportements d'un certain nombre de personnes, que des améliorations sont prévues, et sont en cours et que ce n'est pas, encore une fois, l'adoption par ce Conseil de multiples postulats sur ce dossier qui va régler les choses.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Je crois que notre préopinant de gauche a mal entendu les propos de notre municipal Français sur un des problèmes qu'il faudra examiner. Malheureusement, il y a un devoir de conscience qu'on doit tous faire, qui est aussi une forme d'éducation d'une partie de la population, qui dit et qui admet qu'il y a des gens qui sont là pour nettoyer – un certain nombre d'employés de la Ville, qui font un travail difficile. On se dit que ce n'est pas grave, qu'ils sont là pour nettoyer et qu'on peut jeter nos déchets. C'est un comportement qu'on ne peut pas admettre. Et dire que c'est la faute de certains commerçants me semble bien irrespectueux et surtout non pertinent. Il faut, au contraire, essayer d'accentuer une forme de pression contre ceux qui se fichent de nos institutions, de la Ville et de ses employés. C'est aussi leur apporter un soutien que de dire qu'il faut s'en prendre aux plus forts, à ceux qui créent des déchets dans la ville. Cela n'empêche en rien la volonté de vouloir, ici ou là, améliorer ce qui peut l'être, mais ce postulat n'y aide en rien.

Le président : – M. Cédric Fracheboud renonce à prendre la parole, et je l'en remercie. Monsieur Dupuis, vous voulez prendre la parole pour la troisième fois ? Je ne sais pas ce que vous voulez ajouter à tout ce que vous avez déjà dit, mais si vous avez quelque chose d'important à dire que vous n'avez pas déjà dit, vous pouvez le faire.

M. Johann Dupuis (La Gauche) : – Je crois qu'il est très important d'éclaircir quelque chose, vu ce que j'entends à nouveau. Je vais faire le lien que certains n'ont peut-être pas fait : oui, une partie des déchets que vous retrouvez dans la rue en ville, que vous appelez déchets sauvages, vient directement des magasins.

J'ajoute encore un élément nouveau : quand la Loi sur la protection de l'environnement est sortie en 1983, on a attribué la responsabilité du déchet à son producteur. J'aimerais savoir si vous pensez que la personne qui ne jette pas son déchet dans la poubelle est le producteur du déchet, donc celui qui a produit le matériel qui est finalement jeté.

Le président : – Vous l'avez déjà dit, mais on en prend note.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je réponds à M. Dupuis, puisqu'il pose la question de la législation actuelle. La gestion des déchets est sous la responsabilité de l'autorité. Elle a décidé, au niveau fédéral, que certains biens de consommation étaient de la responsabilité du producteur, en particulier le PET, le verre ou des choses de ce genre. En ce qui concerne l'emballage, c'est l'acheteur qui en est responsable. L'autorité locale peut faire pression sur les grandes surfaces pour avoir un endroit bien spécifique pour déposer les

emballages, si la personne décide que cet emballage est inutile et qu'il peut ramener son bien de consommation directement à la maison. Vous trouvez cela, par exemple, dans la branche de la chaussure : systématiquement, les vendeurs vous demandent si vous voulez repartir avec l'emballage. Il y a de nombreux exemples. Cela peut arriver aussi pour d'autres équipements. On discute essentiellement avec les grandes surfaces, qui sont des partenaires. Elles ont d'ailleurs tout intérêt à ce qu'on puisse faire le tri, puisqu'elles le valorisent ; je pense au carton, voire au polystyrène. On a donc un excellent dialogue et un échange avec les associations économiques par l'Association des commerçants lausannois.

En ce qui concerne M. Rastorfer, vous faites un procès d'intention ! J'ai très clairement dit à la fin de mon intervention que je trouve tout à fait légitime que tout citoyen pose des questions et qu'on y réponde, d'autant plus quand c'est un élu. Et quand un postulat est déposé, bien souvent, je demande une commission pour répondre à vos préoccupations dans l'immédiat. Je pense aux questions : dans cette commission, on a répondu à vos différentes préoccupations. On n'a pas dit qu'on était les champions du monde, qu'on savait tout, mais c'est avec humilité qu'on vous dit qu'il faut progresser tous les jours, et on a donné tous les détails dans le rapport de la commission. Ensuite, c'est à vous d'assumer la charge administrative que vous provoquez, si vous trouvez que c'est insuffisant. Je n'ai pas de problème à accepter que nos explications soient insuffisantes.

C'est vrai qu'il vous manque un rapport, qui était prévu au mois de mars. Cela a clairement été dit en séance que le rapport de synthèse de tout ce que je vous ai dit, avec les chiffres 2014, devait vous être transmis, mais il n'a pas encore été soumis à la Municipalité. Je le regrette. Le calendrier qui m'avait été promis par un chef de division n'a pas été tenu, mais j'ose espérer qu'on aura les chiffres finalisés sur ce thème avant l'été. Il faut juste rappeler que, pour nous, ce qui est très important, c'est de voir comment évolue le consommateur et comment il utilise les poubelles, tant les sacs-poubelles – donc on fait des comptages, et on regarde comment est la composition moyenne d'un sac-poubelle – que les déchets urbains. C'est ainsi qu'on peut bien identifier le problème dont parlait M. Dupuis. Vous attaquez assez directement le commerce. Personnellement, j'ai de la peine avec ce type de remarque, puisqu'on ne l'a pas encore constaté. Mais peut-être que vous avez raison. On fait une analyse annuelle systématique des déchets urbains et ménagers pour voir comment on peut améliorer la situation et répondre aux préoccupations de nos concitoyens.

La discussion est close.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur : – La commission était constituée de neuf commissaires. Six d'entre eux ont accepté le postulat et trois l'ont refusé.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le postulat est renvoyé à la Municipalité par 48 voix contre 30 et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Anna Zürcher : « Les poubelles rotent, les Lausannois toussent ! Pour un vrai plan d'action en faveur de rues plus propres » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La séance est levée à 20 h 20.